Novembre 2016

PCDR de Fernelmont

Description des caractéristiques socio-économiques



Château ferme de Fernelmont – photo de JL Smeyers selectionné par Google earth.

AMENAGEMENT sc/cv
SPATIAL PLANNING
ENVIRONMENT
Partner of Clerbaux-Pinon in ACPgroup

Chaussée de La Hulpe, 177/5 - 1170 Bruxelles
Terhulpsesteenweg, 177/5 - 1170 Brussel
tel +32(0)2 639 63 00 - fax +32(0)2 640 19 90

amenagement@acpgroup.be
website: http://www.acpgroup.be

bep
BUREAU ÉCONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR
Des Hommes, des Idées, un Futur

Commune de Fernelmont
Rue Goffin, 2
5380 Noville-les-Bois

http://www.fernelmont.be

1. INTRODUCTION 7
1.1. La première Opération de Développement Rural 7
1.2. Documents existants mis à disposition par la commune de Fernelmont 10
1.3. Autres données et sources utilisées 10
1.4. Présentation succincte des caractéristiques générales de la commune 11
1.4.1. Contexte général 11
1.4.2. Milieu physique et naturel 11
1.4.3. Démographie 12
1.4.4. Cadre socio - économique 13
1.4.5. Occupation de l'espace et aménagement du territoire 15
1.4.6. Mobilité et réseaux de communication 16
1.4.7. Institution communale 17
1.4.8. Aperçu historique 17
1.5. Les plans réglementaires et les schémas d'aménagement (dont les périmètres de remembrements en cours); 17

2. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES 18
2.1. Relief 18
2.2. Géologie 18
2.2.1. Géologie locale 18
2.2.2. Carrières 19
2.2.3. Zones karstiques 19
2.2.4. Exploitation minière 20
2.3. Pédologie 21
2.4. Eaux 22
2.4.1. Eaux de surface : réseau hydrique 22
2.4.2. Aléa d'inondation 24
2.4.3. Contrats de rivière 25
2.4.4. Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) 26
2.4.5. Eaux souterraines : extraction et distribution d'eau 28
2.5. Flore et faune 30
2.5.1. Introduction 30
2.5.2. Zones écologiques sensibles 30
2.5.3. Arbres et alignements d'arbres remarquables 32
2.5.4. Actions en faveur du développement de la Nature 33
2.5.5. Zones particulières du plan de secteur 35
2.5.6. Bois 36
2.5.7. Baux de chasse 36
2.6. Paysage 38
2.6.1. Structure du paysage général 38
2.6.2. Périmètres d'intérêt paysager 40
2.6.3. Etudes participative d'identification des paysages 40

2.6.4. Eléments dévalorisants 42
2.7. Autres aspects environnementaux 44
2.7.1. Pollution des sols 44
2.7.2. Déchets 45
2.8. Synthèse des points positifs et négatifs de l'analyse 47

3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES 48
3.1. Démographie 48
3.1.1. Population 48
3.1.2. Évolution de la population 49
3.1.3. Densité de la population 50
3.1.4. Population par classe d'âge 51
3.1.5. Etat civil de la population 52
3.1.6. Ménages 53
3.1.7. Population étrangère 54
3.2. Logement 55
3.2.1. Typologie et Évolution du nombre de logements 55
3.2.2. Typologie et répartition des logements entre les différents villages 56
3.2.3. Statut de propriété 57
3.2.4. Taille des logements 57
3.2.5. Année de construction 58
3.2.6. État des logements 58
3.2.7. Vacance dans les logements 58
3.2.8. Caractéristiques du marché immobilier 58
3.2.9. Logements publics 59
3.2.10. Evolution et répartition des permis d'urbanisme 59
3.3. Economie 60
3.3.1. Agence Locale pour l'Emploi 60
3.3.2. Agence de Développement Local 60
3.3.3. GAL – Groupe d'action locale 61
3.3.4. Commune commerce équitable 62
3.3.5. Revenus et niveau socio-économique 62
3.3.6. Population active et sous-emploi 67
3.3.7. Principaux secteurs d'activités 69
3.3.8. Entreprises et Zones d'Activités Economiques de Fernelmont. 70
3.3.9. Agriculture 74
3.3.10. Tourisme 79
3.4. Services publics 83
3.4.1. Enseignement 83
3.4.2. Petite enfance 84
3.4.3. Enfance-jeunesse 85
3.4.4. Aînés 86

3.4.5. Soins de santé 86
3.4.6. Services sociaux 87
3.4.7. Poste de service d'urgence 88
3.5. Vie socio-culturelle 89
3.5.1. Centre culturel 89
3.5.2. Bibliothèques et ludothèque 91
3.5.3. Associations locales 91
3.5.4. Coopération internationale décentralisée 92
3.5.5. Sport 92
3.5.6. Synthèse associations et groupements culturels à Fernelmont 94
3.5.7. Médias – presse audio-visuelle et écrite 94
3.5.8. Culte 95
3.6. Tableau récapitulatif des salles, équipements sportifs et écoles 95
3.7. Synthèse des points positifs et négatifs de l'analyse 97

4. OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 99
4.1. Occupation du sol 99
4.1.1. Selon le plan de secteur 99
4.1.2. Selon la COSW - Situation existante 101
4.1.3. Comparaison plan de secteur et COSW 104
4.1.4. Evolution de l'occupation du sol 105
4.1.5. Domaine forestier 105
4.2. Outils et règlement de gestion territoriale 106
4.2.1. Plan de secteur 106
4.2.2. Schéma de structure communal 106
4.2.3. Règlements d'urbanisme 107
4.2.4. Plans Communaux d'Aménagement 107
4.2.5. Périmètres de remembrement 107
4.2.6. Protections patrimoniales 108
4.2.7. Lieu de centralité 108
4.3. Cadre bâti 109
4.3.1. Implantation de l'habitat 109
4.3.2. Espaces publics 109
4.3.3. Habitat traditionnel et évolution du bâti 110
4.3.4. Patrimoine architectural 111
4.4. Réserves foncières 113
4.4.1. Réserves foncières en zone d'habitat 113
4.4.2. Réserves foncières dans les ZACC 121
4.5. Synthèse des points positifs et négatifs de l'analyse 122

5. MOBILITÉ ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION 123
5.1. Réseaux de transport 123

5.1.1. Réseau routier ... 123
5.1.2. Transports en commun ... 125
5.1.3. Véhicules partagés ... 127
5.1.4. Parc des vehicules privés ... 127
5.1.5. Nuisances sonores ... 127
5.1.6. Modes doux ... 128
5.1.7. Plan communal de mobilité ... 128
5.2. Équipements de distribution et de communication ... 129
5.2.1. Réseau de distribution d'eau ... 129
5.2.2. Réseau d'égout ... 129
5.2.3. Réseau électrique-télédistribution ... 129
5.2.4. Réseau de téléphone et réseau internet ... 132
5.3. Synthèse des points positifs et négatifs de l'analyse ... 134

6. INSTITUTION COMMUNALE ... 135
6.1. Informations légales ... 135
6.2. Moyens humains ... 135
6.2.1. Composition du collège communal ... 135
6.2.2. Composition du conseil communal ... 135
6.2.3. Organigramme des services communaux ... 136
6.2.4. Personnel communal ... 137
6.3. Commissions communales et conseils consultatifs ... 138
6.3.1. Aménagement du territoire / mobilité ... 138
6.3.2. Conseil consultatif des aînés ... 138
6.3.3. Conseil consultatif des enfants ... 138
6.3.4. Comité de pilotage du PALE ... 138
6.4. Propriétés communales et autres propriétés publiques ... 139
6.5. Moyens financiers ... 139
6.5.1. Réserves et fond de roulement ... 139
6.5.2. Capacité d'emprunt ... 139
6.5.3. Liste des taxes et redevances communales. ... 139
6.5.4. Subsides communaux aux associations locales. ... 140
6.6. Intercommunales et participations diverses ... 140
6.7. Projets en cours – plan triennal et Programme communal des infrastructures et équipements, projets fédéraux, régionaux, provinciaux, communautaires, intercommunaux et privés ... 141
6.7.1. Projets réalisés dans le cadre du plan triennal ... 141
6.7.2. Projets en cours dans le cadre du Fonds d'investissement des communes 2013-2016 ... 141
6.7.3. Projets en matière d'Energie ... 141
6.7.4. Projets en matière de logement ... 143
6.7.5. Politique générale et financière de la commune pour l'exercice 2016 ... 143
6.8. Synthèse des points positifs et négatifs de l'analyse ... 147

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE 148
7.1. Produits, fournitures, matériel 148
7.2. Déchets 148
7.3. Mobilité 148
7.4. Energie et utilisation rationnelle de celle-ci 148
7.5. Qualité de l'air 149
7.6. Gestion de l'eau 149
7.7. Solidarité interservices 149
7.8. Solidarité Nord/Sud 149
7.9. Sensibilisation des citoyens 149
7.10. Social et culturel 150
7.11. Projets menés 150
7.12. Gestion des espaces verts et biodiversité 150
7.13. Au niveau économique 150

8. LISTE DES ILLUSTRATIONS 152
8.1. Liste des cartes 152
8.2. Liste des figures 152
8.3. Liste des tableaux 153

9. ANNEXES 154

1. INTRODUCTION

1.1. LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

C'est en 1993 que la commune de Fernelmont décide d'entamer la première ODR, accompagnée par la Fondation Rurale de Wallonie. Le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) est désigné comme auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en fin d'année 1998.

Le premier PCDR de Fernelmont comptait 7 objectifs :

1. Maîtriser et remédier aux effets de la pression foncière s'exerçant sur le territoire communal ;
2. Promouvoir le développement économique, l'emploi et le tourisme ;
3. Améliorer la qualité des déplacements pour tous les usagers ;
4. Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager ;
5. Préserver le caractère rural et agricole, ainsi que la qualité de la vie villageoise ;
6. Préserver le patrimoine naturel et la qualité de l'environnement ;
7. Encourager la dynamique socio-culturelle, la convivialité et la participation de la population.

	1ère ODR	2ème ODR	Evolution 1ère – 2ème ODR
1 - Maîtriser et remédier aux effets de la pression foncière s'exerçant sur le territoire communal	85,1% propriétaires 1996 : vente ±50 maisons/an Prix moyen maisons (1990) : 45.677 € Projet de construction de 9 logements publics à Pontillas via la Petite Propriété Terrienne du Namurois	87,7% propriétaires 2010 : vente 41 maisons et 14 appartements Prix moyen maisons (2010) : 169.545 € Constructions de 16 logements publics en 2007-2008, de 12 logements publics en 2009-2010 et de 5 logements publics en 2012-2013 via l'ancrage communal (certains de ces logements sont destinés à la vente) 18 logements publics recensés sur la commune 1 logement d'urgence	Le pourcentage de propriétaires a augmenté Les ventes restent plus ou moins stables Le prix moyen des maisons a quasi quadruplé depuis 1990. Les projets de construction des logements publics ont augmenté Augmentation du nombre de logements publics
2 - Promouvoir le développement économique, l'emploi et le tourisme	± 250 chômeurs 565 postes salariés (1995) 107 établissements (1995) 520 indépendants (1995) 1 ALE 1 SLAIE (Service Local d'Accueil et d'Information pour l'Emploi) Nb emplois dans la ZAE : 148 Nb emplois hors ZAE : 621 Camping : 120 lits	261 demandeurs d'emploi inoccupés en 2016 1147 postes salariés (2013) 126 établissements (2013) 530 indépendants (2013) 1 ALE Groupe de travail tourisme dans le cadre de la première opération de développement rural Nb emplois dans la ZAE : 1400 Nb emplois hors ZAE : 582	nombre de demandeurs d'emplois stable Le nombre de postes salariés a plus que doublé ↗ nombre d'établissements ↗ nombre d'indépendants Groupe de travail tourisme Augmentation des actions tourismes et des capacités d'accueil

	1 chambre d'hôtes : 2 places 1 action tourisme organisée par le SI : visite du château de Fernelmont Développement cadré de la zone d'activité économique de Noville-le-Bois	Tourisme : diagnostic BEP Camping : néant 6 chambres d'hôtes et gîtes : 18 places 8 actions tourisme organisées par l'ADL pour structurer l'offre touristique et améliorer sa visibilité	Présence de l'ADL de 2010 à 2013
3 - Améliorer la qualité des déplacements pour tous les usagers	5 lignes de bus Tous les villages sont desservis par les bus Tous les villages sont desservis par au moins un bus scolaire Liaisons bus entre les villages difficiles Liaisons bus vers les services à Noville : difficiles Liaisons vers Namur en TEC : bonne Accessibilité voiture : excellente – 2 autoroutes	8 lignes de bus Tous les villages sont desservis par les bus Tous les villages sont desservis par au moins un bus scolaire Liaisons bus entre certains villages difficiles Liaisons bus vers les services à Noville : difficiles depuis certains villages Liaisons vers Namur en TEC : bonne Accessibilité voiture : excellente – 2 autoroutes 1,9 véhicules/ménage Prime vélo électrique Sentiers nature	Malgré les 3 nouvelles lignes de bus sur le territoire de la commune, les liaisons bus entre certains villages restent difficiles. De même le vélo et les déplacements piétons restent moins attractifs que la voiture. Depuis la première ODR, il n'y a pas eu de réelle amélioration de la qualité des déplacements pour tous usagers. Prime vélo électrique Sentiers nature Axe de recherche autour des modes de mobilité doux. Aménagements de sécurité réalisés aux abords des écoles de Marchovelette et de Seron.
4 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager	2 Plans Particuliers d'Aménagement 1 Règlement Général sur les Bâtisses en milieu Rural à Franc-Warêt Périmètres d'Intérêt paysager du Plan de secteur Action de sensibilisation (élaboration d'un document informatif sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement)	2 Plans Particuliers d'Aménagement 2 Plans Communaux d'Aménagement 1 Règlement Général sur les Bâtisses en milieu Rural à Franc-Warêt Observatoire du paysage Périmètres d'intérêt paysager du Plan de secteur + Périmètres d'intérêt paysager ADESA en cours 2 monuments repris à la liste du patrimoine exceptionnel de la Wallonie (cette liste n'existait pas lors du 1er PCDR) Actions de sensibilisation (concours de photos, lancement des opérations ADESA)	Depuis la première ODR, on constate une réelle volonté de la commune de préserver et de valoriser le patrimoine bâti et paysager : - 2 nouveaux PCA - 1 RGBR - De nouveaux périmètres d'intérêt paysager identifiés par l'ADESA - 2 monuments repris à la liste du patrimoine exceptionnel de la Wallonie - Amélioration de la prise de conscience et de la connaissance des habitants en matière de paysage grâce aux actions de sensibilisation

5 - Préserver le caractère rural et agricole, ainsi que la qualité de la vie villageoise	93 exploitations (1995) SAU : ±4.700 Ha 1 remembrement achevé + 1 remembrement en cours Publication de chroniques dans le bulletin communal afin d'améliorer la connaissance du monde agricole chez les Fernelmontois (18 fiches techniques réalisées par les agriculteurs). Réalisation de fiches projets relatifs au cadre bâti et à l'aménagement du territoire (aménagements des espaces publics) (liste reprise en annexe)	64 exploitations SAU : ± 4250 Ha 1 remembrement achevé + 1 remembrement en cours Développement progressif des filières locales	Diminution du nombre d'exploitations et de la SAU → va à l'encontre de l'objectif de préserver le caractère rural et agricole de la commune. Développement progressif des filières locales → respect de l'objectif de préserver le caractère rural et agricole. Le nombre total de services et de commerces a augmenté pour tous les villages excepté pour le village de Marchovelette → ↗ de qualité de vie villageoise. Mise en œuvre dans l'ensemble des aménagements soumis à une fiche projet lors de la 1ère ODR.
6 - Préserver le patrimoine naturel et la qualité de l'environnement	4 Sites de Grand Intérêt Biologique 2 réserves naturelles Fauchage tardif Gestion améliorée des déchets (poubelles à puces, parc à conteneurs, etc.) Déchets non valorisables (1996) : 1.145,170 T Déchets valorisables (1996) : 315,862 T 3 stations d'épuration Aménagement des berges pour réduire le risque de pollution au nitrate Aménagements des zones inondables en amont des villages pour limiter le risque d'inondation Création de Sentiers Plantation d'arbres sur les places « Journée de l'arbre »	4 Sites de Grand Intérêt Biologique 2 réserves naturelles Fauchage tardif Déchets non valorisables (2015) : 828,78 T Déchets valorisables (2015) : 952,46 T 4 stations d'épuration existantes + 3 stations d'épuration en projet Charte Natagora Charte Biodiver'Cités Commune Maya	Réelles améliorations dans la préservation du patrimoine naturel et de la qualité de l'environnement depuis la première ODR : - ↗ du fauchage tardif - Deux nouvelles chartes - Commune Maya - Une nouvelle station d'épuration et 3 en cours de projet. - Diminution de la proportion de déchets non valorisable, augmentation de la quantité de déchets valorisables et valorisés = amélioration du tri sélectif - Curage du ruisseau Franc-Warêt

	Conseil des enfants pour l'environnement Création d'une équipe « espace vert » au sein de l'administration communale		
7 - Encourager la dynamique socio-culturelle, la convivialité et la participation de la population	1 bibliothèque (château Fernelmont) 1 bibliobus 55 places gardiennes/crèches 32 places maisons de repos Plus de 80 associations 5-6 salles communales Association culturelle As'Ferne Moyens de communication Journal communal Toutes-boîtes	/ 1 bibliobus 1 bédébus 78 places gardiennes/crèches 54 places maison de repos Conseil consultatif des aînés 8 salles communales Association culturelle As'Ferne Moyens de communication Journal communal Toutes-boîtes Site internet	Amélioration de la dynamique socio-culturelle, de la convivialité et de la participation de la population : - 1 bédébus en plus - ↗ nombre places crèches et maisons de repos - ↗ salles communales - Conseil consultatif des Aînés - Journal communal - Nouveau site internet de la commune Amélioration des moyens de communication (placement de cabines téléphoniques, de 5 nouvelles antennes GSM

Tableau 1 : Comparaison 1ère et 2ème ODR et l'évolution entre les deux par rapport à l'objectif fixé

Le tableau récapitulatif de l'état d'avancement des projets de la première ODR est repris en annexe 1.

1.2. DOCUMENTS EXISTANTS MIS À DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE FERNELMONT

La liste des documents existants qui ont été mis à disposition par la commune de Fernelmont est reprise en annexe 2.

1.3. AUTRES DONNÉES ET SOURCES UTILISÉES

La liste des données et sources utilisées est reprise en annexe 2.

1.4. PRÉSENTATION SUCCINCTE DES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

1.4.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Source : C.Dozo, Fernelmont, une commune hesbignonne en transition *in* Acta geographica Lovaniensia, 37, 1998.

La commune de Fernelmont se situe à la bordure nord-est de la province de Namur, au nord de la vallée de la Meuse. Elle est limitée du nord-est à l'est par les communes de Wasseiges, de Burdinne et de Héron qui font partie de la province de Liège. A l'ouest et au sud est, elle jouxte les communes d'Andenne, de Namur et d'Eghezée.

Fernelmont est le fruit de la fusion de dix anciennes communes le 3 janvier 1977 : Bierwart (hameau : Otreppe), Cortil-Wodon (hameau : Hambraine), Forville (hameaux : Seron, Seressia, Gochenée), Franc-Warêt, Hemptinne, Hingeon, Marchovelette, Noville-les-Bois (hameau : Sart d'Avril), Pontillas et Tillier. C'est le château de Fernelmont (Mont aux frênes), situé au centre de l'entité, qui lui a donné son nom.

1.4.2. MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

Située en grande partie en Hesbaye, la commune de Fernelmont jouit d'un sol de qualité, favorable à l'agriculture.

La commune est à cheval sur :

- deux régions agro-géographiques : la Hesbaye au Nord et le Condroz au sud,
- deux bassins hydrographiques, celui de la Haute Meuse et celui de la Meuse aval, qui font chacun l'objet d'un contrat de rivière,
- deux structures géologiques, au nord, des roches tendres (craie blanche), au sud, des roches dures (schistes et calcaires du paléozoïque).

Le sous-sol a fait l'objet d'une exploitation par le passé (3 carrières à Marchovelette au XVIIIème siècle). Elle s'est achevée dans les années 60. Un risque par rapport à la stabilité des sols, limité, persiste. Il est cartographié.

La commune compte une vingtaine de ruisseaux classés et plusieurs ruisseaux non classés. Les ruisseaux du Nord se jettent dans la Soile, les ruisseaux du sud se jettent dans la Meuse. Il semble que la qualité des eaux soit moyenne. L'ensemble du territoire se situe d'ailleurs en zone sensible aux nitrates. Il y a quelques captages sur la commune, exploités à des fins privées (agriculture).

La Soile est partiellement bordée par un périmètre d'aléa d'inondation fort à Hemptinne.

La qualité du **réseau écologique** est moyenne, vu les pressions d'une agriculture intensive et l'autoroute formant barrière aux déplacements de la faune et de la flore. La présence de bois, de rivières bordées de végétation, de quatre sites de grand intérêt biologique et de deux réserves naturelles sont au contraire favorables.

Les 4 sites de grand intérêt biologique :

- Propriété Isaac sur les ruisseaux de Montigny et de Seron
- Marais de Cortil-Wodon,
- Marais de Hingeon et de Pontillas,
- Vert Bois.

Les deux réserves naturelles (RN) :

- RN de Cortil-Wodon,
- RN de Hingeon et de Pontillas.

Depuis 2007, les nombres d'arbres et de haies remarquables reconnus dans la commune de Fernelmont sont les suivants :

- Nombre d'arbres isolés : 116
- Nombre de groupes d'arbre : 6
- Nombre de haies : 29

La commune est engagée activement dans un processus de valorisation de l'environnement, via différents programmes d'actions (Fauchage tardif, Commune Maya, Charte biodiverCités, commune Biodidap'2.0, charte Nature admise).

Fernelmont est une des communes les plus boisées de Hesbaye (10% du territoire, trois bois principaux : Bois du Tronquoy, Bois de Fernelmont, Bois de Bierwart) et plusieurs petits bois (surtout au sud de la commune, dans la partie condruzienne)

Au nord de la commune, le **paysage** est caractéristique de la Hesbaye (faciès Hesbignon Namurois), avec son relief doucement ondulé et ses champs à perte de vue, avec des variations importantes des couleurs et des textures du paysage en fonction des saisons. Les villages s'insèrent traditionnellement dans les creux du relief. Sauf exception, l'arbre, peu présent est cantonné aux alentours immédiats des villages et aux bords des cours d'eau.

Au sud, le relief est plus découpé, il s'agit de vallées secondaires de la Meuse aux versants plus pentus. Sur ces versants moins favorables à l'agriculture, les bois plus nombreux. Les villages se dressent sur les versants.

Il y a plusieurs périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur. Par ailleurs, une étude des périmètres d'intérêt paysagers sur la commune a été réalisée (ADESA).

La commune compte peu de dépotoirs et de sites pollués. Ces derniers ont été repérés et font l'objet d'un suivi lorsque nécessaire.

La commune présente en revanche une concentration élevée des nitrates dans le sol, avec des impacts sur la qualité des eaux de lessivage et des nappes souterraines.

La collecte des déchets est bien organisée et la quantité de déchets par habitants diminue progressivement.

1.4.3. DÉMOGRAPHIE

La commune de Fernelmont compte 7.792 habitants le 1er janvier 2016 pour 6.563 Ha. La densité de la population y est de 119,45 hab/km², ce qui est faible, plus faible que la Province de Namur et deux fois moins important que la Wallonie. Ceci est bien caractéristique d'une commune rurale.

Le territoire est attractif pour de nouveaux habitants (localisation intéressante, accessibilité aisée, cadre de vie rural). La croissance de la population a d'ailleurs été très rapide depuis 1977. Ainsi, entre 2015 et 2016, 103 personnes ont choisi de venir habiter à Fernelmont. L'augmentation est moins soutenue depuis 2005, mais elle reste importante et plus élevée que pour le reste de la Wallonie.

Fernelmont est une commune familiale, avec une proportion de ménages de 3 personnes et davantage plus importante que la moyenne wallonne ; les ménages de 2 personnes sont cependant les plus nombreux. Les 0-19 ans sont beaucoup plus représentés qu'en Wallonie. Tandis que la tranche d'âge 20-29ans est en recul par rapport aux autres tranches. Cela peut s'expliquer par une migration de la population jeune vers les plus grandes villes pour les études, le travail, le logement Aussi, les personnes âgées ont tendance à quitter la commune pour des lieux plus adaptés à leurs besoins spécifiques : prix ou taille du logement, proximité des services etc.

La population jouit de relativement bons indicateurs socio-économiques : taux d'emploi assez élevé, revenus moyens et niveau d'étude supérieurs à ceux de la moyenne wallonne. Cette population est également très majoritairement propriétaire de son logement, dans un contexte où le prix de l'immobilier est élevé. Tous les Fernelmontois n'ont pas accès au travail pour autant : la commune compte 38 bénéficiaires du revenu d'Insertion social en 2015. Les demandeurs d'emplois sont principalement des jeunes de moins de 25 ans et des actifs en fin de carrière (50 ans et plus)

Le parc de logement est très majoritairement dominé par les maisons de type ouvert. Les logements sont globalement récents et bien équipés. Globalement, le nombre de logement est en augmentation. L'augmentation la plus importante concerne les immeubles à appartements. Même s'ils restent marginaux par rapport au nombre total de logements. La

demande pour des immeubles à appartement en milieu rural est en effet récente, mais réelle dans de nombreuses communes.

La commune mène une politique de logements publics (il en existe 18), destinés tant à la location qu'à la vente (14 logements étaient programmés dans l'ancrage communal en 2014-2016 mais ont fait l'objet d'un refus par le Gouvernement Wallon).

1.4.4. CADRE SOCIO - ÉCONOMIQUE

A. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Bien placés par rapport au réseau autoroutier, la commune accueille deux parcs d'activité économique : un PAE industriel de 90,56 Ha, ce qui représente quelques 1402 emplois et un nouveau PAE mixte de 10 Ha.

Avec une grande diversité d'activités, c'est le tertiaire qui offre le plus d'emplois, et des employeurs majoritairement privés. En cela, Fernelmont est différente de la plupart des communes agricoles, dans lesquelles le premier fournisseur d'emploi est souvent le secteur public, avec l'administration et l'enseignement.

Ouvert aux entreprises du zoning, le Club d'Entreprise de Fernelmont ou CEFER marque la volonté d'avancer, de créer des synergies sociales, humaines, économiques, de faire connaissance et d'entretenir des rapports conviviaux par des rencontres régulières, de partager leurs problèmes, des projets, de pouvoir se grouper pour des services ou des achats,... et de donner au zoning et à la région une meilleure visibilité et un rayonnement plus vaste.

Le rôle du CEFER est entre autres de représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics.

On trouve des commerces, services et équipements dans tous les villages. Noville polarise clairement la majorité de l'activité, suivie de près par Forville. Tillier, au contraire, est très peu équipé.

La commune compte une agence locale pour l'emploi, notamment en charge de mettre en relation demandeurs d'emploi et demandeurs de travailleurs.

L'agence de développement local est fermée depuis juin 2013.

B. ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE

L'agriculture industrielle occupe une part importante du territoire ; Fernelmont est d'abord une terre de céréales et de cultures industrielles. L'engraissement de bovins y est également important. L'évolution est très similaire à celle de la Wallonie : la superficie des exploitations augmente, les exploitants vieillissent. Le secteur connaît une certaine diversification, par exemple via le développement des cultures de légumes destinés à la conserverie, la mise en place progressive de filières courtes, de produits du terroir, la construction d'un élevage de poulets biologiques. On notera aussi la présence d'activités associées à l'agriculture (machinerie agricole, entreprises de travaux agricoles etc.).

Il existe trois bois principaux de statut et de gestion différente ainsi que quelques massifs plus petits et isolés au niveau des terrains les moins favorables à l'agriculture et sur les terrains les plus pentus. Différents bois sont également à cheval sur deux communes : le Bois de la Mochenere (sur la commune de Fernelmont et la commune d'Andenne) et le Petit Bois de grande salle (sur la commune de Fernelmont et la commune de Namur).

Si l'on compare avec la Wallonie, la commune de Fernelmont ne comprend pas beaucoup de zones couvertes de forêts sur son territoire. Par contre, en comparaison avec les différentes communes de la Hesbaye, Fernelmont est l'une des communes les plus boisées. La commune mène une politique de gestion durable de la forêt via la ratification de la charte relative. Toutefois, la sylviculture reste une activité marginale.

C. TOURISME

Le tourisme se cantonne à un tourisme de courte durée, diffus et basé sur la valorisation du patrimoine rural (environnement, produits du terroir, bâti de qualité, vélo). Fernelmont est d'ailleurs affiliée à la Maison du Tourisme du pays de Namur.

On trouve sur la commune deux types d'hébergement : l'hébergement de petite taille, qui vise les familles, les couples et les petits groupes, et l'hébergement pour les mouvements de jeunesse et les enfants, qui offrent plus de places.

L'un des principaux atouts touristiques de la commune est sans conteste le château de Fernelmont, avec notamment les automnales de Fernelmont (journées musicales), et le festival médiéval de Nova Villa. Ce château fait l'objet d'actions de valorisation régulières (visites, publications, panneaux didactiques etc). Il est aussi utilisé lors d'expositions artistiques.

D. SERVICES

La Commune de Fernelmont compte sur son territoire 5 écoles : 5 implantations scolaires communales regroupées dans 2 écoles, 2 écoles libres et 1 école de la Communauté Française. Toutes les implantations accueillent les élèves de maternelles et primaires.

Pour l'accueil des tous petits enfants, la commune compte :

- 5 maisons d'enfant/crèches
- 5 garderies scolaires à Bierwart, Marchovelette, Hingeon, Forville et Hemptinne,
- 7 gardiennes indépendantes,
- 4 gardiennes encadrées.

L'ONE organise des consultations des nourrissons à la Maison de l'enfance de Sart-d'Avril.

Pour les jeunes, la commune compte :

- 5 mouvements de jeunesse,
- 2 clubs de jeunes (à Pontillas, Hemptinne).

La commune compte une maison de repos, un conseil consultatif des aînés et 4 associations de 3X20 (à Forville, Hemptinne, Hingeon et Noville). L'offre de service pour les personnes âgées n'est pas très développée.

Comme partout, le Centre Public d'Action Sociale a pour mission d'assurer, aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique. On épinglera les missions suivantes :

- Les aides financières ;
- Les aides sociales ;
- La médiation de dettes ;
- Les personnes âgées et les familles (service d'aides ménagères / service de repas à domicile) ;
- L'I.L.A (L'Initiative locale d'accueil) ;
- Les transports ;
- La consultation d'aide juridique ;
- Le transport bénévole ;
- Les plaines de jeux ;
- Le tuteur d'énergie ;
- Consultation d'aide juridique ;
- Transports bénévoles ;
- Plaines de jeux.

E. CULTURE, SPORT ET LOISIR

Les activités culturelles et sportives sont nombreuses et diversifiées :

- L'Association culturelle As'Ferne,
- Le Menu Théâtre
- Les chorales (3) et la musique (une école de musique, 2 évènements),
- L'animation et les loisirs créatifs (15 clubs),
- 4 clubs horticoles, apicoles, colombophiles,
- Un bibliobus et un bédébus,
- 7 comités villageois,
- 3 associations environnementales,
- 4 associations patriotiques,
- Un Centre sportif et associatif à Noville et de petits équipements sportifs dans certains villages,
- Une coopération internationale décentralisée avec le Burkina Faso,
- Un système d'échange local, commun avec Eghezée.

La vie communale dispose d'une intéressante vitrine grâce au site internet communal et au Bulletin communal bimestriel.

1.4.5. OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'occupation du sol et l'aménagement du territoire sont deux approches qui se rejoignent. En effet, l'analyse de la situation de fait examine l'occupation du sol tandis que l'analyse de la situation de droit précise l'affectation du sol.

Habitat :

Les villages de Fernelmont sont à considérer comme des villages groupés (moyennement denses et en partie étirés le long des axes routiers) réunissant fermettes, bâtisses bourgeoises et fermes en carré autour de l'église. De grosses fermes, fermes-châteaux et châteaux s'isolent dans la campagne.

Les villages suivants peuvent être considérés comme des ensembles traditionnels bien conservés : Franc-Warêt, Noville-les-Bois, Seron, Hemptinne.

Le tissu assez lâche des noyaux villageois a favorisé un mélange des typologies : habitat rural traditionnel, habitat ancien « bourgeois », habitat de type plus urbain avec pignons aveugles, habitat rural rénové par les citadins, habitat récent « 4 façades » d'inspiration plus ou moins rurale.

Du fait de la proximité de Namur et du développement résidentiel récent, les villages subissent généralement une banalisation de leur cadre bâti et de leurs espaces publics. Par ailleurs, de nombreux quartiers sont valorisés par un paysage de qualité et/ou un patrimoine architectural remarquable.

A noter qu'apparaissent depuis peu des demandes de permis pour des appartements.

D'une façon assez exceptionnelle la commune de Fernelmont ne compte sur son territoire qu'une seule zone d'aménagement communal concerté, située à Marchovelette et celle-ci concerne une propriété privée.

L'absence de réserve foncière au sein de ZACC, met la commune à l'abri de grandes opérations immobilières. Cela constitue cependant une faiblesse par rapport à d'éventuels besoins comme des services ou équipements.

L'implantation de l'habitat traditionnel à Fernelmont est à l'origine du tracé des zones d'habitat à caractère rural du plan de secteur. Le plan de secteur ne compte par ailleurs qu'une seule zone d'aménagement communal concerté (ZACC), seule zone susceptible, en dehors des zones d'habitat, à recevoir de nouveaux ensembles d'habitat.

Les nouveaux logements s'implantent donc nécessairement dans les noyaux d'habitat existants. Ce qui laisse à la commune relativement peu de disponibilité foncière à vocation d'habitat.

Les villages de type « groupé », grâce à leur densité traditionnelle faible, accueillent dans leur zone d'habitat les nouvelles habitations. Ce phénomène tend à diversifier la typologie architecturale au sein des noyaux d'habitat et localement à banaliser les espaces publics.

Par contre l'entité est riche en patrimoine architectural (fermes en carré, châteaux, églises, …) qui, allié à un paysage de qualité, valorise le cadre de vie et contribue à l'attrait de la commune.

La zone d'habitat représente 8,2 % de la superficie communale. Elle est occupée au ¾ à l'heure actuelle.

Agriculture :

Le territoire est composé majoritairement par des terres cultivées et cultures permanentes à hauteur de 62 % + 19 % de prés et pâtures, ce qui représente 81 % d'utilisation à caractère agricole. (contre 77% du territoire repris en zone agricole au Plan de secteur, l'agriculture occupe donc une superficie plus importante que prévue par le Plan de secteur).

La superficie agricole a cependant tendance à diminuer vu l'urbanisation du territoire. L'urbanisation par construction de logements se fait de façon ponctuelle. Par contre, d'importantes opérations ont été réalisées ou sont en voie de l'être au niveau des ZAE.

L'agriculture tend à se développer au travers des exploitations de taille de plus en plus grande ; les fermes se localisent soit à l'intérieur des zones d'habitat, soit au milieu de la zone agricole.

Activité forestière

La zone forestière du plan de secteur représente quant à elle 9 % du territoire et les forêts, bois et production de sapins de Noël représente 10% du territoire au niveau du COSW. Ce qui veut dire qu'à peu de chose près, la situation de fait correspond à la situation de droit.

Services publics et équipements :

Les zones de services publics et d'équipements communautaires, petites et éparpillées dans les différents villages offrent peu de potentialité pour un éventuel équipement nécessitant de l'espace.

Activité économique :

La commune de Fernelmont compte 3 grandes zones d'activités économiques localisées en bordure de la E42 occupées notamment par 2 PAE. Elle compte également quelques petites zones au sein de certains villages. Ce qui permet d'offrir dans l'entité un nombre d'emplois relativement important.

1.4.6. MOBILITÉ ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION

La commune de Fernelmont occupe une place privilégiée du point de vue de l'accessibilité : elle est en effet traversée par l'autoroute E42 et à proximité de l'autoroute E411. De plus, le réseau de voiries régionales est bien développé.

Dès lors, les principaux pôles, Namur, Bruxelles, Liège, mais aussi Gembloux, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre, sont accessibles rapidement et facilement.

La voiture est un outil incontournable pour cette commune, avec un nombre de véhicules par ménage assez élevé.

D'autant que la desserte en transport en commun ne constitue pas à ce jour une alternative convaincante, l'offre étant restreinte. Tous les villages ne sont d'ailleurs pas reliés entre eux par le bus.

De même, le vélo reste peu développé, et de nombreuses voiries ne sont pas ou peu sécurisées pour les 2 roues. La commune mène cependant une politique en faveur des modes doux, avec :

- La mise en place d'une prime « vélo électrique » : correspondant à 10% du montant de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable,

- La construction de « sentiers nature » pour un meilleur accès aux places et aux bois, à la fois pour les piétons mais également pour les cavaliers.

La commune est bien équipée en impétrant : égout, électricité, etc. On note cependant l'absence de fibres optiques au niveau de la ZAE.

Enfin, la commune présente un potentiel énergétique (basé sur les énergies renouvelables) assez varié : photovoltaïque, éolien, hydro-électrique, biométhanisation et géothermique. Par ailleurs, notamment à travers le Plan d'action énergétique, la commune s'est lancée dans un programme de gestion de l'énergie volontariste.

1.4.7. INSTITUTION COMMUNALE

La commune jouit de moyens humains de qualité et d'une bonne santé financière.

Elle est composée de services admistratifs et techniques complète par des services paracommunaux (ALE, GAL, CSAF, CPAS, (« ADL »))

Elle est affiliée à plusieurs intercommunales et est animée par différents conseils et commissions.

1.4.8. APERÇU HISTORIQUE

Source : J. Libois *in* Programme communal de développement rural – 1998

La commune est riche en patrimoine historique : fermes, châteaux, tumuli.

Un aperçu historique est repris en annexe 3.

1.5. LES PLANS RÉGLEMENTAIRES ET LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT (DONT LES PÉRIMÈTRES DE REMEMBREMENTS EN COURS);

Fernelmont compte les documents d'aménagement du territoire suivant :

- la commune a fait réaliser un Schéma de Structure Communal et un Règlement Communal d'Urbanisme ; ceux-ci n'ont jamais été adoptés. Ils n'ont donc aucune valeur réglementaire ;
- le village de Franc-Warêt est couvert par un règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural ;
- 2 Plans particuliers d'affectation à Pontillas ;
- un Plan communal d'aménagement sur la ZAE à Noville ;
- un Plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur à Petit-Warêt et Hingeon ;
- 1 périmètre de remembrement adopté en 1987 à Hingeon + un remembrement en cours à Forville-Hemptinne
- 6 monuments et sites classés ;
- 85 bâtiments repris au patrimoine remarquable ;
- 254 petites constructions reprises au petit patrimoine,
- 1 site archéologique (les 3 Tumuli).

2. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES

2.1. RELIEF

La commune de Fernelmont, d'une superficie de 6.560 ha, est située au nord de la province de Namur faisant partie de la Hesbaye humide. Elle appartient à deux entités géographiques et agricoles distinctes :

- Au nord : une partie hesbignonne délimitée par l'autoroute A15 qui inclut Tillier, Noville-les-bois, Pontillas, Bierwart, Cortil-Wodon, Forville et Hemptinne.
- Au sud (au-delà de l'A15) : une partie condruzienne qui inclut Marchovelette, Franc-Warêt et Hingeon.

Le point culminant a pour altitude 220m et se situe à Hingeon (point culminant de la Hesbaye), tandis que le point le plus bas est à 135m et se trouve à Hemptinne. Cela coïncide très bien avec les informations relevées sur la carte géologique où on peut remarquer cette même différence nord/sud se manifestant dans un antagonisme des roches tendres au nord et des roches dures au sud.

2.2. GÉOLOGIE

2.2.1. GÉOLOGIE LOCALE

Les sols de la commune reposent essentiellement sur :

- une structure de roches dures au sud (cf. fig.1), à savoir les schistes du Silurien ou bien les calcaires du Dévonien, constituée lors du Paléozoïque moyen.
- une structure de roches tendres au nord, formée des calcaires du Crétacé supérieur, représentés par la craie blanche de l'assise de Nouvelles (étage Sénonien). Cette craie grossière et mélangée à du silex noir figure parmi les dépôts secondaires les plus répandus sur le territoire communal.

Quant à la répartition des autres dépôts du Paléogène, nous remarquons une concentration des dépôts de sables de l'Eocène et de l'Oligocène autour d'Hemptinne, de Tillier et d'Hingeon.

Toutes ces formations ont ensuite été recouvertes lors du Pléistocène supérieur par une couche de limons d'origine nivéo-éolienne et correspondant dans son profil aux trois stades de la 4éme période glaciaire (dite « de Würm »).

D'une épaisseur variable, cette couverture du Pléistocène supérieur a été recouverte à son tour par des dépôts alluvionnaires pendant l'époque Holocène, très importants au vu de la densité du réseau hydrographique de la commune.

Ces dépôts alluvionnaires, de type argileux avec des interférences caillouteuses, sont quasi imperméables, d'où le problème de drainage déficitaire observé sur le territoire.

La présence des schistes quartzeux du Silurien dans la partie sud de la commune, ainsi que d'autres roches anciennes telles les psammites et les dolomies, ou bien encore les calcaires, plus particulièrement au sud de Noville-les-Bois, pourrait partiellement expliquer le classement de Fernelmont en zone potentiellement à risque radon.

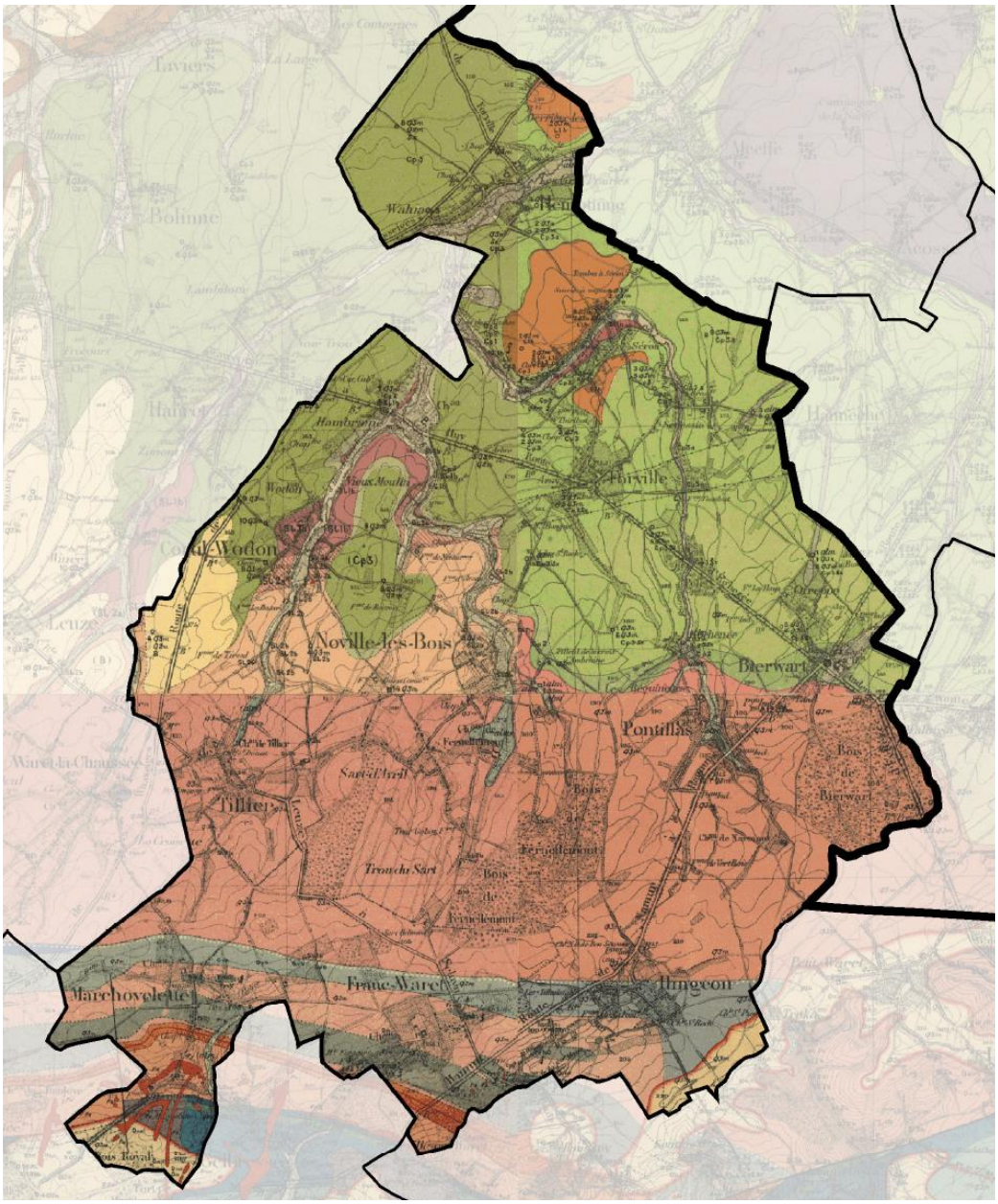


Figure 1: Carte géologique de Fernelmont

2.2.2. CARRIÈRES

Actuellement aucune carrière n'est en exploitation sur le territoire communal. Cependant plusieurs points d'exploitation de roches étaient actifs autour de Marchovelette et Gelbressée, tel qu'attesté par différents documents historiques.

La carte Ferraris, par exemple, datant de 1777, renseigne la présence de 3 carrières au centre de Marchovelette. Les roches exploitées dans ces carrières ont été utilisées pour le façonnage des pierres de taille, afin de servir à la construction des habitations. Dès les années 1960 l'exploitation de carrières cessa et l'activité économique principale s'orienta vers les exploitations agricoles (ex. la ferme de la Maquelette, la ferme de Pierre Côme, etc.).

2.2.3. ZONES KARSTIQUES

Malgré la présence des calcaires dans la partie sud, on ne note pas de sites karstiques ou du karst surfacique sur le territoire de la commune. Seules les formations carbonatées sont présentes sur 2/3 du territoire communal.

Le seul risque lié à la présence de formations carbonatées est celui d'apparition des phénomènes de suffosion, suite à la dissolution de roches carbonatés. Cela étant dit, le territoire de la commune n'est pas recensé dans une zone d'aléa fort.

On ne note pas d'autres contraintes karstiques à Fernelmont, où 74% du territoire est occupé plutôt par des terres de cultures et des pâtures.

2.2.4. EXPLOITATION MINIÈRE

Différents documents attestent de la présence dans le passé de plusieurs exploitations minières sur le territoire de la commune, notamment dans la partie sud. Il s'agit pour l'essentiel des anciennes mines de fer qui se trouvaient autour de Marchovelette et Franc-Warêt (cf. fig.2, source : http://carto1.wallonie.be/soussol/viewer.htm), mais des mines ont été recensées également autour d'Hingeon[1], notamment à Ville-en-Waret et à Vezin.

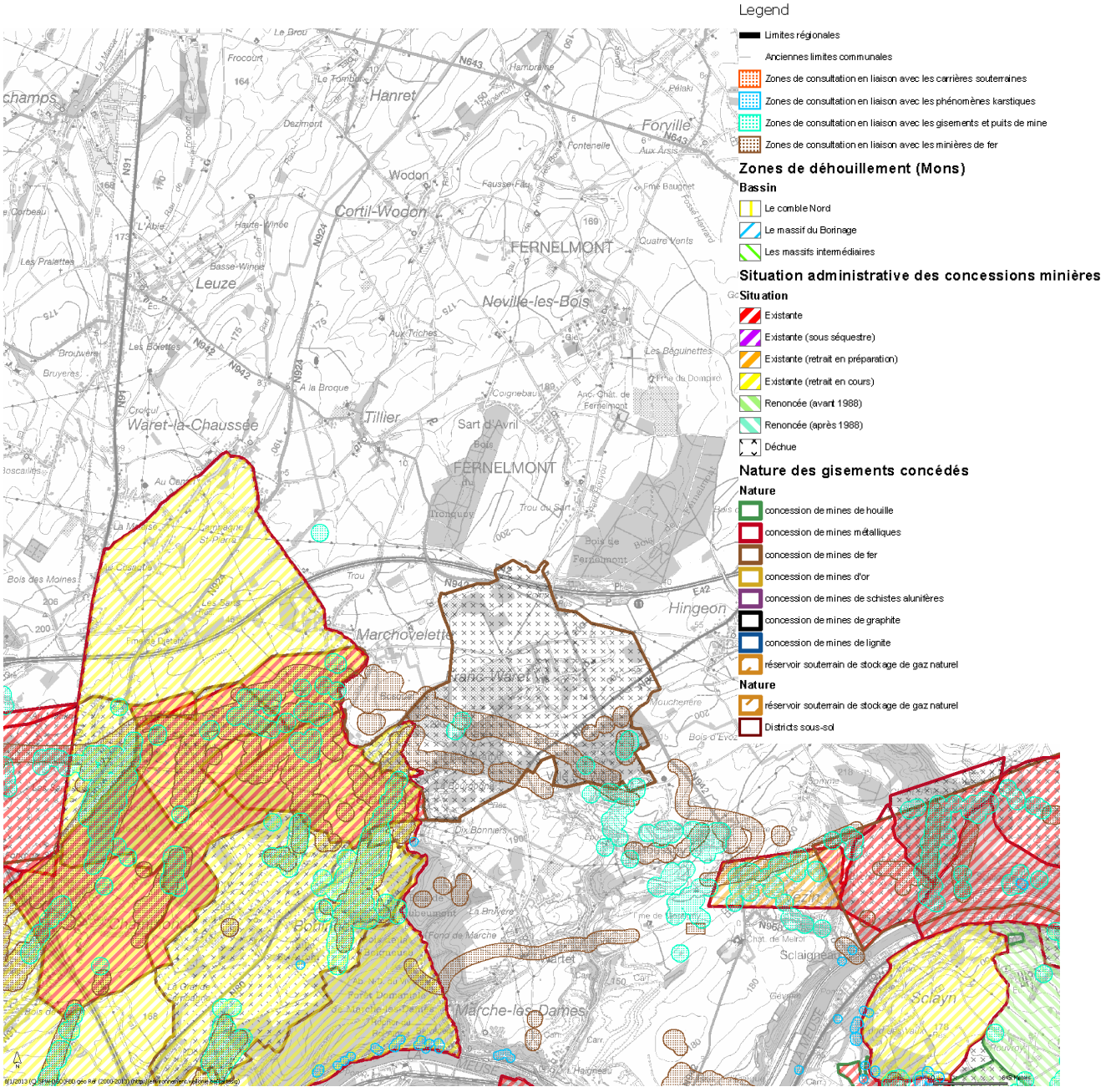


Figure 2:Concessions minières

[1] http://www.fernelmont.be/page.asp?i=141

2.3. PÉDOLOGIE

En analysant la carte numérique des sols de Wallonie (source BEP), nous pouvons remarquer que les sols de Fernelmont (cf. fig 3.) se divisent en quatre catégories principales :

- sols limoneux à drainage naturel favorable (présents surtout dans la partie nord de la commune à Hemptinne, mais également de manière plus ponctuelle dans la partie ouest de la commune autour de Cortil-Wodon et aux extrémités sud autour d'Hingeon et Marchovelette ;
- sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable (rencontrés principalement au centre de la commune, autour de Noville-les-Bois et Pontillas) ;
- sols limoneux à drainage naturel modéré ou imparfait (présents sur 43.8% du territoire communal et concentrés sur la partie centre-est) ;
- sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre (rencontrés surtout sur la partie est du territoire autour de Pontillas et Bierwart).

La principale conséquence de ces caractéristiques pédologiques spécifiques, auxquelles s'ajoute la présence de dépôts alluvionnaires argileux avec des interférences caillouteuses, se traduit par un faible drainage de l'eau de ruissellement, et donc par une pression supplémentaire (à la fois technique et financière) sur l'activité agricole locale.

De fait, pour pallier les difficultés de drainage par voie naturelle, des aménagements tels les remblayages et la construction de réseaux de drainage sont nécessaires afin d'assurer un rendement optimum des cultures.

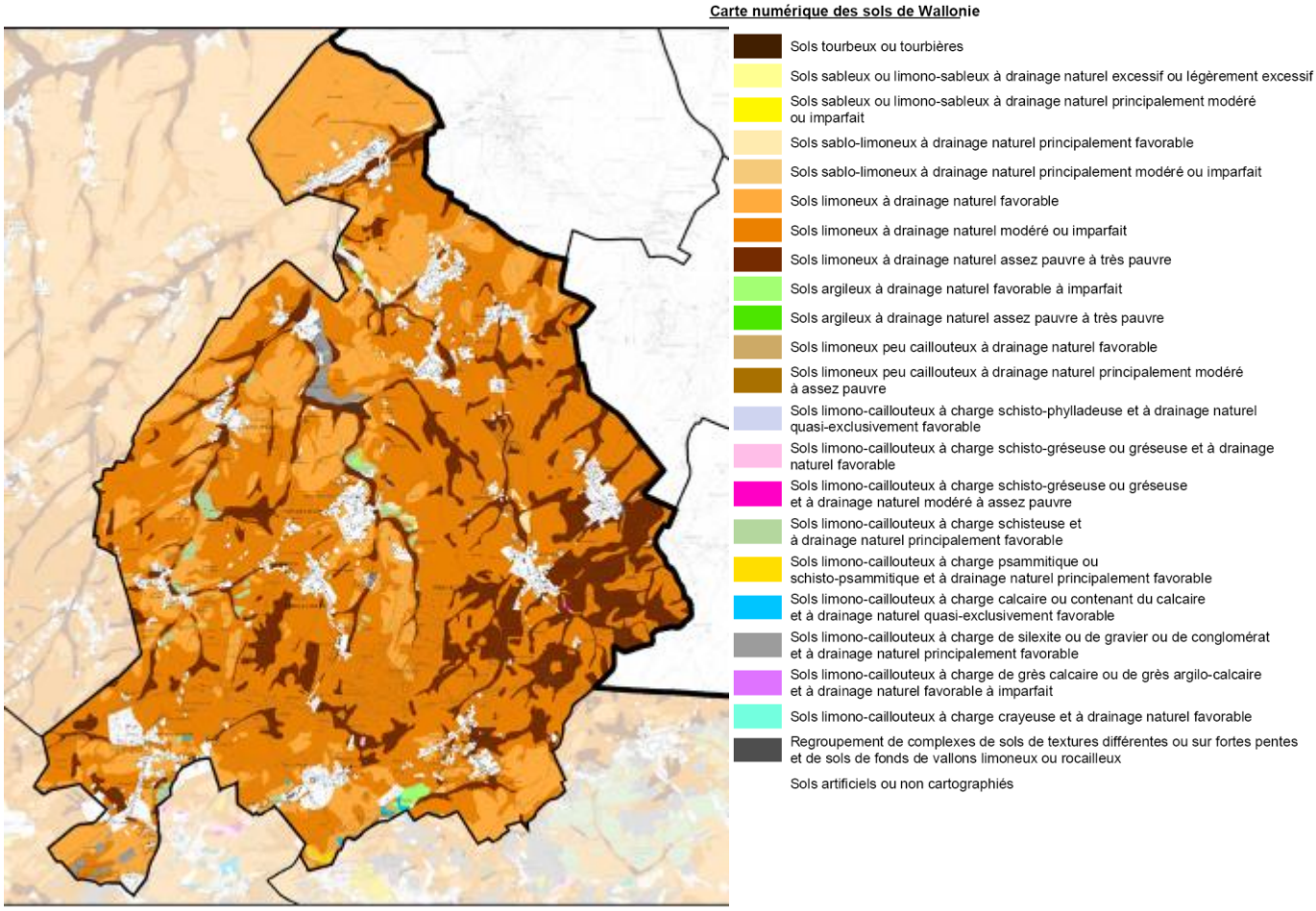


Figure 3: Carte pédologique de Fernelmont

2.4. EAUX

Du point de vue hydrographique, le territoire de Fernelmont est repris dans le périmètre de deux bassins versants importants, divisés par l'autoroute E42 (A15) :

- Le bassin hydrographique de la Mehaigne comprenant les communes du nord ;
- Le bassin hydrographique de la Meuse comprenant les communes du sud, à savoir Marchovelette, Franc-Warêt et Hingeon (fig. 4).

2.4.1. EAUX DE SURFACE : RÉSEAU HYDRIQUE

A. DESCRIPTION DU RÉSEAU

La commune de Fernelmont est sillonnée par 20 ruisseaux classés (cf. tab. 4,) et rejoints par une série d'autres ruisseaux non classés. Ceux-ci forment un réseau hydrographique assez dense (fig4, liste non-exhaustive).

La plupart des ruisseaux prenant leur source sur le territoire de la commune (et surtout ceux au nord de l'autoroute E42) sont drainés par la Soile, un affluent de la Mehaigne.

Les ruisseaux sillonnant le sud de la commune (les ruisseaux de Gelbressée et de Franc-Warêt, le ri Bolain, le ruisseau d'Hingeon, etc.) sont drainés directement par la Meuse.

Nom du cours d'eau	Bassin versant	Catégorie	Longueur (en m)
La SOEHLE	Mehaigne	NC	284
La SOILE	Mehaigne	1ère	2.067
Ruisseau de COIGNEBAUX	Mehaigne	3ème	832
Ruisseau de CORIA	Mehaigne	2ème	852
Ruisseau de CORTIL-WODON	Mehaigne	2ème	3.959
Ruisseau de FORVILLE	Mehaigne	2ème	700
Ruisseau de GELBRESSEE	Meuse	2ème	1.924
Ruisseau de la BATTERIE	Mehaigne	2ème	854
Ruisseau de la FONTAINE MATRO	Meuse	2ème	407
Ruisseau de MOCHENAIRE	Meuse	2ème	1.114
Ruisseau de MONTIGNY	Mehaigne	2ème	1.256
Ruisseau de NOVILLE-LES-BOIS	Mehaigne	2ème	3.860
Ruisseau de PONTILLAS	Mehaigne	2ème	7.991
Ruisseau de SERON	Mehaigne	2ème	44
Ruisseau du GRAND VIVIER	Mehaigne	3ème	582
Ruisseau du SAULE DES HENRIAUX	Mehaigne	2ème	2.377
Ruisseau du TIGE DE LA BASSE DE RHEE	Mehaigne	2ème	215
Ruisseau le HINGEON	Meuse	3ème	602
Total réseau			**29.920**

Tableau 2: Listing du réseau hydrique (Source : BEP)

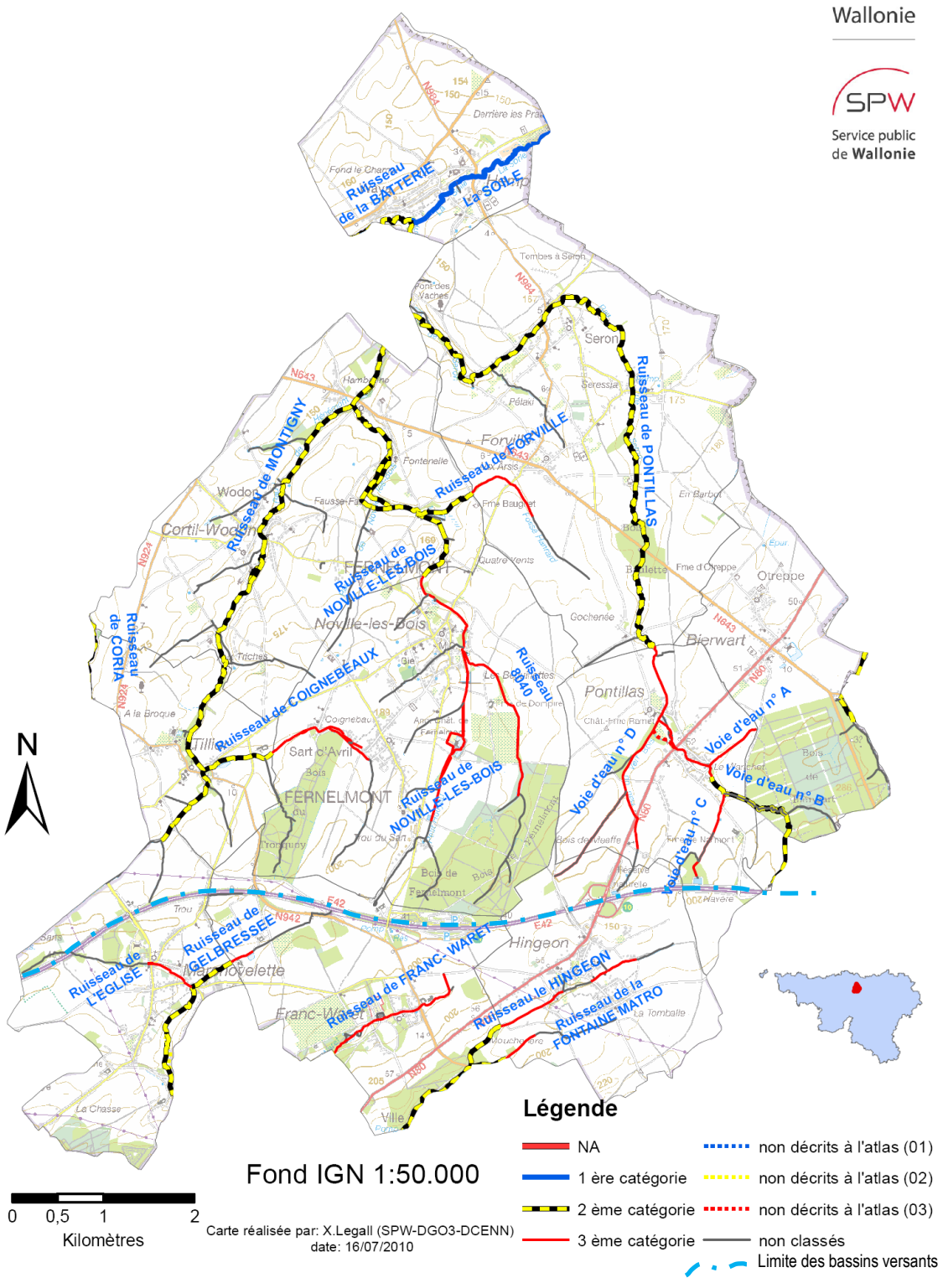


Figure 4: Réseau hydrologique

B. QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE :

L'entièreté du territoire communal est repris en zone vulnérable aux nitrates, tout comme le nord du sillon Sambre et Meuse.

Malgré l'absence de stations de mesure de la qualité des eaux à Fernelmont, des informations relativement utiles peuvent être obtenues via les points de mesures établis sur les grands collecteurs des ruisseaux fernelmontois qui sont la Mehaigne, la Meuse et le ruisseau de Gelbressée.

La qualité des eaux de surface a été analysée en 2013 et a permis d'établir l'état écologique des masses d'eau comme suit :

- masse d'eau MV03R (Mehaigne I) : mauvais
- masse d'eau MV035R (Meuse II) : moyen
- masse d'eau MM35R (ruisseau de Gelbressée) : moyen

2.4.2. ALÉA D'INONDATION

L'aléa d'inondation représente le phénomène de submersion d'un territoire donné par une couche d'eau et à une certaine récurrence. Trois catégories d'aléa (faible, moyen, élevé) sont identifiées en fonction des valeurs de l'étendue et la profondeur de la submersion et de sa période de retour. Ainsi un territoire subissant des inondations fréquentes à forte profondeur de submersion sera classé en zone d'aléa élevé, tandis qu'un territoire concerné par des inondations rares et à faible profondeur de submersion sera classé en zone d'aléa faible.

Le territoire de la commune n'est concerné que ponctuellement par ce type d'aléa. C'est en fait la Soile, au nord de la commune, qui est classée en zone d'aléa fort (cf. fig 5.), en particulier à hauteur de Hemptinne. Selon le plan de secteur il y a au moins un bâtiment qui est repris dans cette zone d'aléa fort sur la rive droite de la Soile, et plusieurs autres bâtiments sont repris en zone d'aléa faible sur la rive gauche.

Les autres entités du réseau hydrographique sont classées en zone d'aléa moyen (soit 0,2% de la commune, dont le Seron) ou faible (soit 6,8% du territoire de la commune). Après analyse de la carte d'aléa d'inondation il est nécessaire de spécifier que plusieurs bâtiments de Forville sont situés en zone d'aléa moyen sur le cours du Seron. D'autres bâtiments, notamment à Cortil-Wodon, Tillier, Marchovelette ou bien Franc-Warêt sont situés en zone d'aléa faible.

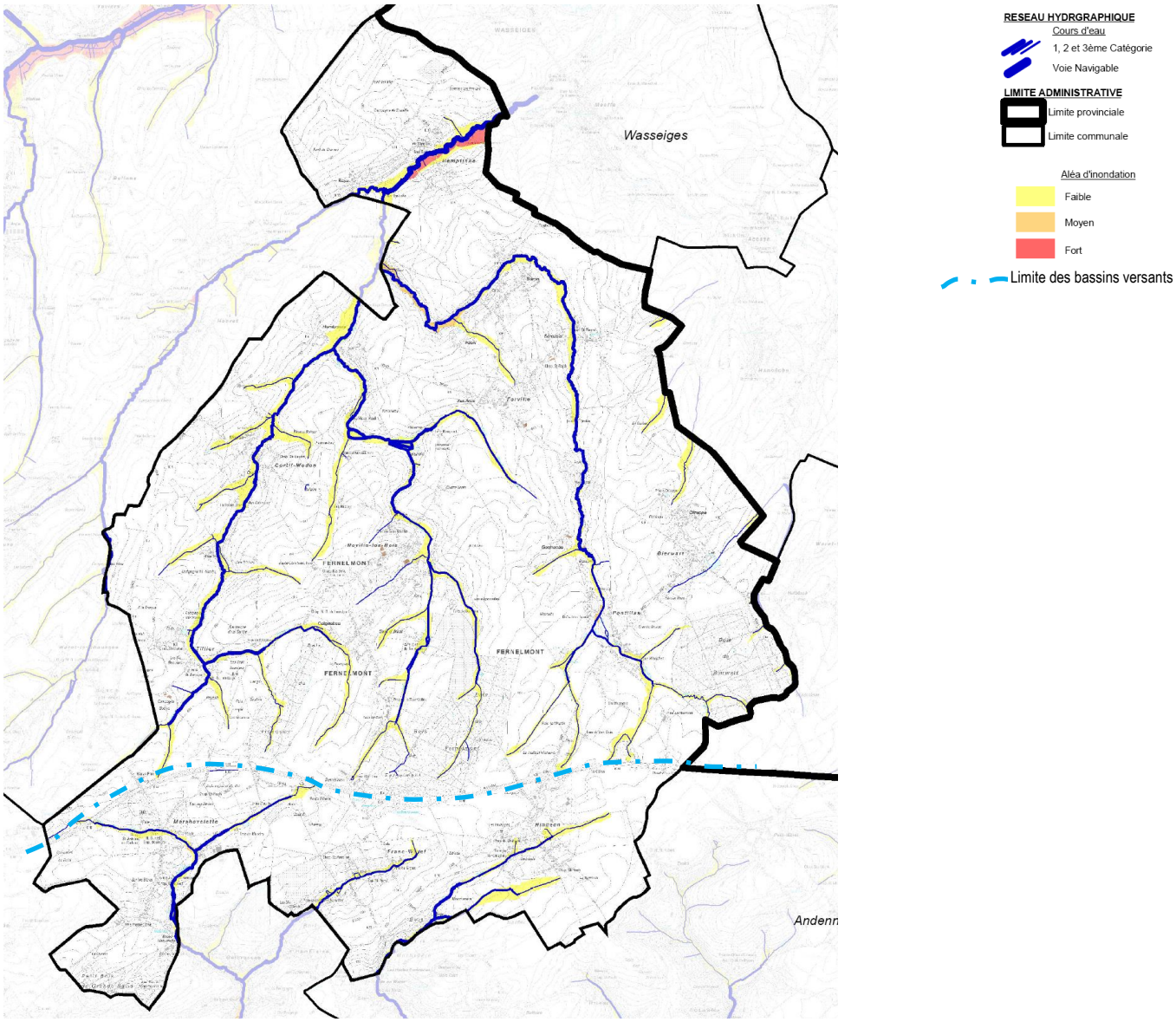


Figure 5: Aléa d'inondation

A la demande de la Région, suite à une inondation entre le 05 et le 15 janvier 2011, la commune a réalisé une enquête inondations en janvier 2011. Cette enquête liste les dégâts observés et avérés sur la commune. Des inondations avec dégâts sur les bâtiments ont été observées en périmètre d'aléa d'inondation cartographié par la Wallonie dans les villages de Pontillas d'Hemptinne et de Marchovelette, ainsi qu'entre Seron et la ferme de Montigny.

2.4.3. CONTRATS DE RIVIÈRE

Etant donné sa localisation et d'autres facteurs géographiques, la commune se trouve divisée par une ligne de crête et son territoire est repris dans deux bassins hydrographiques. Cette ligne de crête constitue la limite des contrats de rivière et correspond à l'autoroute.

Comme chaque bassin hydrographique fait l'objet d'un contrat de rivière, cela a comme conséquence que Fernelmont est concernée par deux contrats de rivière différents : le contrat de rivière Meuse Aval et le contrat de rivière Haute Meuse

A. CONTRAT DE RIVIÈRE « MEUSE AVAL »

La Commune de Fernelmont est partenaire du **Contrat de Rivière « Meuse aval ». ,**

Il regroupe différents acteurs (15 partenaires différents), en ce compris 12 communes situées en tout ou en partie dans le bassin hydrographique de la Mehaigne – à savoir : Braives, Burdinne, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Hannut, Héron, Huy, La Bruyère, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges, Le Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, Carmeuse, La raffinerie Tirlemontoise - et se veut être un organe de concertation entre toutes les parties concernées.

Le programme d'actions portant sur les années 2011 à 2013 compte en tout 604 actions pour 3 objectifs principaux :

I. Poursuivre l'amélioration des cours d'eau pour garantir la multiplicité de leurs usages
II. Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière
III. Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de Rivière

B. CONTRAT DE RIVIÈRE « HAUTE MEUSE »

La Commune de Fernelmont est partenaire du **Contrat de Rivière « Haute Meuse ». ,**

Le contrat de rivière Haute-Meuse est l'un des premiers contrats mis en place en Wallonie et regroupe deux sous-bassins hydrographiques, celui de la Meuse Amont et celui de l'Oise, soit une superficie de 200.323 Ha pour quelques 2.594km de cours d'eau. Il associe plus d'une trentaine de partenaires, parmi lesquels :

- des administrations fédérales (ministère de la Défense nationale) ;
- des administrations régionales (SPW – Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques, Direction générale de l'Agriculture, Commissariat général au Tourisme, etc.) ;
- des administrations locales (Province de Namur, administrations communales) ;
- mais également des acteurs locaux (Animation gelbressoise asbl, le Bureau économique de la province de Namur, CAR-N asbl, etc.).

En 2016, une rencontre communale de concertation avec les Contrats de rivière Meuse aval (CRMA) et Haute-Meuse (CRHM) a eu lieu. Cette rencontre avait pour objectif de faire l'état d'avancement, avec les différents services concernés, des actions en lien avec l'eau qui concernent le territoire de Fernelmont mais également de réfléchir aux futures actions et collaborations.

Des améliorations significatives sont visibles par rapport aux inventaires précédents, les dépôts de déchets autres que les tontes de pelouses et les déchets verts ont considérablement diminué.

La commune de Fernelmont a cependant encore 2 défis majeurs à relever à court terme :

- La gestion des plantes invasives
- La lutte contre les dépôts de tonte de pelouse et de déchets verts

Et 2 défis majeurs à relever à moyen terme :

- La poursuite des efforts en matière d'épuration, en collaboration avec l'INASEP
- La poursuite des actions de lutte contre les inondations et les coulées boueuses

Les deux nouveaux programmes de contrats de rivière pour la période 2017-2019 ont été approuvés par le conseil communal.

2.4.4. PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH)

Le réseau d'égouttage permet l'évacuation des eaux usées et/ou de ruissellement sur quasiment l'entièreté de la commune. Ce réseau, dont la construction est financé par la SPGE et exécuté par INASEP pour la Province de Namur, est formé principalement par des égouts gravitaires, la présence de collecteurs sous pression étant ponctuelle. Seuls les villages de Marchovelette, Franc-Warêt, Hingeon et Bierwart ont actuellement des collecteurs gravitaires sur leur territoire.

En ce qui concerne le régime d'assainissement, une différence claire se manifeste entre les villages du nord et nord-est et le reste de la commune. De fait, dans ces villages, le régime d'assainissement collectif de 2.000 EH et plus est prépondérant (cf. fig. 6). Il en est de même sur le territoire de Marchovelette. Dans les autres villages, c'est le régime collectif de moins de 2.000 EH qui est prépondérant.

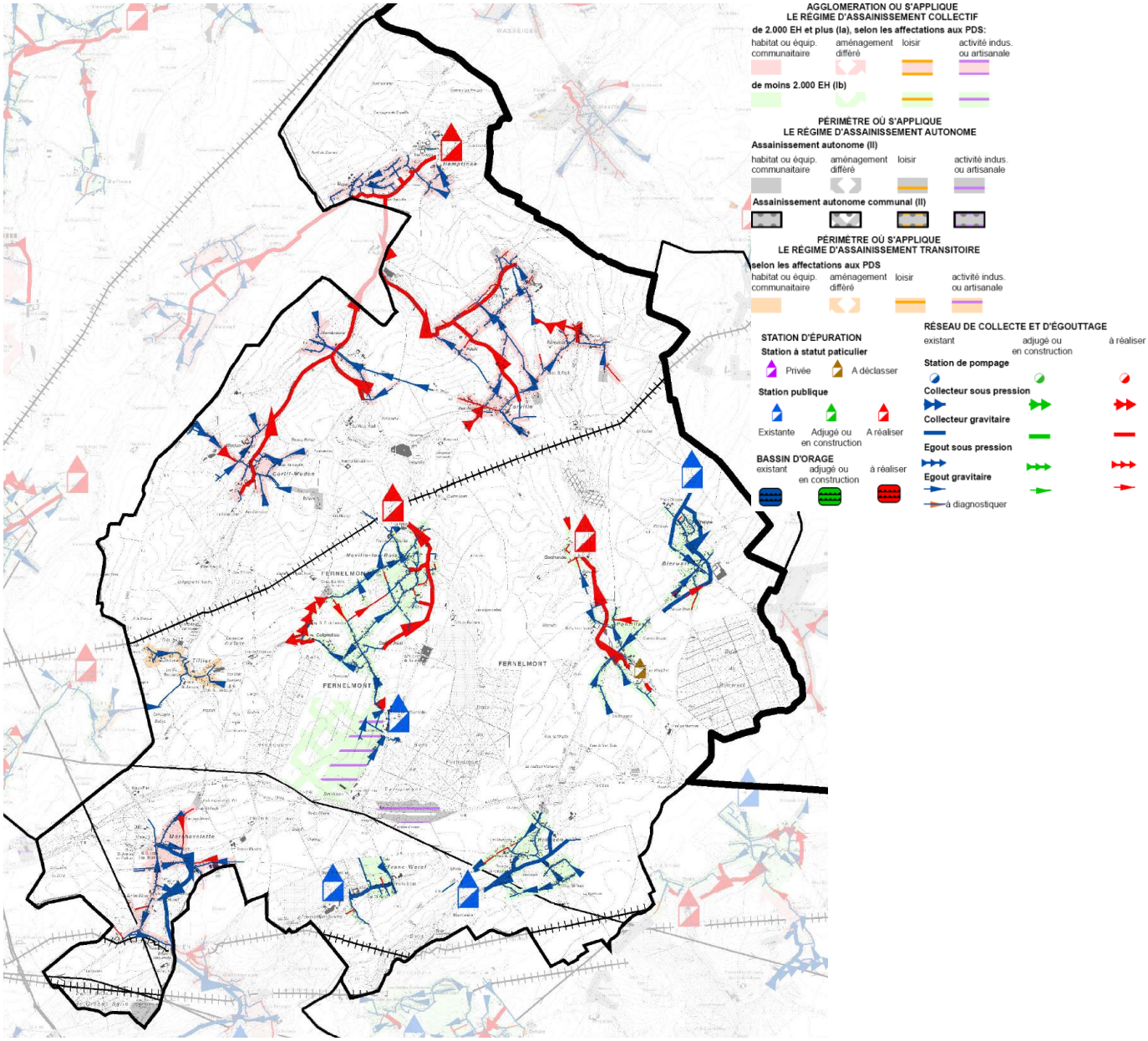


Figure 6:: PASH

Quatre stations d'épuration existent déjà sur le territoire de la commune et permettent le traitement des eaux usées avant leur retour vers le milieu naturel.

Selon les informations du PASH (cf. fig.6), 3 nouvelles stations d'épuration doivent encore être réalisées sur le territoire de la commune : à Noville-les-Bois, Pontillas et Hemptinne. Le réseau de collecte et d'égouttage va également être amélioré, plusieurs collecteurs gravitaires et sous pression vont être construits permettant, à terme, le traitement des eaux usées sur la quasi-totalité du territoire communal.

2.4.5. EAUX SOUTERRAINES : EXTRACTION ET DISTRIBUTION D'EAU

A. DESCRIPTION DES RESSOURCES

Les trois aquifères présentes sur le territoire de la commune sont principalement exploitées dans des activités agricoles, les puits de captage n'étant pas (encore) utilisés pour la distribution de l'eau. D'ailleurs, les captages renseignés sur la carte du réseau hydrographique (cf. fig.7) coïncident quasi-parfaitement avec l'emplacement des exploitations agricoles. On remarque deux zones de concentration des captages à Noville-les-Bois et Pontillas. Néanmoins, ces puits, tout comme les autres puits sur le territoire communal, ne sont pas concernés par une zone de protection (rapprochée - IIA ou éloignée - IIB) ou même de surveillance.

L'alimentation en eau potable des habitations est assurée par la Société wallonne des eaux (SWDE).

Sur le territoire de Fernelmont, la consommation annuelle d'eau des petits consommateurs (76 m³) est similaire à la moyenne wallonne (77m³).

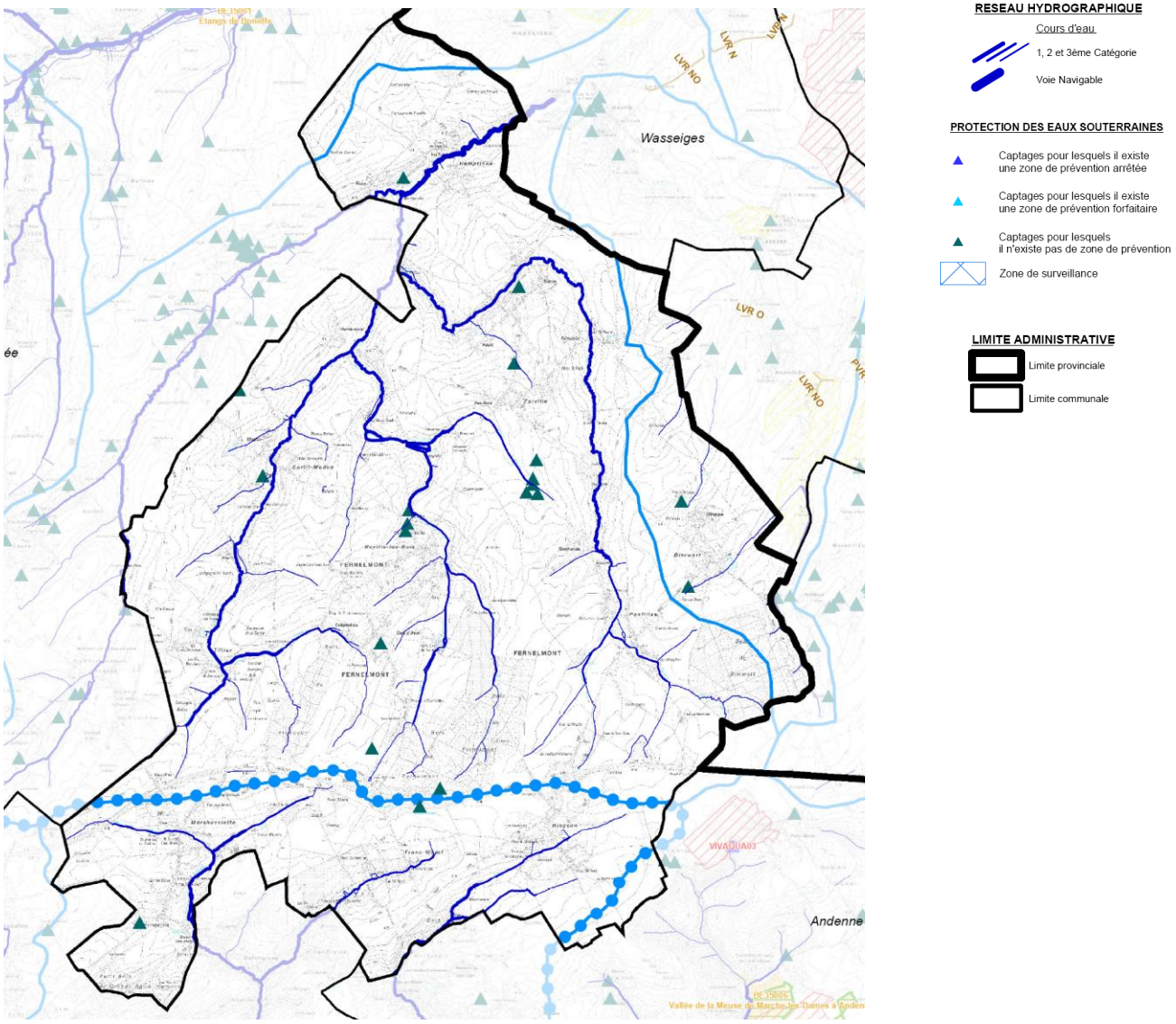


Figure 7: Captages d'eau

B. QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES :

L'altération principale des eaux souterraines est induite indéniablement par le nitrate et son origine est essentiellement due à l'utilisation des engrais.

La surveillance des teneurs en nitrates dans les nappes est devenue systématique depuis 1994 et elle est exercée en application de la directive (91/676/CEE) concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (appelée "survey nitrate").

Les puits et captages d'eau présents sur le territoire de Fernelmont sont réservés essentiellement à un usage agricole et il faut noter que leur qualité physico-chimique est médiocre à cause de la forte teneur en nitrates. On observe d'ailleurs une accentuation de la teneur en nitrates entre 2004 et 2008.

Nom/localisation de la prise d'eau	*Zone vulnérable*	*Qualité*		
		2000-2003	2004-2007	2008
Puits Dutilleux	Nord Sambre et Meuse	Indisponible	Moyenne	Médiocre

Tableau 3: Qualité physico-chimique des eaux souterraines - concentration en nitrates (2000-2008)

2.5. FLORE ET FAUNE

2.5.1. INTRODUCTION

La fertilité de la Hesbaye est due aux limons qui la recouvrent et qui furent apportés par le vent au Pléistocène. C'est donc traditionnellement une région de cultures avec de vastes champs de céréales, de betteraves, de pommes de terre,… Il n'y a donc plus beaucoup de place pour les sites naturels ou semi-naturels. Quelques bois, de rares haies, quelques rideaux de peupliers, des galeries d'aulnes le long des ruisseaux rompent la monotonie du paysage.

2.5.2. ZONES ÉCOLOGIQUES SENSIBLES

Sources :

- Site internet : Portail Biodiversité en Wallonie : http://biodiversite.wallonie.be/
- Site internet : Commune de Fernelmont : http://www.fernelmont.be/

A. LES SITES DE GRANDS INTÉRÊTS BIOLOGIQUES

La commune de Fernelmont comprend **quatre Sites de Grand Intérêt Biologique** : Propriété Isaac sur les ruisseaux de Montigny et de Seron, le Marais de Cortil Wodon, le Marais de Hingeon et Pontillas et le Vert Bois.

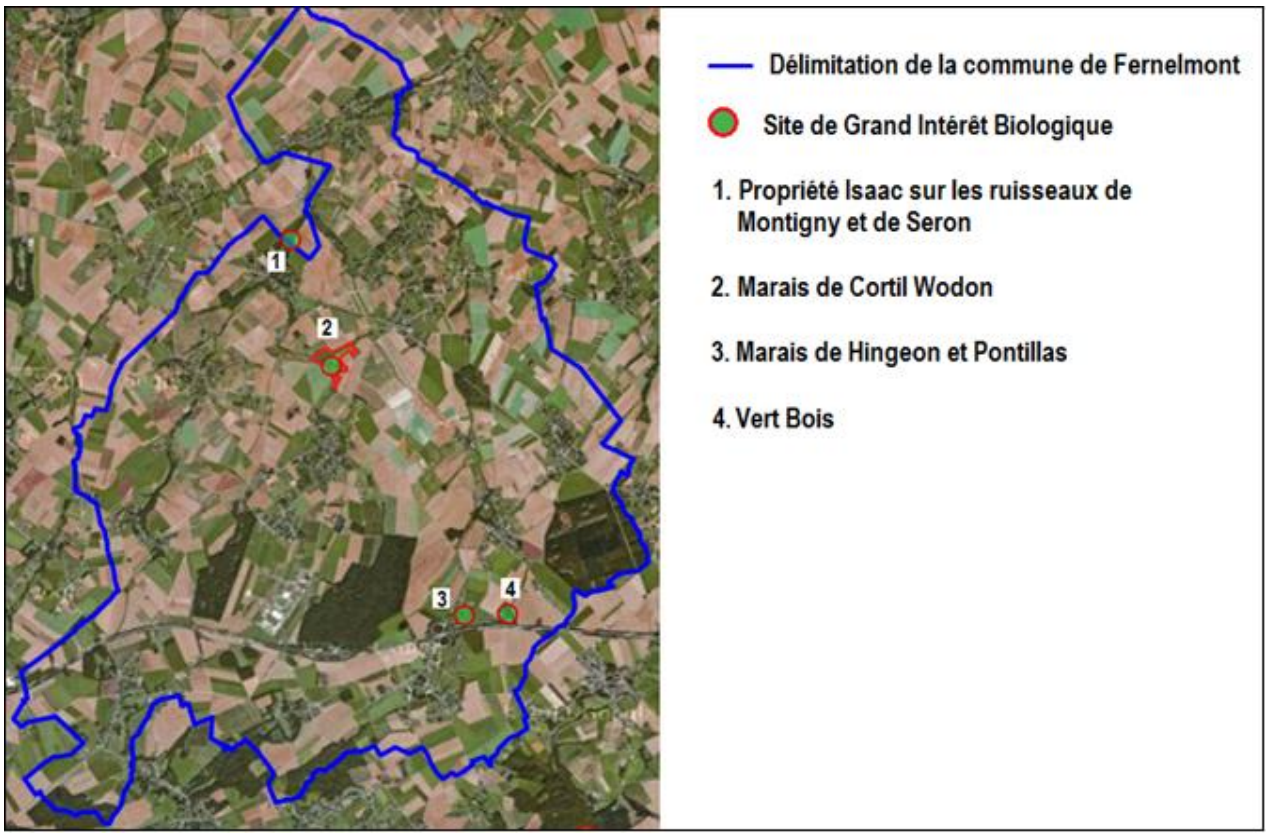


Figure 8 : Localisation des sites de grand intérêt biologique (SGIB) de la commune de Fernelmont (Adaptation d'une carte de http://biodiversite.wallonie.be/)

La description de ces SGIB est reprise en annexe 4.

B. LES RÉSERVES NATURELLES

1) La réserve naturelle de Cortil-Wodon

La réserve naturelle de Cortil-Wodon s'étend sur 40 hectares et est une véritable oasis dans la région d'Hesbaye entièrement vouée à l'agriculture.

Au sud-est de la réserve, le "Grand Marais" abrite une flore et une végétation très originales : une très belle population d'une graminée rare, la catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*) accompagnée de renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*). Les suintements sont occupés par la petite berle (*Berula erecta*), l'ache faux -cresson (*Apium nodiflorum*), la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la laîche noire (*Carex nigra*), la renoncule flammette (*Ranunculus flammula*), etc. La plus grande partie de ce vaste marais est formée d'une roselière à prêle des eaux (*Equisetum fluviatile*) qui abrite des nichées de bécassine des marais.

Au nord-ouest de la réserve, des travaux ont été réalisés récemment notamment pour creuser un grand étang. Ces travaux ont entraîné des modifications du tapis végétal dont l'évolution sera suivie. Les abords du ruisseau de Forville sont très humides et des espèces de mégaphorbiaies y poussent : reine des prés (*Filipendula ulmaria*), épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), scrofulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*). On retrouve également des peuplements de scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et un groupement de laîche distique (*Carex disticha*) et prêle des marais (*Equisetum palustre*), typique des zones humides de la région. Une belle rangée de saules y subsiste. De telles rangées, poussant en bordure des ruisseaux et des fossés hesbignons, sont en voie de disparition.

Le site est un lieu de reproduction très important pour les batraciens (salamandres, tritons alpestre, crêté et palmé, grenouilles rousses et vertes, crapaud commun, etc.). Il héberge de nombreuses libellules et oiseaux. En plus de la bécassine des marais dont on peut entendre et voir au printemps le vol nuptial "ronflant", le phragmite des joncs, le bruant des roseaux, le grèbe castagneux, le fuligule milouin peuvent y être observés.

2) La réserve naturelle de Hingeon et Pontillas

La réserve naturelle de Hingeon et Pontillas d'une superficie de 11 hectares, est située aux sources et le long du ruisseau du Vert Bois. Elle est formée d'un ensemble de marécages et de prairies humides au milieu desquels a été établi un étang.

Au printemps, une longue traînée de populages des marais (*Caltha palustris*) emplit le fond du vallon de fleurs d'un jaune si vif et si brillant que les insectes mangeurs de pollen les repèrent facilement. La cardamine des prés (*Cardamine pratensis*) et le lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) sont disséminés parmi les populages. On retrouve également des groupements submergés à glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) et rubanier rameux (*Sparganium erectum* subsp. *Neglectum*), des prairies flottantes à petite berle (*Berula erecta*), la prêle des marais (*Equistum palustre),* la stellaire aquatique (*Stellaria alsine*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*), le gaillet des marais (*Gallium palustre*) et le scirpe des marais (*Elocharis palustris*). Des prairies tourbeuses occupent le marais où quelques pieds de l'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) sont dispersés.

L'étang artificiel est bordé par des roselières à phragmite (*Phragmites australis*) et massettes à large feuilles (*Typha latifolia*) dans lesquelles de nombreux oiseaux trouvent refuge.

C. LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Un réseau écologique est composé de zones centrales qui constituent les habitats et espèces à protéger et de zones de liaison qui permettent la connectivité entre ces différentes zones. Sur le territoire de la commune de Fernelmont, on distingue quatre zones centrales principales qui correspondent aux quatre sites de grand intérêt biologique décrits plus haut. Les trois bois principaux de la commune peuvent également être considérés comme des noyaux du réseau écologique. D'une part, les massifs d'arbres qui longent l'autoroute E42 représentent un couloir écologique qui permet une connectivité entre ces trois bois et les SGIB « Marais de Hingeon et Pontillas » et « Vert Bois». D'autre part, cette autoroute qui traverse la commune d'ouest en est constitue également une barrière pour la biodiversité entre le nord et le sud de la commune. Les ruisseaux de Montigny et de Pontillas peuvent être considérés comme des couloirs de liaison nord-sud mais ne connectent pas directement les zones centrales entre elles.

On peut donc qualifier la qualité du réseau écologique de la commune de Fernelmont comme mauvaise à moyenne. Plusieurs éléments participent à la mauvaise qualité de ce réseau. Tout d'abord, le territoire de la commune est couvert presque entièrement de parcelles agricoles principalement destinées à la culture de céréales. Ces parcelles sont exploitées de manière très intensive et les zones refuges telles que les haies ou lisières forestières sont presque absentes. Seuls les massifs forestiers feuillus présentent une végétation plus naturelle moins soumise aux agressions liées aux pratiques agricoles. Les massifs boisés sont parsemés sur le territoire de la commune et il n'y a que très peu de connectivité entre ces éléments boisés.

2.5.3. ARBRES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES REMARQUABLES

Pour qu'un arbre puisse être considéré comme remarquable, celui-ci doit avoir une valeur esthétique ou paysagère, avoir au moins trente ans et se trouver dans un espace ouvert ou être un arbre cornier ou de limite. Cela peut également être un arbre classé ou qui fait l'objet d'une procédure de classement auprès de la Fédération Bruxelles-Wallonie. Les arbres remarquables sont des éléments essentiels au maintien d'une faune et flore variée. Outre l'aspect biologique qu'ils présentent, ils sont porteurs d'un patrimoine esthétique, paysager, culturel ou folklorique.

Depuis 2007, les nombres d'arbres et de haies remarquables reconnus dans la commune de Fernelmont sont les suivants :

- Nombre d'arbres isolés : 116
- Nombre de groupes d'arbre : 6
- Nombre de haies : 29

Un châtaigner commun (*Castanea sativa* de 900 cm de circonférence) dans le village de Franc-Warêt fait partie des dix plus gros arbres remarquables présents en Wallonie.

La liste des haies et arbres remarquables de la Commune de Fernelmont se trouve en annexe 5.

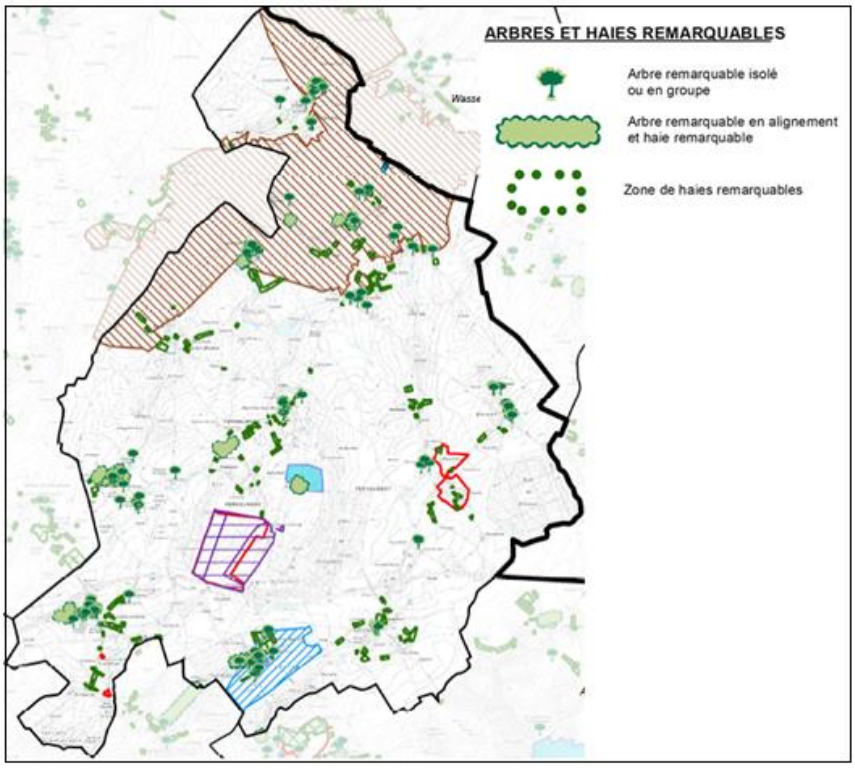


Figure 9 : Arbres et haies remarquables sur la commune de Fernelmont

2.5.4. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

Sources :

- Site internet : Portail Biodiversité en Wallonie : http://biodiversite.wallonie.be/
- Site internet : Commune de Fernelmont : http://www.fernelmont.be/

A. CHARTES

La commune de Fernelmont a signé plusieurs chartes en vue de préserver l'environnement :

- La Charte signée avec l'association Natagora. En tant que signataire de la Charte, la Commune de Fernelmont a promu activement l'information, la sensibilisation, la formation des citoyens de la commune en matière de préservation et de promotion de sa biodiversité.

  Pour ce faire, la Commune de Fernelmont à réalisé des balades de découverte, des animations de sensibilisation, des actions de gestion sur le terrain, une participation à la gestion publique et privée de la biodiversité et de l'environnement, etc.
  Même si cette charte n'est plus d'actualité, la commune poursuit ces différentes actions depuis 2010.

- La Charte « BiodiverCités ». En signant cette charte le 20 mai 2009, la Commune s'est engagée en faveur de la biodiversité en parrainant l'hirondelle de fenêtre et rustique. La Commune a notamment construit deux maisons d'hirondelles (l'une à Forville et l'autre à Hemptinne).

- La Charte locale « la nature partout, par tous ! » : En janvier 2016, la Commune s'et engagée dans la démarche du Réseau Wallonie Nature « la nature partout, par tous ! » Ce réseau, instauré par le SPW, a pour objectif d'augmenter sensiblement le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur le territoire wallon. Conjointement avec le CEFER (club d'entreprises de Novilles-les-Bois), le BEP et le SPW, la Commune de Fernelmont a signé une charte locale visant à améliorer la biodiversité sur le parc d'activité de Noville-les-Bois (Fernelmont). Il s'agit d'un projet pilote.

- Charte pour la gestion forestière durable : La Commune a signé la charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne 2013-2018. Celle-ci a été approuvée par le Collège Communal en séance du 28 mai 2014.

B. FAUCHAGE TARDIF

En signant en 1995 la convention « Bords de route » avec la Wallonie, la commune de Fernelmont s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de route. Les bords de routes fournissent différents types d'habitats qui constituent des refuges pour de nombreuses espèces animales et végétales. La variété des habitats rencontrés le long des routes permet d'y observer une faune et une flore variées et abondantes.

Afin d'informer et de sensibiliser les habitants à cette opération, la Région a fourni aux différentes communes participantes à la convention des panneaux portant l'inscription " Fauchage tardif - Zone refuge " qui ont été placés au niveau des talus concernés.

La Commune de Fernelmont fut, en 1995, l'une des premières communes de Wallonie à adhérer à la campagne de fauchage tardif des bords de route. Depuis la réalisation du premier plan de fauchage tardif en 1995, la situation sur le terrain a évolué et de nombreux sites ont disparus pour diverses raisons, principalement à la suite de l'urbanisation de la commune et de l'accroissement de la surface agricole aux dépens des bords de route. Aussi, la Commune a souhaité entamer une mise à jour de ce plan. Cette mise à jour a été réalisée et elle s'est concrétisée effectivement par la suppression de plusieurs sites inscrits au plan de fauchage tardif, mais aussi par l'ajout de nouveaux sites, abritant notamment des espèces végétales devenues rares dans notre région. Ces nouveaux sites ont par ailleurs fait l'objet d'un inventaire botanique plus complet.

La liste des sites repris en fauchage tardif est mentionnée en annexe 25.

C. COMMUNE MAYA

Depuis juillet 2011, la commune de Fernelmont est une « commune Maya », c'est-à-dire qu'elle propose de soutenir l'activité apicole sur son territoire mais surtout de maintenir ou de restaurer le réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs. Être une « commune Maya », c'est donc être acteur de la préservation des abeilles mais aussi de la biodiversité et de la richesse de nos terres.

Concrètement les principales actions menées par les « Communes Maya » sont de :

- planter des végétaux mellifères ;
- soutenir les apiculteurs de la commune ;
- sensibiliser les citoyens de la commune ;
- entretenir des espaces verts en fauchage tardif ;
- réduire l'utilisation des pesticides ;
- intégrer une gestion différenciée des espaces verts.

D. BIODIDAP'2.0 : BIODIVERSITÉ ET BÂTIMENTS PUBLICS

Suite à un appel à projets par la Région wallonne. en 2012, laCommune a participé au projet BiodiBap 2.0. Cet appel visait à favoriser la diversité des espèces animales et végétales ainsi qu'à protéger les habitats naturels aux abords des bâtiments publics (écoles, CPAS, communes,…).Il avait été choisi de valoriser les abords de la maison communale - cpas en synergie avec les ouvriers communaux. Ils ont ainsi planté des variétés anciennes de fruitiers palissées, des haies vives d'aubépines, un pré fleuri,…des actes pour rendre l'espace à la nature. L'aménagement de cet espace situé à l'arrière de la maison communale a été complété par l'ajout de nichoirs et d'hôtels à insectes, la végétalisation des talus pour attirer les oiseaux et la création d'une mare naturelle.

En 2014, un 3ème appel à projets "BIODIBAP'" a été lancé. La commune de Fernelmont a introduit un dossier de candidature pour un projet consistant en la création de différents espaces propices au retour et au développement de la biodiversité dans le souci de redonner vie à une vaste pelouse à l'arrière de l'école communale de Marchovelette: Un jardin à la rescousse de la biodiversité se composant de quatre espaces principaux.

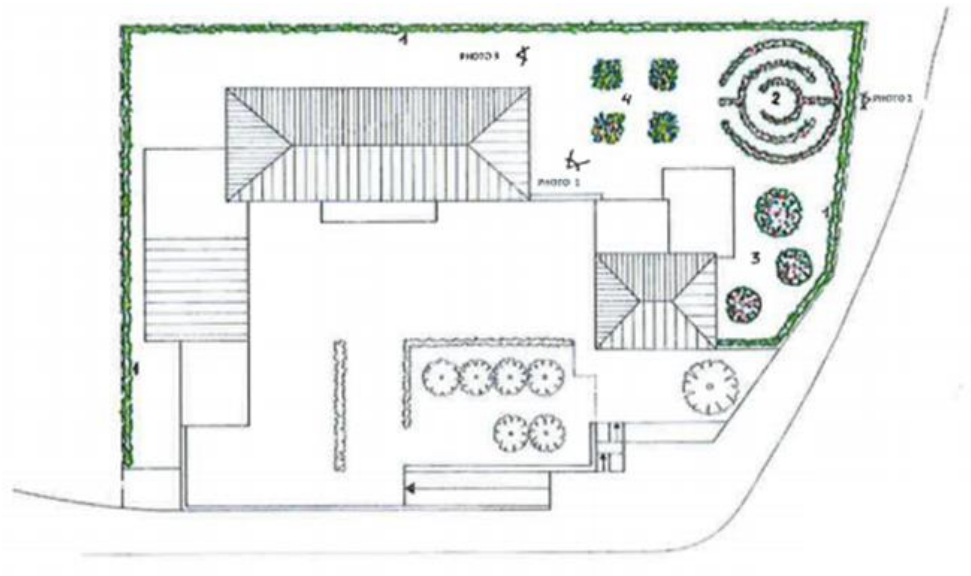


Figure 10 : plan d'aménagement de l'appel à projet Biodidap

- Une haie périphérique, constituée d'une part de buissons à petits fruits (groseilliers, framboisiers, cassissiers) et d'autre part, d'arbustes mellifères indigènes visant à attirer abeilles et papillons.

- Un petit espace dédié à la culture d'arbres fruitiers de variétés anciennes (pommiers et poiriers) sous forme d'un labyrinthe ludique.
- Un triangle d'arbres fruitiers (pruniers et cerisiers).
- Quatre carrés délimités par des plessis qui accueillent des fleurs endémiques aptes à procurer pollen et nectar aux insectes butineurs.

2.5.5. ZONES PARTICULIÈRES DU PLAN DE SECTEUR

Source : - Site Internet : Geoportail de Wallonie : http://geoportail.wallonie.be

Trois sites sont mentionnés en zones naturelles au plan de secteur :

- Un site de 40 hectares à Fontenelle, au sud de Forville constitué de terres de culture et d'une zone humide, qui a le statut de réserve naturelle. Ce site est une réserve naturelle privée (réserve naturelle de Cortil-Wodon), gérée en partenariat avec l'association Ardenne et Gaume.
- Un site de 11 hectares au Sud de Pontillas au Vert Bois, constitué d'une prairie pâturée, d'une zone humide et d'un étang, a un statut de réserve naturelle privée gérée par Ardenne et Gaume.
- Un site de plusieurs hectares au sud de Franc-Warêt se prolongeant sur le territoire de Namur près de Gelbressée.

Les zones forestières représentent 9% du territoire de Fernelmont au Plan de Secteur, les espaces verts 1% et les zones de parc 1%. Ces zones forestières et d'espaces verts ont toute leur importance au point de vue paysager au vu du relief peu accentué.

2.5.6. BOIS



Figure 11 : Les trois bois principaux de la commune de Fernelmont

Comme il a déjà été signalé, la zone forestière du plan de secteur recouvre 9% du territoire de la Commune. Si on compare ce pourcentage à celui de la carte d'occupation du sol de Wallonie, les forêts, bois et production de sapins de Noël représentent 10% du territoire de la Commune. Ce qui veut dire qu'à peu de choses près, la situation de fait correspond à la situation de droit.

Si l'on compare avec la Wallonie, la commune de Fernelmont ne comprend pas beaucoup de zones couvertes de forêts sur son territoire. Par contre, en comparaison avec les différentes communes de la Hesbaye, Fernelmont est l'une des communes les plus boisées.

Fernelmont comprend trois bois principaux : le Bois de Tronquoy (domaine communal mais délégation de gestion au DNF), le Bois de Fernelmont (bois privé) et le Bois de Bierwart (domaine régional). D'autres massifs plus petits et isolés sont présents ici-et-là au sein de la commune et plus particulièrement au niveau des terrains les moins favorables à l'agriculture et sur les terrains les plus pentus tels que le Bois de Baulette, le Bois Grand Champ et la Petite Bôlette. Différents bois sont également à cheval sur deux communes : le Bois de la Mochenere (sur la commune de Fernelmont et la commune d'Andenne) et le Petit Bois de grande salle (sur la commune de Fernelmont et la commune de Namur).

2.5.7. BAUX DE CHASSE

Actuellement, la commune loue un droit de chasse :

- pour le bois et plaine du Tronquoy à Noville les Bois ;
- sur des terres à Hingeon ;

- sur des terres à Cortil-Wodon ;
- sur des terres à Bierwart et Pontillas ;
- sur des terres à Franc-Warêt.

Le CPAS, quant-à-lui, loue un droit de chasse sur des terres à Hingeon.

2.6. PAYSAGE

2.6.1. STRUCTURE DU PAYSAGE GÉNÉRAL

Sources : « Les territoires paysagers de Wallonie, CPDT, Claude Feltz et Col. Namur 2004 »

La commune de Fernelmont se trouve sur 2 ensembles paysagers qui se subdivisent en faciès

- au nord, le faciès Hesbignon Namurois, appartient au territoire des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, lui-même repris dans l'ensemble paysager des bas-plateaux limoneux brabançon ;
- à la marge sud de la commune, le faciès de Namur à Huy de la bordure mosane du bas-plateau hesbignon, au nord-est de l'ensemble Mosan, notamment avec le vallon du Franc-Waret.

La description de ces ensembles, ces territoires paysagers et ces faciès selon l'ouvrage « Les territoires paysagers de Wallonie - études et documents de la CPDT4 » est repris en annexe 6.

A. LE PAYSAGE HESBIGNON NAMUROIS

Les bas-plateaux limoneux hesbignon et brabançon présentent un relief plat, doucement ondulé.

Le paysage (voir schéma) est par excellence un paysage d'openfield: les terres, de très grandes qualités, sont vouées aux grandes cultures dans leur majorité. Les quelques prairies occupent les fonds humides du relief, alors que les bois, encore moins nombreux, poussent essentiellement sur les versants des vallées.

Les noyaux d'habitations et les fermes isolées, souvent entourés de jardins et de vergers, se nichent dans les creux du relief.

Depuis quelques décennies, les villages se densifient et s'étendent le long des routes. L'implantation d'habitations en ruban a provoqué la disparition de vues remarquables vers le paysage rural. A certains endroits, les lignes de crête sont coiffées de chapelets de maisons isolées, visibles depuis plusieurs kilomètres.

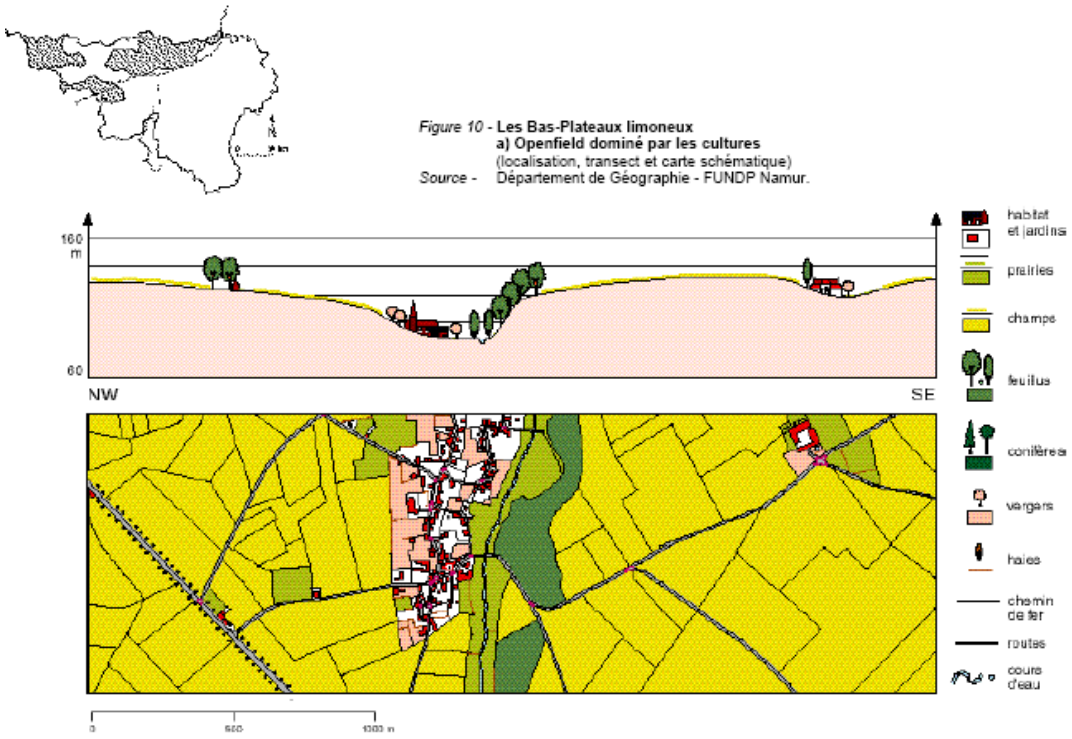


Figure 10 - **Les Bas-Plateaux limoneux**
a) Openfield dominé par les cultures
(localisation, transect et carte schématique)
Source - Département de Géographie - FUNDP Namur.

Figure 12 : Les Bas-Plateaux limoneux (Source : Département de Géographie – FUNDP Namur)

La lecture du paysage d'openfield conduit à établir une nomenclature des formations végétales structurantes :

- La ripisylve est la structuture végétale qui se développe essentiellement le long des cours d'eau au nord et au centre de la commune et dans les prairies de l'auréole villageoise. Elle comprend des alignements d'arbres longeant parfois les cours d'eau et un cortège d'espèces caractéristiques des bords de cours d'eau.

- Plus rarement, on retrouve également des alignements d'arbres, haies vives, etc longeant les limites de parcelles, ou certains chemins.

- Les bois et bosquets, la plupart de petite taille : Petit Bois de Grande Salle, Bois de la Mochenere, bois Baulette, Petite Bôlette, Bois Grand Champ, Bois du château de Marchovelette, Bois rue de Tillier, Bois rue de Wodon, Bois rue de Fontenelle, Bois rue de Hemptinne, Avenue de la Libération. Certains bois occupent une superficie plus importante au sud de la commune, ce qui n'est pas commun en Hesbaye : le bois du Tronquoy, le bois de Bierwart, le bois de Fernelmont.

- Les talus qui bordent l'autoroute sont en très grande partie recouvert d'une végétation arborée indigène plantée.

- La structure végétale se développant autour des fermes, des châteaux-fermes ou des villages, rassemblant jardins et vergers.

- La structure agricole ouverte, avec ses vues particulièrement dégagées, est parfois ponctuée d'arbres isolés ou en petits groupes, ayant une valeur symbolique et/ou un rôle de repère, leur présence signale d'ailleurs souvent une borne, la limite d'un champ, un carrefour, ou une chapelle.
  La présence de l'arbre, isolé, en alignement ou en massifs plus ou moins denses, ménage des vues et des surprises essentielles à la découverte de l'espace. Elle apporte verticalité et rythme à des paysages ouverts sous l'horizon.
  L'alternance des cultures, avec ses jeux de couleurs (vert tendre des champs de céréales au printemps, ocres des terres en hiver et des blés mûrs en été, jaune vif du colza etc.), mais aussi de hauteur, anime le paysage d'openfield.



Photo 1 : paysage hesbignon namurois (google earth – street view)

B. VALLÉES SECONDAIRES DE LA VALLÉE DE LA MEUSE AU SUD DE LA COMMUNE

De petits cours d'eau, affluents de la Meuse, creusent le plateau hesbignon, voué aux grandes cultures ; ils donnent ainsi naissance à des versants pentus et à des vallées au sud du territoire communal. Là dominent les bois sur les versants, et les prairies, au creux des vallées.



Photo 2 : paysage vallées secondaires de la vallée de la Meuse au sud de la commune (google earth – street view)

2.6.2. PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER

Conformément à l'article 40 du CWATUPE, le plan de secteur peut comporter en surimpression aux zones d'affectation des périmètres d'intérêt paysager. Le territoire communal de Fernelmont en compte onze:

- PIP de Hemptinne
- PIP de Hambraine jusqu'à la Ferme de Montigny (en partie sur la commune d'Eghezée)
- PIP du Château de Tillier
- PIP de la Ferme de l'Abbaye et du Bois du Tronquoy
- PIP du parc du Château de Marchovelette
- PIP du Petit Bois de Grande Salle
- PIP du Château de Franc Waret et de ses abords, du bois de la Mochenère et du bois d'Hambraine
- PIP de la ferme Mailleux et du Bois de Fernelmont
- PIP du parc de Pontillas
- PIP de la réserve naturelle du Vert Bois
- PIP du Château ferme de Bierwart

2.6.3. ETUDES PARTICIPATIVE D'IDENTIFICATION DES PAYSAGES

A. ETUDE DES PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER DE L'ADESA.

Initié en 1992 et confié par la Région wallonne à l'association A.D.E.S.A., l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables s'attèle à repérer les paysages et les vues dont la qualité esthétique justifie une telle inscription.

La méthodologie adoptée, qui fait largement appel à la participation, a été appliquée à ce jour à plus des trois-quarts du territoire wallon.

La méthode d'analyse ADESA est une basée sur l'observation d'unités paysagères, soit des aires qui épousent au maximum la topographie du terrain. Ces aires sont naturellement délimitées par les lignes de crête et les unités paysagères correspondent donc chacune à une vallée ou à un vallon. Ces unités sont cartographiées sur base des cartes IGN.

Une Carte est également jointe au rapport et permet de visualiser les points et lignes de vue remarquables ainsi que les périmètres d'intérêts paysagers relevés par ADESA.

Pour la commune de Fernelmont, l'ADESA a identifié des périmètres d'intérêt paysager et de points et lignes de vue remarquables. Cet inventaire peut servir d'outil d'aide à la décision pour la commune afin de motiver des décisions en matière de paysages, comme des restrictions, des déplacements de projet ou des refus pour raisons paysagères. (comme le demande l'article 1er du CWATUPE).

Il peut également être utilisé pour faire la promotion des paysages de la commune.

Outre les propositions de points de vue et lignes de vue remarquables, l'ADESA suggère de modifier par ajout ou suppression certains périmètres d'intérêt paysagers, voire d'en inscrire de nouveau:

- Agrandir vers le sud le PIP de Hemptinne
- Agrandir au nord le PIP depuis la Ferme de Montigny mais supprimer la partie entre Hambraine et la Ferme de Montigny.
- Inscription d'un nouveau PIP de la vallée du Petit Houyoux en aval de Noville-les-Bois
- Agrandir le PIP du Château ferme de Bierwart
- Supprimer le PIP du parc du Château de Marchovelette
- Restreindre le PIP du Château de Franc Waret et de ses abords, du bois de la Mochenère et du bois d'Hambraine à la partie entourant le château.
- Inscription d'un nouveau PIP de la vallée du Petit Houyoux et du château de Fernelmont depuis la ferme Dompire jusqu'à la lisière du Bois de Fernelmont
- Supprimer la partie du PIP sur le Bois de Fernelmont
- Agrandir la partie du PIP de la ferme Mailleux jusqu'au rond-point de la rue des Combattants
- Agrandir le PIP de la Ferme de l'Abbaye sur les zones agricoles mais ne garder dans celui-ci que la lisière du Bois du Tronquoy



Photo 3 : PIP de Hemptine (ADESA)



Photo 4 : inscription d'un nouveau PIP souhaité pour le château de Fernelmont (ADESA)



Photo 5 : PIP du Château de Franc Warêt (ADESA)



Photo 6 : PIP de la ferme de l'Abbaye et du Bois du Tronquoy (ADESA)

B. PROJET D'OBSERVATOIRE CITOYEN DU PAYSAGE, FÉDÉRATION INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE

Source : http://www.paysages-citoyens.be

Désireuse d'associer les citoyens à la protection du paysage, la commune a organisé un cycle de réunions d'information en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), dans le cadre du projet d'observatoire citoyen du paysage, mis en place par Inter-Environnement Wallonie.

Le projet d'observatoire citoyen du paysage, mis en place par la Fédération Inter-Environnement Wallonie, vise à :

- Donner aux citoyens des outils qui leur permettent de décoder les paysages, de comprendre leur évolution et d'être constructif dans la critique
- Les aider à devenir des artisans du paysage « conscients » et responsables
- Le cas échéant, leur donner les moyens de s'impliquer, au niveau local ou supra local, dans la mise en place d'une politique de gestion et de mise en valeur des paysages.

L'explication de la démarche est détaillée en annexe 7.

2.6.4. ELÉMENTS DÉVALORISANTS

A. LIGNE À HAUTE TENSION

Qu'elles soient à haute tension au non, les lignes électriques constituent autant d'éléments dévalorisants du paysage de la commune.Précisons que trois lignes à haute tension traversent la commune, soit une ligne 70kV (orientée SE-NO), une ligne 380 kV (orientée selon un axe E-O) et une ligne 150kV (orientée E-O). Elles se localisent au sud de la commune à hauteur du village de Marchovelette, de Hingeon et de l'autoroute.



Photo 7 : ligne HT 380 kV (google earth – street view)



Photo 8 : ligne 150kV (google earth – street view)



Photo 9 : croisement de la ligne 70kV et 380Kv(google earth – street view)

B. PYLONE GSM

Six pylones GSM sont répertoriés sur le site de l'Institut Belge des Services Postaux et des Télécommunications sur le territoire de la commune aux adresses suivantes :

- Forville
- au nord de Bierwart
- au sud de Pontillas
- au nord de Franc Waret
- au nord de Marchovelette
- dans le PAE de Noville-les-Bois

Au même titre que les lignes à hautes tension, ces pylônes sont des éléments dévalorisants du paysage. Toutefois, leur plus petite taille et leur meilleure intégration diminue généralement bien leur impact paysager.



Photo 10 : vue sur le pylone de Pontillas (google earth – street view)

C. INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT ROUTIER ET FERROVIAIRE

L'autoroute E42 qui travers la commune d'est en ouest a un impact paysager assez fort. La bande boisée qui l'accompagne créée une rupture visuelle dans le paysage. Remarquons également que l'autoroute se localise le long de la ligne de crête.



Photo 11 : vue sur l'autoroute (google earth – street view)

D. EOLIENNES

Il existe plusieurs éoliennes sur le territoire et d'autres projets sont envisagés. Celles-ci sont localisées le long de l'autoroute.



Photo 12 : vue sur les éoliennes depuis Marchovelette (ADESA)



Photo 13 : vue sur le château de Fernelmont et l'éolienne (ADESA)



Photo 14 : vue sur les éoliennes depuis la N942 à Noville les bois

2.7. AUTRES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

2.7.1. POLLUTION DES SOLS

La commune de Fernelmont comprend **6 SAED** (Sites d'Activités Economiques Désaffectés) de fait dont trois qui ne présentent pas de risque de pollution connu et trois qui ont un risque de pollution limité.

Le site http://carto6.wallonie.be renseigne 2 Sites à Réaménager :

- à Hambraine, un SAR provisoire « Maintenance des véhicules Mathy Frères » ;
- à Noville-les-Bois, un SAED avec arrêté de rénovation, le NA128 Fours électriques.

Les dépotoirs/décharges :

Les sites de stockage de déchets qui ne répondent pas aux exigences de la réglementation actuelle sont d'autres sites susceptibles d'entraîner une pollution du sol et des eaux souterraines. Ces sites sont désignés sous le terme de dépotoirs.

La commune connaît cependant un certain nombre de sites utilisés comme dépotoirs de façon récurrente. Les déchets sauvages sont évacués dès leur signalement.

Les stations-service :

A Fernelmont, sur les quatre stations service existantes, deux sont potentiellement polluées, une est assainie et la dernière n'est pas polluée.

2.7.2. DÉCHETS

A. DESCRIPTION DES SYSTÈMES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

Déchets ménagers

Collecte : Les collectes des déchets ménagers se font en porte à porte chaque semaine. Chaque ménage doit faire l'acquisition d'un conteneur à puces pour y déposer ses déchets ménagers.

Traitement : Le traitement de ce type de déchets est la mise en CET (Centre d'enfouissement technique).

Déchets organiques

Collecte : Afin de réduire la facture des ménages en matière de déchets ménagers, le BEP Environnement et la commune ont mis en place le 02 novembre 2009, une nouvelle collecte sélective en porte-à-porte, celle des déchets organiques. Cette nouvelle collecte consiste à recueillir les épluchures de légumes, marcs de café, restes de repas, mais aussi les langes d'enfant. Cette collecte s'effectue, grâce à des camions bi-compartimentés, le même jour que le ramassage des ordures ménagères, au moyen de sacs blancs biodégradables. Le service population de la commune vend les sacs au prix de 2,50 € le rouleau de 10 sacs (aux heures habituelles d'ouverture).

Traitement : Le traitement de ce type de déchets est le compostage.

PMC

Collecte : Dans les sacs bleus (disponibles à l'Administration Communale), on dépose les PMC (les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons). Les collectes se font, soit en porte à porte deux fois par mois, ou par apport aux parcs à conteneurs. Le dépliant explicatif est disponible auprès de l'Administration Communale et est distribué chaque année dans les boîtes aux lettres avec l'horaire des collectes sélectives.

Traitement : Le traitement de ce type de déchets est le tri et le recyclage.

Papiers et cartons :

Collecte : L'administration communale (guichet du Service Population) offre la possibilité aux habitants d'acheter un conteneur jaune pour le papier qui coûte 40,00 euros. Ce conteneur n'est pas obligatoire et les papiers et cartons peuvent être déposés sur l'accotement tel quels. Les collectes se font, soit en porte à porte tous les mois, ou par apport aux parcs à conteneurs.

Traitement : Le traitement de ce type de déchets est le tri et le recyclage.

Verre

Collecte : Les verres doivent être apportés aux bulles à verre ou aux parcs à conteneurs. En effet, il existe dans chacune des anciennes communes des bulles vertes et blanches destinées à récupérer respectivement les déchets de verre de couleur et ceux de verre blanc.

Traitement : Le traitement de ce type de déchets est le broyage.

Encombrants

A partir d'avril 2015, la société "La Ressourcerie Namuroise" est chargée de la collecte gratuite d'encombrants à la demande.

Parc à conteneurs

Un parc à conteneurs se trouve dans la zone d'activité économique de Noville-les-Bois à l'extrémité de la voirie de desserte (rue Ernest Montellier n°30).

B. QUANTITÉ DE DÉCHETS

Entre 2010 et 2015, on constate une augmentation générale de la quantité de déchets mise à part les encombrants.

Bien que la filière de gestion des déchets soit organisée et efficace, on note une quantité de déchets en augmentation par habitant (+ 639kg/hab.).

¤	#·habitants¤	·kg·déchets·ménagers¤	kg·organiques¤	kg·encombrants¤	kg·papier,cartons¤	kg·PMC¤	kg·verre¤
2010¤	7.050¤	747687·106,06/hab.¤	150799·21,39/hab¤	73020·10,36/hab¤	321726·45,64/hab¤	142128·20,16/hab¤	203208·28,83/hab¤
2011¤	7.142¤	771580·108,04/hab¤	171948·24,08/hab¤	66362·9,30/hab¤	347353·48,64/hab¤	149176·20,89/hab¤	212374·29,74/hab¤
2012¤	7.335¤	768272·104,74/hab¤	191488·26,11/hab¤	69120·9,43/hab¤	346959·47,31/hab¤	152360·20,78/hab¤	217865·29,71/hab¤
2013¤	7.435¤	770780·103,67/hab¤	201070·27,05/hab¤	69100·9,30/hab¤	351500·47,28/hab¤	150820·20,29/hab¤	210768·28,35/hab¤
2014¤	7.551¤	780370·103,35/hab¤	211220·27,98/hab¤	68040·9,01/hab¤	343990·45,56/hab¤	151124·20,02/hab¤	212981·28,21/hab¤
2015¤	7.689¤	790100·102,76/hab¤	223870·29,12/hab¤	38680·5,03/hab¤	344735·44,84/hab¤	156485·20,36/hab¤	227377·29,58/hab¤

Tableau 4 : Quantité (en tonnes et en kg/hab.) et type de déchets récoltés au cours des cinq dernières années dans la commune de Fernelmont. (Source : Données provenant de la commune de Fernelmont)

2.8. SYNTHÈSE DES POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS DE L'ANALYSE

A. POINTS POSITIFS DE L'ANALYSE

- Sols riches favorables à l'agriculture ;
- Sous-sols stables favorables aux constructions ;
- Captages agricoles peu profonds et facilement exploitables ;
- Commune au paysage agricole caractéristique de la Hesbaye, avec de nombreux boisements ;
- Nombreuses actions de sensibilisation cadre de vie/paysage/environnement/Aménagement du territoire ;
- Outils de gestion des eaux et des sols (PASH, 2 contrats de rivière, 4 stations d'épuration + 3 en construction, cartographie des captages et des puits de mines au niveau régional, plan PLUIES…) ;
- Diversité des milieux (prairies, champs, cours d'eau, couloirs de liaison écologiques Nord-Sud le long des rives de ruisseaux de Montigny et de Pontillas etc.), Fernelmont est l'une des communes les plus boisées de Hesbaye ;
- Outils de protection et gestion de l'environnement (4 Sites de Grand Intérêt Biologique, 2 réserves naturelles, fauchage tardif, commune Maya, Carte Natagora, Charte BiodiverCités, Charte du Réseau Wallonie Nature, nombreux arbres et haies remarquables) ;
- Actions de sensibilisation à la gestion des paysages, à la gestion de l'environnement, au tri des déchets, notamment à travers la définition de nouveaux périmètres d'Intérêt Paysager par l'ADESA ;
- Actions d'amélioration du paysage au niveau des espaces publics dans les villages ;
- Filière de gestion des déchets organisée et efficace, mais on note une quantité de déchets en augmentation par habitant.

B. POINTS NÉGATIFS DE L'ANALYSE

- Zones urbanisables et bâtiments en zone d'aléa d'inondation sur la Soile et à Seron ;
- Par endroit, les sols présentent un déficit du draînage naturel ;
- Erosion progressive des sols ;
- Présence de puits de mine avec risques d'effondrements aux alentours ;
- Entiereté du territoire en zone vulnérable aux nitrates, dégradation de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, risque de pollution des eaux et des sols aux pesticides et aux engrais ;
- Nécessité de construire certains collecteurs ;
- Pollution des sols aux nitrates, pollutions ponctuelles - stations services et Sites à Réaménager (SAR) - ;
- Qualité du réseau écologique mauvaise à moyenne, avec notamment la barrière écologique que constitue l'E42 et fragementation progressive des populations, situation pour laquelle il est diffcile de trouver des solutions à l'échellon communal ;
- Manque d'un outil global de gestion de l'environnement, comme un PCDN ;
- Nombreuses pressions sur le paysage et l'environnement (par exemple projets éoliens et urbanisation de la ZAE, urbanisation en ruban et en ligne de crête etc.) ;
- Quelques sites aux sols pollués (mais peu nombreux) ;
- S'ils ont le mérite de souligner un intérêt paysager, certains outils de protection du paysage (périmètres d'intérêt paysager, observatoire des paysages) manquent d'opérationnalité, il manque également un outil de gestion globale du paysage.

3. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Plusieurs graphiques et tableaux sont repris en annexe 8.

3.1. DÉMOGRAPHIE

NB : Les données concernant la population n'ont pas subi de modification significative de 2010 à 2015. Les tendances actuelles restent similaires à celles analysées en 2010 -2011– 2012 - 2013.

3.1.1. POPULATION

Sources : Données fournies par la commune de Fernelmont

La population de la commune de Fernelmont comptait 7689 habitants en 2015[2]. On constate que la population n'est pas répartie de manière homogène entre les différents villages de la commune. Noville-les-Bois est le village le plus peuplé avec un total de 1468 habitants suivi par le village de Forville qui comprend 1448 habitants. Si ces deux villages ont le plus d'habitants, les villages ayant une densité de population plus élevée sont Hingeon et Marchovelette.

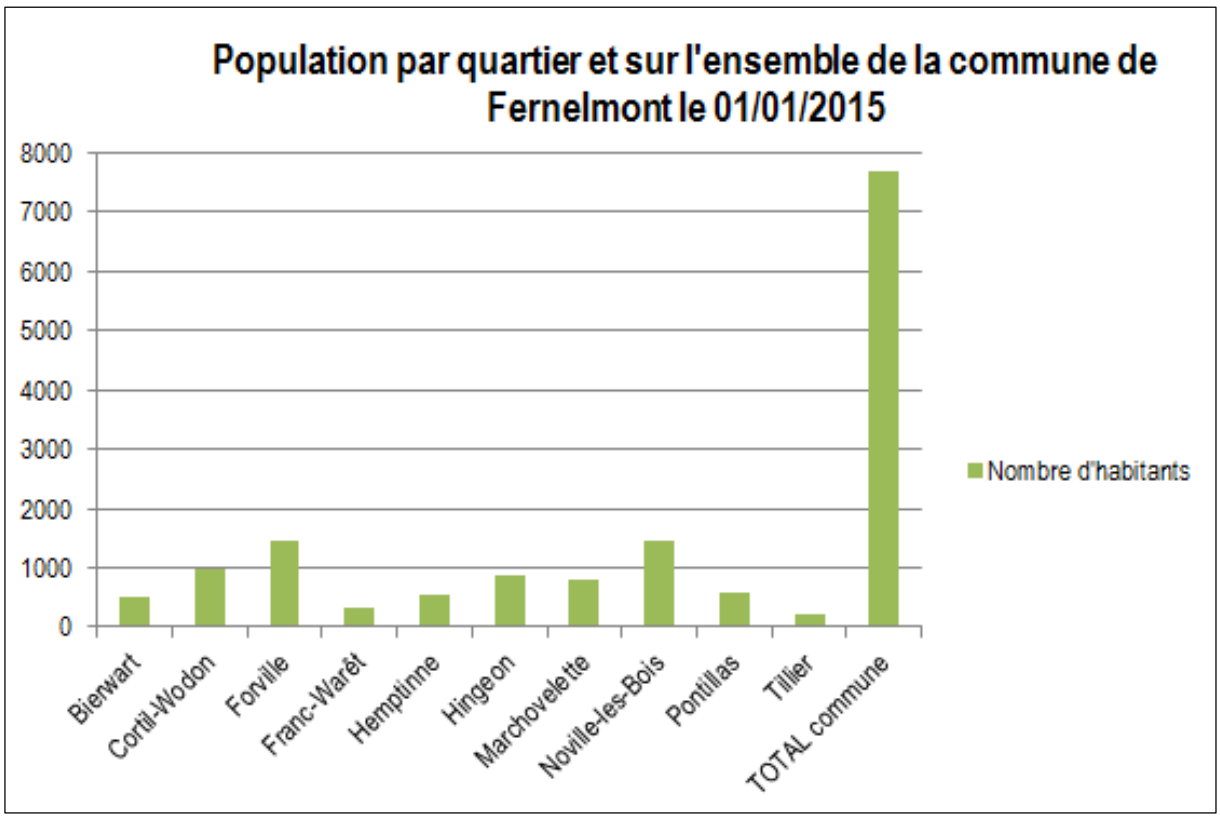


Figure 13: Population par quartier et sur l'ensemble de la commune de Fernelmont en 2015
(Source : site internet de la commune de Fernelmont)

[2] La population de la commune compte 7792 habitants en 2016.

3.1.2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Source : - Site internet : http://statbel.fgov.be/

Au premier janvier 2016, la population de Fernelmont était de 7792 habitants. Depuis 1977, la commune a connu une croissance continue de son nombre d'habitants (excepté une très légère diminution de 1981 à 1982 et de 1985 à 1986).

Durant la période 1995-2005, l'accroissement a été de 293 habitants supplémentaires en cinq ans (ou environ 58 habitants supplémentaires chaque année), soit un taux de croissance de 4,9% (ou un taux d'accroissement moyen de 0,98% par an). Cette croissance a connu ensuite une légère augmentation entre 2000 et 2005 avec un taux d'accroissement de 6,1% (ou un taux d'accroissement moyen de 1,22% par an) qui est resté quasi similaire entre 2005 et 2010 (5,8% ou 1,16% par an). Cette croissance a connu une très forte accélération entre 2011 et 2012, avec 241 habitants supplémentaires. Cette croissance annuelle représente un taux de 3,38%, soit presque le triple du taux de croissance moyen annuel observé entre 2005 et 2010. Entre 2012 et 2016, la croissance démographique s'est ralentie, avec un taux d'accroissement de 5,9%, soit un taux moyen de 1,49% par an.

L'évolution démographique observée à Fernelmont entre 1995 et 2016 (29,7%, soit un taux d'accroisssement moyen de 2,7% par an) est deux fois plus élevée que celle de la Province de Namur (12,6%, soit un taux d'accroissement moyen de 1,1% par an) et trois fois plus élevée que celle de la Wallonie (8,7%, soit un taux d'accroissement moyen de 0,9% par an), ce qui montre que la commune de Fernelmont est une commune attractive.

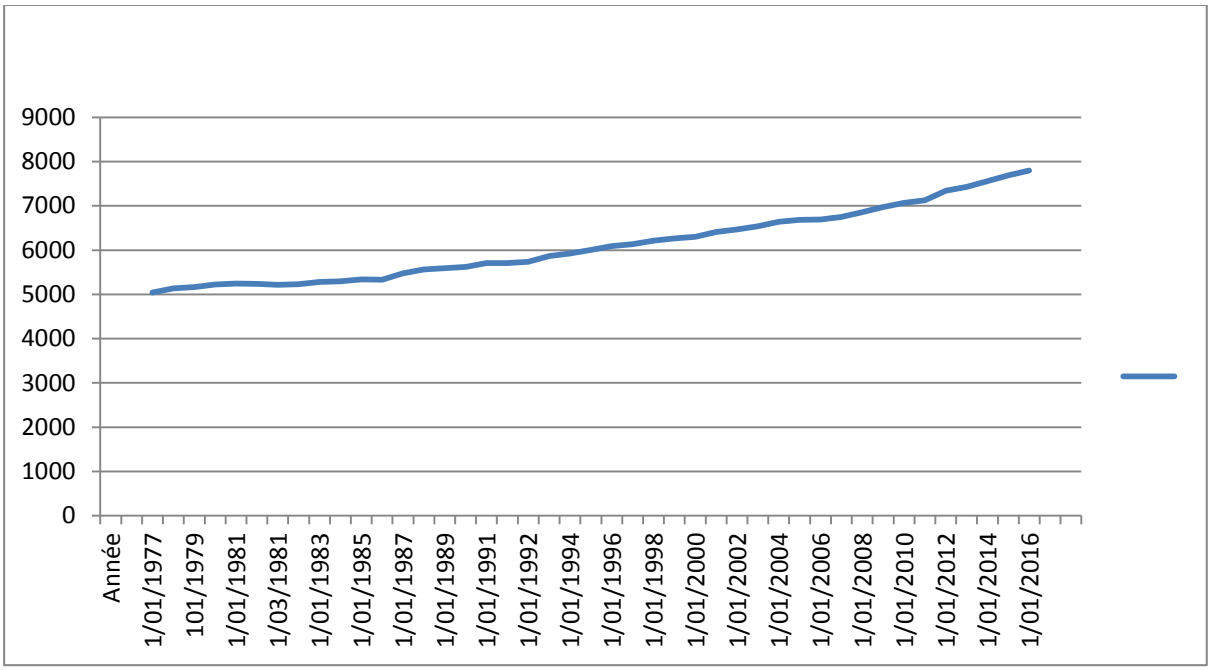


Figure 14: Evolution de la population à Fernelmont (Source : Données provenant du site : http://statbel.fgov.be/)

Un graphique de l'évolution de la population suivant les communes de comparaison est repris en annexe.

3.1.3. DENSITÉ DE LA POPULATION

La densité de population à Fernelmont en 2016 (119 hab. /km²)3 est légèrement plus faible que celle de la Province de Namur et environ deux fois plus faible qu'en Wallonie (213 hab. /km²).

Densité de population (Population par km²)			
	Fernelmont	**Province de Namur**	**Wallonie**
1/01/1995	93	118	197
1/01/2000	96	121	198
1/01/2005	102	124	202
1/01/2010	108	129	208
1/01/2011	109	130	209
1/01/2015	117	132	213
01/01/16	119	133	214

Tableau 5 : Densité de population (Population par km²)
(Source : Données provenant du site : http://walstat.iweps.be)

Commune	Densité population (hab. /km²)		Augmentation	Classement fédéral	
	2001	2015		2001	2011
Fernelmont	**97,7**	**117,2**	**+20%**	**495**	**493**
Andenne	274,4	302,5	+10,2%	305	302
Burdinne	82,7	95,7	+15,7%	509	504
Eghezée	132,9	153,4	+15,4%	462	454
Héron	111,4	134,3	+20,6%	486	475
Namur	599,0	629,8	+5,1%	137	136
Wasseiges	94,1	115,9	+23,2%	499	489

Tableau 6: Densité de la population pour Fernelmont et les communes limitrophes (Données provenant du SPF Economie, Votre commune en chiffres : Fernelmont et du site http://walstat.iweps.be)

Fernelmont se situe dans le panel des communes rurales avec forte augmentation de la population entre 2001 et 2015. L'augmentation n'est cependant pas aussi forte qu'à Héron et Wasseiges. Sur cette période, les communes urbaines de Namur et d'Andenne ont vu leur densité augmenter de façon bien plus faible.

Pendant ce temps, la densité globale de la Wallonie a augmenté de plus de 7%.

La région de Fernelmont est une région fortement attractive pour la population, notamment en raison de la proximité des pôles d'emplois et de services, comme Namur, de l'accessibilité facile en voiture et du cadre de vie rural.

117,56 hab./km² en 2015

3.1.4. POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE

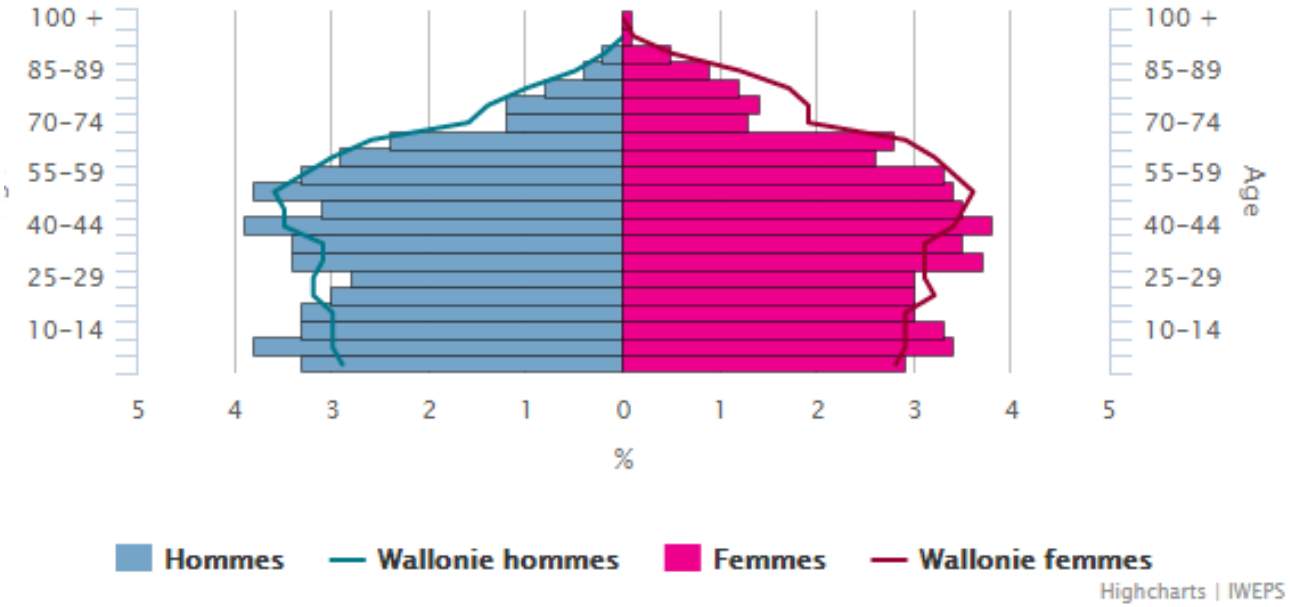


Figure 15 :: Pyramides des âges comparées (2015)
(Source : Données provenant du site de l''Iweps)

La pyramide des âges nous révèle plusieurs éléments. On peut la subdiviser en quatre phases importantes qui s'expliquent par plusieurs hypothèses :

- Phase 1 : on constate que la tranche d'âge des 0 à 19 ans est fortement représentée comparativement à la Wallonie (27,1%). Cette différence s'explique par un taux de natalité plus élevé pour la commune de Fernelmont que pour la Wallonie.
- Phase 2 : on remarque que la tranche d'âge des 20 à 29 ans est en recul par rapport aux autres tranches. Cela peut s'expliquer par une migration de la population jeune vers les plus grandes villes pour les études, le travail le logement etc.
- Phase 3 : on remarque que les tranches d'âges de 30 à 34 ans jusqu'aux 55 à 59 ans sont fortement représentées dans la pyramide des âges. Ceci peut s'expliquer par le retour des classes moyennes plus âgées dans les campagnes au vu de la proximité avec les infrastructures autoroutières.
- Phase 4 : on remarque à nouveau un recul brutal de la population qui peut s'expliquer par les migrations des personnes pensionnées vers d'autres destinations mais également le départ en maisons de retraite et bien sûr des décès.

La classe d'âge prédominante sur la commune de Fernelmont est la classe des 45 à 49 ans.

Répartition des résidents par groupe d'âge et par village en 2012 (en nombre relatif)				
	0 à 19 ans	20 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et +
Bierwart	26,0%	41,1%	14,0%	18,9%
Cortil-Wodon	27,7%	39,3%	12,7%	20,4%
Forville	28,0%	41,2%	12,4%	18,4%
Franc-Warêt	28,1%	38,7%	11,9%	21,3%
Hemptinne	27,0%	37,0%	13,1%	22,9%
Hingeon	28,6%	41,1%	14,1%	16,3%
Marchovelette	24,0%	37,9%	16,7%	21,5%
Noville-les-Bois	27,9%	41,0%	13,7%	17,4%
Pointillas	25,8%	42,4%	14,6%	17,1%
Tillier	25,4%	34,5%	15,2%	24,9%
Ensemble de la Commune	**27,1%**	**40,1%**	**13,7%**	**19,1%**

Tableau 7: Répartition des résidents par groupe d'âge et par village en 2012 (en nombre relatif)
(Source : Données provenant de la commune de Fernelmont)

Les trois villages où la population est la plus jeune sont les villages d'Hingeon, de Franc-Warêt et de Forville tandis que Tillier est le village où la population est la plus âgée de la commune.

3.1.5. ETAT CIVIL DE LA POPULATION

L'âge moyen des hommes à Fernelmont est de 37,5 ans tandis que l'âge moyen des femmes est un peu plus élevé et est de 39,5 ans. La population fernelmontoise est légèrement plus jeune que la population wallonne dont l'âge moyen est de 39,2 ans pour les hommes et de 42,1 pour les femmes. Sans surprise, l'âge moyen des femmes est plus élevé que celui des hommes et s'explique par une plus longue espérance de vie pour les femmes.

Âges moyens de la population par sexe et état civil	Fernelmont au 01/01/2013			Région wallonne au 01/01/2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	21,4	20,3	20,9	22,9	21,7	22,3
Mariés	54,3	51,9	53,1	55,7	53,1	54,4
Veufs	74,7	75,6	75,4	75,0	76,0	75,8
Autres	52,3	52,6	52,4	52,9	53,0	52,9
TOTAL	**37,5**	**39,5**	**38,5**	**39,2**	**42,1**	**40,7**

Tableau 8: Ages moyens de la population par sexe et état-civil : Fernelmont 2013 comparé à la Wallonie 2013
(Source : Données provenant du site internet : http://cytisecommunes.gedap.be/asp/interfcst.asp)

La plus grande proportion de la population de la commune de Fernelmont est célibataire avec 3639 célibataires en 2013, soit un pourcentage de 49% de la population totale. Suivent, ensuite, les personnes mariées (2779), qui représentent une proportion de 37,4%. Les hommes célibataires sont nettement plus nombreux que les femmes célibataires, tandis que les hommes mariés sont légérement moins nombreux que les femmes mariées. Les femmes veuves sont nettement plus

nombreuses que les hommes veufs (4 fois plus de femmes veuves que d'hommes veufs), ce qui s'explique par l'espérance de vie plus courte chez les hommes.

Population par sexe, groupe d'âges et état-civil : Fernelmont 2013											
	Célibataires		Mariés		Veufs		Autres		Total		Total
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
0 à 19 ans	1023	956	0	0	0	0	0	0	**1023**	**956**	**1979**
20 à 49 ans	788	698	573	654	2	17	117	141	**1480**	**1510**	**2990**
50 à 59 ans	71	38	320	332	12	26	117	102	**520**	**498**	**1018**
60 ans et +	38	27	495	405	73	280	56	74	**662**	**786**	**1448**
Total	1920	1719	1388	1391	87	323	290	317	**3685**	**3750**	**7435**

Tableau 9: Population par sexe, groupe d'âges et état-civil : Fernelmont 2013
(Source : Données provenant du site internet : http://cytisecommunes.gedap.be/asp/interfcst.asp)

3.1.6. MÉNAGES

Les ménages les plus représentés à Fernelmont sont les ménages constitués de 2 personnes (30,1 % du nombre total de ménages). Suivent ensuite les ménages des personnes seules avec une proportion de 23,4% du nombre total de ménages. On constate la tendance inverse pour la Wallonie avec une plus grande proportion de ménages d'une personne (33,8%) que de deux personnes (31,2%). Au-delà des ménages de deux personnes, le nombre de ménages décroît avec la taille du ménage.

La proportion de ménages de femmes isolées (12,8%) est plus importante que celle de ménages d'hommes isolés (10,6%). Les ménages monoparentaux femmes sont également plus nombreux (225 ménages) que les ménages monoparentaux hommes (56 ménages) à Fernelmont. On observe les mêmes tendances en Wallonie. On constate par ailleurs une plus grande proportion de ménages constitués de 3 personnes et plus, qu'en Wallonie.

On constate également une plus faible représentation des ménages d'une personne à Fernelmont par rapport à ses communes voisines, dont Wasseiges. (26,4%) et une plus grande proportion de ménages de 3 personnes et plus.

Type de ménage privé	Fernelmont au 01/01/2013								Région wallonne au 01/01/2013
	Taille des ménages						Total	Proportion	Référence
	1	2	3	4	5	6 et plus			
Isolés hommes	296	0	0	0	0	0	296	*10,6%*	*15,9%*
Isolés femmes	356	0	0	0	0	0	356	*12,8%*	*17,9%*
Couples seuls sans enfant	0	484	0	0	0	0	484	*17,3%*	*17,1%*
Couples avec enfants	0	0	262	320	138	47	767	*27,5%*	*19,6%*
Cohabitants seuls sans enfant	0	176	0	0	0	0	176	*6,3%*	*6,0%*
Cohabitants avec enfants	0	0	132	108	32	5	277	*9,9%*	*6,9%*
Monoparentaux hommes	0	33	12	6	4	1	56	*2,0%*	*1,9%*
Monoparentaux femmes	0	130	61	25	8	1	225	*8,1%*	*9,7%*
Autres ménages privés	0	17	45	38	31	22	153	*5,5%*	*5,0%*
Total des ménages privés	**652**	**840**	**512**	**497**	**213**	**76**	**2790**	***100,0%***	***100,0%***
Proportion	***23,4%***	***30,1%***	***18,4%***	***17,8%***	***7,6%***	***2,7%***	***100,0%***		
Référence	***33,8%***	***31,2%***	***15,6%***	***12,4%***	***4,8%***	***2,2%***	***100,0%***		

Tableau 10: Comparaison type et taille des ménages privés entre Fernelmont et la Wallonie
(Source : http://cytisecommunes.gedap.be/asp/interfcst.asp)

Avec 47,5% de foyers avec enfants, Fernelmont, tout comme Burdinne, Eghezée, Héron et Wasseiges, fait partie des communes péri-urbaines à forte population familiale.

A titre de comparaison, les villes d'Andenne, et surtout de Namur, comptent plus de personnes isolées, de familles monoparentales féminines, et moins de familles nucléaires.

Un tableau de comparaions des types et taille des ménages privés entre Fernelmont, Andenne, Burdinne, Eghezée, Héron, Namur et Wasseiges est repris en annexe.

3.1.7. POPULATION ÉTRANGÈRE

Le nombre d'habitants étrangers à Fernelmont a augmenté de manière continue depuis 1978. En effet, en 1978, la proportion d'étrangers dans la commune était de 1,23% pour passer à 1,76% au 1/01/2015. Le nombre d'étrangers reste néanmoins marginal comparativement au nombre total d'habitants.

Au total, la commune comptait 135 étrangers en 2015. La majorité des étrangers sont originaires de pays de l'Union Européenne (115/135 habitants = 85,1%). Les étrangers les plus nombreux sont les Français (58 en 2013) suivis par les Italiens (21 en 2013).

Des tableaux présentant l'évolution de la population de nationalité étrangère résidente à Fernelmont sont repris en annexe 8.

3.2. LOGEMENT

NB : L'analyse concernant le logement a été réalisée sur base des dernières données disponibles en provenance de la commune de Fernelmont ou des sites de l'Iweps et de cytisequartier.

3.2.1. TYPOLOGIE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

Type de logements	Part des logements en 2001	Part des logements en 2015
Maison de type fermé (mitoyenne)	2,7%	3,1%
Maison de type demi fermé (3 façades)	22,3%	20,9%
Maisons de type ouvert et fermes et châteaux (4 façades)	70,8%	68,3%
Buildings et immeubles à appartement	0,5%	4,4%
Maisons de commerces	1,7%	1,3%
Tous les autres bâtiments	2,0%	2,0%

Tableau 11:: Types de logements en 2001 et 2015 (Données provenant du site http://walstat.iweps.be)

Le parc de logement est très majoritairement dominé par les maisons de type ouvert (près de 70% du nombre de logements).

Les maisons de type fermé, les buildings et les maisons de commerce sont beaucoup moins nombreuses proportionnelement.

Globalement, le nombre de logement est en augmentation. En 2001, le nombre de logements était de 2359, en 2016 il est de 3.202.

L'augmentation la plus importante concerne les immeubles à appartements. Même s'ils restent marginaux par rapport au nombre total de logements. La demande pour des immeubles à appartement en milieu rural est en effet récente, mais réelle dans de nombreuses communes.

Vu cette évolution récente, la CCATM a mené une réflexion visant à cadrer le développement des immeubles d'appartement :

- Implantation le long des grands axes ou au cœur des villages, à proximité des arrêts de transports en commun,
- Gabarit acceptable pour une nouvelle construction le long des grands axes : R+2+toit,
- au cœur des villages, nouvelles constructions avec gabarit à fixer en fonction des immeubles voisins / rénovation de bâtiments existants,
- Mixité des surfaces proposées dans un même immeuble.

Cette réflexion est à mettre en parallèle avec la réflexion qui vise à proposer de donner le statut de lieu de centralié à Noville-les-Bois (les lieux de centralité pouvant notamment être des lieux de densification de l'habitat et de mixité des fonctions.

3.2.2. TYPOLOGIE ET RÉPARTITION DES LOGEMENTS ENTRE LES DIFFÉRENTS VILLAGES

	Nombre total de logements	Proportion de maisons séparées (4 façades)	Proportion de maisons jumelées (3 façades)	Proportion de maisons mitoyennes (2 façades)	Proportion d'appartements	Proportion d'autres types de logements
Ensemble de la commune	***2359***	***0,76***	***0,11***	***0,05***	***0,03***	***0,05***
Bierwart	157	***0,76***	***0,11***	***0,06***	***0,04***	***0,03***
Cortil-Wodon	269	***0,86***	***0,03***	***0,01***	***0,02***	***0,08***
Forville	418	***0,80***	***0,10***	***0,05***	***0,02***	***0,03***
Franc-Waret	85	***0,71***	***0,16***	***0,06***	***0,00***	***0,07***
Hemptinne	172	***0,66***	***0,17***	***0,08***	***0,04***	***0,05***
Hingeon	270	***0,63***	***0,20***	***0,10***	***0,04***	***0,03***
Marchovelette	252	***0,71***	***0,14***	***0,05***	***0,02***	***0,07***
Noville-les-bois	469	***0,80***	***0,07***	***0,04***	***0,04***	***0,06***
Pontillas	202	***0,74***	***0,17***	***0,06***	***0,01***	***0,02***
Tillier	65	***0,86***	***0,06***	***0,03***	***0,00***	***0,05***

Tableau 12:: typologie des logements par village en 2001: chiffres relatifs (Source : Données issues : http://cytisequartiers.gedap.be/ASP/traiterequete.asp)

Comme pour l'ensemble de la commune, dans chaque village les maisons 4 façades sont prédominantes et les maisons mitoyennes ou appartements sont en minorité. Cortil-Wodon est le village de Fernelmont où s'observe la plus grande proportion de maisons de type ouvert (4 façades) avec 86% de l'ensemble de ses logements. Le village d'Hingeon a quant à lui la proportion la plus faible des maisons 4 façades (63%). Les villages de Bierwart, d'Hemptinne et de Noville-les-Bois ont les plus grandes proportions d'appartements (+/-4%). Les villages de Noville-les-Bois et de Forville comptabilisent le plus grand nombre de logements avec respectivement 469 et 418 logements. Les deux villages qui comptent le moins de logements sont les villages de Tillier et de Franc-Waret.

3.2.3. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Sources : http://cytisecommunes.gedap.be/asp/traiterequete.asp

Données issues du recensement de population de 2001

	Proportion de logements occupés par leur propriétaire
Fernelmont	87,7%
Andenne	62,5%
Burdinne	90,0%
Eghezée	84,3%
Héron	88,5%
Namur	75,7%
Wasseiges	88,0%

Tableau 13:: Proportion de logements occupés par leur propriétaire

3.2.4. TAILLE DES LOGEMENTS

Avec les autres communes rurales de Wasseiges, Héron, Eghezée, et Burdinne, Fernelmont a une proportion particulièrement importante de grands logements (>104m²), puisqu'elle voisine les 75-80%. Fernelmont dépasse même les 80% de logements supérieurs à 104m². La proportion de logement compris entre 65m² et 104m² voisine les 20%. C'est à Fernelmont qu'elle est la plus faible, avec une proportion de 15%. La proportion de logements inférieurs à 65m² est anecdotique. Il est intéressant de noter que le profil de répartition du bâti en fonction de la taille est sensiblement le même pour les communes rurales.

Les villes de taille moyenne que sont Namur et Andenne comptent environ 53% de logements >104m².

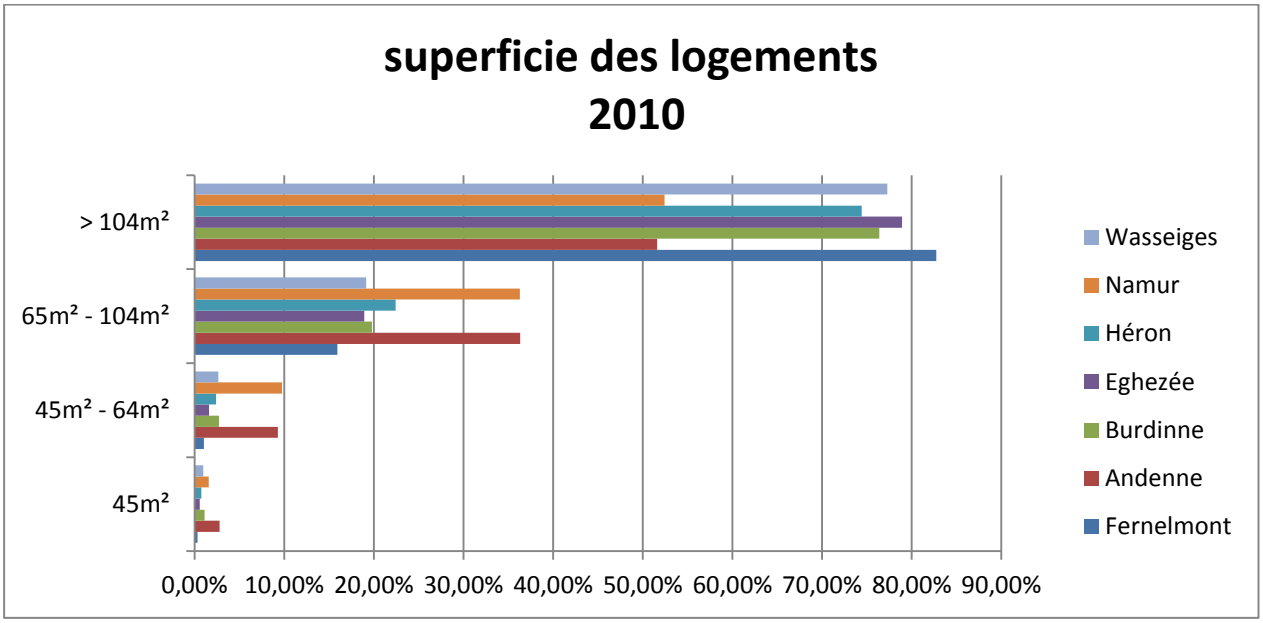


Tableau 14: Superficie des logements 2010

3.2.5. ANNÉE DE CONSTRUCTION

Entre 1900 et 1981, on a moins construit à Fernelmont que dans le reste de l'arrondissement. Ceci explique la forte proportion de bâtiments antérieurs à 1900 (44,9%) et postérieurs à 1981 (27,2%). Le parc de logement est assez récent. Ceci témoigne une fois encore de la grande attractivité de la commune pour de nouveaux habitants.

Un tableau détaillant le parc de bâtiment suivant l'age est repris en annexe 9.

3.2.6. ÉTAT DES LOGEMENTS

Il n'y a pas de logement en camping ni en parc résidentiel sur la commune de Fernelmont (ancrage communal).

Globalement, on a un parc de logement bien équipé, avec un confort voisin, voir supérieur à celui de l'arrondissement. Le niveau d'équipement est très similaire à celui des communes rurales voisines.

Un tableau précisant les commodités des logements est repris en annexe 9. Un graphique comparant les données de Fernelmont aux communes voisines est également illustré en annexe 9.

3.2.7. VACANCE DANS LES LOGEMENTS

Source : Commune de Fernelmont, programme communal triennal d'actions en matière de logement – ancrage 2014-2016

Inventaire des logements inoccupés dans la commune

Année	Nombre de logements inoccupés
2007	6
2009	18
2010	20
2015	2

Tableau 15:: Nombre de logements inoccupés

Depuis 2007, la vacance des immeubles fait l'objet d'un *« constat établi par les services communaux sur base des registres de population (domiciliations) et des taxes-déchets. Sur cette base, un courrier recommandé est envoyé au titulaire de droits réels qui peut apporter la preuve de l'occupation du bâtiment. »*

En effet, c'est le 12/07/2007 qu'a été mise en place la taxation des immeubles inoccupés.

Il est intéressant de noter que, malgré la taxation, ce nombre d'immeubles inoccupés augmente d'année en année.

3.2.8. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ IMMOBILIER

En 1990, le prix moyen des habitations était, à Fernelmont, inférieur à celui de l'arrondissement. En 2010, ce prix moyen a été multiplié par 4.

Un tableau reprenant les prix de vente des biens immobiliers vendus en euros est illustré en annexe 9.

3.2.9. LOGEMENTS PUBLICS

A. INVENTAIRE DES LOGEMENTS PUBLICS

Source : Commune de Fernelmont

La commune possède 3 logements publics et 1 logement d'urgence. L'évolution de l'inventaire des logements publics de la commune de Fernlemont est reprise en annexe 9 sous forme de tableau.

Il n'y a pas de logements publics inoccupés.

Le programme communal d'actions en matière de logement 2014-2016 prévoyait la construction de 14 logements publics mais ceux-ci n'ont pas été approuvés par le par le Ministre wallon du logement:

- 2 Constructions d'un immeuble de 7 logements sociaux locatifs Grand Route à HINGEON;

Le tableau repris en annexe explicite le programme communal d'actions en matière de logement de 2014 à 2016. Il témoigne que la commune s'inscrit donc dans une démarche volontariste de développement du logement public.

Les logements d'insertion et de transit sont gérés par le CPAS,

Les logements moyens et des logements sociaux sont gérés par le Foyer Namurois (société de logement de service public) à laquelle la commune est affiliée.

B. INITIATIVE LOCALE D'ACCUEIL

L'I.L.A. (pour Initiative Locale d'Accueil) est une structure faisant l'objet d'une convention entre le Ministère Fédéral de l'Intégration Sociale et le CPAS. En aménageant simplement l'ancien presbytère d'Hingeon, Fernelmont est en mesure de loger huit demandeurs d'asile pendant la période d'attente durant laquelle leur dossier est examiné afin de savoir s'ils peuvent s'installer en Belgique.

Dans cette structure d'accueil, les candidats réfugiés politiques sont hébergés et reçoivent uniquement une aide matérielle, intégralement subsidiée par Fédasil et non par le CPAS. Ils ne disposent donc d'aucune ressource financière.

3.2.10. EVOLUTION ET RÉPARTITION DES PERMIS D'URBANISME

Entre 2001 et 2011, 356 logements ont été construits sur le territoire communal de Fernelmont., soit une moyenne de 36 logements par an. On est au-dessus de cette moyenne en 2006 et en 2011.

Un tableau précisant le nombre de permis de bâtir octroyés en mentionné en annexe 9.

3.3. ECONOMIE

NB : L'analyse concernant l'économie a été réalisée sur base des dernières données disponibles en provenance de la commune de Fernelmont ou des sites de l'Iweps et de capru et de cytise commune

3.3.1. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) est un service à la disposition du public qui met en relation les chômeurs qui le souhaitent et les utilisateurs qui ont besoin de leurs services.

La description détaillée de cette agence (conditions, prestations,..) est reprise en annexe 10.

L'ALE propose également d'autres services, comme l'organisation de formations pour les demandeurs d'emploi, l'accompagnement à la recherche d'emploi ou la délivrance de certains documents.

Via l'ALE, depuis plus de 10 ans, la Commune de Fernelmont établi une convention avec l'ASBL Article 27. L'asbl Article 27 se donne la mission de sensibiliser, de faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile.

3.3.2. AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'ancienne ADL de Fernelmont (Agence de Développement Local) a vu le jour en 2010. Son rôle principal était de promouvoir le développement durable à l'échelon local en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emploi. Elle a cependant été supprimée le 30 juin 2013.

L'association agissait comme catalyseur de projets au travers de différents partenariats qui associent les pouvoirs publics, les secteurs privés et associatifs sur le territoire de Fernelmont. La réussite de ses activités dépend de l'approche prospective, de sa capacité à s'ancrer de façon durable et globale dans le terreau existant ainsi que du dynamisme des acteurs locaux.

Les principaux axes de travail de l'ADL s'articulaient autour de 4 grands secteurs :

- **PME et demandeurs d'emploi**

Appui aux entreprises de la Zone d'Activité Economique, notamment au travers du Club d'entreprise, initié par le BEP et l'ancienne ASBL Promotion et Emploi : répondre aux besoins, accompagner ou initier des activités. Renforcement de la création d'emplois : accueil et accompagnement des demandeurs d'emploi, orientation vers les centres extérieurs de formation et création d'un pôle de recrutement avec les entreprises locales.

- **Agriculture et ruralité**

Soutien à toute initiative renforçant ou développant les points repris dans la Charte de Convivialité. Consultation du monde agricole pour envisager le développement de produits du terroir de qualité. Le Marché de Printemps et le Marché de Noël de Forville constituent deux événements de mise en valeur de ces produits. Accompagnement de toute démarche porteuse de diversité (valorisation de la production locale, création de « circuit-courts », …)

- **Tourisme local**

Mise en valeur des Chambres d'hôtes et des services offerts par l'entité de Fernelmont. Valorisation des sites du patrimoine culturel (châteaux, chapelles, tumuli,…) et naturel (circuits pédestres et cyclables de et de découvertes nature).

Développement d'outils tels que des dépliants, des cartes (certains déjà en cours de réalisation grâce au travail rigoureux du groupe de travail) et distribution dans tous les lieux d'accueil et les centres extérieurs, comme la Maison du Tourisme du Pays de Namur.

Sur base d'un diagnostic réalisé par le BEP, l'ADL a développé les actions suivantes en faveur du tourisme :

- La mise en place d'un réseau des acteurs touristiques ;
- La création d'une offre de services structurée et de qualité en matière touristique, sous forme d'une carte touristique de la commune, avec réseau touristique et présentation de l'offre communale (patrimoine, artisans, hébergement, produits du terroir et petite restauration, en français et néerlandais) ;
- Amélioration de la promotion et de la visibilité du potentiel touristique, avec principalement la mise à jour de la brochure « Vallées d'art et de traditions » et la participation au projet « à vélo au Pays de Namur » ;
- Organisation de journées découvertes en 2011 et 2013 ;
- Mise en valeur du patrimoine et renforcement de l'accessibilité du donjon-proche de Fernelmont (panneaux didactiques, exposition et circuits ponctuels) ;
- Carte postale de Fernelmont ;
- Poster ;
- Participation au village Wallonie des Saveurs aux Fêtes de Wallonie 2012 et 2013.

- **Energie renouvelable : PALE = Programme d'Action Locale pour l'Energie (voir 6.10.3.)**

En collaboration avec l'ASBL Trame et le BEP, le Commune de Fernelmont a entamé une réflexion avec les citoyens pour ouvrir des pistes vers une moindre dépendance énergétique. Cette mission, autrefois gérée par l'ADL, a été reprise par le conseiller en énergie subsidié dans le cadre du projet « Commune énerg-éthique ». Un Atelier de Participation citoyenne a travaillé à la déclinaison de pistes œuvrant pour la réduction d'énergie. La faisabilité de celles-ci est analysée par un Comité de Pilotage (citoyens et mandataires). Le conseiller en énergie communal est impliqué dans ce processus de réflexion afin d'assurer une cohérence entre les différents organes impliqués et de pouvoir par la suite sensibiliser et informer les entreprises, agriculteurs et citoyens à ces défis majeurs de notre époque.

L'ADL a été supprimé le 30 juin 2013. La majorité ne voyait plus l'utilité de poursuivre l'activité de cette asbl. Elle a souhaité privilégier le recrutement d'un conseiller en énergie et examine l'engagement éventuel d'un conseiller en environnement. Les missions portées autrefois par l'ADL ont dû être prises en charge par d'autres structures. Les aspects économiques et touristiques ont été mis en œuvre par l'ADL et ont débouché sur de nouvelles structures gérant ces aspects (le CEFER et As'Ferne) ; l'emploi a dû être pris en charge par le CPAS, l'énergie par l'écoconseiller ; pour le reste, l'administration communale a repris ces matières en charge.

3.3.3. GAL – GROUPE D'ACTION LOCALE

Avec les communes d'Andenne et de Wasseiges, la commune de Fernelmont a introduit un dossier de candidature pour la mise en place d'un GAL dans le cadre du programme LEADER pour la période 2016-2020.
En juillet 2016, le Gouvernement wallon a validé ce GAL intitulé Meuse@campagnes.

Cette stratégie locale de développement renvoie à trois notions clés :

- L'économie circulaire (et le développement durable)
- La citoyenneté, l'intelligence collective et numérique, ou le numérique au service de la « démocratie ouverte »
- L'identité territoriale, commune au territoire

Le thème fédérateur de la stratégie est : « Vers une économie circulaire, créatrice d'emplois durables pour un territoire citoyen et une identité commune ».

Cette stratégie de développement vise 5 objectifs majeurs et se décline en 7 fiches projet :
Les 5 objectifs majeurs sont:

- Apporter un soutien au développement de l'économie locale
- Protéger l'environnement en consommant local et en recyclant
- Structurer l'offre touristique afin de révéler les potentiels du territoire
- Exploiter les outils numériques pour créer un territoire intelligent

- Repositionner le citoyen comme acteur de son développement et renforcer les liens sociaux

Les 7 fiches projets sont:

- FP1 : Tourisme durable : miroir des ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire
- FP2 : Vers un meilleur accueil et accompagnement des touristes
- FP3 : Les produits locaux de A à Z : innovation, production, consommation
- FP4 : Des jardins au service de la citoyenneté : Agence Jardinière Locale
- FP5 : Valorisation des déchets verts
- FP6 : Gestion des consommations énergétiques
- FP7 : La valorisation de la citoyenneté par le numérique

3.3.4. COMMUNE COMMERCE ÉQUITABLE

La commune s'engage de façon active pour le commerce équitable, avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux (administrations, commerces, entreprises, associations, écoles,…). Les autorités communales, avec l'aide d'un comité de pilotage, sont amenées à remplir 6 critères pour l'obtention du titre. Ces critères sont détaillés en annexe 11.

Le travail réalisé par la commune en la matière a été récompensé par la remise du titre « Commune du commerce équitable » le 12/10/2011.

3.3.5. REVENUS ET NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE

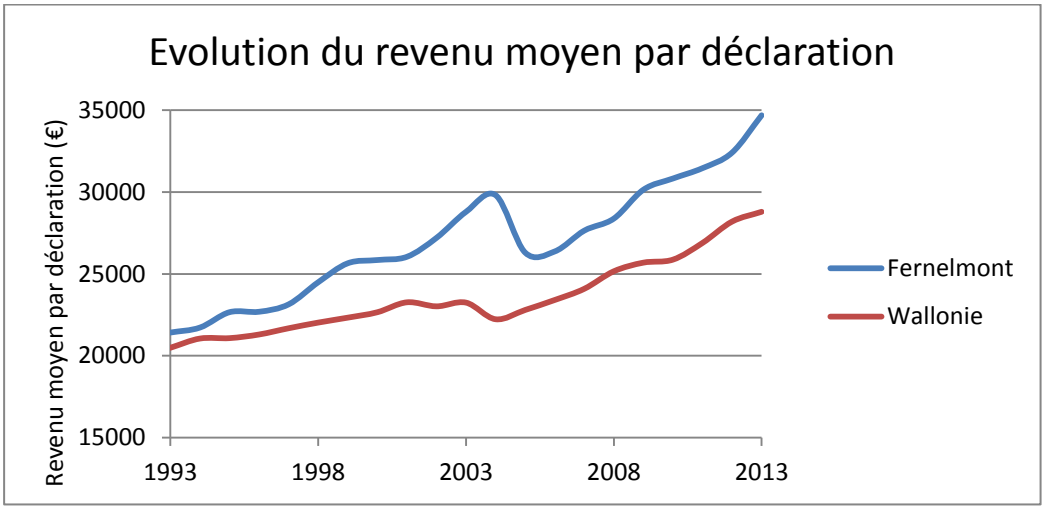


Figure 16 : Revenu moyen par déclaration (Source : http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/)

A Fernelmont, on constate une augmentation du revenu moyen par déclaration ces dernières années. En 2013, le revenu moyen est de 35.568€.

A titre de comparaison, en Wallonie, le revenu moyen est de 28.794€ par déclaration. On a donc un revenu moyen plus élevé à Fernelmont que dans le reste de la Wallonie. Notons toutefois que les évolutions observées dans la commune et en Wallonie sont relativement semblables.

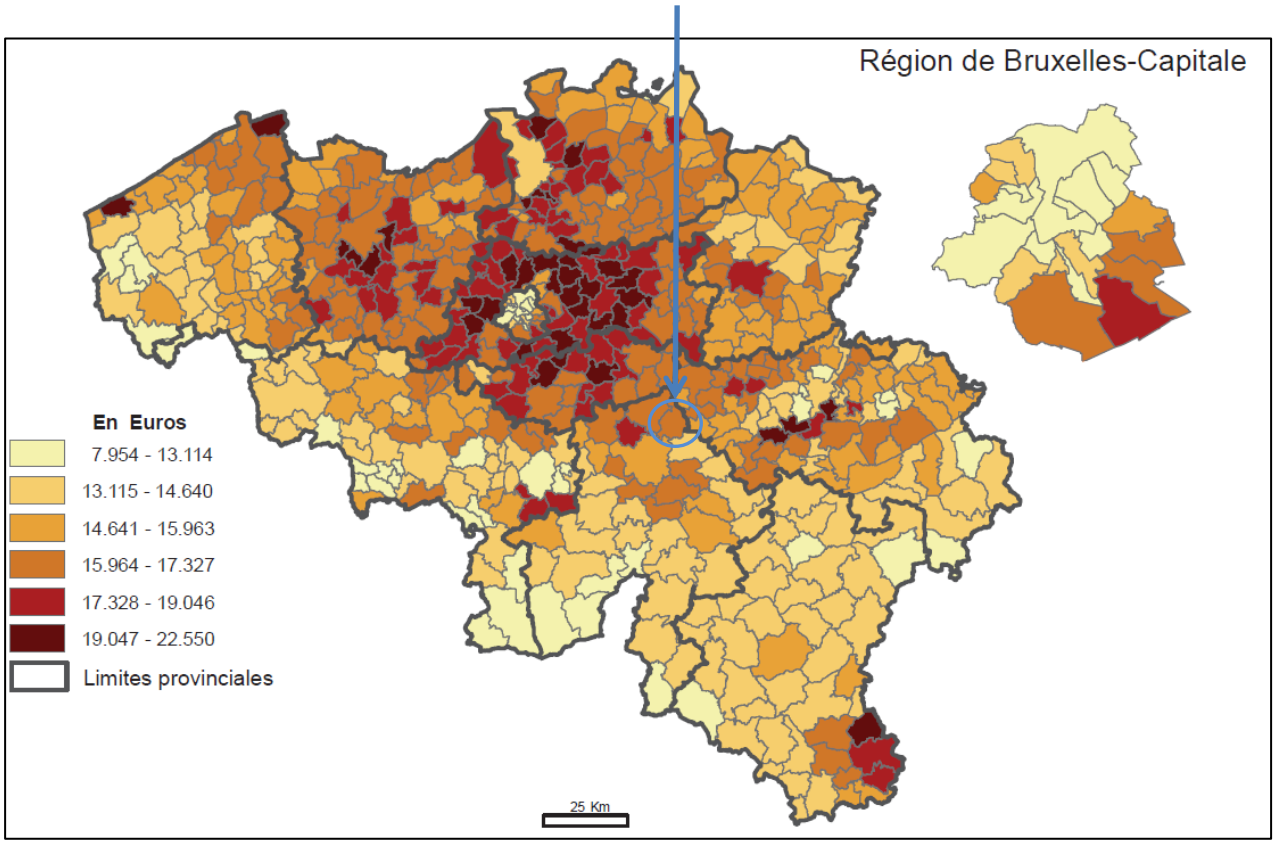


Figure 17: Revenu moyen par habitant par commune en 2009 (Source : http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/)

L'examen de la carte du revenu moyen par habitant montre que Fernelmont se situe parmi les communes jouissant d'un revenu par habitant supérieur à 15.964 euros, ce qui est supérieur à la plupart des communes limitrophes (sauf Eghezée et Burdinne). Ce qui confirme un assez bon niveau socio-économique.

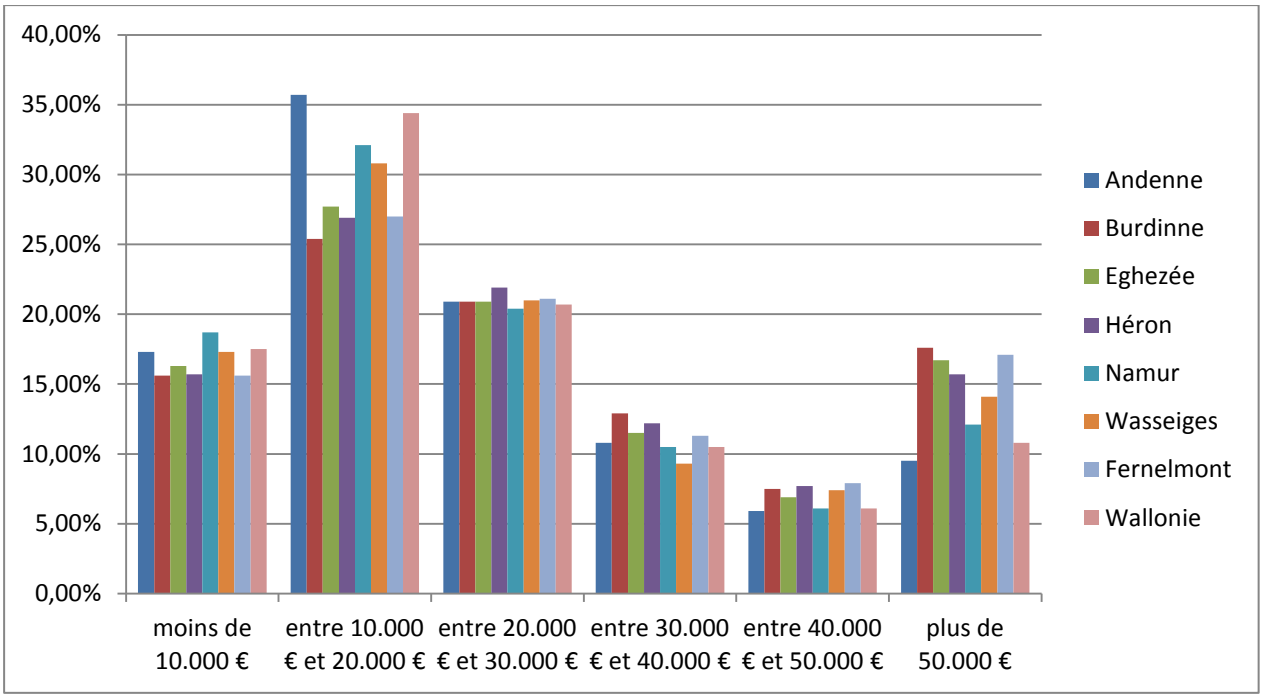


Tableau 16: Distribution des revenus par déclaration à Fernelmont, dans la zone de référence et en Wallonie en 2009 (Source : http://cytisecommunes.gedap.be)

Il est frappant que les revenus de moins de 20.000 euros sont moins nombreux à Fernelmont que dans le reste de la Région. Alors que les revenus de plus de 20.000 euros, et en particulier de plus de 50.000 euros, sont plus représentés. Ceci confirme que la population est relativement aisée. Pour autant, la proportion de revenus inférieurs à 10.000 euros reste proche de la moyenne régionale (15,00% à Fernelmont contre 17,50% en Wallonie).

Globalement, les communes rurales proches des villes et accessibles facilement depuis les grands axes routiers ou en train accueillent une proportion plus importante de revenus élevés. Il s'agit bien sûr de Fernelmont, mais aussi de Burdinne, Eghezée et Héron. Wasseiges, qui est moins accessible en accueille moins en proportion. Mais c'est en ville, à Andenne et Namur que se concentrent les revenus les plus faibles.

Déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques. Déclarations 2001, 2004 et 2009; Revenus de l'année précédente

	2001 La commune	2001 L Arrondissement	2004 La commune	2004 L Arrondissement	2009 La commune	2009 L Arrondissement
Nombre total de déclarations fiscales	2.634		2.847		3.752	
Part du nombre de déclarations fiscales de moins de 10 000€	12,4	16,0	9,7	15,4	16,4	18,3
Part du nombre de déclarations fiscales de 10 000 à moins de 20 000 €	37,5	38,5	33,8	36,0	28,5	32,1
Part du nombre de déclarations fiscales de 20 000 à moins de 30 000 €	19,9	20,9	21,6	21,4	19,7	20,3
Part du nombre de déclarations fiscales de 30 000 à moins de 40 000 €	12,6	10,7	12,1	10,8	11,2	10,5
Part du nombre de déclarations fiscales de 40 000 à moins de 50 000 €	8,0	6,1	9,6	6,6	7,8	6,5
Part du nombre de déclarations fiscales de 50 000 € et plus	9,5	7,9	13,2	9,7	16,4	12,3
Revenu moyen par déclaration	26.045	23.899	29.811	25.287	30.142	26.529
Revenu médian	20.011	18.634	22.356	19.516	22.020	19.851
Part des taxes communales	7,1	6,6	7,2	6,8	7,1	7,2

Source: SPF Economie - DGSIE
Calculs: IWEPS

Tableau 17: Déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques. Déclarations 2001, 2004 et 2009 (Source : IWEPS)

On notera qu'entre 2001 et 2009, la part de revenus inférieurs à 10.000 euros est passée de 12,4 à 16,4%. Sur la même période, la part de revenus supérieurs à 50.000 euros est passée de 9,5 à 16,4%. Ceci est le signe d'un écart qui se creuse entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts.

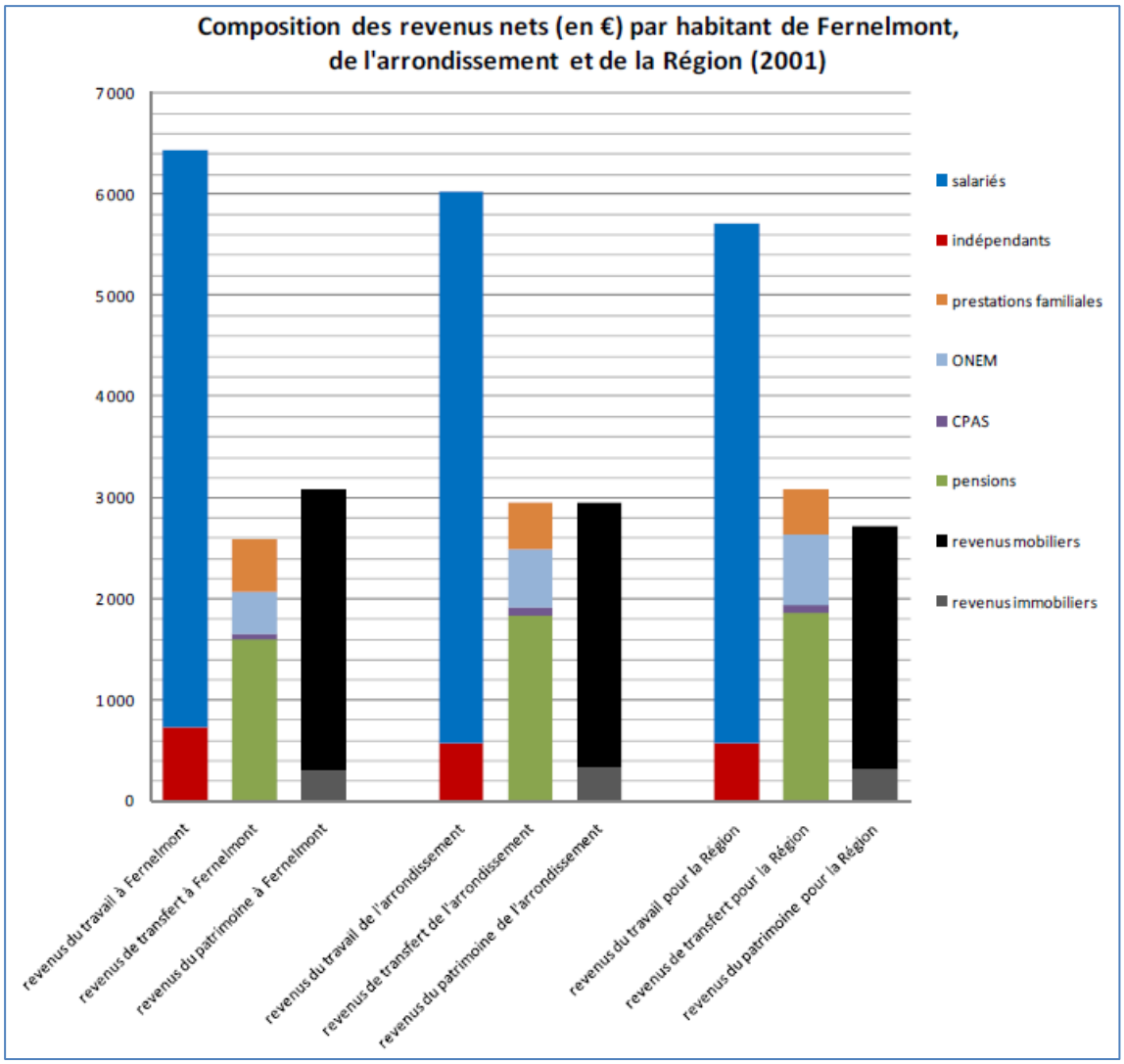


Figure 18: Composition des revenus nets (en Euros) par habitant de Fernelmont, de l'arrondissement et de la Région (2001) (Source : Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) Fiche communale, Géographie des revenus nets (travail, Transferts et patrimoine), Fernelmont, 2008).

Comparé au reste de l'arrondissement de Namur et à la Wallonie, à Fernelmont, la part des revenus du travail et la part des revenus du patrimoine sont plus élevées (surtout les revenus mobiliers).

Les revenus de transfert, c'est-à-dire les revenus issus des mécanismes de redistribution (allocations de chômage, allocations familiales, prestations sociales etc) sont globalement moins élevés. Un examen plus attentif montre qu'en fait, pensions, CPAS et ONEM occupent en effet une part moins importante. En revanche, les prestations familiales sont plus importantes.

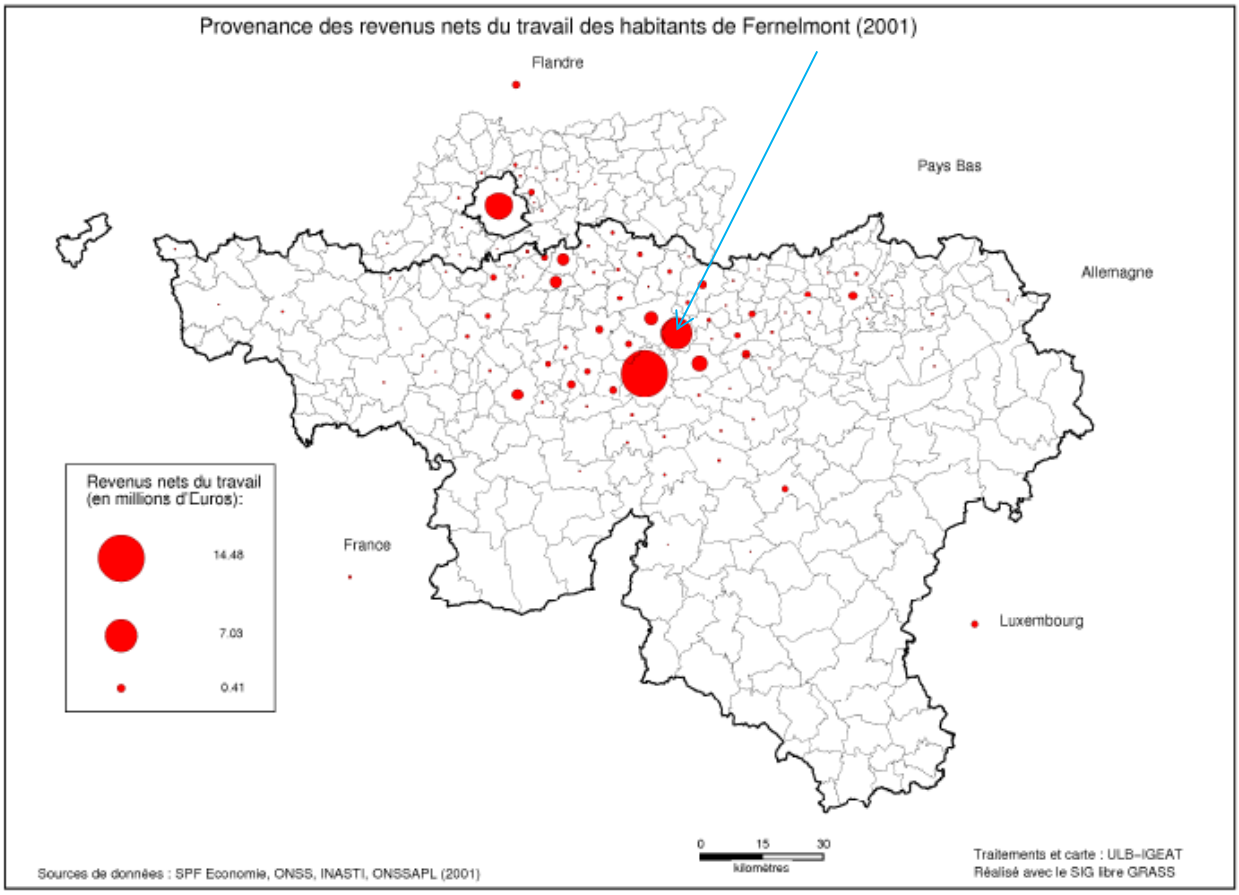


Figure 19: Provenance des revenus nets du travail des habitants de Fernelmont'(2001) (Source : SPF Economie)

Cette carte réalisée par la CPDT met en évidence la localisation des revenus nets du travail des Fernelmontois. Elle donne une idée du lieu de travail des habitants de la commune. Le premier lieu de travail est Namur, pôle d'emploi le plus proche. En deuxième lieu viennent, quasiment à égalité, Bruxelles et Fernelmont.

Selon cette carte, une majorité de Fernelmontois travaillent à proximité du domicile, dans les communes voisines ou sur la commune elle-même.

3.3.6. POPULATION ACTIVE ET SOUS-EMPLOI

Source : Répartition géographique de la demande d'emploi en Wallonie (hors Communauté germanophone) - Forem, Marché de l'emploi, chiffres et commentaires, aout 2014.

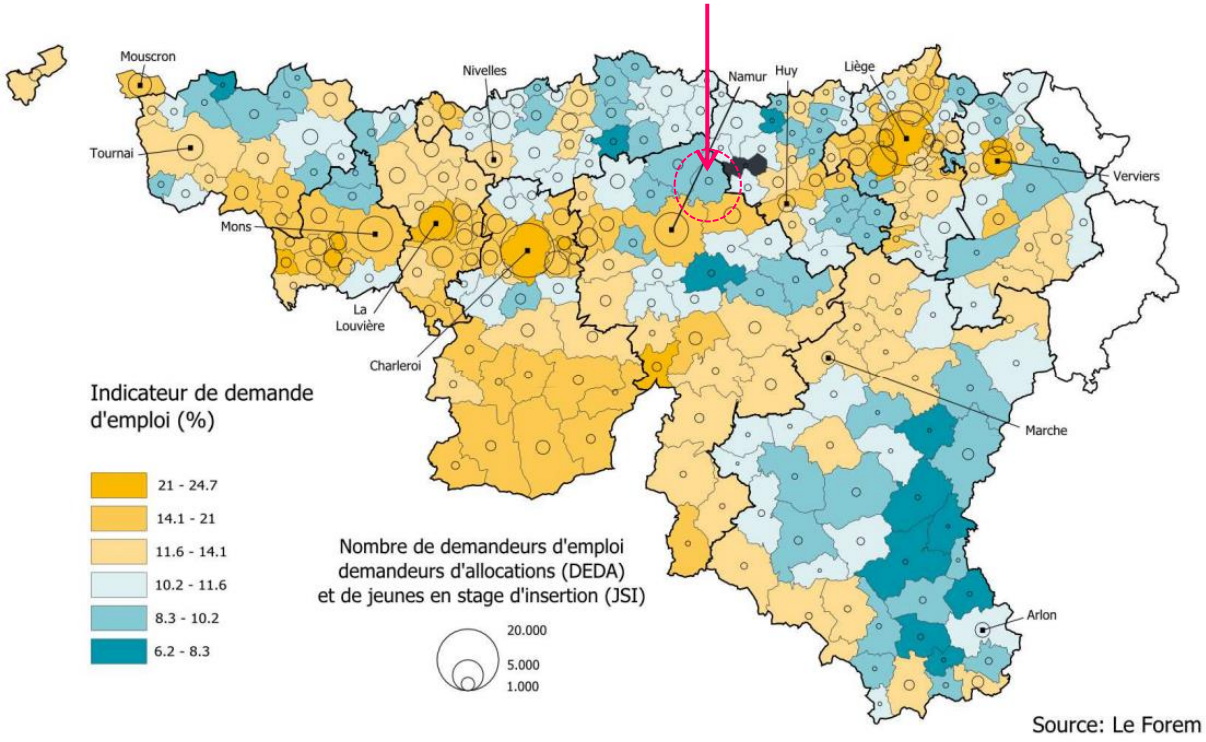


Figure 20: Indicateur de demande d'emploi pour l'ensemble de la Wallonie (Source : le Forem)

En aout 2014, l'indicateur de demande d'emploi est de 14.9% en Wallonie (hors Communauté germanophone).

Avec un indicateur de demande d'emploi compris entre 8,3 et 10,2%, Fernelmont fait partie des communes qui jouissent d'une demande d'emploi relativement faible.

La situation des communes limitrophes est contrastée, puisqu'on a un taux :

- inférieur à 10,2 pour les communes d'Héron, Burdinne, Eghezée et Wasseiges, avec un taux excellent pour Burdinne,
- entre 14.1 et 21 pour Namur et Andenne, ce qui est supérieur à l'indice régional.

L'IWEPS, en janvier 2014, signale que les actifs de Fernelmont se répartissent de la façon suivante :

- 2.605 salariés,
- 551 indépendants,
- 38 aidants.

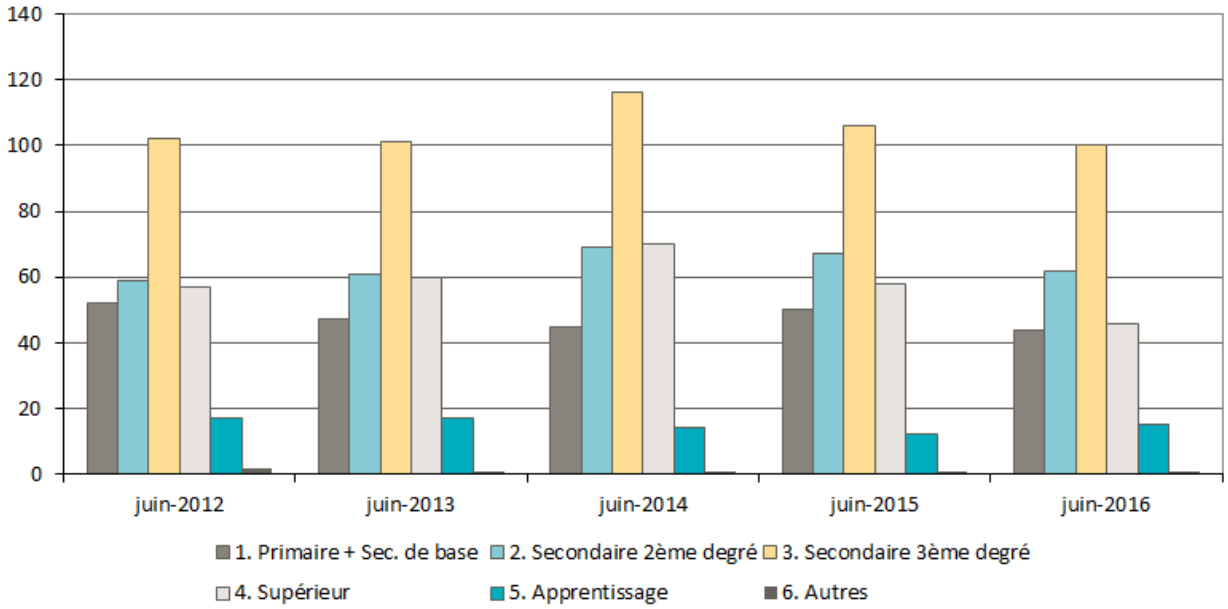


Figure 21: Répartition des demandeurs d'emploi par niveau d'étude à Fernelmont de 2012 à 2016 (Sources : http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html)

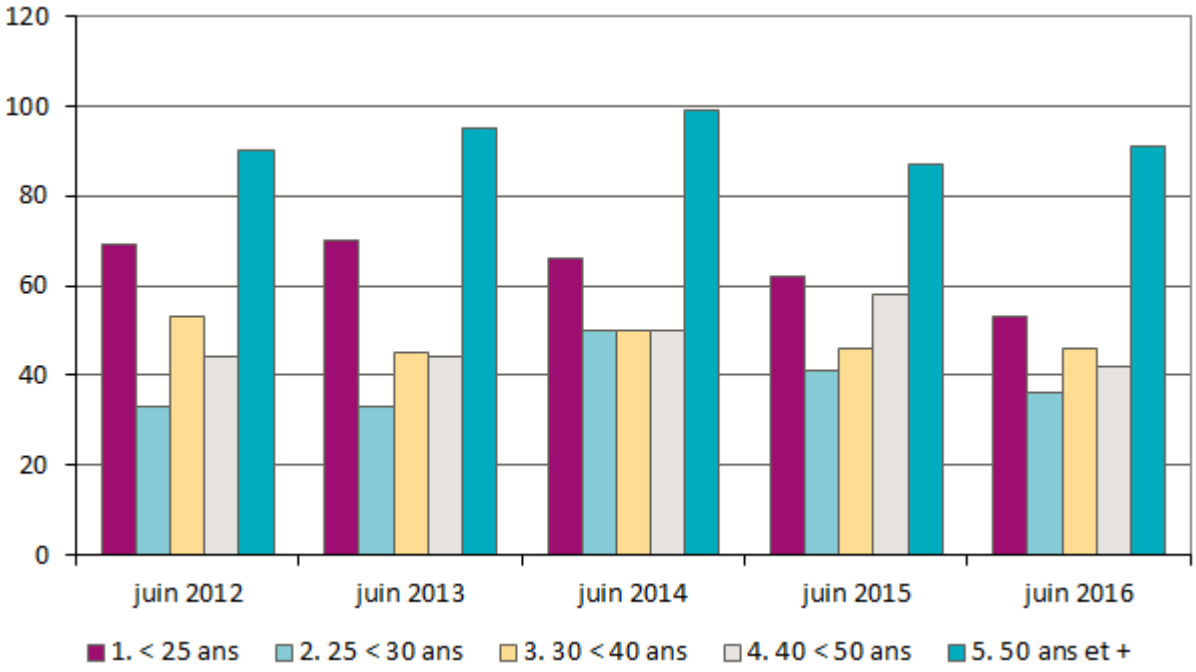


Figure 22: Répartition des demandeurs d'emploi par classe d'âge à Fernelmont de 2012 à 2016 (Sources : http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html)

Les demandeurs d'emploi de Fernelmont sont majoritairement de jeunes actifs (moins de 25 ans) et des actifs en fin de carrière (50 ans et plus).

A noter qu'au 31 décembre 2015, les bénéficiaires du Revenu d'Insertion Sociale sont au nombre de 38. On peut remarquer que le nombre d'allocataire RIS (au 31 décembre de chaque année) a clairement augmenté depuis 2003 et plus particulièrement ces dernières années. Notons toutefois une diminution importante en 2010 et 2011.

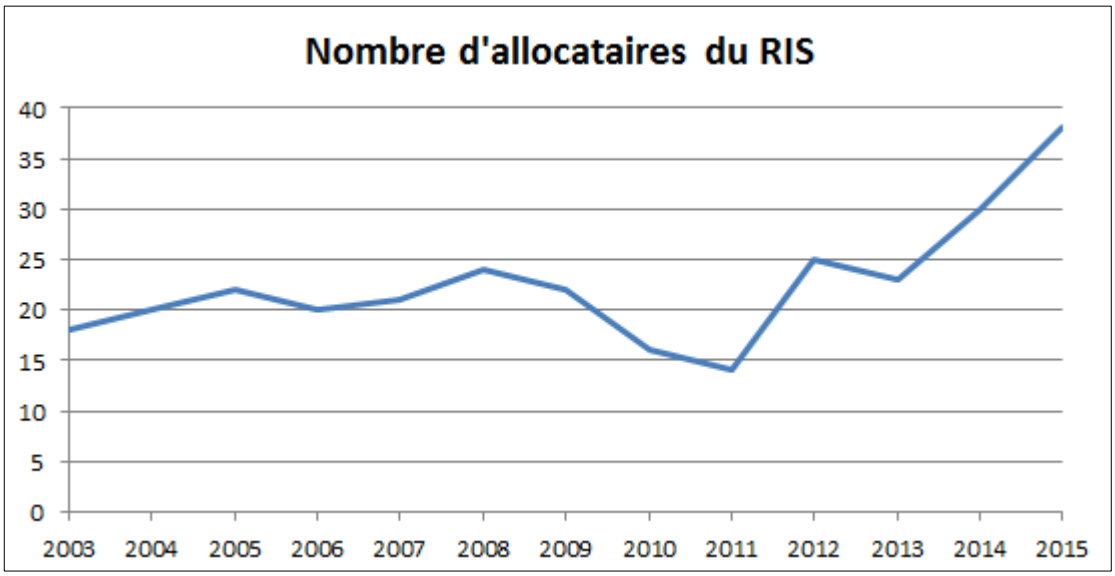


Figure 23. Nombre d'alloctaires du RIS entre 2003 et 2015.

3.3.7. PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉS

	Etablissements			*Postes de travail*		
	Nombre	*Répartition en pourcents*		*Nombre*	*Répartition en pourcents*	
	La commune	*La commune*	*L arron-dissement*	*La commune*	*La commune*	*L arron-dissement*
Total	**170**	**100,0**	**100,0**	**1.066**	**100,0**	**100,0**
Agriculture, sylviculture et pêche	5	2,9	1,6	15	1,4	0,2
Industrie	23	13,5	6,6	201	18,9	10,5
Construction	37	21,8	11,5	148	13,9	5,2
Services	105	61,8	80,3	702	65,9	84,1
Autres NDA		0,0	0,0		0,0	0,0

Tableau 18: Emploi salarié : répartition des établissements et des postes de travail suivant le secteur d'activité en 2013 – source : IWEPS

En proportion, par rapport au reste de l'arrondissement, la commune a davantage de postes fournis par l'agriculture (2.9%), par l'industrie (13,5%) et surtout par la construction (21.8%).

En ce qui concerne l'industrie, l'IWEPS distingue les emplois en fonction des différentes activités industrielles :

L'industrie manufacturière représente 74.6% des emplois offerts soit 150 emplois en 2013.

Le tableau qui distingue les emplois en fonction des différentes activités industrielles est repris en annexe.

La majorité des emplois sont cependant fournis par le secteur tertiaire, avec 65.9% des emplois (soit environ 20% de moins que l'arrondissement) ; ce qui correspond à 702 emplois.

Ce sont les commerces et la réparation d'automobiles et de motocycles qui fournissent le plus grand nombre de postes de travail (32.4%) ; suivis par les activités spécialisées, scientifiques et techniques (17,1%). Le secteur de la santé et l'action

sociale concerne 10,5%, l'enseignement 8.6% et le transport et l'entreposage (4.8%). Les autres activités sont moins significatives.

Un tableau présentant la ventilation des postes offerts par le tertiaire à Fernelmont est repris en annexe 12.

3.3.8. ENTREPRISES ET ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE FERNELMONT.

Sources : DGARNE, Occupation des Sols de Wallonie
http://www.fernelmont.be/page.asp?i=700
http://www.cefer.be
http://www.bep-entreprises.be/implantation/installation-parc-activite/parcs/fernelmont/default.aspx

A. LISTE DES ENTREPRISES ET DES SERVICES PAR VILLAGE

		Bierwart	Cortil-Wodon	Forville	Franc-Waret	Hemptinne	Hingeon	Marchovelette	Noville-les-Bois	Zone d'activité économique	Pontillas	Tillier	**Total**
Services publics et privés	Administration communale								1				1
	CPAS								1				1
	ALE								1				1
	Ecoles	1	1	1	1	1	1	1	1				8
	Police								1				1
	IMAJE (accueil petite enfance)									1			1
	Maison de la ruralité			1									1
	Accueil des tout-petits	1	1	4	1	1	1	5	1		1		16
	Halte garderie								1				1
	Ligue des familles											1	1
	Animation et loisirs créatifs	1	2	3	3	4	1		3			1	18
	Bibliobus	1		1	1		1		1		1		6
	Bédébus								1				1
	Musique et chorales		1	1		2			1				5
	Théâtre					1							1
	Associations diverses		2	4	1	2	2	1	5		3		20
	Mouvements de jeunesse et clubs de jeunes		1	2		1	1		1		1		7
	Centre sportif et associatif de Fernelmont								1				1

	Clubs de sport	2	3	6	2	1	1	2	8		1	4	30
	Paroisses catholiques	1	2	2	1	1	1	1	2		1	1	13
	Culte protestant (Andenne)												
	Maison de la laïcité (Eghezée)												
	Conseil consultatif des aînés			1									1
	Club 3X20			1		1	1		1				4
	Maisons de repos							1					1
	Banques / Assurances		1	3		1		3	2				10
	Salles		4	2	1	1		1	2		1	1	13
	Poste			1									1
	Sous-total	**7**											**164**
Médical et paramédical	Médecins généralistes	3	1	2	1	1	1	1					10
	Dentistes	1	1						1				3
	Dermatologue		1										1
	Infirmières	2		1		1			3				7
	Kinésiologues		1	1	1								3
	Kinésithérapeutes		1	3	1			1	3				9
	Logopèdes		1	1		1	1	1	2			1	8
	Pédiatres						1						1
	Ostéopathes								2				2
	Pharmacies			1					1				2
	Psychologues – psychothérapeutes	1	2	2	1			1	4		1	1	13
	Sages-femmes								2				2
	Autres médecins	1	2				1					1	5
	Autres services paramédicaux		1	3					3		1	2	10
	Vétérinaires / Soins aux animaux	3							1				4
	Sous-total												**80**
Alimentaire	Alimentation diverse			1							2		3
	Alimentation générale	1	1	1			1		1				5
	Boissons								1	1			2
	Boucheries		1								1		2
	Boulangeries			1					1		1		3
	Grossistes / Producteurs									7			7
	Paniers biologique (GAC)			1					1				2
	Petite restauration	4	1	1			3	1	3				13
	Poisonnerie										1		1
	Traiteurs		3	1									4
	Vins							1	1	1		1	4

	Sous-total												**46**
Commerces, indépendants, PME et artisans	Architectes		2	1	1				1		1		6
	Avocats / Notaires								2				2
	Beauté / Bien-être	4	2	2			2		4		1		15
	Bureau d'étude / Comptabilité / Gestion		1	2		2		1					6
	Commerces divers	1	1					2	1				5
	Electroménager		1										1
	Energies renouvelables / Matériaux durables									5			5
	Entreprises de construction et de travaux	4	8	15		4	4	10	15	20	2		82
	Entreprises diverses			2					3	25	1		31
	Environnement									5			5
	Fleuristes et vente de plantes	1		1								1	3
	Garages – Carrosiers – Motos – Vélos – Location véhicules	6	2	2		2	3	2	2	5			24
	Horticulture / Parcs et jardins		2	3	1			1	5				12
	Immobilier		2										2
	Imprimeries			1	1					1			3
	Industries									5			5
	Informatique et copieurs			5				1	1				7
	Librairies			1									1
	Maisons d'édition		1						1				2
	Musique								2				2
	Opticiens			1									1
	Pompes funèbres										1		1
	Produits pétroliers / Pompistes / Gaz		1	1			2						4
	Services domestiques			1	1						1		3
	Stockage									2			2
	Décoration / Textile (vente, confection, réparation)		1	4		1				3	1		10
	Technologie / Communication									15			15
	Transports	1		1					1	2			5
	Travaux agricoles			1					2	2	1		6
	Sous total	17	24	44	4	9	11	17	40	90	9	1	**266**
	Total du nombre de services et de commerces	**40**	**59**	**97**	**19**	**29**	**29**	**38**	**105**	**100**	**25**	**15**	**566**

Tableau 19: Liste des entreprises et des services par village

B. ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE NOVILLE-LES-BOIS

Quelques petites entreprises se répartissent dans plusieurs villages de Fernelmont. Néanmoins, c'est dans le Parc d'activité économique de Noville-les-Bois que se trouve la majeure partie de l'activité économique.

Le PAE de Noville-Les-Bois, qui couvre environ 120 hectares, a fait l'objet d'une reconnaissance au plan de secteur avant la fusion des communes. Dès la fusion des communes, Fernelmont a tenté de valoriser cette zone.

C'est ainsi qu'en 1979/1980, le Bureau Economique de la Province de Namur, via l'Intercommunale SIAEE/RN, a acquis 40 hectares et en a viabilisé une première partie en réalisant la première phase des travaux d'infrastructure.

Au terme d'un Plan Communal d'Aménagement, et d'une procédure d'expropriation, le BEP a commencé à viabiliser, en 2002, 40 Ha supplémentaires.

En 2016, la Z.A.E de Noville-les-Bois est presque complète et accueille une centaine de PME, soit environ 1400 emplois (contre 500 en 2008).

A noter que cette ZAE est localisée à proximité de l'autoroute E42, ce qui facilite grandement l'accès.

Elle est globalement bien équipée en impétrant. La mise en place de fibre optique se réalise progressivement.

Situation	Caractéristiques	Equipements
Namur : 12 km Liège : 50 km Charlerloi : 60 km Bruxelles : 75 km Anvers : 115 km Gand : 138 km RN80 : 3 km E411 : 5 km E42 : 0 km Ligne 16 12 km (gare de Namur) 13 km (gare d'Andenne) Brussels National Airport à 72 km Charleroi South à 52 km Bierset à 41 km	**Commune :** FERNELMONT **Localité :** Fernelmont **Type :** Industriel **Superficies** Totale : 9056 ares Equipement : 1162 ares Occupée : 6411 ares Option : 292 ares Libre : 1190 ares **Implantations :** 111 **Projets :** 2 **Emplois :** 1400	☐ Voirie ☐ Egouttage ☐ HT ☐ BT ☐ Coaxial ☐ Gaz BP ☐ Gaz HP ☐ ADSL ☐ Fibre optique ☐ Hall relais ☐ Raccordement ferre ☐ Station épuration

Tableau 20: Zone d'activité économique de Noville-les-Bois (Sources : http://www.bep.be)

B.1. Développement cadré de la zone d'activité économique de Noville-les-Bois

La commune a défini des objectifs de développement du zoning économique lors de la réflexion pour l'élaboration d'un schéma de structure. Ces objectifs ont été rappelés et concertés avec la population de Fernelmont dans le cadre de la première Opération de Développement Rural.

Depuis plusieurs années, des moyens humains et financiers importants ont été consentis, à Noville-les-Bois pour promouvoir, avec succès, une zone d'activité économique destinée aux petites et moyennes entreprises non polluantes et créatrices d'emplois.

Ce sont ainsi près de 200 millions de deniers publics qui ont été investis pour équiper la zone actuelle : travaux de voirie, d'égouttage, d'électricité, de distribution d'eau, réalisés par phases, mais aussi, en 1988, implantation d'un hall relais

destiné à accueillir deux entreprises de petite taille, qui fut d'emblée totalement occupé, et enfin, en 1997, construction d'une station d'épuration modulable qui s'inscrit dans le Plan Communal Général d'Egouttage.

B.2. Club d'Entreprises de Fernelmont

Ouvert aux entreprises du zoning, le Club d'Entreprise de Fernelmont ou CEFER marque la volonté d'avancer, de créer des synergies sociales, humaines, économiques, de faire connaissance et d'entretenir des rapports conviviaux par des rencontres régulières, de partager expériences et projets, de pouvoir se grouper pour des services ou des achats,... et de donner au zoning et à la région une meilleure visibilité et un rayonnement plus vaste.

Le rôle du CEFER est entre autres de représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics.

Plate-forme de communication du CEFER, le site internet renseigne :

- un annuaire complet des entreprises régionales,
- les différentes actions entreprises par le club,
- les conférences et formations organisées,
- des offres d'emplois.

C. ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE PETIT-WARÊT (MÉCALYS)

Une zone d'activité économique mixte est ouverte depuis 2014 à Petit-Warêt, à cheval sur les communes d'Andenne (35 hectares) et de Fernelmont (une dizaine d'hectares).

Ce parc d'activité économique est principalement dédié aux petits processus de transformation industrielle et à la logistique.

3.3.9. AGRICULTURE

A. CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION LIMONEUSE

La commune de Fernelmont est située dans la région limoneuse, dans la région agro-géographique de Hesbaye.

La région limoneuse s'étend au nord de la Wallonie, en Hainaut, en Brabant-Wallon et en Hesbaye. La superficie moyenne des entreprises agricoles y est élevée et le sol y est fertile, ce qui explique la présence des grandes cultures exigeantes (froment, betteraves sucrières, orge, pomme-de-terre, colza). Bien que la surface agricole dévolue aux prairies soit plus faible que la moyenne belge (20% en région limoneuse contre 50% pour la Belgique), la région limoneuse est également une région d'élevage tournée vers l'engraissement.

B. ÉVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

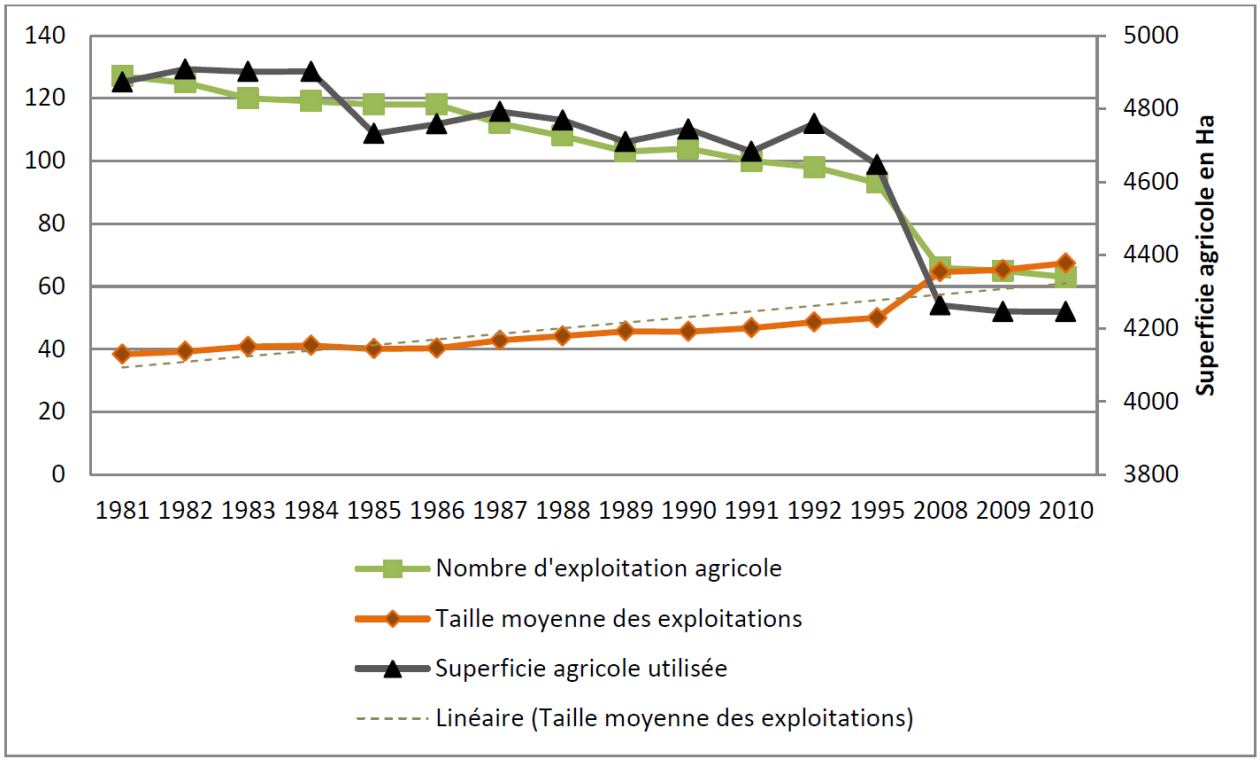


Figure 24: évolution des exploitations agricoles (source : BEP – diagnostic du PALE)

Le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer (il a baissé de moitié entre 1981 et 2010), tandis que la taille moyenne des exploitations augmente, passant de 40 ha en 1981 à 68 ha en 2010.

La superficie agricole utilisée a elle aussi diminué de 400 ha entre 1981 et 2010, ce qui peut s'expliquer par une urbanisation des terres. Rappelons qu'entre temps, un zoning industriel de 200 ha a été mis en œuvre sur la commune.[4]

Le seuil à partir duquel une exploitation agricole risque de disparaître ou de conduire son exploitant à la paupérisation est difficile à déterminer. En deçà d'une trentaine d'hectares, la viabilité de l'exploitation à titre principal est menacée, le matériel n'étant plus rentable et les investissements nécessaires devenant difficiles, sauf valorisation directe des productions ou habile diversification. La taille moyenne des exploitations de Fernelmont est largement supérieure.

[4] En 2013 : nombre d'exploitations agricoles : 59 et Superficie agricole: 3.670,25 ha

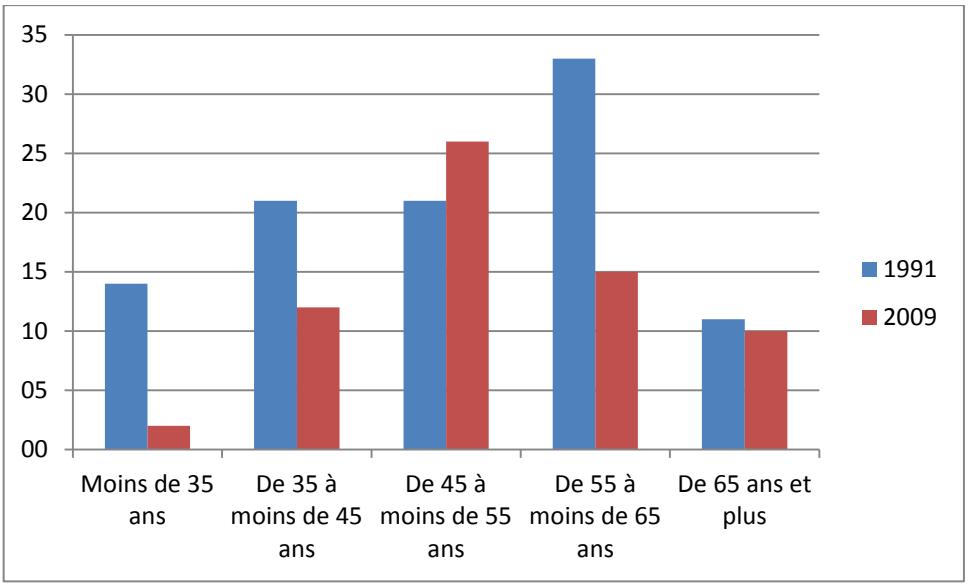


Figure 25: répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge (source : enquêtes agricoles de 1991 et 2009)

En 1991, 56% des agriculteurs ont moins de 55 ans et 14 agriculteurs ont moins de 35 ans.
En 2009, 50% des agriculteurs ont moins de 50 ans et 2 agriculteurs ont moins de 35 ans.

On a donc un vieillissement important des agriculteurs à Fernelmont. C'est d'ailleurs une tendance globalement observée en Belgique, avec une reprise de plus en plus faible des exploitations.

C. PRODUCTIONS AGRICOLES

C.1. Productions végétales

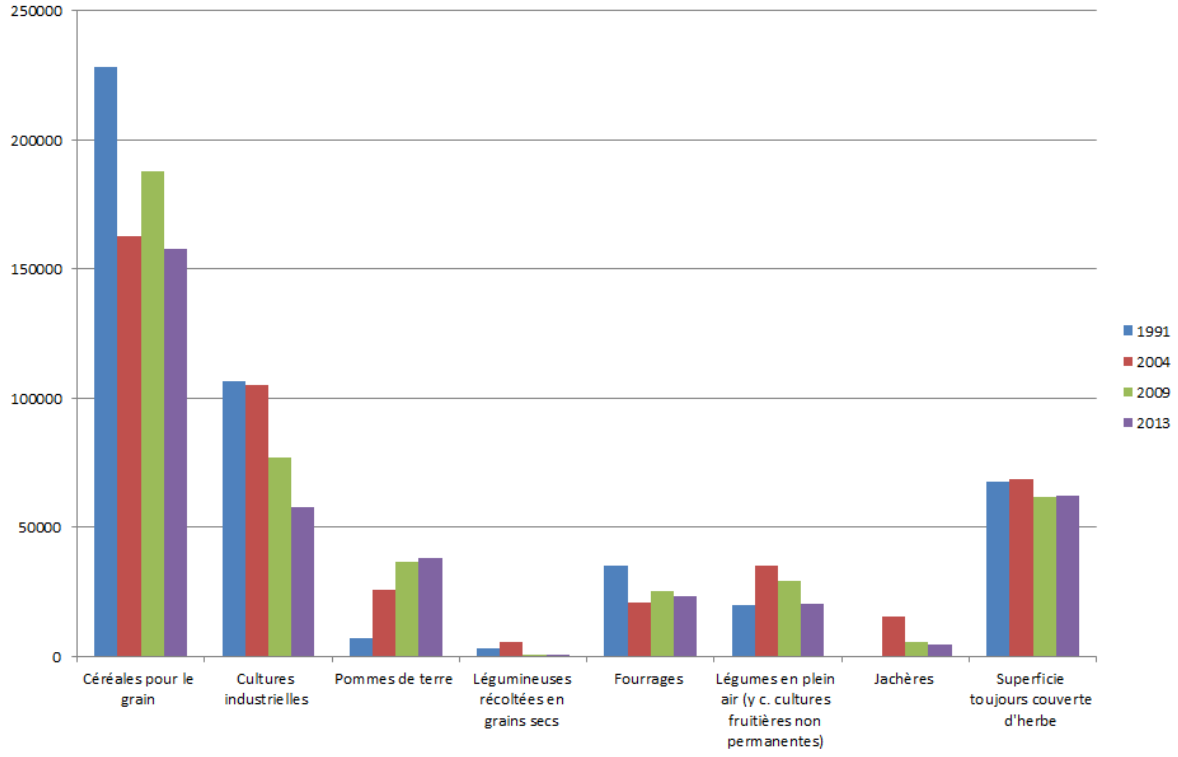


Figure 26: répartition des cultures sur les terres arables en ares (source capru)

La plus grosse partie des terres de cultures sont vouées à la production de grain. Il semble que cette production soit en légère diminution, tout comme celle des cultures industrielles. La dominance reste cependant très nette.

La culture de pommes-de-terre tend à augmenter avec le temps.

Les fourrages des terres arables, les légumes en plein air, les légumineuses récoltées en grains secs occupent une superficie plus faible. Leur production est également plus stable dans le temps.

En proportion, la superficie toujours couverte d'herbe est moins importante que celle des terres arables, de plus, elle semble diminuer sensiblement avec le temps. Elle n'est cependant pas anecdotique.

La jachère, rendue obligatoire en 1992, à une période de surproduction agricole, a finalement été supprimée en 2009. Toutefois, celle-ci demeure autorisée sous certaines conditions, notamment dans le cadre des mesures agro-environnementales. Ceci explique des différences notables entre 1991 (anecdotique), 2004 (6% de la surface agricole) et 2009 (1%).

C.2. Productions animales

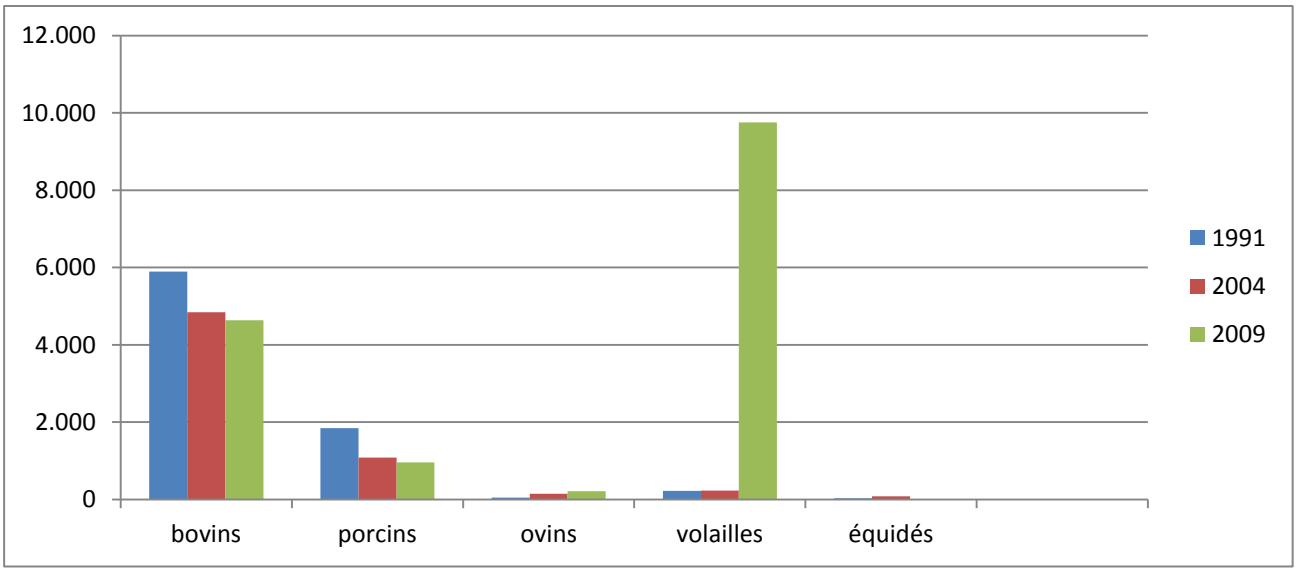


Figure 27: cheptel communal – source : DGARNE

Avec environ 5000 têtes, le cheptel bovin est très important à Fernelmont. Le cheptel porcin est bien moins nombreux. Le nombre de bovins et le nombre de porcins diminuent cependant d'année en année.

Le nombre de tête d'ovins et d'équidés est très faible, anecdotique.

Quant à la volaille (principalement des poulets de chair), elle a connu une augmentation énorme entre 2004 et 2009 : un élevage de poulets d'agriculture biologique s'est ouvert à Franc-Warêt et un autre à été autorisé à Forville.

D. EMPLOIS AGRICOLES

	Main d'œuvre	
		Dont main d'œuvre familiale
1991	163	151
2004	112	90
2009	111	88

Tableau 21: Emplois agricoles

Entre 1991 et 2004, le nombre d'emplois fournis par l'agriculture a diminué d'environ un tiers.

Par contre, entre 2004 et 2009, il est relativement stable. On notera que la main d'œuvre familiale est particulièrement importante (80% des emplois en 2009).

E. AUTRES ACTIVITÉS AGRICOLES OU ASSOCIÉES À L'AGRICULTURE

La filière agricole à Fernelmont, ce sont aussi des entreprises de ventes de machines, de travaux agricoles et de produits du terroir. On verra en outre, dans le chapitre 8 consacré au tourisme, que certaines fermes proposent des gîtes, en plus de leurs activités classiques.

La liste de ces entreprises liées à l'agriculture est reprise en annexe 13.

F. LA FILIÈRE COURTE

La commune a la volonté de valoriser les produits locaux via des filières courtes. Une réflexion est en court avec les agriculteurs.

Notons que la commune a mis en place plusieurs mesures, comme :

- la réalisation d'un annuaire économique communal, qui renseigne entre autre les artisans et les points de vente de produits du terroir ;
- la tenue d'événements ponctuels, qui est une occasion de valoriser ces produits, avec le marché de Noël et le marché de printemps ;
- la mise en place de chèques-commerces remis aux nouveaux habitants, à valoir sur les produits artisanaux dans les commerces de Fernelmont (depuis 2013).

G. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

L'application de mesures agro-environnementales (MAE) au sein des exploitations agricoles vise à améliorer leur impact sur la qualité de l'environnement, aussi bien le développement de la biodiversité de certains sites agricoles, que le maintien de la qualité visuelle du paysage ou encore la protection de la qualité des eaux souterraines ou de surface.

A Fernelmont, 25% des agriculteurs appliquent ces mesures ; ce qui est moitié moins que le nombre d'agriculteurs wallons.

Un tableau reprenant les méthodes et sous-méthodes agro-environnementales est repris en annexe 13.

H. REMEMBREMENT

Voir point 4.2.5.

I. CHRONIQUE AGRICOLE DU BULLETIN COMMUNAL

Entre 2000 et 2006, quelques agriculteurs se sont réunis avec un agent de développement de la Fondation rurale de Wallonie pour rédiger des chroniques agricoles, avec l'objectif de faire la chasse aux clichés, aux idées reçues, et d'expliquer le métier d'agriculteur, ses devoirs et ses contraintes. L'ensemble des 19 chroniques ont été rassemblées en une brochure distribuées en toutes-boîtes et aux nouveaux habitants.

A noter également, la réalisation d'une charte de convivialité reprenant les grands principes permettant un bon partage du territoire et un plus grand esprit de convivialité entre les agriculteurs et les autres citoyens. La charte a elle aussi été distribuée en toutes-boîtes et aux nouveaux habitants.

3.3.10. TOURISME

Sources : http://www.opt.be/informations/communes___fernelmont/fr/C/92138.html
http://www.fernelmont.be

A. STRUCTURES D'ENCADREMENT

A.1. As'Ferne

Voir point 3.3.2.

A l'origine, l'asbl As'Ferne s'occupe de la gestion d'une partie du château de Fernelmont et y organise des visites guidées. As'Ferne prend également en charge l'organisation d'autres manifestations culturelles, telles que les journées musicales de Fernelmont et les journées au château.

L'Association Culturelle de Fernelmont a donné une nouvelle impulsion à ses activités en 2011 et a redéfini ses objectifs en 3 volets :

La mise en place d'une formule nouvelle des « Journées musicales », devenues les « Automnales de Fernelmont » en 2012

Cette nouvelle formule ayant connu un franc succès, une nouvelle édition a eu lieu du 13 au 15 septembre 2013.

Ce festival se déroule dans divers lieux de Fernelmont, sa programmation n'est plus exclusivement classique : une attention particulière est dorénavant accordée aux familles et aux enfants ainsi qu'aux découvertes d'autres styles musicaux : jazz, musique du monde,….

La sauvegarde des archives concernant Fernelmont

Les membres d'As'Ferne sont très soucieux de la sauvegarde de tous les documents d'archives qui concernent Fernelmont. Une collaboration avec l'administration communale de Fernelmont, qui a fourni un local dans l'ancien bâtiment du CPAS, et avec quelques bénévoles versés en histoire, permettra de stocker, classer et archiver ces documents dans de bonnes conditions et de les mettre à disposition, sous de strictes conditions, à des personnes intéressées. A l'heure actuelle, les archives de Serge Chasseur sont déjà archivées dans le local.

La sauvegarde et la protection du petit patrimoine

L'inventaire du petit patrimoine a été dressé il y a quelques années.

Les membres d'As Ferne, dans un deuxième temps, souhaitent s'attacher à sauvegarder l'un ou l'autre élément de ce patrimoine qui serait en mauvais état.

A.2. Maison du tourisme du pays de Namur

Source : C.Vanderwinnen, présentation PowerPoint de la Maison du Tourisme du Pays de Namur

La maison du Tourisme du pays de Namur fédère 8 communes : Andenne, Assesse, Fernelmont, Fosses-la-Ville, La Bruyère, Mettet, Namur et Profondeville - la commune de Fernelmont a un représentant à la Maison du Tourisme.

Elle accueille 55.000 visiteurs par an, dont 45% de Belges francophones et 20% de Belges néerlandophones. L'essentiel du reste vient des pays voisins.

Les publications annuelles sont diffusées d'une part en centres info, par courrier, dans les salons et par distribution dans les lieux d'hébergement de l'entité et sur événements et d'autre part via la province (aire de Wanlin sur la E 411) et bureaux de promotion à l'étranger (via l'OPT).

B. LIEUX TOURISTIQUES ET LIEUX D'INTÉRÊT, MUSÉES

Fernelmont ne compte pas de sites qui fassent l'objet d'une valorisation touristique intensive. En revanche, il y a, sur le territoire communal, plusieurs sites d'intérêt, d'ailleurs signalés sur le site internet communal. Le réseau de promenades et de ballades vélo s'appuie notamment sur ces sites :

- Château féodal de Fernelmont
- Domaine de Franc-Warêt
- Musée de la magie et d'illusion (à Pontillas)
- Ferme des petits gris (à Bierwart)
- Tumuli

Ces sites sont détaillés en annexe 14.

C. PROMENADES ET NATURE

Il existe des promenades pédestres et VTT : carte de 3 promenades : 12 km à pied ou en VTT, 39 km en VTT et circuit nature à Bierwart de 5,7 km. Le parcours Vita (2,5 km) propose des exercices à toute la famille et aux sportifs.

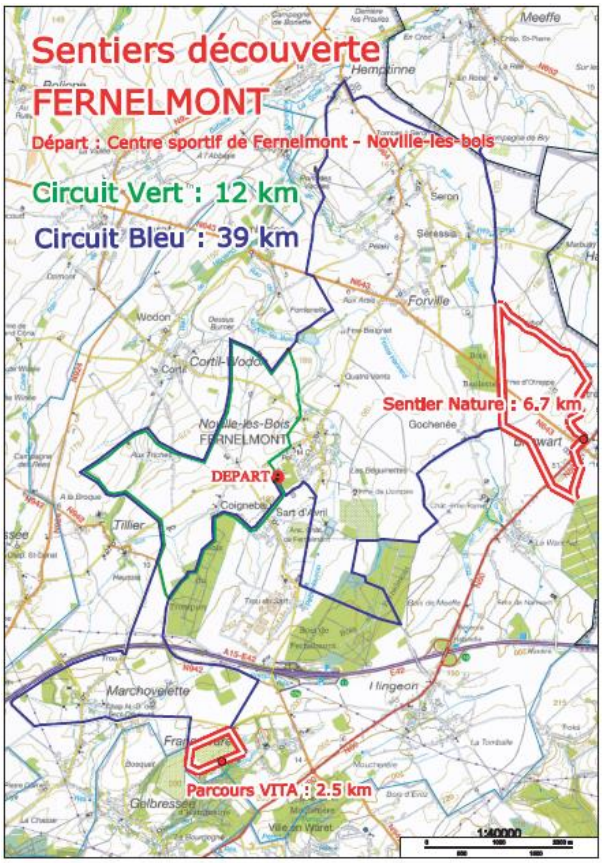


Figure 28: circuits pédestres et VTT (Source : site internet de la commune : www.fernelmont.be)

Fernelmont s'est associée avec les Communes d'Eghezée, de La Bruyère et avec le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP-Tourisme) pour la réalisation du réseau « La Hesbaye à Vélo », en 2010. La volonté étant de mieux faire connaître la Hesbaye et le Pays des Vallées.

Pas moins de 131 Km, répartis en 5 parcours différents, ont ainsi été balisés pour découvrir le patrimoine rural de la région :

Circuit 1 – **Fermes et châteaux** (31km), centré sur l'entité de La Bruyère (en rouge sur la carte)

Circuit 2 – **Paysages et fermes** (27km), centré sur l'entité d'Eghezée (en bleu sur la carte)

Circuit 3 – **Villages et sites** (29km) (en vert sur la carte)

Circuit 4 – **Balade en Hesbaye** (23 km) (en brun sur la carte)

Circuit 5 – **Fermes, châteaux et jardins** (21km) (en jaune sur la carte)

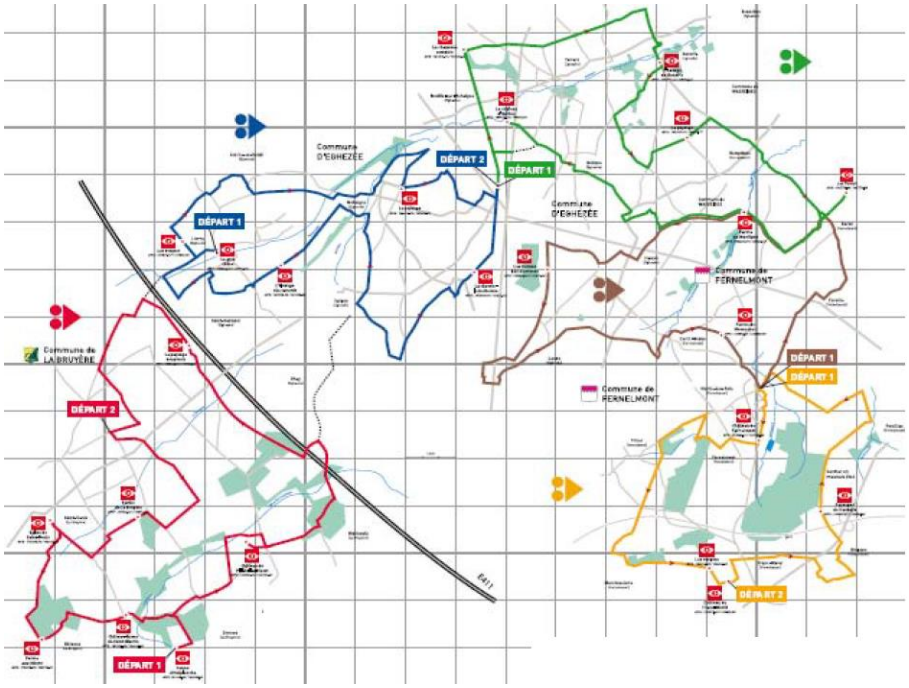


Figure 29: Circuits du réseau « La Hesbaye à Vélo » (Source :

Ce projet permet d'offrir un panel d'activités touristiques particulièrement intéressant :

- combiner un ou plusieurs circuits en une journée ou un court séjour,
- pratiquer le vélo pour de courtes distances tout en proposant de pousser plus loin la découverte des autres circuits,
- renseigner les visiteurs sur l'offre en visites, hébergements, restauration et activités.

Les circuits sont téléchargeables sur GPS.

D. TOURISME SPORTIF

Plusieurs clubs sportifs peuvent accueillir des groupes pendant les vacances :

- Cercle équestre de Gochenée (Forville),
- Ecurie d'Hilton (Forville),
- Fitness (Hemptinne),
- Poney Club de la Ferme de Floreffe (Hingeon),
- Studio danse passion (Fernelmont),
- Tennis Club (Franc-Warêt),
- Fitness Tonic DC (Cortil-Wodon).

E. HÉBERGEMENT

L'offre en hébergement vise les petits groupes (couples et familles) et un hébergement de courte durée. Elle vise clairement une certaine qualité d'accueil avec des services complémentaires (repas, massage, sport, wifi, etc.).

Liste des Chambres d'Hôtes (bed and breakfast)	
Lieu	Nombre de places
Les Glycines N°1 – Pontillas	2
Les Glycines N°2 – Pontillas	2/7
A l'ombre du Noyer – Marchovelette	2/4
Le Moulin de Fernelmont - Forville	8 places (4 chambres)
La Porte du Pèlerin – Cortil-Wodon	24
Chambre d'hôte à Montigny - Forville	20 places (5 chambres)

Tableau 22: Liste des chambres d'hôtes (bed and breakfast)

Les hébergements pour enfants sont les suivants :

- La Cabriole, centre d'interprétation des Premières Nations – organisation de stages et de journées à thème Far-West pour les jeunes enfants – Forville ;
- Les chalets des guides et scouts de Forville – proposés à la location pour des groupes de jeunes enfants, principalement à destination des mouvements de jeunesse – Forville ;
- Logements pour les Mouvements de jeunesse, M.Houbotte - Bierwart ;
- Les locaux scouts de Noville-les-Bois, loués aux mouvements de jeunesse en période de camps - Noville-les-Bois.

F. MANIFESTATIONS CULTURELLES ET FOLKLORE

F.1. Festival médiéval de Noville-les-Bois au château de Fernelmont

Source : http://www.novavilla.be

Organisé chaque année le premier week-end de juin par l'asbl Nova Villa depuis 2007, sur une initiative privée, le festival Nova Villa attire près de 4000 visiteurs.

F.2. Marchés de Noël

http://www.lavenir.net/regions/5380_fernelmont

Il y a plusieurs marchés de Noël à Fernelmont

Les marchés de Noël sont une vitrine pour les associations et les artisans de l'entité.

F.3. Journées musicales de Fernelmont

Re-baptisées Automnales de Fernelmont, les journées musicales de Fernelmont sont organisées par l'association As'Ferne chaque année dans différents lieux de la commune.

F.4. Forville Trophy

Source : http://trophy.forville.be

Le Forville Trophy est une journée de sport-aventure organisée depuis 1997 à laquelle participent 700 personnes chaque année et mobilise plus de 150 bénévoles.

G. HORECA, GASTRONOMIE ET RESTAURANTS

Avec 2 restaurants, 2 cafés, 1 brasserie, 5 friteries, 1 pizzeria, 3 sandwicheries, et plusieurs points de vente de produits du terroir, on a, à Fernelmont, une offre diversifiée, qui rencontre notamment les besoins d'un public local, mais peu importante en nombre.

Cette offre HORECA est également complémentaire aux circuits touristiques et aux activités touristiques présentes sur le territoire communal.

3.4. SERVICES PUBLICS

3.4.1. ENSEIGNEMENT

La Commune de Fernelmont compte sur son territoire 5 écoles sur son territoire :

- 2 écoles communales, Fernelmont I et II qui reprennent 5 implantations scolaires communales,
- 2 écoles libres ;
- et 1 école de la Communauté Française.

Toutes les implantations accueillent les élèves de maternelles et primaires.

L'enseignement communal :		**Classes maternelles**	**Classes primaires**	**Nombre total d'élèves**
Ecole communale de Fernelmont I	École Communale de Bierwart : Rue d'Otreppe, 46	4	6	195
	École Communale de Forville - Rue de Branchon, 103	3	5	130
Ecole communale de Fernelmont II	École Communale de Hemptinne - Grand Place, 17	1	1	34
	École Communale de Hingeon - Rue des Grands Pachis, 18	3	3	133
	École Communale de Marchovelette - Rue de Cognelée, 2	2, 5	4	138
L'enseignement libre :				
École Libre Saint-Martin à Cortil-Wodon : Rue Saint-Martin, 30		3	5	169
École Libre Comte d'Andigné à Franc-Warêt : Rue du Village, 36		2	3	108
L'enseignement de la Communauté Française :				
École de la Communauté Française de Noville-les-Bois : Avenue de la Rénovation, 9		3	6	56

Tableau 23: Enseignement communal, enseignement libre et enseignement de la Communauté Française

On constate que sur les 10 villages de la commune, huit ont une implantation scolaire. Il n'y a pas d'enseignement secondaire ni d'enseignement supérieur à Fernelmont.

En ce qui concerne l'évolution de l'enseignement scolaire sur la commune, le nombre total d'élèves a augmenté de 2005 à 2015, passant de 826 à 963 élèves. On constate une évolution plus importante du nombre d'élèves pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement maternel. En effet, sur les 100 élèves supplémentaires, l'enseignement maternel a capté ¼ des élèves alors que l'enseignement primaire en a capté les ¾.. Il est important de signaler également que l'évolution n'a pas été constante sur l'ensemble de cette période. Dans l'enseignement maternel, le nombre d'élèves a diminué entre 2005 à 2006 pour ensuite augmenter jusqu'en 2011. L'enseignement primaire quant à lui, a vu son nombre d'élèves diminuer de 2007 à 2008, a ensuite connu une stagnation entre 2008 et 2009 et enfin une augmentation jusqu'en 2011.

Les graphiques représentatifs de l'évolution de l'enseignement sont repris en annexe 15.

En 2015, l'école de Bierwart accueillait le plus grand nombre d'élèves aussi bien pour l'enseignement maternel (75 élèves) que pour l'enseignement primaire (120 élèves). L'école de Cortil-Wodon ne se place pas loin derrière de l'école de Bierwart avec 116 élèves dans l'enseignement primaire et 53 dans l'enseignement maternel. Les écoles de Hemptinne et de Noville-Les-Bois comptent le moins d'élèves tant pour l'enseignement primaire (respectivement 15 et 40 élèves) que maternel (respectivement 19 élèves et 16 élèves). Le nombre d'élèves par école n'est pas lié au nombre d'habitants par commune.

3.4.2. PETITE ENFANCE

Source : site internet : http://www.imaje-interco.be/index.php

site internet de la Commune de Fernelmont : http://www.fernelmont.be/

La Commune de Fernelmont offre plusieurs possibilités d'accueil et travaille, entre autres, en collaboration avec l'intercommunale IMAJE qui a pour mission l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des structures adaptées et spécialisées en fonction de la demande de chacun.

La description de ces missions est reprise en annexe 16.

A. LA HALTE-GARDERIE

Elle est organisée par l'intercommunale IMAJE au sein de la Maison rurale de Sart d'Avril et s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans. Elle est ouverte durant la période scolaire le mercredi après-midi de 12h à 18h. Ses tarifs varient selon le nombre d'enfants par famille.

B. MAISONS D'ENFANTS - CRÈCHES

La commune de Fernelmont compte 5 maisons d'enfants/crèches qui peuvent accueillir plus d'une centaine enfants. (détails voir annexe 17)

- "Mes p'tits copains d'abord" :
- "Les Lucioles de Sophie" :
- "A bord les matelots" :
- "Les Nounours"
- Crèche de Bierwart

C. GARDERIES SCOLAIRES ORGANISÉES PAR LES COMITÉS DE PARENTS

Les comités scolaires organisent les garderies du matin et du soir dans les écoles communales de Bierwart, Marchovelette, Hemptinne, Forville et Hingeon.

Soit les parents paient à la fin de chaque semaine, soit ils achètent une carte leur donnant accès à la garderie. Les coûts varient en fonction des comités. Les recettes servent soit à payer les gardiennes, soit du matériel. Avec le solde, les comités prennent en charge le coût d'une surveillante supplémentaire pour les temps de midi.

D. GARDIEN(NE)S AUTONOMES

La commune de Fernelmont compte 7 gardiennes autonomes:

- 1 à Hemptinne
- 1 à Cortil-Wodon
- 3 à Forville
- 2 à Marchovelette

E. GARDIENNES ENCADRÉES

La commune compte 4 accueillantes conventionnées, encadrées par l'intercommunale IMAJE :

- 2 à Marchovelette
- 1 à Pontillas
- 1 à Hingeon

F. SANTÉ – CONSULTATIONS ONE

1) Consultations ONE :

L'ONE organise des consultations des nourrissons au sein de la Maison de l'Enfance de Sart d'Avril. Les travailleuses médico-sociales offrent une écoute attentive, conseils et soutien et donnent des informations sur la santé, la sécurité et le développement des enfants.

2) Enfants malades :

L'Ourson enrhumé est une initiative de l'ASBL ''Les Arsouilles''. Il offre des possibilités de garde d'enfants malades de 0 à 12 ans à domicile du lundi au vendredi entre 7h et 19h30.

3) Animations Massage bébé

L'ONE (Maison de l'Enfance de Sart Avril) propose aux parents une initiation aux gestes de massage pour leur bébé.

3.4.3. ENFANCE-JEUNESSE

A. MOUVEMENTS DE JEUNESSE

1) Patronnage

Il existe deux unités de patro :

- **"Patro' Saint-Denis-Bierwart"**
- **"Patro' Notre-Dame des Champs" – Cortil-Wodon**

2) Unités Scoutes et guides

La commune de Fernelmont compte trois unités scoutes/guides, deux unités dans le village de Forville et une unité dans le village de Noville-les-Bois :

- **Unité guide Forville 47 Mehaigne-Samson** qui rassemble les nutons, les lutins, les guides et les guides horizons.

- **Unité Scoute de Forville – 29ème Hesbaye – Saint-Lambert** qui accueille les baladins (garçons de 6 à 8 ans), les meutes (garçons de 8 à 12 ans) et la Troupe (garçons de 12 à 17 ans)
- **Unité de Noville-les-Bois – 31ème unité Saint Pierre de Noville-les-Bois** : unité mixte qui accueille les farfadets (mixte 4-6ans), les baladins (mixte 6-8ans), les louvettes (filles 8-10ans), les louveteaux (garçons 8-12ans), les éclaireuses (filles 12-16ans), les éclaireurs (garçons 12-17ans) et les pionniers (mixte 16-18ans).

B. CLUBS DE JEUNES

Il y a actuellement 2 clubs de jeunes dans la commune : un club de jeune à Pontillas et un à Hemptinne.

3.4.4. AÎNÉS

A. MAISONS DE REPOS

La commune de Fernelmont compte une seule maison de repos sur son territoire, « La Résidence des Sources » à Marchovelette. Cette maison de repos offre un total de 54 lits.

Une résidence-services a été construite en prolongement de la maison de repos (50 appartements).

B. CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Depuis 2009, la commune de Fernelmont dispose d'un Conseil consultatif des aînés. Son objectif est triple :

- Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux ;
- Assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens ;
- Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux ainés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

Le conseil des aînés se compose de 15 membres âgés d'au moins 55 ans siégeant, en qualité de membre effectif ou suppléant, à titre personnel et/ou représentant l'éventail de leurs associations représentatives (ou délégués des groupements intéressés) actives sur le territoire de la commuen suivant une répartition géographique équilibrée.

Les membres sont désignés, pour un mandat de 6 ans, par le Conseil communal.

C. ASSOCIATIONS DES 3 X 20

Les villages de Forville, Hemptinne, Hingeon, et Noville-les-bois comptent chacune une association 3x20.

Précisons également la présence sur la commune d'Eghezée d'une antenne de l'Université du Troisièrme Age de Namur (UTAN).

3.4.5. SOINS DE SANTÉ

A. PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

On trouve sur la commune de Fernelmont :

- **16 docteurs en médecine** (2 à Forville, 3 à Hingeon, 3 à Cortil-Wodon, 1 à Hemptinne, 1 à Marchovelette, 1 à Tillier, 1 à Franc-Waret et 4 à Bierwart).
- **3 dentistes** (un à Bierwart, un à Cortil-Wodon et un à Noville-les-Bois)
- **Un dermatologue** à Cortil-Wodon
- **7 infirmie(è)r(e)s/soins à domicile** (1 à Forville, 1 à Marchovelette, 1 à Cortil-Wodon, 2 à Bierwart, 1 à Sart d'Avril et 1 à Noville-les-Bois)
- **3 kinésiologues** (1 à Forville, 1 à Franc-Warêt et 1 à Cortil-Wodon)
- **9 kinésithérapeutes** (3 à Noville-les-Bois, 3 à Forville, 1 à Cortil-Wodon, 1 à Franc-Waret et 1 à Marchovelette)
- **8 logopèdes** (1 à Hingeon, 1 à Cortil-Wodon, 2 à Noville-les-Bois, 1 à Marchovelette, 1 à Tillier, 1 à Hemptinne et 1 à Forville)
- **1 nutritionniste** à Noville-les-Bois
- **2 ostéopathes** à Noville-les-Bois
- **2 pharmacies** (1 à Forville et 1 à Noville-les-Bois)
- **13 psychologues/psychothérapeutes** (4 à Noville-les-Bois, 1 à Pontillas, 2 à Cortil-Wodon, 2 à Forville, 1 à Marchovelette, 1à Franc-Warêt, 1 à Bierwart et 1 à Tillierl)
- **2 sages-femmes** (1 à Noville-les-Bois et 1 à Sart d'Avril)

Une maison médicale existe depuis peu à Bierwart.

3.4.6. SERVICES SOCIAUX

A. LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS)

Le centre a pour mission d'assurer, aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Les différentes missions sont reprises ci-dessous et détaillées en annexe 18:

- Les aides financières ;
- Les aides sociales ;
- La médiation de dettes ;
- Les personnes âgées et les familles ;
- L'I.L.A (L'Initiative locale d'accueil) ;
- Les transports ;
- Le tuteur d'énergie.

B. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE)

Voir point 3.3.1.

3.4.7. POSTE DE SERVICE D'URGENCE

A. POLICE

La police communale de Fernelmont est intégrée dans la police de zone Andenne-Assesse-Fernelmont-Gesves et Ohey (Police des Arches) localisée à Andenne. Elle a cependant conservé un buréeau décentralisé à Noville les Bois.

B. INCENDIE

Fernelmont fait partie de la zone de secours NAGE qui assure les services de secours pour les communes d'Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Gembloux, Gesves, La Bruyère, Namur, Ohey et Profondeville. L'acronyme NAGE est composé de la première lettre des communes sur lesquelles un poste de secours est installé, à savoir Namur, Andenne,Gembloux et Eghezée.

3.5. VIE SOCIO-CULTURELLE

3.5.1. CENTRE CULTUREL

A. AFFILIATION AU CENTRE CULTUREL DE NAMUR

La commune de Fernelmont est adhérente au Centre Culturel de Namur depuis le 31 janvier 2002.

C'est notamment dans ce cadre que la commune participe :

- à la charte proposée par l'Asbl « Les Territoires de Mémoires », centre d'éducation à la tolérance et à la résistance.
- à l'action « la Province de Namur à votre rencontre » (2012), avec des expositions, des informations sur les services offerts par la Province, des activités de sensibilisation santé et des activités pour les enfants.

B. ASSOCIATION CULTURELLE DE FERNELMONT

L'association culturelle de Fernelmont (As'Ferne) fait partie depuis longtemps du paysage culturel fernelmontois.
As'Ferne a longtemps participé à la restauration du château de Fernelmont et a collaboré avec une équipe de guides qui, à l'heure actuelle, organise toujours, la visite du donjon de Fernelmont. Elle a longtemps invité le Théâtre des Galeries au château au mois de juillet. Dans le domaine musical, elle organise depuis 20 ans les Journées musicales. L'équipe qui constitue As'Ferne a mené une réflexion sur une refonte de ses activités et sur le développement de quelques projets qui lui tiennent à cœur.

Trois projets phares sont actuellement développés par ses membres :

- **La mise en place d'une nouvelle formule des « Journées musicales »,** qui auparavant avaient lieu trois dimanches après-midi consécutifs en automne. Il a été décidé d'organiser à leur place un **Festival musical,** « **les Automnales de Fernelmont »** qui a lieu durant un week-end au mois de septembre.
- **La sauvegarde des archives concernant Fernelmont.** Les membres d'As'Ferne sont très soucieux de la sauvegarde de tous les documents d'archives qui concernent la commune.
- **La sauvegarde et la protection du petit patrimoine.** L'inventaire du petit patrimoine a été dressé par Serge Chasseur il y a quelques années. Il s'agit maintenant de s'attacher à sauvegarder l'un ou l'autre élément de ce patrimoine qui serait en mauvais état.

C. CHORALES

La commune rassemble trois chorales.

D. MUSIQUE

1) Ecole royale de musique de la fanfare de Fernelmont

Cette école de musique permet l'apprentissage du solfège et de nombreux instruments, dès 5 ans et sans limite d'âge. Elle est attachée au groupe de la fanfare royale de Fernelmont.
Des professeurs diplômés de conservatoire y enseignent gratuitement, à toutes celles et tous ceux qui le désirent, les rudiments aussi bien que la pratique et le perfectionnement du solfège et de l'instrument.

2) Les Automnales de Fernelmont

Les Automnales de Fernelmont consistent en l'organisation d'un festival musical le dernier WE de septembre.

3) Musique celtique - irlandaise Yeramad

Groupe de musique celtique - chansons bretonnes et irlandaises

E. ANIMATION ET LOISIRS CRÉATIFS

La commune de Fernelmont compte les animations et loisirs créatifs suivants :

- Les heures claires (jeux de société) à Forville
- Les cours de coupe Pontillas à Bierwart
- Les ateliers de couture à la Maison de Village de Pontillas
- Ateliers créatifs pour enfants par Sabine Tilkens-Delhalle à Bierwart
- La Cabriole (Activités, animations et stages dans villages amérindiens et du Far West) à Forville
- Creacarta (fabrication de papier et Asinothérapie) à Tillier
- Gribouil'Art (dessin, aquarelle et collage papier) à Hemptinne
- L'asbl l'Autrement Lu' (Expression plastique et scénique pour tous) à Forville
- Atelier théâtral « Le menu théâtre » à Hemptinne
- Aquarelle pour adulte sur demande par Lode Keustermans à Hingeon
- La Laine s'en mêle (créations en laine feutrée) à Hemptinne
- Plasticien créateur (dinanderie contemporaine et restauration) à Noville-les-Bois
- Ateliers Autour de la Terre (modelage et céramique) à Hemptinne
- Dessin, ateliers artistiques par Emilia Kindts à Hemptinne
- Passion papier (Atelier de conservation et de restauration de documents graphiques) à Franc-Warêt
- La porte du Pèlerin ASBL (poterie, céramique) à Cortil-Wodon
- Ateliers photos « Donnez vie à vos photos » avec Claudine Tabary
- Le café philio à Hambraine
- La Vive Attitude (alimentation vive, ateliers, stages)
- L'asbl « Influences végétales (Ateliers, tables végétales, conférences, etc.)

F. CERCLES HORTICOLES ET APICOLES

La commune de Fernelmont compte un Cercle horticole et un cercle apicole :

- Régionale d'horticulture de NAMUR à Noville-les-Bois, Cortil-Wodon, Pontillas, Hingeon et Forville ;
- Les Avettes du Mont des Frênes - Rucher-école à Forville.

G. COLOMBOPHILIE

La commune de Fernelmont compte un club de colombophilie (L'avenir Forville)

3.5.2. BIBLIOTHÈQUES ET LUDOTHÈQUE

La commune de Fernelmont propose deux bibliothèques itinérantes, le Bibliobus et le Bédébus :

- **Le Bibliobus** (Province de Namur – Service de la Culture) : il dessert les villages suivants : Franc-Warêt, Cortil-Wodon, Forville, Bierwart, Pontillas, Noville-les-Bois et Hingeon.
- **Le Bédébus** (Province de Namur - Service de la Culture) : il passe sur le parking du Centre sportif de Noville-les-Bois tous les troisièmes mercredi du mois de 17h10 à 18h.

3.5.3. ASSOCIATIONS LOCALES

A. COMITÉS VILLAGEOIS

- Comité de la Kermesse de Seressia (Saint-Nicolas pour les enfants, cougnous pour les 3x20)
- Confrérie Notre-Dame de Hal (Pélerinage de la Pentecôte depuis Pontillas vers Hall)
- Comité St. Nicolas Pontillas (repas fromage, Saint-Nicolas pour les enfants, cougnous pour les 3x20)
- Comité des fêtes de Franc-Warêt (soirée dansante du 21 juillet)
- Comité d'animation d'Hingeon (3 heures vélo, bal aux lampions, quizz musical, Halloween, Saint-Nicolas, excursion marché de Noël)
- Comité des fêtes d'Hemptinne (Fête des moissons)
- Comité des enfants d'abord de Pontillas (Carnaval, chasse aux œufs, Halloween)

B. ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

- L'Astronamur
- Les Avettes du Mont des Frênes
- Société Royale d'horticulture et de petit élevage de Namur
- Natagora

C. ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

- Section Régionale F.N.C. (Fédération Nationale des Combattants) de Fernelmont
- Ligne Nationale Vétérans Léopold III
- F.N.A.P.G. (Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre) de Fernelmont
- Am. T.D.R. (Amicale des Travailleurs, Déportés Réfractaires et Résistants) Fernelmont - Eghezée

D. ASSOCIATIONS DIVERSES

- Ancêtres automoteurs namurois
- ASBL Les Amis et Anciens Elèves de l'Ecole de l'Etat de Noville-Les-Bois
- Econosol ASBL
- Histoires et Histoires
- Le Cercle Ferroviaire du Namurois ASBL
- L'UPEA (association d'aide au développement ainsi qu'au bien-être de la personne)
- L'association « Fernelmont village et patrimoine » à Noville-les-bois

E. LE S.E.L (SYSTÈME D'ÉCHANGE LOCAL)

Fondé en 2009 à Eghezée à l'initiative de particuliers, le S.E.L, Système d'Echanges Local, est un groupe de personnes qui mettent des services, des savoirs et des biens à la disposition les uns des autres, au moyen d'une unité d'échange, dans ce cas-ci le grain de sel, dont 60 grains équivalent à une heure de service rendu. Ces échanges sont toujours des échanges locaux, on privilégie toujours leur proximité. Les échanges s'effectuent dans un réseau, ce qui signifie que ce qui est offert à une personne peut être rendu à n'importe quelle autre personne du groupe à tout autre moment. Ces services recouvrent toutes sortes de choses : une pelouse à tondre, des chemises à repasser, un appareil ménager à réparer, du co-voiturage, apprendre à jouer de la guitare, … chacun offre ce qu'il sait faire !

Le SEL compte à l'heure actuelle une soixantaine de participants réguliers. Il y a environ 100 inscrits.

3.5.4. COOPÉRATION INTERNATIONALE DÉCENTRALISÉE

La Commune de Fernelmont a participé au premier programme 2010-2013 dans le cadre du projet de coopération internationale décentralisée. Ce qui a permis de recevoir un subside pour financer des projets d'aide à la Commune de Tiébélé au Burkina Faso.
Un second programme a été établi pour 2014-2016 mais Fernelmont n'a pas encore procédé à la signature de celui-ci, considérant les difficultés de mise en œuvre des projets (Tiébélé étant une petite commune rurale, sans moyen en termes de personnel).

3.5.5. SPORT

A. LE CENTRE SPORTIF ET ASSOCIATIF

La Commune de Fernelmont dispose d'un Centre sportif et associatif (CSAF) qui est un formidable outil de promotion et de développement de l'activité sportive sur la commune. Ce centre Sportif et Associatif de Fernelmont comprend toute une série de clubs sportifs dans de nombreuses disciplines sportives (Basket Ball, Badminton, Tennis de table, Volley ball, tennis, yoga, mini foot,…).

En période scolaire, le CSAF est occupé 7/7 dès 9h00 et jusque dans la soirée (parfois jusqu'à 23h00).

Pendant les périodes de vacances, le CSAF est ouvert de 9h00 à 17h30 tous les jours, et le jeudi jusqu'à 23h00.

En ce qui concerne les équipements sportifs, de façon générale, pendant l'année scolaire, les écoles utilisent le CSAF pendant la semaine entre 9h00-12h00 et 13h00-16h00.

Les particuliers disposent du CSAF de 12-13h00 et de 16h-17h.

Les clubs sportifs ont accès au club dès 16h00 en semaine, ainsi que les amedi et dimanche toute la journée.

L'occupation des équipements sportifs du CSAF est donc constante.

Le CSAF est accessible à des personnes n'habitant pas la commune. Le Mini Tennis de Wasseiges s'y entraine d'ailleurs les mercredis.

Selon l'enquête réalisée auprès du gestionnaire du CSAF, le profil d'occupation pour les espaces de bar et cuisine est assez variable. L'utilisation du bar dépendant des soirées sportives réalisées, une occupation moyenne de 5 fois par semaine semble habituelle. L'utilisation est plus faible pour la cuisine, l'occupation étant de 5 fois par an.

Une journée portes ouvertes est organisée en septembre.

B. AUTRES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- 3 terrains de football (à Forville, Bierwart et Hemptinne), gérés par le Club Entente Sportive Hemptinne-Forville ;
- Salle communale de Seron : club de Tennis de Table de Tillier ;
- Terrains de tennis de Franc-Warêt : Tennis club Franc-Warêt ;
- Salle paroissiale de Marchovellette : accueille le club de pétanque de « la boule qui march'o – velette », le club cyclo et le club cycliste de Marchovelette ;
- Aire multisports de Tillier;
- Parcours Vita à Franc-Warêt ;
- Parcours cyclistes et piétons (voir point 3.3.9.C.)
- Terrain de pétanque à Bierwart, Pontillas et Gochenée.

3.5.6. SYNTHÈSE ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS CULTURELS À FERNELMONT

Associations et groupements culturels à Fernelmont	Nombre
Association culturelle de Fernelmont	1
Clubs de Jeunes	2
Mouvements de Jeunes	5
Association des 3x20	4
Comités villageois	7
Bibliothèques et ludothèques	2
Musique	3
Chorales	3
Associations patriotiques	4
Associations environnementales	4
Colombophilie	1
Animation et loisirs créatifs	20
Associations diverses	7
Le S.E.L	1
Fernelmont en transition	1
Clubs sportifs	32
Mouvements féminins	3
Mouvements fêtes locales	6
Mouvements action enfantine	2
Nombre total d'associations et de groupements culturels à Fernelmont	**102**

Tableau 24: Associations et groupements culturels à Fernelmont

Un tableau reprenant les subsides communaux pour les différentes associations locales se trouve en annexe 27.

3.5.7. MÉDIAS – PRESSE AUDIO-VISUELLE ET ÉCRITE

A. LE SITE INTERNET COMMUNAL

Le site internet communal constitue probablement la source d'informations la plus accessible de la commune, y compris depuis l'extérieur. Conçu comme une plate-forme, le site présente les différents services communaux et para-communaux (associations, écoles, cultures et loisirs etc.) et renvoie vers leurs sites respectifs le cas échéant. En effet, la plupart des services para-communaux, des écoles, des associations, des organes socio-culturels communaux ont leurs sites internet propres. L'agenda des événements communaux et des enquêtes publiques est également repris sur le site.

B. PRESSE AUDIO-VISUELLE

Les élèves de cinquième et sixième primaires de l'école Libre Saint Martin anime la radio Chocotoff (FM 107.8) un vendredi sur deux de 14h30 à 15h00. La radio Chocotoff est donc avant tout un projet pédagogique dont les objectifs relèvent principalement des apprentissages en langue française, de l'éveil à l'actualité et de l'éducation aux médias.

C. PRESSE ÉCRITE

La commune de Fernelmont publie et distribue en toutes-boîtes le Bulletin Communal Officiel Bimestriel. Il est généralement structuré selon les rubriques suivantes : le mot du Bourgmestre, les comptes rendus des séances du Conseil Communal, les informations de l'administration communale, la culture et les loisirs à Fernelmont, la vie communale,…

La commune a également trois correspondants de presse : Marie-France Herion et Samuel Husquin, tous deux correspondants au journal Vers l'Avenir et une journaliste CANAL C, Anne Fourny.

Enfin, le journal local de Fernelmont, l'Echo, est un journal privé distribué dans les boîtes aux lettres tous les mois.

3.5.8. CULTE

A. CULTE CATHOLIQUE

Chaque village possède son église ou sa chapelle répartie entre 6 abbés. Le détail est repris en annexe 19.

B. CULTE PROTESTANT

Il existe une paroisse commune à Andenne, Fernelmont, Gesves, Ohey localisée à Seilles- Andenne.

C. LAÏCITÉ

Il existe une Maison de la Laïcité (Eghezée - Fernelmont) localisée à Eghezée.

3.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SALLES, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ÉCOLES

Village	Salles communales	Autres salles	Equipements sportifs	Ecoles
Pontillas	Maison de village de Pontillas			
Hemptinne	Maison de Village d'Hemptinne		1 terrain de football	Ecole communale de Hemptinne (Maternelles et primaires)
Forville	Salle communale de Seron	Foyer paroissial de Forville	3 terrains de football	Ecole communale de Forville (Maternelles et primaires)
Bierwart			1 terrain de football	Ecole communale de Bierwart (Maternelle et primaires)
Cortil-Wodon	Salle communale de la petite école d'Hambraine Maison de village de Cortil-Wodon	Ecole Saint-Martin La porte du Pèlerin à Hambraine Le Colombage à Hambraine	Tennis de Cortil-Wodon	Ecole Libre Saint-Martin (Maternelles et primaires)
Franc-Warêt		Château de Franc-Warêt	Tennis Club de Franc-Warêt : deux terrains en brique	Ecole Libre Comte d'Andigné (Maternelles et primaires)

			Parcours Vita	
Marchovelette		Foyer paroissial de Marchovelette		Ecole communale de Marchovelette (Maternelles et primaires)
Noville-les-Bois	Salle communale de Noville-les-Bois Maison de village de Sart-d'Avril	Salle du château de Fernelmont Ecole autonome de la Communauté française	Centre sportif et associatif de Fernelmont	Ecole de la Communauté Française (Maternelles et primaires)
Hingeon	Salle communale de Hingeon	Salle paroissiale de Hingeon		Ecole communale de Hingeon (Maternelles et primaires)
Tillier			Terrain multi-sports	

Tableau 25: Tableau de synthèse des salles, équipements sportifs et écoles

3.7. SYNTHÈSE DES POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS DE L'ANALYSE

A. POINTS POSITIFS DE L'ANALYSE

- Commune attractive pour de nouveaux habitants, avec une augmentation continue de la population ;
- Une population relativement jeune (familles avec enfants) ;
- Parc d'habitations de qualité bien équipé et adapté aux familles, avec une majorité d'occupants propriétaires de leur logement ;
- Une demande pour des formes d'habitat moins consommatrices d'espace (immeubles d'appartements) ;
- Développement progressif du logement public
- Assez bon niveau socio-économique et demande d'emploi relativement faible ;
- Grand nombre d'emplois sur le territoire communal, dans des secteurs variés (Zones d'Activités Economique/ Administration/Agriculture/Services) ;
- Mises en place d'outils intéressants pour le développement local : Zonings encadrés (d'un point de vue aménagement du territoire et développement économique), A gence Locale pour l'Emploi ;
- Développement de la ZAE de Noville, avec un rayonnement largement supérieur au territoire communal en termes d'attractivité / Nouvelle ZAE de Petit-Warêt → Le nombre d'emplois a fortement augmenté dans la commune, et il y a davantage de services dans les villages à l'heure actuelle qu'il y a 15 ans ;
- Commune commerce équitable / mesures en faveur des filières courtes ;
- Un secteur touristique de mieux en mieux structuré, avec une offre pour du tourisme sportif et une hausse de l'offre en hébergement/ la maison du Tourisme du Pays de Namur met en place des outils auxquels Fernelmont peut participer/ Diagnostic tourisme du BEP
- Commune favorable à l'agriculture compétitive, avec toute une filière économique associée ;
- Légère diversification de l'agriculture (production de légumes, poulet bio, filières courtes) ;
- Proposition de projets pour le développement des circuits courts et Promotion pour les produits locaux et (GAL)
- Des mesures en faveur de la bonne coexistence de l'agriculture et des autres fonctions du territoire ;
- Une vie sociale et culturelle dynamique, avec le CPAS, le conseil consultatif des aînés, le centre culturel As'Ferne, un centre sportif et associatif neuf au centre de la commune, un bédébus des crèches et des écoles sur une large portion du territoire communal, des salles communale, des comités villageois, des associations de jeune et de 3x20

B. POINTS NÉGATIFS DE L'ANALYSE

- Pressions de l'urbanisation sur le territoire en termes de besoins en équipements, de mobilité et de construction (en particulier due à l'augmentation du nombre d'habitants continue) ;
- des typologies d'habitat consommatrices d'espace, avec des implications en matière de mobilité et de consommation d'énergie ;
- Parc d'habitation peu adapté au besoin des personnes habitant seules, des personnes âgées, des jeunes (taille, coût) ; d'ailleurs, moindre représentation des tranches d'âges 20-29 ans et des personnes âgées ;
- Malgré une politique de logement volontariste, quelques logements inoccupés, mais surtout un contexte général de marché immobilier coûteux ;
- Un seul logement d'urgence ;
- Bien que globalement le nombre d'emplois ait augmenté grâce à la ZAE et que le nombre de services par village soit plus important, le nombre d'emplois dans les villages a diminué ;
- Une augmentation récente des revenus inférieurs à 10.000 euros (15% des revenus communaux), avec des écarts qui se creusent entre les très hauts et les très faibles revenus ;
- Une augmentation récente du taux de chômage, les demandeurs d'emplois ont majoritairement moins de 25 ans ou plus de 50 ans, dans un contexte économique général délicat ;

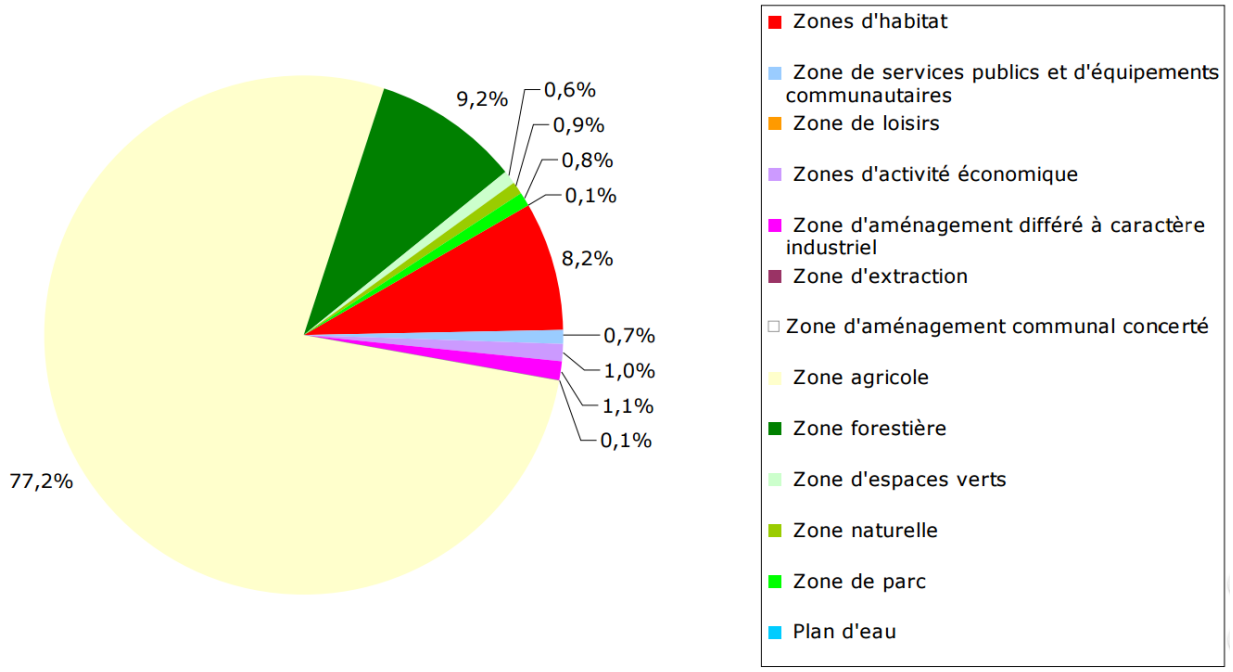
- Disparition de l'ADL
- Si le nombre d'emploi a augmenté dans la ZAE, il a au contraire diminué dans les villages ;
- SEL : Partenariat avec Eghezée, où est né le Système d'Echange Local « l'esprit de sel » ;
- Corollaire d'une agriculture industrielle compétitive : tendance à la diminution de la taille des exploitations, mais aussi vieillissement de l'âge des chefs d'exploitation et manque de diversification ;
- Autre corollaire d'une agriculture industrielle compétitive, pressions sur l'environnement, à surveiller car la méthode actuelle prévue par l'Europe (les mesures agro-environnementales) est appellée à changer via la modification de la politique agricole commune ;
- Tous les villages n'ont pas d'équipements sportifs de proximité ;
- Un seul home et une seule résidence-services pour les aînés ;

4. OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1. OCCUPATION DU SOL

4.1.1. SELON LE PLAN DE SECTEUR

Le plan de secteur de l'entité donne une cartographie de la situation de droit entre les espaces à bâtir et les espaces non urbanisables. Il donne ainsi une image des possibilités d'affectation au sein de la commune.



Affectations du plan de secteur		Ha	%
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	540	8,2%
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	48	0,7%
	Zone de loisirs	1,9	0,0%
	Zones d'activité économique	64	1,0%
	Zone d'aménagement différé à caractère industriel	74	1,1%
	Zone d'extraction	0	
	Sous-total	728	11,1%
Zone d'aménagement communal concerté		5,1	0,1%
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	5084	77,2%
	Zone forestière	609	9,2%
	Zone d'espaces verts	42	0,6%
	Zone naturelle	56	0,9%
	Zone de parc	54	0,8%
	Plan d'eau	8,2	0,1%
	Sous-total	5852	88,9%
Total		6585	100%

Tableau 26: Affectations du plan de secteur (Source : fiche d'occupation et d'affectation du sol, CPDT, 2005)

Les zones **destinées à l'urbanisation** représentent 728 ha, soit 11.1%. Elles concernent :

A. LA ZONE D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL

Toutes les zones d'habitat sont, sur l'entièreté du territoire communal, du type « Zone d'habitat à caractère rural ».

On l'a constaté ci avant cette zone possède encore des réserve non urbanisée.

B. LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE INDUSTRIELLE

La commune de Fernelmont dispose d'une zone d'activité économique industrielle à Noville-les-Bois en bordure de l'autoroute E42. Cette zone est prolongée par une importante zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel.

En outre on observe des petites ZAEI à Marchovelette, dans le centre de Noville-les-Bois et à Forville.

C. LA ZONE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ À CARACTÈRE INDUSTRIEL

La ZACCI de Fernelmont se situe en extension de la ZAEI citée ci-dessus. Elle constitue la principale potentialité communale en termes de développement économique.

D. LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MIXTE

Une ZAEM se localise à la limite sud-est de l'entité, sur la rive sud de l'autoroute E42 ; ZAEM qui se prolonge à Petit-Waret. Cette zone résulte du plan communal d'aménagement dérogatoire «PCAD Petit-Waret et Hingeon ». A noter que les 10ha nouvellement inscrit au plan de secteur ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus qui a été réalisé en 2005.

Une ZAEM reprend la zone du parking autoroutier à hauteur de Noville-les-Bois

Trois petites ZAEM se localisent à Hambraine le long de la N643

E. LA ZONE DE SERVICES PUBLICS ET D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

A Fernelmont, cette affectation concerne des zones de petite taille dispersées sur le territoire communal principalement à l'intérieur des noyaux d'habitat. Elles semblent avoir été définies plus en fonction de la localisation des équipements existants (écoles, administrations, cimetières, …) que dans une vision prospective. On retrouve ces petites zones de services publics et d'équipements communautaires dans les centres de toutes les anciennes communes.

F. LA ZONE DE LOISIRS

La commune de Fernelmont compte une seule zone de loisirs située à Noville-les-Bois. Cette zone est contiguë à une zone d'habitat et n'est pas occupée.

En lien avec le Plan de secteur, le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'Energie (CWATUPE) distingue des zones destinées à l'urbanisation et des zones non destinées à l'urbanisation. Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) peuvent être destinées, totalement ou en partie, à l'urbanisation ou non.

L'entité de Fernelmont ne compte qu'une zone d'aménagement communal concerté (ZACC). Celle-ci se situe à Marchovelette et constitue une propriété privée.

Les zones **non destinées à l'urbanisation** représentent 5852 ha, soit 88.9%. Elles concernent :

A. LA ZONE AGRICOLE

L'entité de Fernelmont compte un certain nombre de fermes remarquables par leur valeur patrimoniale et situées en zone agricole. La majorité de ces zones est composée d'étendues de zones agricoles (77,2%).

B. LA ZONE FORESTIÈRE

L'entité de Fernelmont compte plusieurs zones forestières dans sa partie sud celles-ci consitutent 9% des affectations au plan de secteur

C. LA ZONE D'ESPACES VERTS

Il existe très peu de zones d'espaces verts sur Fernelmont.

D. LA ZONE NATURELLE

L'entité de Fernelmont compte trois zones naturelles (sud de Forville, sud de Pontillas, sud de Franc-Warêt).

E. LA ZONE DE PARC

La majorité des villages possède une zone de parc.

Aussi, le plan de secteur de Fernelmont comporte en surimpression des zones d'affectation deux types de périmètres :

- Le périmètre d'intérêt paysager
- Le périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique

4.1.2. SELON LA COSW - SITUATION EXISTANTE

Source : BEP, Fernelmont, Politique énergétique communale, Diagnostic territorial, 2011

La carte d'occupation du sol de Wallonie (COSW) permet de connaître l'ensemble des activités et la manière dont est occupé réellement le territoire. Cette carte correspond à la réalité de terrain (à la situation de fait.)

Le graphique ci-dessous est réalisé sur base de celle-ci.

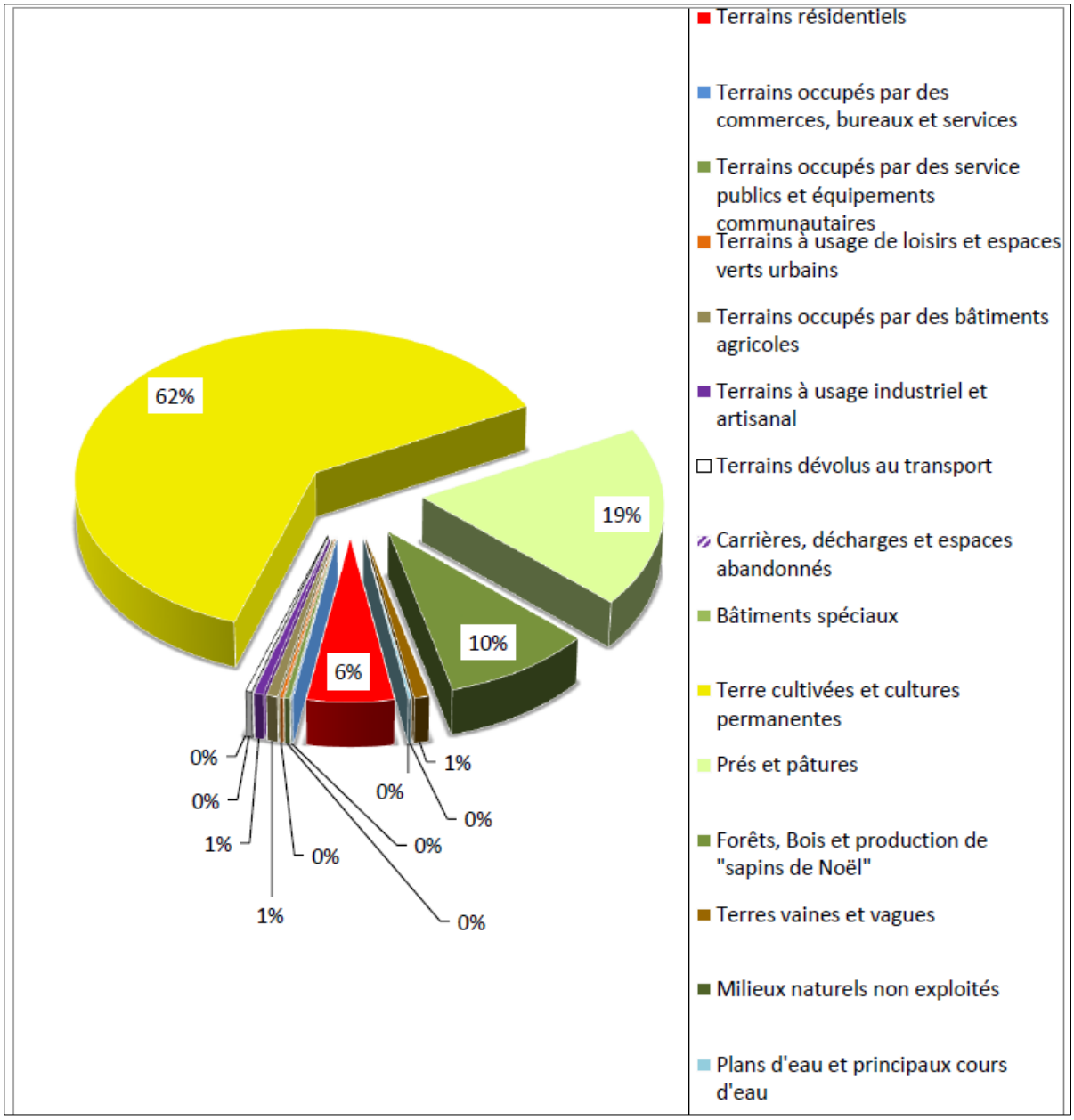


Figure 30: graphique occupation du sol

Source : BEP, Fernelmont, Politique énergétique communale, Diagnostic territorial, 2011

On observe que le territoire est composé majoritairement par des terres cultivées et cultures permanentes à hauteur de 62 % + 19 % de prés et pâtures, ce qui représente 81 % d'utilisation à caractère agricole.

Catégories d'utilisation du sol		2008	
		Ha	%
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	346	5,3
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	6,3	0
	Terrains occupés par des service publics et équipements communautaires	23	0,4
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	13	0,2
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	44	0,7
	Terrains à usage industriel et artisanal	39	0,6
	Terrains dévolus au transport	23	0,3
	Carrières, décharges et espaces abandonnés		
	Bâtiments spéciaux	0,8	0
	Sous-total	496	7,5
Terrains non artificialisés	Terre cultivées et cultures permanentes	3916	59,5
	Prés et pâtures	1192	18,1
	Forêts, Bois et production de "sapins de Noël"	596	9
	Terres vaines et vagues	61	0,9
	Milieux naturels non exploités	0,4	0
	Plans d'eau et principaux cours d'eau	11	0,2
	Sous-total	5777	87,7
Terrains non cadastrés ou de nature inconnue (voirie, cours d'eau...)		312	4,7
Total		6585	100

Tableau 27:Catégorie d'utilisation du sol, surface en hectares et pourcentage (en 2008)

Source : BEP, Fernelmont, Politique énergétique communale, Diagnostic territorial, 2011

4.1.3. COMPARAISON PLAN DE SECTEUR ET COSW

On remarque que sur une zone agricole du plan de secteur représentant 77% du territoire, 62 % sont en majorité des terres cultivées ou des cultures permanentes et 19% sont des prés et pâtures : l'occupation agricole est en réalité un peu plus importante que la zone agricole du plan de secteur.

Par contre, la zone forestière du plan de secteur représente 9 % du territoire et les forêts, bois et production de sapins de Noël représentent 10% du territoire au niveau du COSW. Ce qui veut dire qu'à peu de chose près, la situation de fait correspond à la situation de droit.

Autre constat, sur une zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur représentant 8% du territoire, il y a 6% qui sont des terrains résidentiels au niveau du COSW. Ce qui signifie qu'il restait en 2008 approximativement 2% de foncier pouvant accueillir du logement à caractère rural.

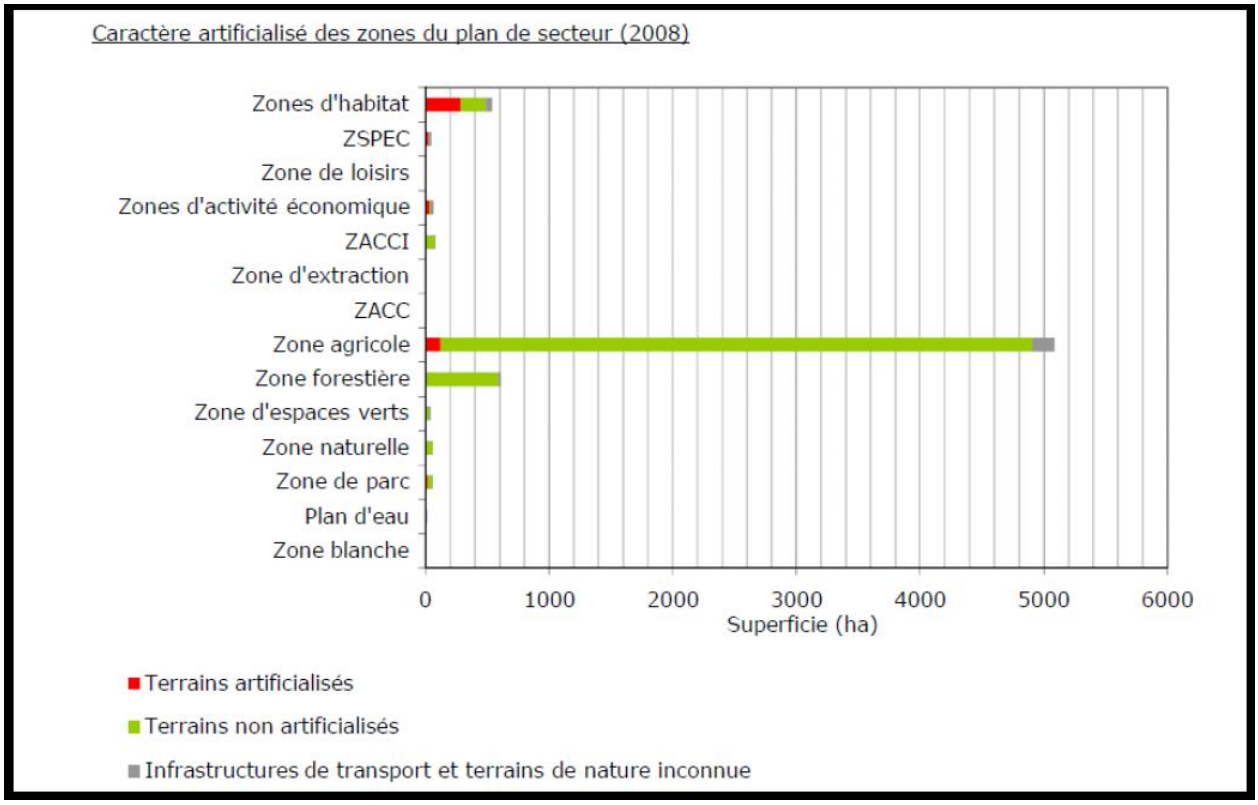


Figure 31: Caractère artificialisé des zones du plan de secteur (2008)

Source : BEP, Fernelmont, Politique énergétique communale, Diagnostic territorial, 2011

Le graphique indique, pour chaque zone du plan de secteur, la superficie de terrains artificialisés (rouge), de terrains non artificialisés (vert) ou d'infrastructures de transport et terrains de nature inconnue (gris).

On constate que la zone agricole du plan de secteur connaît une diminution de sa superficie due à une artificialisation de celle-ci.

4.1.4. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

Entre 2001 et 2006, l'urbanisation de terrains se fait de manière ponctuelle.

Il reste d'ailleurs peu de grandes parcelles urbanisables en zone d'habitat à caractère rural, sauf dans quelques villages, comme Hemptinne, Franc-Warêt, Pontillas et Marchovelette.

En revanche, en 2006, la zone d'activités économique compte encore un solde important de larges parcelles urbanisables. Depuis lors, cette ZAE a été largement urbanisée ou est en passe de l'être.

Fernelmont, située en périphérie de Namur, est un territoire attractif, à la fois pour de l'habitat et des activités économiques. De ce fait, la commune subit une pression foncière certaine.

Entre 2001 et 2006, l'occupation du sol a évolué dans le sens d'une diminution des terres arables, cultures permanentes, surfaces enherbées et friches agricoles (environ 70 ha).

Dans une faible mesure, ces terres ont été boisées.

Dans leur majorité, cependant, elles ont été urbanisées, notamment via la mise en œuvre de la Zone d'Activités Economique.

Ce qui illustre bien l'importance des besoins fonciers en périphérie de Namur.

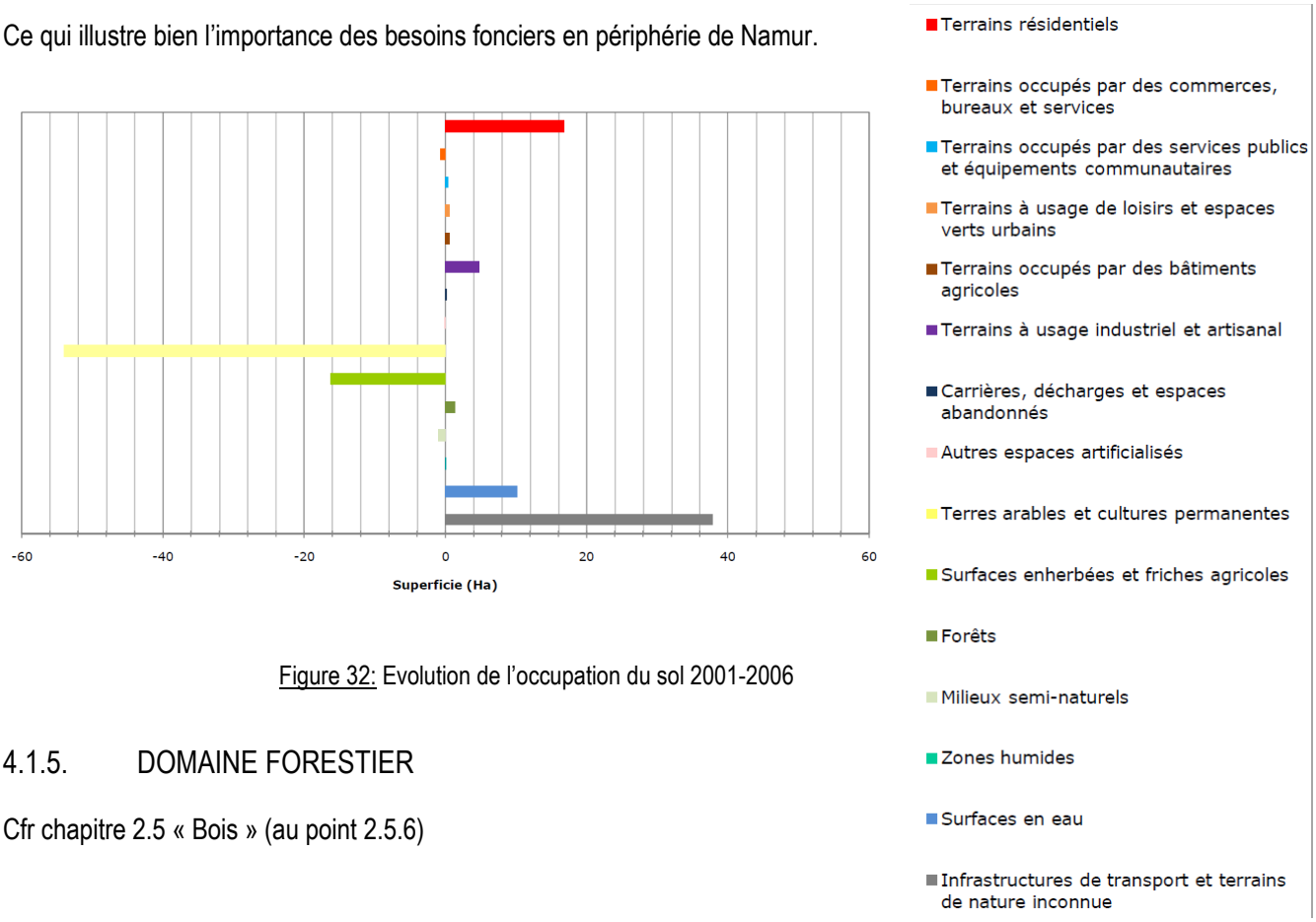


Figure 32: Evolution de l'occupation du sol 2001-2006

4.1.5. DOMAINE FORESTIER

Cfr chapitre 2.5 « Bois » (au point 2.5.6)

4.2. OUTILS ET RÈGLEMENT DE GESTION TERRITORIALE

4.2.1. PLAN DE SECTEUR

Fernelmont est couvert par le plan de secteur de Namur, arrêté par l'Exécutif Régional Wallon le 14 mai 1986.

Le plan de secteur, outil réglementaire d'aménagement du territoire au niveau régional, définit principalement les affectations du territoire et les prescriptions qui y sont attachées.

L'objet principal du plan de secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000 ème, afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace.

Une analyse du plan de secteur est réalisée au chapitre précédent.

4.2.2. SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Le schéma de structure communal de Fernelmont a été finalisé en 1995. Il n'a pas été adopté et n'a donc aucune valeur légale.

4.2.3. RÈGLEMENTS D'URBANISME

A. RÈGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

Le RCU de Fernelmont n'a pas été adopté et n'a donc pas force réglementaire.

Du fait de la non adoption du SSC et du RCU, la commune n'est pas passée en régime de décentralisation. Le régime de décentralisation permet au Collège de délivrer directement le permis d'urbanisme sans attendre l'avis préalable du Fonctionnaire Délégué.

B. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES BÂTISSES EN SITE RURAL (RGBSR)

Le village de Franc-Warêt relève du règlement général sur les bâtisses en milieu rural établi pour la zone « Hesbaye ». Ce règlement est d'application depuis le 18 janvier 2007.

Le RGBSR définit les principales caractéristiques de la Hesbaye du point de vue paysager et du point de vue bâti. Au départ des caractéristiques observées il définit des principes urbanistiques qui s'attachent essentiellement au mode d'implantation, à la volumétrie et aux matériaux des nouvelles constructions ainsi que de l'habitat traditionnel à restaurer.

4.2.4. PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT

Les plans communaux d'aménagement sont les héritiers des anciens plans particuliers d'aménagement.

La commune de Fernelmont compte 2 plans particuliers d'aménagement dans la section de Pontillas :

- Plan particulier d'aménagement n°1 de la commune de Pontillas (date d'approbation : 18/11/1975)
- Plan particulier d'aménagement n°2 de la commune de Pontillas (date d'approbation : 23/10/1975)

La commune de Fernelmont compte deux nouveaux plans communaux d'aménagement ::

- Plan communal d'aménagement n°3 de la zone d'activité économique industrielle au sud de Noville-les-Bois (date d'approbation : 27/03/2000)
- Plan communal d'aménagement n°4 dérogatoire au plan de secteur, de Petit-Warêt et Hingeon, relatif à la zone d'activité économique mixte. (date d'approbation : 17/06/2011)

4.2.5. PÉRIMÈTRES DE REMEMBREMENT

A. REMEMBREMENT DE HINGEON

Ce remembrement est terminé (acte de remembrement signé le 26/11/93).

B. REMEMBREMENT DE FORVILLE -HEMPTINNE

Le classement des terres a été réalisé en 1993. La commission existe déjà. Les travaux du comité ont repris en 2013. L'évaluation des incidences sur l'environnement a été réalisée. L'enquête publique a lieu au tournant de 2013 et 2014.

C. REMEMBREMENT DE CORTIL-WODON ET DE NOVILLE-LES-BOIS

A l'heure actuelle, il y a uniquement une décision ministérielle de procéder à une enquête sur l'utilité du remembrement, sans suite.

4.2.6. PROTECTIONS PATRIMONIALES

A. MONUMENTS ET SITES CLASSÉS

Forville :

- Les trois tumuli (Monument) ainsi que l'ensemble formé par ces tumuli et leurs abords (Site) ;
  Classement du 24/03/1978
  Patrimoine exceptionnel : la totalité du monument et du site classés présente le caractère exceptionnel.

Franc-Warêt :

- Ensemble formé par l'église Saint-Rémi, le cimetière, le presbytère et leurs abords, à Franc-Warêt (site) ;
  Classement du 10/11/1955
- Le château de Franc-Warêt (Monument) ;
  Classement du 27/09/1972

Noville-les-Bois :

- Le château de Fernelmont (Monument) ;
  Classement du 29/05/1934
  Patrimoine exceptionnel : La totalité du château présente le caractère exceptionnel.
- Les façades et toitures des remises à chariots, logis secondaires et dépendances formant l'aile sud avec ses deux pavillons d'angle, le porche d'entrée à l'Ouest, le porche vers l'étang arrière ainsi que la muraille d'enceinte qui subsiste à l'Ouest (Monument) ainsi que l'ensemble formé par les bâtiments et constructions précités, le château (classé par AR du 29 mai 1934) et les terrains environnants (Site) ;
  Classement du 18/08/1982

Marchovelette :

- La chapelle Notre-Dame des Sept Douleurs à Marchovelette ;
  Classement du 04/12/1989

B. SITES ARCHÉOLOGIQUES

Forville ;

- Site archéologique des trois tumuli au lieu-dit « Campagne des Tombes »

4.2.7. LIEU DE CENTRALITÉ

La commune a défini Noville-les-Bois comme lieu de centralité, avec la place communale comme espace public de référence.

Ce choix est justifié par la situation au centre de la commune et la concentration importante de commodités, en particulier administratives : administration communale, CPAS, école, commerces, soins de santé, seigneurie, arrêt TEC. En outre, le lieu de centralié proposé jouit encore de la présence d'une centaine de terrains encore constructibles, ce qui laisse une marge pour de nouvelles construction, voire de petits équipements.

Différentes démarches prospectives ont été réalisées : Aménagement de la place communale, construction d'un hall de sport, d'un hotel de police, d'une maison de village.

On soulignera également, la proximité du château de Fernelmont et de la zone d'activité économique, accessibles facilement depuis Noville-les-Bois.

Remarquons également que depuis plusieurs années, Forville se développe davantage avec l'implantation de plusieurs commerces le long de la nationale, la construction d'immeubles à appartements. Il tend à devenir aussi un lieu de centralité au sein de la commune de Fernelmont.

4.3. CADRE BÂTI

4.3.1. IMPLANTATION DE L'HABITAT

En Hesbaye namuroise, les noyaux d'habitat s'agencent de manière aérée, soit groupés en plans complexes, soit étirés le long des routes ; quelques grandes fermes s'intercalent entre les villages, même si certaines ont également leur place au sein des villages. Au cœur des villages, la plupart des constructions anciennes sont relativement indépendantes et la mitoyenneté ne s'est développée que tardivement.

Les villages de Fernelmont sont repris dans la catégorie « villages groupés » selon « la carte de l'habitat rural en Belgique (de Ch. Christians - 1971). Présentant une urbanisation moins dense que les « villages concentrés », ils s'étirent en partie le long du réseau routier.

Dans l'entité de Fernelmont, peuvent être considérés comme ensembles traditionnels bien conservés, les villages suivants :

A.1. Franc-Warêt

Groupement remarquable s'articulant autour de l'église et du château dans le fond de vallée. Certaines perspectives sont malheureusement dénaturées par l'implantation de quelques villas. C'est rue de la Sauvenière que le caractère traditionnel reste le mieux préservé, celle-ci est principalement constituée de constructions s'agençant perpendiculairement à la voirie.

A.2. Noville-les-Bois

Qualité des espaces et cohérence du bâti d'un village étendu autour d'un réseau de voiries assez lâche. La qualité de cet ensemble est cependant menacée par la prolifération de l'habitat récent.

A.3. Seron

Groupement traditionnel de bâtiments s'articulant autour du parc du château. Qualité architecturale des constructions et de leurs abords, spécialement rue de la Chapelle avec préservation des murs de clôture des propriétés. Plusieurs maisons à colombages témoignent du passé.

A.4. Hemptinne

Bâti ancien peu dénaturé s'articulant sur des espaces de qualité, groupement traditionnel remarquable dans le paysage, notamment en ce qui concerne les fermes de Montigny et du Sanglier, ainsi que la rue Branchon (se situe à Seron).

4.3.2. ESPACES PUBLICS

Les villages étant peu concentrés et les implantations d'habitat assez libres, les espaces publics sont eux-mêmes en général assez ouverts et peu structurés. Ils résultent souvent du tracé des voiries et de l'emplacement des carrefours.

La liste ci-dessous indique le nom des espace publics par village le détail de ceux-ci est repris en annexe 20.

Village	Espace public
Hemptinne :	Eglise
	Place (près des écoles)
Marchovelette :	Carrefour près de l'école
	Parking près de la chapelle
Pontillas :	Place du Mémorial
	Terrain de jeu
Séressia :	Place Saint Pierre
Forville :	Place de l'église
Seron :	Place Saint Laurent

Hingeon :	Parking cimetière
	Place de l'église St-Médard
Bierwart :	2 Places de part et d'autre de la route
	Eglise et abords
Cortil-Wodon	Place (rond-point)
Franc-Warêt :	Espace bordant le ruisseau
Noville-les-Bois :	Place communale
Sart d'Avril :	Place Docteur Lambert
	Place de l'église

Tableau 28 : liste des espaces publics par village

4.3.3. HABITAT TRADITIONNEL ET ÉVOLUTION DU BÂTI

Sources : « Hesbaye namuroise – Architecture rurale de Wallonie »- Edit. Mardaga
« Programme communal de développement rural – BEP – 1998 »

A. TYPOLOGIE DU BÂTI TRADITIONNEL

Sont visés ici principalement l'habitat traditionnel et les petites exploitations rurales. Le patrimoine architectural (grosses fermes, châteaux, églises, …) sera examiné ci-dessous dans le chapitre « patrimoine architectural ».

L'implantation traditionnelle du bâti

- **L'habitat rural**

Deux systèmes caractérisent l'implantation par rapport à la voirie. La première, l'implantation parallèle, en réalité plus souvent de biais, se rencontre sur un terrain plat ou en pente faible : la fermette observe un certain retrait par rapport à la route. Elle ménage une sorte de courette sur laquelle elle peut ouvrir les logis, étable et grange éventuelle, entasser le fumier, faire manœuvrer et parquer les véhicules.

La mitoyenneté est loin d'être coutumière dans la région et ne porte d'ordinaire que sur deux unités à la fois, de façon à maintenir un passage vers l'arrière des maisons.

Dans le second cas, celui de l'implantation perpendiculaire, le pignon, aveugle, borde la route. La petite cour se développe alors, soit entre le bâtiment principal et sa dépendance d'en face, soit entre la façade d'entrée de la maison qu'elle dessert et la face arrière de la suivante.

L'absence de clôture renforce le caractère peu fermé de la maison traditionnelle sur l'espace collectif.

- **Les bâtisses bourgeoises**

Cette ouverture utilitaire de la petite ferme vers la rue contraste dans le village avec l'espace des bâtisses de référence plus « noble » ou bourgeoise, telles la cure ou la maison du notable. Ici, la devanture est généralement organisée en jardinet d'agrément et non potager et souvent ceinturée de murs aveugles (comme à Seron) ou de haies compactes.

- **Les grosses fermes ou fermes-châteaux**

Les grosses fermes en quadrilatère plus ou moins complet ne suivent en rien les modes d'implantation précédents. Les plus anciennes occupent le centre de l'agglomération, d'essence seigneuriale, elles rappellent alors, avec l'église voisine, le noyau du domaine qui a précédé l'actuel village, comme encore à Pontillas, Franc-Warêt ou bien, au contraire, elles s'isolent dans la campagne au milieu de leurs propriétés.

Volumétrie

L'architecture rurale plante dans le paysage des volumes francs, simples et entiers. Ses masses de dimensions variables, sont les reflets de besoins successifs du travail. Fonctionnelle avant tout, elle poursuit son processus évolutif sans jamais, ou presque, heurte l'environnement.

Le volume de départ, horizontal sans restriction, s'accroche parfaitement au sol. Le volume-type apparaît peu profond et peu élevé, couvert d'une bâtière importante et moyennement aiguë, le tout parfaitement réglé sur les lignes calmes du paysage.

C'est à cette masse principale qui abrite le logis, que vont s'agglomérer graduellement des dépendances, en fonction des nécessités concrètes.

Les petites exploitations se contentent bien souvent d'une ou de deux annexes basses, montées sans souci de symétrie dans le prolongement longitudinal ou à la perpendiculaire du bâtiment.

Ces étroits ajouts se coiffent, tantôt d'une bâtière, tantôt d'un simple appentis ; ils combinent parfois les deux.

Matériaux

- **Les élévations**

Vers 1800, les matériaux de la majorité des bâtiments hesbignons étaient décrits ainsi :

« La brique, que l'on confectionne sur les lieux, la pierre de taille pour les montants de porte et ceux des croisées ». La brique constitue de fait le matériau dominant du gros œuvre. Mêlée à la pierre dont l'importance décroît à mesure du temps, elle devient bien souvent à partir de 1860 environ la seule composante de la maçonnerie des petites réalisations, car elle est industrialisée et rendue moins chère.

La construction en colombage apparaît de nos jours largement minoritaire et fort clairsemée. Elle s'observe encore assez bien autour de Bierwart. Partout cependant, les données de l'iconographie, des écrits et du cadastre français montrent qu'elle a été fortement pratiquée au minimum jusqu'à cette époque.

- **Les toitures**

Jadis, la couverture en chaume était d'un usage commun.

Dans la moitié orientale de la commune, l'ardoise est déjà présente vers 1830. Comme l'ardoise fine est onéreuse, la tuile grisâtre la remplace presque partout. Son homologue rouge prévaut dans le nord.

Vers 1930, les pannes anciennes sont détrônées par des tuiles mécaniques et ensuite par « l'éternit », matériau incombustible, de coût abordable et de pose simple, mais de texture moins belle et de longévité raccourcie.

B. EVOLUTION DU BÂTI

Les villages de Fernelmont, peu concentrés, s'étirent souvent le long du réseau routier. De ce fait, on observe fréquemment des espaces publics de type « abords de grand-route » ; L'habitat récent s'implante en général avec un retrait relativement important par rapport à la chaussée. Le tissu assez lâche des noyaux villageois a favorisé un mélange des typologies : habitat rural traditionnel, habitat ancien « bourgeois », habitat de type plus urbain avec pignons aveugles, habitat rural rénové par les citadins, habitat récent « 4 façades » d'inspiration plus ou moins rurale.

Du fait de la proximité de Namur et du développement résidentiel récent, les villages subissent généralement une banalisation de leur cadre bâti et de leurs espaces publics. Par ailleurs, de nombreux quartiers sont valorisés par un paysage de qualité et/ou un patrimoine architectural remarquable.

L'examen de la répartition des lotissements sur le territoire communal fait apparaître une multitude de petits lotissements répartis à l'intérieur de différents noyaux villageois. Quelques lotissements s'étirent le long des voiries existantes mais ils sont peu nombreux. On ne trouve pas de lotissements de grande superficie. Ceci confirme que l'évolution du bâti à Fernelmont ne se caractérise pas par l'implantation de nouveaux quartiers mais se caractérise par la densification des noyaux villageois.

4.3.4. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Sources : « Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie – arrondissement de Namur » - Mardaga – 2e édit. 1998

« Histoire et patrimoine des communes belges – Province de Namur » - Editions Racine - 2e édit. 2009

Malgré une urbanisation récente assez banalisante, la commune de Fernelmont compte un patrimoine remarquable important qui mérite d'être mis en valeur. La commune comprend notamment beaucoup d'églises et de chapelles qui sont encore actuellement toutes utilisées.

La description des batiments et des éléments du petit patrimoine de Fernelmont est mentionnée en annexe.

4.4. RÉSERVES FONCIÈRES

4.4.1. RÉSERVES FONCIÈRES EN ZONE D'HABITAT

Source : BEP, Fernelmont – Politique énergétique communale, diagonstic territorial, 26/08/2011

L'observation globale du territoire nous permet d'évaluer à 20% la surface non bâtie en zone d'habitat au plan de secteur.

Il faut tenir compte de différents facteurs :

- il devient plus délicat d'urbaniser à l'intérieur d'un tissu existant (contraintes de voisinage etc) ;
- la zone d'habitat du plan de secteur est aussi destinée aux commerces, aux équipements, aux espaces verts etc. ;
- le tissu villageois peut présenter des contraintes d'équipement des voiries, d'impétrants, des contraintes de sols, des contraintes liées à l'aléa d'inondation etc.

Il est difficile d'estimer l'impact de ces facteurs sur les possibilités d'urbanisation, mais on peut considérer qu'il reste grosso modo 15% disponibles pour de l'habitat.

Ces dernières années, la commune accueille chaque année une moyenne de 35 nouveaux logements. En 2016, elle totalise 3202 logements. Elle pourrait donc accueillir encore presque 600 logements ce qui correspond à une disponibilité de moins de 20ans.

A. HEMPTINNE

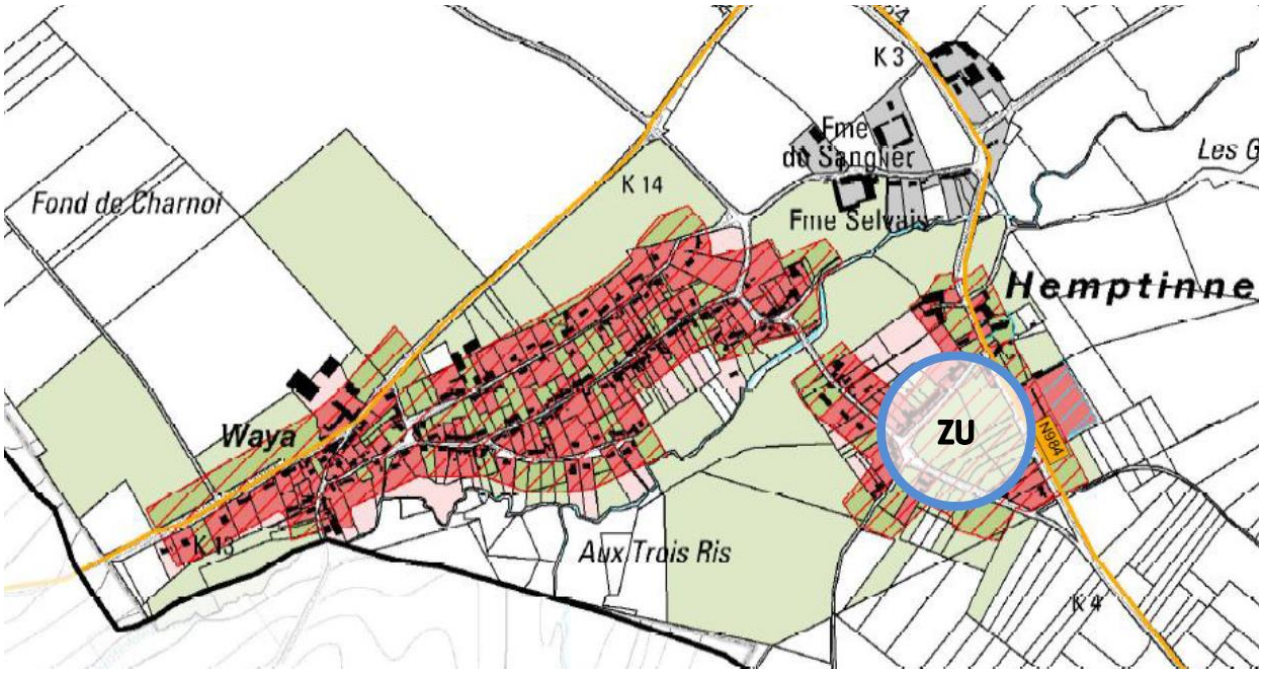


Figure 33: Zone urbanisable d'Hemptinne

Hemptinne compte une zone urbanisable. Il est nécessaire de l'équiper en impétrant pour la mettre en œuvre. Il reste également quelques parcelles libres dans le tissu villageois.

B. TILLIER

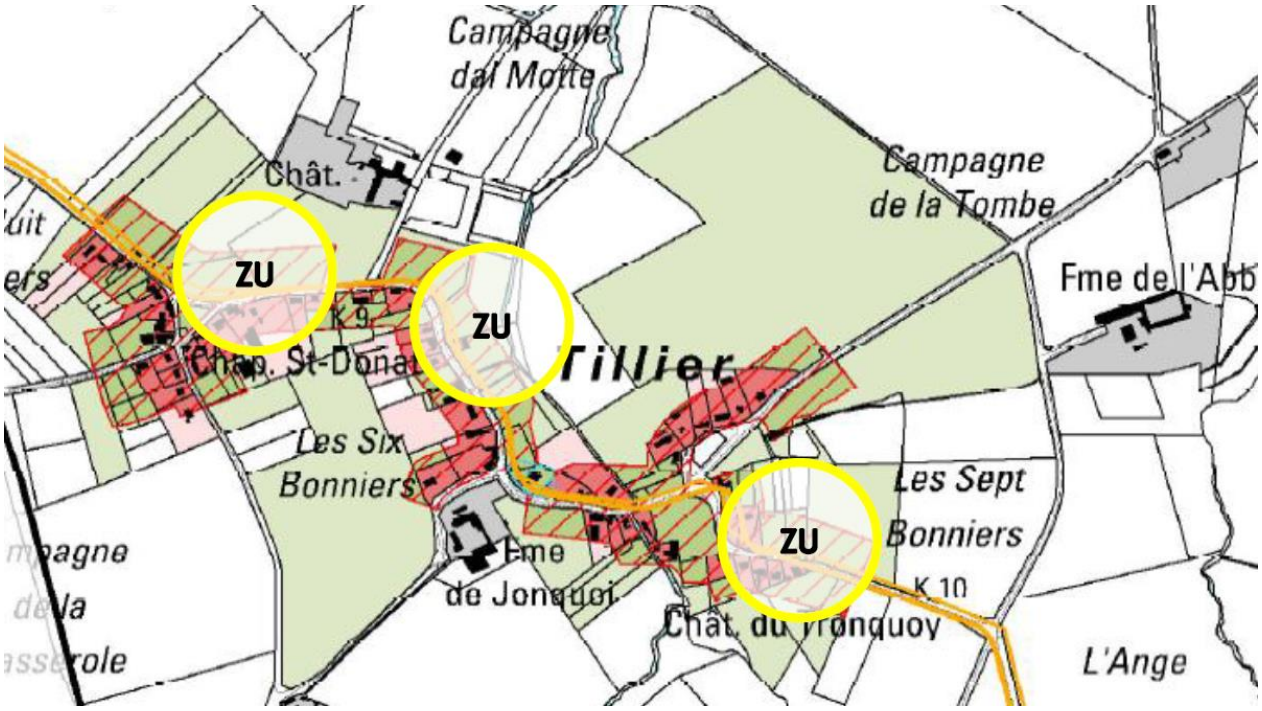


Figure 34: Les trois zones urbanisables de Tillier

Tillier dispose de 3 zones urbanisables et de quelques parcelles libres dans le tissu existant.

C. FORVILLE

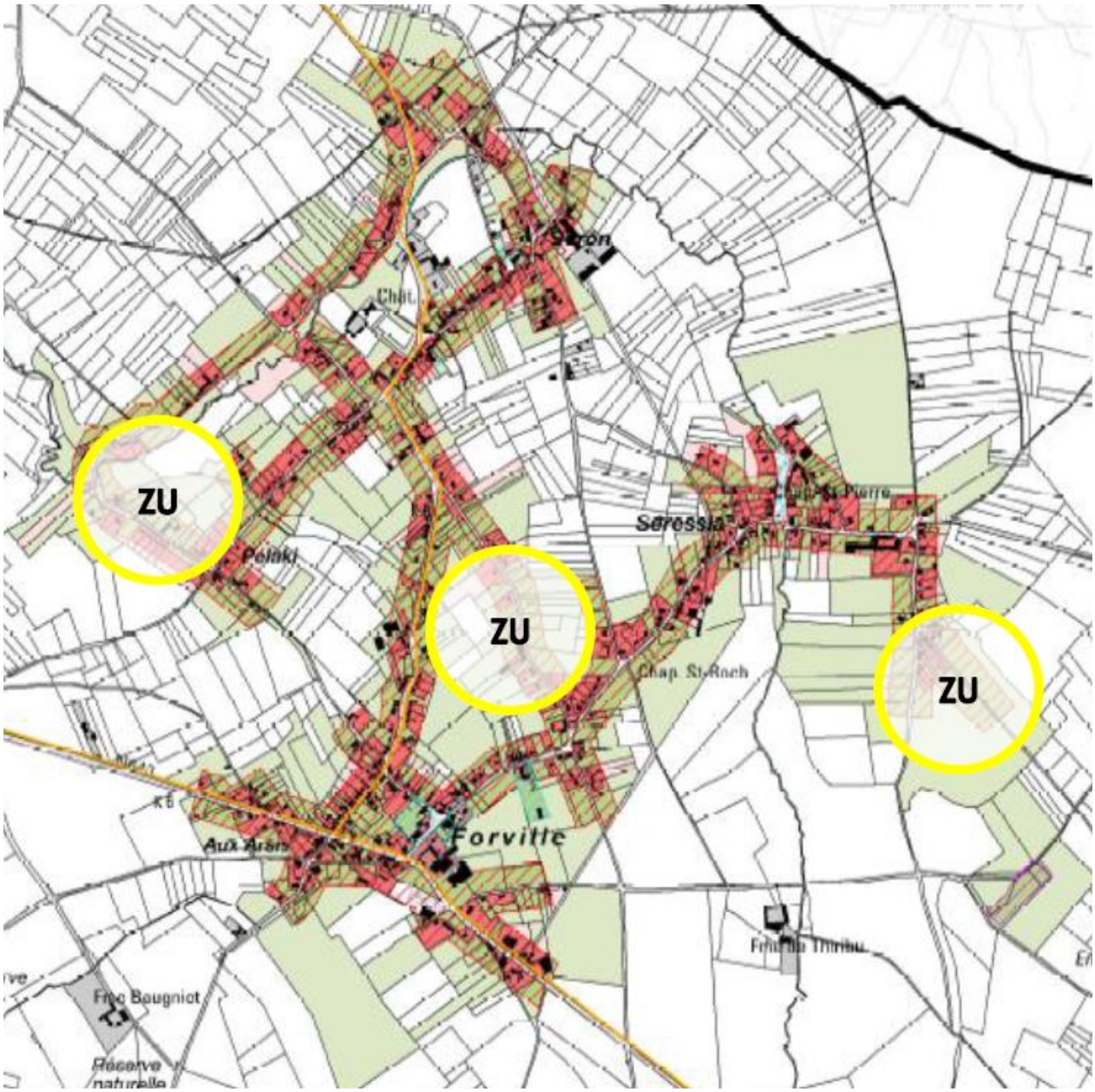


Figure 35: Les trois zones urbanisables de Forville

Forville compte trois zone urbanisables plus conséquentes, qui sont toutes les trois déjà équipées. Il y a aussi plus de parcelles vides dans le tissu villageois.

D. HINGEON

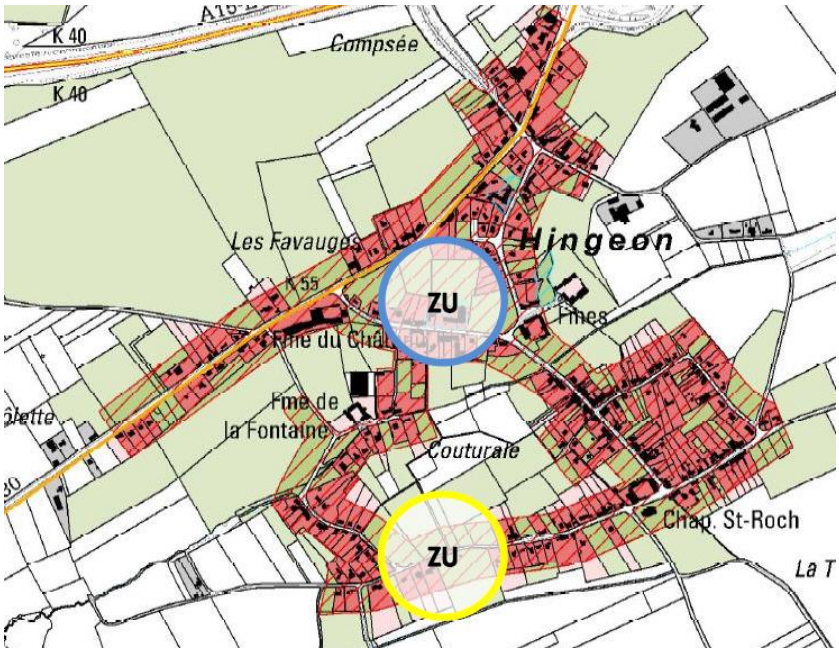


Figure 36: Les deux zones urbanisables de Hingeon

Hingeon possède deux zones urbanisables d'un seul tenant et un ensemble de parcelles vides dans le tissu villageois.

E. FRANC-WARET

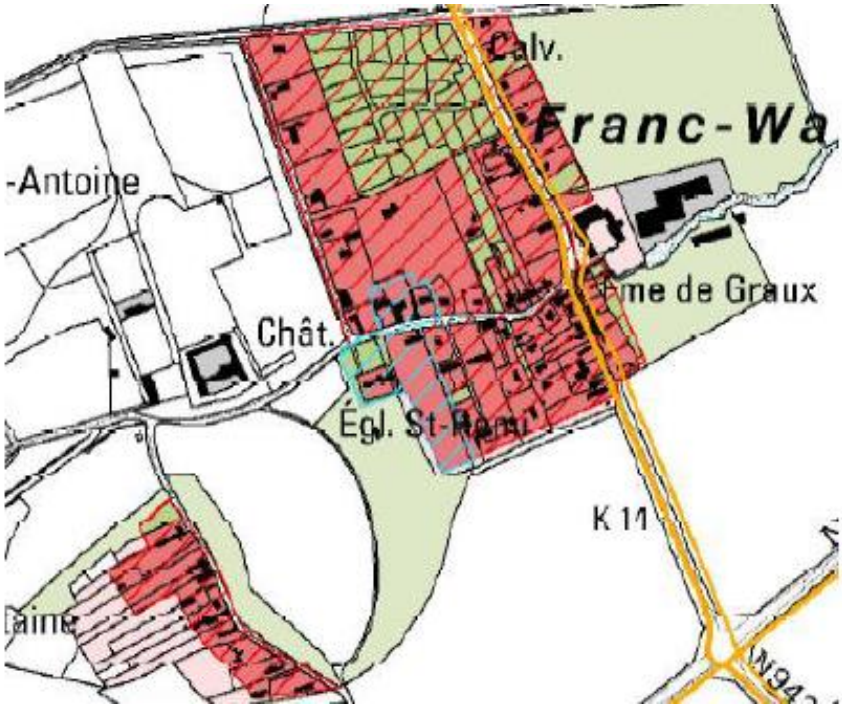


Figure 37: plus aucune zone urbanisable sur Franc-Waret

Franc-Warêt ne dispose plus d'un potentiel foncier important. Le sort de sa plus grande zone urbanisable est en effet arrêté.

F. PONTILLAS

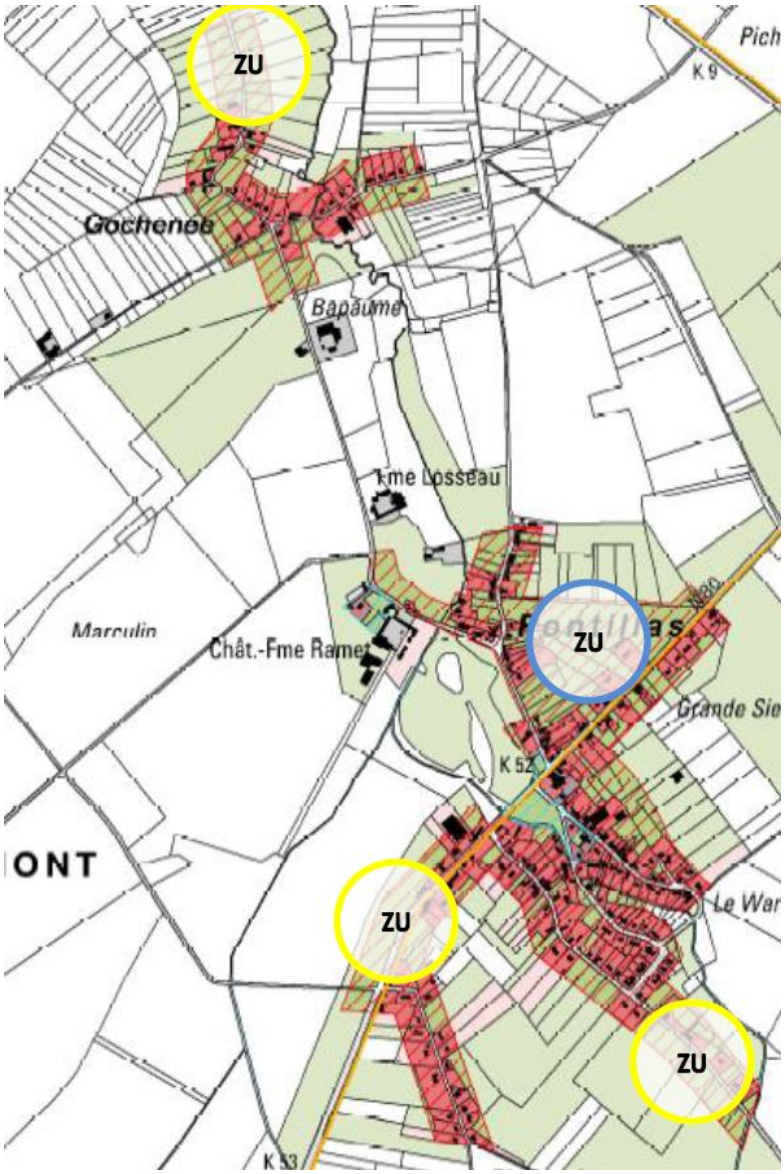


Figure 38: Les quatre zones urbanisables de Pontillas

Pontillas compte 4 zones urbanisables d'un seul tenant et quelques parcelles réparties dans le tissu existant.

G. NOVILLE-LES-BOIS

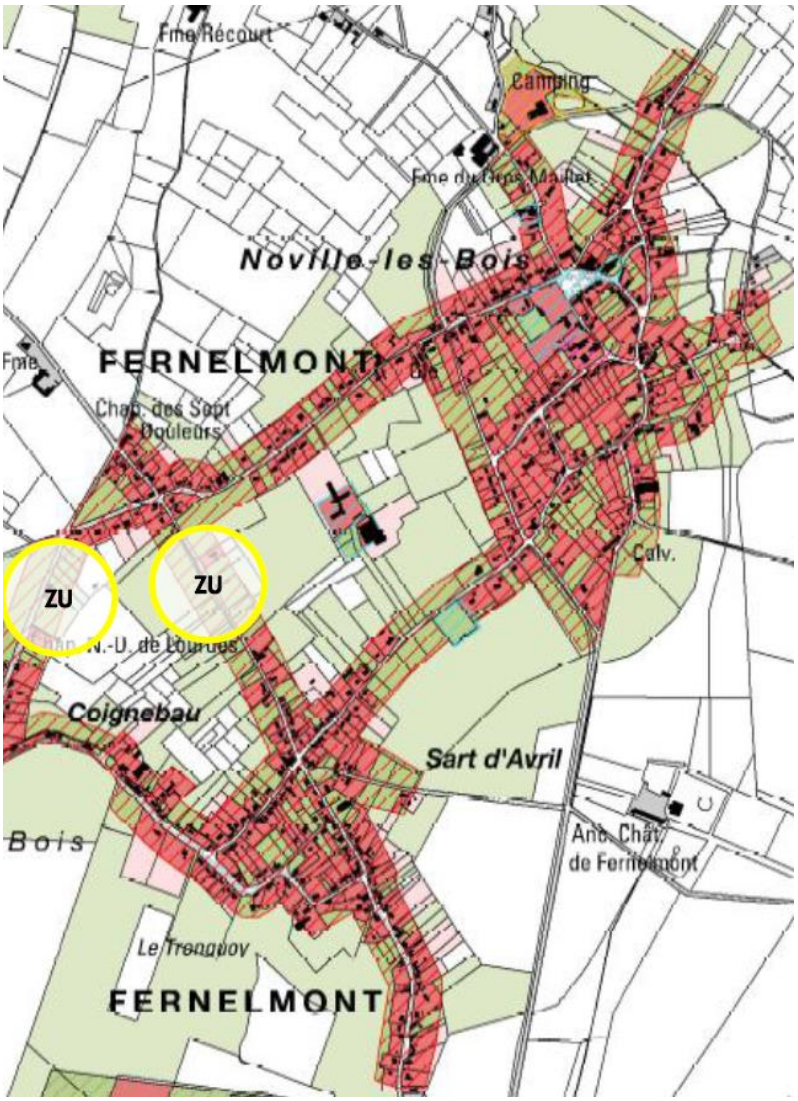


Figure 39: Deux zones urbanisables de Noville-les-Bois

Noville-les-bois possède deux zones urbanisables d'un seul tenant et plusieurs parcelles réparties dans le tissu villageois existant.

H. BIERWART

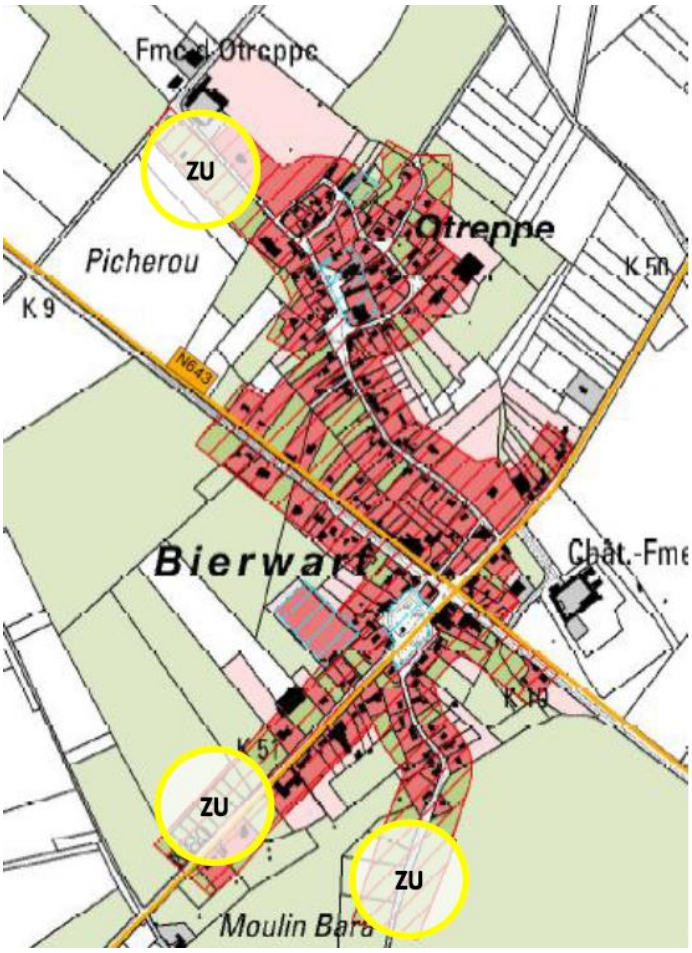


Figure 40: Deux zones urbanisables de Noville-les-Bois

Bierwart possède 2 zones urbanisables d'un seul tenant et quelques parcelles libres dans le tissu villageois. Une zone a été urbanisée depuis 2011, rue du Jonckay.

I. CORTIL-WODON

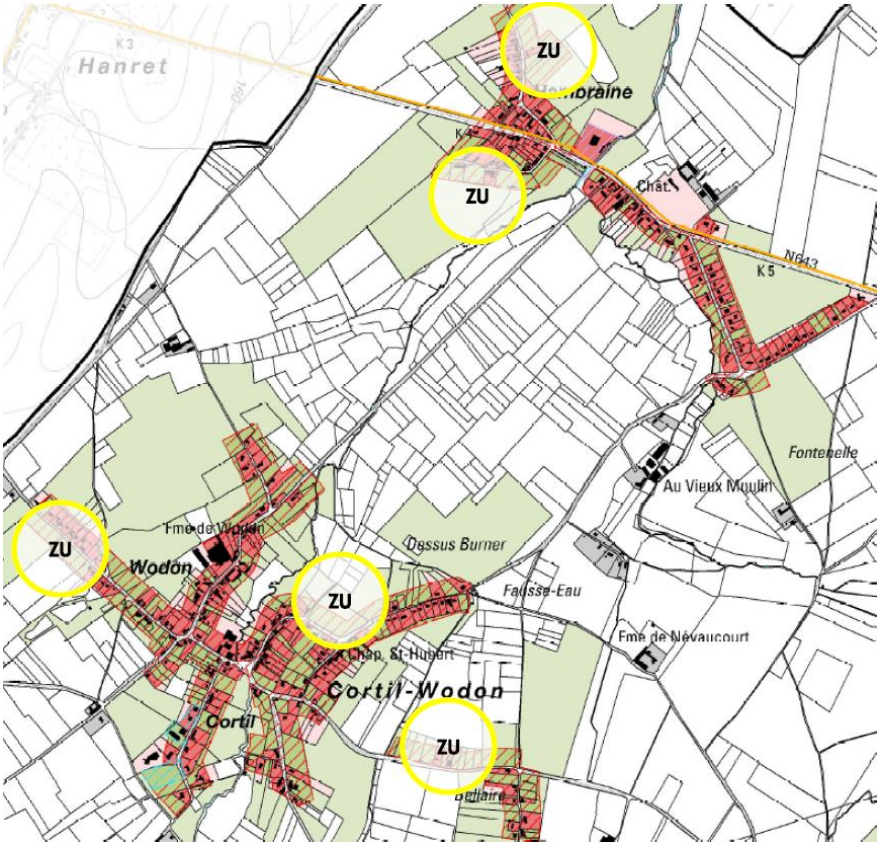


Figure 41: Cinq zones urbanisables de Cortil-Wodon

Cortil-Wodon compte quelques zones urbanisables d'une superficie plus importante et quelques parcelles disséminées dans le tissu villageois.

J. MARCHOVELETTE

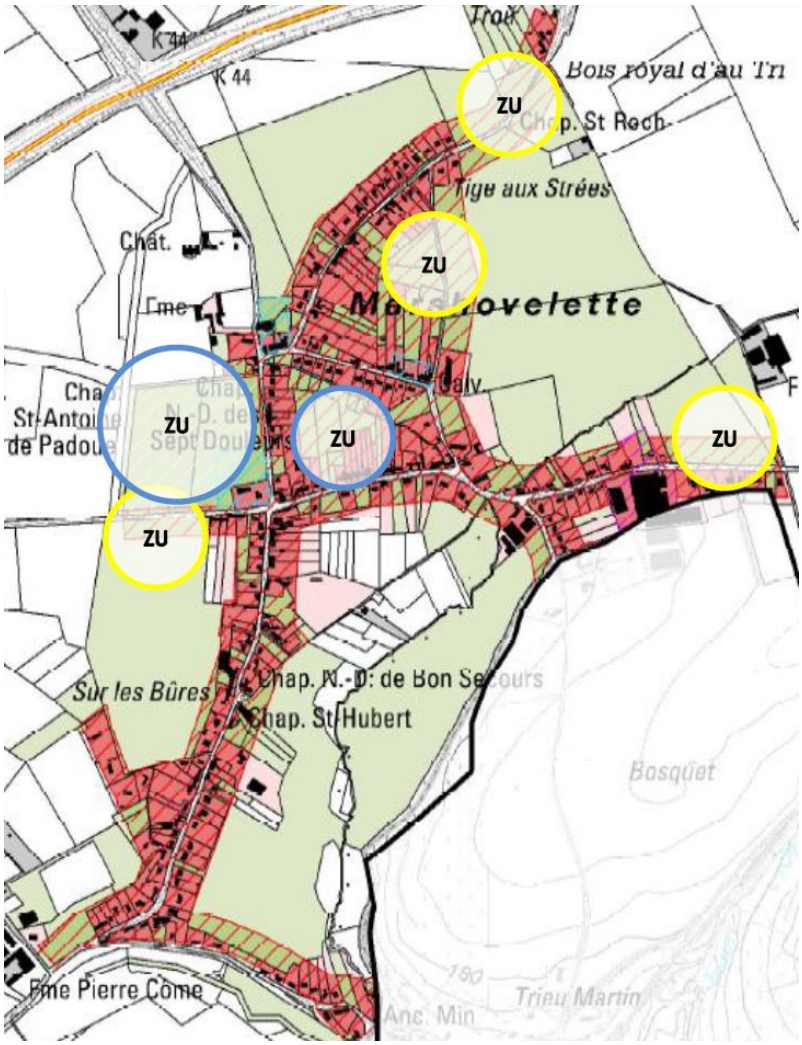


Figure 42: Six zones urbanisables à Marchovelette

Marchovelette compte 5 zones urbanisables d'un seul tenant et quelques parcelles non bâties dans le tissu villageois existant. C'est aussi à Marchovelette que se trouve la seule ZACC de la commune (voir point 5.4.2.).

4.4.2. RÉSERVES FONCIÈRES DANS LES ZACC

Les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sont issues des zones d'extension d'habitat définies par le plan de secteur lors de son élaboration. Actuellement, l'évolution du CWATUPE permet d'autoriser sur cette zone pratiquement tout type d'affectation à l'exception de la zone d'activité économique industrielle et de la zone d'extraction.

De ce fait, les ZACC constituent, pour la plupart des communes wallonnes, le principal atout concernant leurs projets d'urbanisation. D'autant plus que la mise en œuvre de ces zones dépend principalement d'une démarche communale (obligation pour la commune d'élaborer un rapport urbanistique et environnemental préalablement à l'urbanisation d'une ZACC).

D'une façon assez exceptionnelle la commune de Fernelmont ne compte sur son territoire qu'une seule zone d'aménagement communal concerté, située à Marchovelette et celle-ci concerne une propriété privée.

L'absence de réserve foncière au sein de ZACC, met la commune à l'abri de grandes opérations immobilières. Cela constitue cependant une faiblesse par rapport à d'éventuels besoins comme des services ou équipements.

4.5. SYNTHÈSE DES POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS DE L'ANALYSE

A. POINTS POSITIFS DE L'ANALYSE

- La densification des noyaux d'habitat est un atout du fait que celle-ci préserve la zone agricole et le cadre naturel de l'entité
- Le territoire compte une grande zone d'activité économique et plusieurs petites zones d'activité économiques réparties dans les villages ;
- Le développement territorial communal est encadré par le Règlement général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR) de Franc-Warêt, les Plans d'Aménagements Communaux, et les périmètres de remembrement ;
- Il reste quelques grandes parcelles urbanisables et 20 ans de disponibilité foncière pour l'habitat ;
- Quelques ensembles traditionnels bien conservés : Franc-Warêt, Noville-les-Bois, Seron, Hemptinne ;
- Nombreux monuments et sites classés.

B. POINTS NÉGATIFS DE L'ANALYSE

- Un déficit de terrains urbanisables est à prévoir à moyen terme ;
- Le Plan de secteur offre peu de zones de services publics et communautaires, elles sont de petite taille ;
- Il n'y a qu'une seule ZACC sur la commune, le terrain en est privé ; Ce manque interdit toute création de nouveaux ensembles d'habitat ou l'implantation d'un équipement de plus grande envergure
- Besoin d'entretien du petit patrimoine ;
- Peu d'outils de gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour l'ensemble de la commune (en dehors de la CCATM et du service urbanisme) ;
- Quid de l'avenir des fermes en carré ?
- Les villages comptent plusieurs espaces publics déstructurés ou largement dominés par la voiture.

5. MOBILITÉ ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION

La commune de Fernelmont est caractérisée par une excellente accessibilité routière. Traversée dans sa partie sud par l'autoroute E42 lui permettant une connexion est-ouest vers Liège ou Mons et située à proximité de l'autoroute E411 (échangeur de Daussoulx) permettant une liaison NO – SE vers Bruxelles ou Luxembourg, elle jouit d'une position géographique privilégiée. L'accès à l'autoroute E42 se fait via les deux points de connexion existant à Noville-les-Bois et Hingeon.

5.1. RÉSEAUX DE TRANSPORT

La proximité de Namur qui joue le rôle d'un centre polarisateur régional, a une influence directe sur l'accessibilité de la commune et notamment sur la morphologie des réseaux. De plus, Namur est également un nœud de communication et transport très important, et sa sphère d'influence touche la plupart des communes avoisinantes.

5.1.1. RÉSEAU ROUTIER

A. DESCRIPTION DU RÉSEAU ROUTIER

Outre les connexions autoroutières mentionnées plus haut, on peut remarquer que le réseau de voiries régionales est plutôt bien développé. On observe un maillage routier assez fin d'axes (3+3) plus ou moins parallèles comme par exemple :

- la N942 (au sud), la N643 (sur l'axe Hambraine-Forville-Bierwart) et la N921 (au nord) orientées NO-SE,
- ou bien la N924 (à l'ouest), la N984 (au centre) et la N80 (à l'est) orientés NE-SO.

Le réseau des voiries communales (203 km en total) est également très dense. On note ainsi une densité supérieure à celle de la Wallonie (3.83 km/km² contre 3.36 km/km²).

En ce qui concerne l'accessibilité vers Namur, il est évident que les villages se trouvant au sud de l'autoroute (Marchovelette, Franc-Warêt et Hingeon) sont privilégiés, leurs habitants pouvant atteindre Namur en 12 minutes en moyenne, en respectant la réglementation routière.

Villes	Km	Minutes	Km/h
Andenne	16	18	53
Bruxelles	66	55	72
Charleroi	56	48	70
Eghezée	9	10	54
Hannut	20	19	63
Huy	22	22	60
Liège	55	42	79
Louvain-la-Neuve	39	28	84
Namur	16	20	48

Tableau 29 : Eloignement de Fernelmont par rapport à d'autres localités et villes (Source : Constant DOZO, « Liber amicorum », Acta Geographica Lovaniensia, 37)

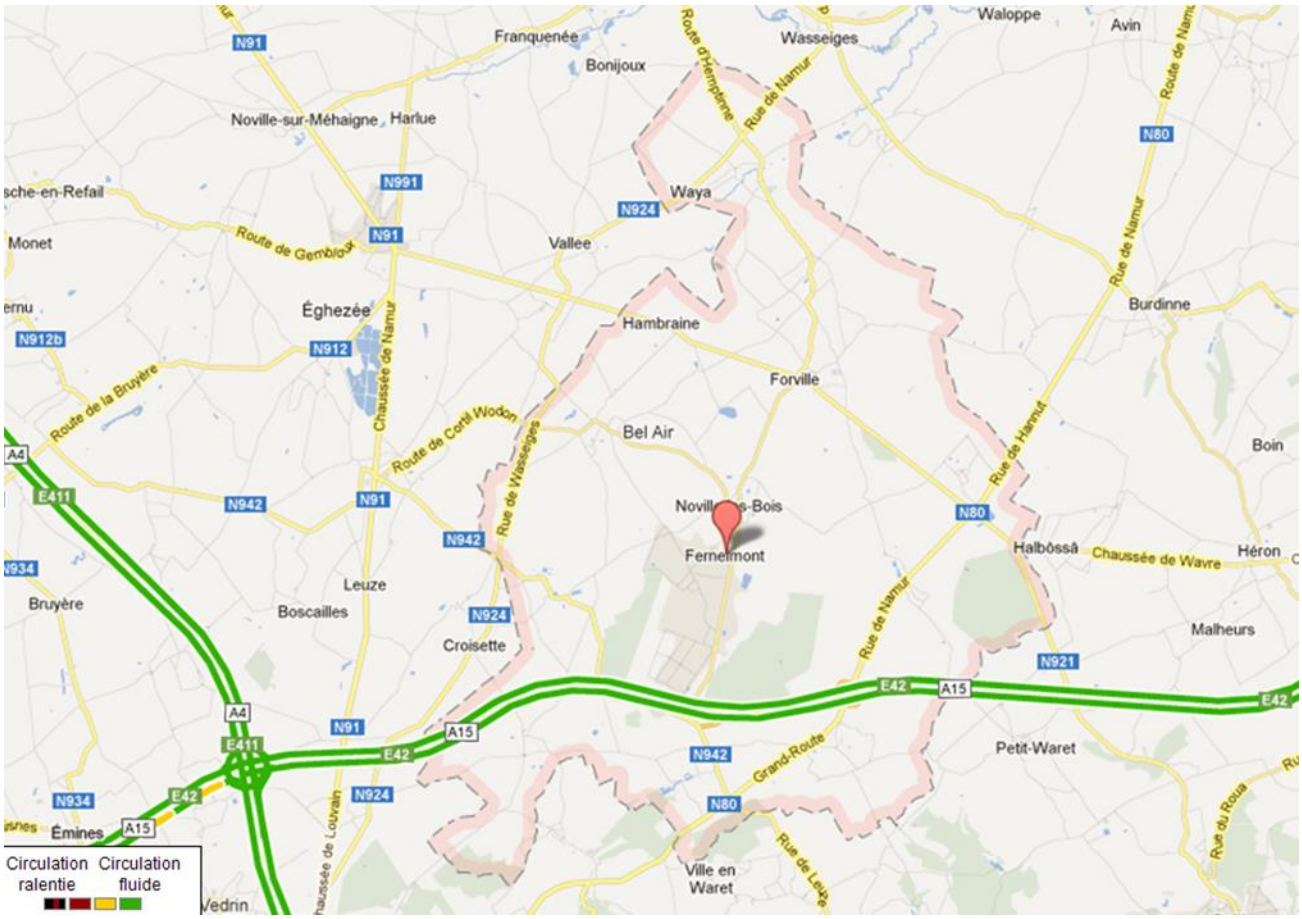


Figure 43 : Réseau routier (Source : Google maps)

B. AMÉNAGEMENT DES VOIRIES ET SÉCURITÉ

Une série de projets d'aménagement des voiries est en cours de réalisation ou vient d'être finalisée, parmi lesquels le plus important est le projet de réfection de la rue de la Victoire et de la rue de Noville-les-Bois, depuis la place de Noville-les-Bois jusqu'à la rue de Leuze à Tillier. Ceci inclut l'aménagement du carrefour avec la rue Salinas.

Les autres projets de réfections des tronçons de diverses voiries sont les suivants :

- Réfection de la rue des Etanches
- Réfection de la rue Saule Bastrée
- Réfection de la voirie et aménagement carrefour rue Salinas et rue de la Victoire à Noville-les-Bois
- Voirie et égouttage du quartier de la rue du Tilleul et Eerhemans à Bierwart :;
- Projet 3 : rue des Volontaires (Troka) à Hingeon
- Rond Point RN80 à Bierwart : travaux SPW + réalisation des trottoirs rue du Jonckay à Bierwart
- Programme d'entretien de diverses voiries (portions) : rue Albert 1er à Sart d'Avril, section entre la rue d'Hemptinne et la rue d'Eghezée à Hambraine, rue de Sart d'Avril à Noville-les-Bois entre la rue des Comognes et le panneau d'agglo. Cortil-Wodon,

C. STATISTIQUES ACCIDENTS ET POINTS NOIRS DU RÉSEAU ROUTIER

Source : statistiques accidents de roulage pour l'année 2011 sur le territoire de la zone de police des Arches

En 2011, la zone de Police des Arches recense 53 accidents à Fernelmont[5].

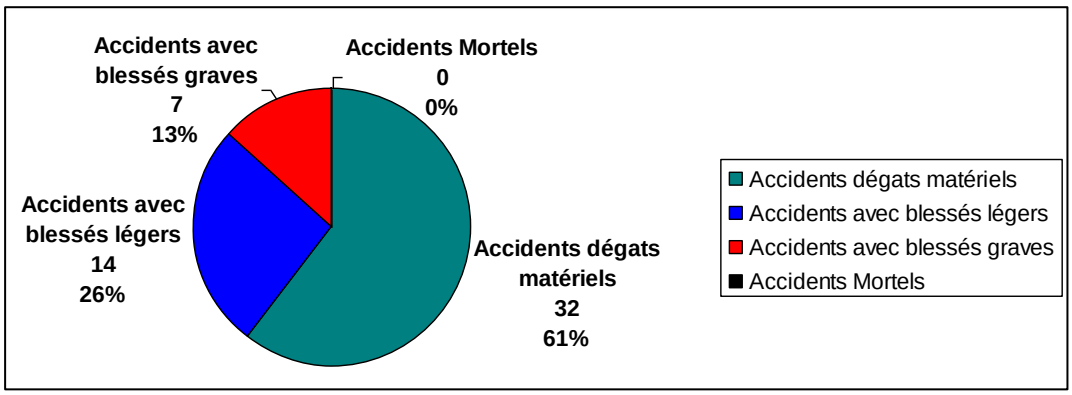


Figure 44: Types d'accidents à Fernelmont en 2011.

La police recense par ailleurs les points noirs de circulation. Pour qu'une rue ou un carrefour soit repris dans les points noirs de circulation, il faut qu'une année, on ait constaté au moins deux accidents sur la même rue.

En annexe 21, on retrouve la liste des points noirs de circulation pour lesquels des accidents ont été constatés en 2011.

5.1.2. TRANSPORTS EN COMMUN

A. RESEAU DE CHEMIN DE FER SNCB

Aucune ligne de chemin de fer ne traverse le territoire de la commune de Fernelmont. Cependant, malgré l'absence d'infrastructures ferroviaires sur son territoire, la commune profite, grâce à sa localisation, des bénéfices et des connexions qu'offre Namur, qui est un important nœud ferroviaire wallon.

Rappelons également qu'autrefois Fernelmont était parcouru par le tram vicinal.

Située sur la ligne 161 offrant la connexion à Bruxelles et la ligne 162 à Arlon et Luxembourg, Namur se connecte également à Liège via la ligne 125 et à Charleroi via la ligne 130. De ces villes, une série de liaisons non-négligeables permet une connexion à d'autres pôles d'importance régionale, nationale, voire européenne.

B. RESEAU DES BUS TEC

La commune de Fernelmont est desservie par 8 lignes de bus, gérées par le TEC Namur-Luxembourg (voir annexe 22).

Dès la première analyse du réseau de transports en commun, nous pouvons remarquer que seule la ligne 816 « Namur – Meeffe » traverse, sur un axe nord-sud, la plupart des villages de la commune.

Il s'agit également de la seule ligne de transports en commun qui circule quotidiennement et relie les villages d'Hemptinne, Hambraine, Seron, Noville-les-Bois, Sart d'Avril et Marchovelette à Namur. Cette connexion est d'autant plus intéressante qu'il s'agit d'une connexion directe vers Namur et à des fréquences de passage assez bonnes.

Les 7 autres lignes TEC qui sillonnent le territoire de Fernelmont et relient ces villages aux villes et communes avoisinantes sont reprises dans le tableau ci-dessous. Une desserte inégale en matière de fréquences, mais certainement adaptée aux besoins et calibrée sur les déplacements des navetteurs aux heures de pointes, est évidente lors de l'analyse de l'offre du réseau TEC.

[5] En 2014, 37 accidents ont été recensés à Fernelmont (Données du SPF Economie – DG Statistiques).

La ligne 18 permet de relier Forville (et Pontillas) à Huy. Étant donné que très peu de villages sont parcourus par cette ligne, l'importance de cette dernière est devenue secondaire. La ligne 19 est, elle aussi, de moins en moins utilisée. Cependant ce phénomène s'explique plutôt par le déclin des industries du bassin andennais, qu'elle alimentait en force ouvrière fernelmontoise.

Il n'y a pas de ligne directe qui relie Bierwart, Pontillas et Hingeon à Noville-les-Bois, qui est pourtant le centre de la commune.

Un dépôt TEC est présent sur le territoire de la commune à Forville.

Synthèse des lignes de transport en commun desservant les villages de la commune de Fernelmont :

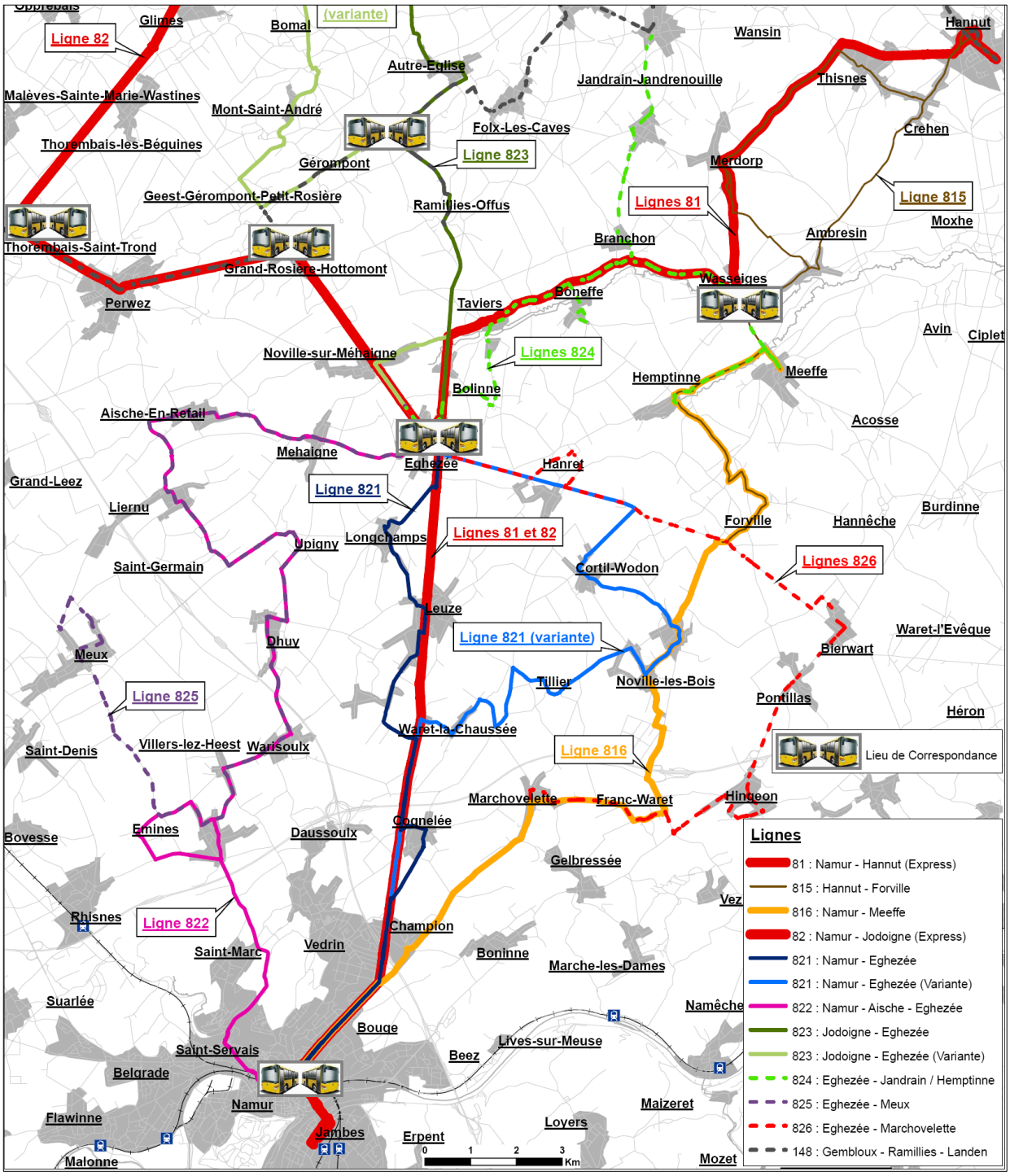


Figure 45 : Réseau de transport en commun

5.1.3. VÉHICULES PARTAGÉS

Depuis 2012, Fernelmont est membre du concept « Voitures à Plusieurs » ou (V.A.P.), une nouvelle alternative de déplacement. C'est un concept récent qui existe déjà dans quelques communes de Wallonie : de l'autostop de proximité entre habitants d'un même quartier pour parcourir de courtes distances dans la commune, aux alentours, ou pour se rendre à une gare, ou un arrêt de bus.

Rappelons également que le CPAS propose des solutions pour le déplacement des personnes en perte d'autonomie via un transport individuel par des bénévoles et via un transport collectif au moyen d'un mini bus.

5.1.4. PARC DES VEHICULES PRIVÉS

Le parc de véhicules en août 2015 – sources : SPF Mobilité et transport, IWEPS

	Parc de véhicules immatriculés dans la commune	La Commune : nombre de véhicules par ménage	L'arrondissement : nombre de véhicules par ménage
Total	**5627**	**2**	**1.4**
Dont :			
Voiture particulières	4092	1.5	1.1
Motos	385	0.1	0.1
Tracteurs agricoles	272	0.1	0.1
Véhicules destinés au transport des marchandises	719	0.26	0.1

Tableau 30: Le parc de véhicules à Fernelmont

La commune de Fernelmont a un nombre de véhicules par ménage de 2, ce qui est supérieur à celui de l'arrondissement (1,4).

Ce taux d'équipement en voitures plus élevé que la moyenne pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs :

- le positionnement de la commune dans le périmètre de polarisation des villes et agglomérations plus ou moins proches, en particulier Namur et Liège. Elle est de plus bien accessible en voiture, étant traversée par l'autoroute E42 et quatre nationales.
- le manque d'infrastructures ferroviaires sur le territoire communal ;
- la faible offre en transports en commun ;

A ces différentes caractéristiques s'ajoute également le fait que les habitants jouissent enfin d'un assez bon pouvoir d'achat.

5.1.5. NUISANCES SONORES

La commune témoigne de nuisances sonores en particulier le long de l'autoroute E42, dues notamment au revêtement, aux vents dominants et à l'importance du trafic.

En ce sens, le Service Public de Wallonie (SPW) a fait réaliser en 2006 une cartographie du bruit le long des principaux axes de circulation routière et ferroviaire. Pour la commune de Fernelmont, cette cartographie concerne seulement les zones adjacentes à l'autoroute (voir annexe 23).

Le village d'Hingeon est le plus touché. Il est en effet proche de l'autoroute, mais aussi d'un échangeur autoroutier. L'espace tampon qui doit protéger les habitants des nuisances sonores y est de ce fait particulièrement réduit.

Les villages de Marchovelette et Franc-Warêt sont également concernés, cependant les espaces tampons sont plus importants, souvent sous la forme de zones boisées, plus efficaces contre la propagation d'ondes sonores (ex. la zone

boisée séparant le château de Marchovelette de l'autoroute et la rue du Parc, ou bien les bois Grand Champ et Petite Bôlette à Franc-Warêt).

Les expositions aux nuisances sonores connaissent des valeurs très variées selon les moments de la journée, avec des pics aux heures de pointe et des creux durant la nuit[6]. Ceci est directement lié au taux de fréquentation de l'autoroute, qui est beaucoup moins important durant la nuit.

D'après des études acoustiques en Wallonie, plus ou moins 20% de la population témoigne d'une gêne pour les niveaux sonores supérieurs à 50 dB(A), sachant que le seuil acceptable pour un dormeur en bonne santé est un niveau de bruit de 42 dB(A).

On atteint, dans certains quartiers e Marchovelette, Hingeon et Franc-Warêt, des niveauxde plus de 55 dB extérieurs la nuit (ce qui signifie qu'il peut-être délicat, par exemple de laisser la fenêtre ouverte en été).

Des plans d'actions sur base des cartes d'exposition au bruit sont d'ailleurs prévus par la législation en vigueur. Actuellement, aucune mesure n'a été prise par la DGO1 pour limiter les impacts sonores de l'E42 à proximité de la commune de Fernelmont.

5.1.6. MODES DOUX

Dans le contexte énergétique et environnemental actuel, avec un changement climatique dont les effets sur le milieu naturel sont indéniables et visibles même aux non-experts, la Commune de Fernelmont a décidé (à l'exemple d'autres communes wallonnes) de mettre en place une série de dispositifs et de recommandations afin de sensibiliser la population à l'égard de ces thématiques.

Parmi ces actions de sensibilisation, on peut remarquer l'encouragement de la population à utiliser le vélo pour les déplacements sur une courte distance. Pour soutenir ces recommandations, la Commune a mis en place des mesures concrètes d'incitation, telles que :

- La mise en place d'une prime « vélo électrique » : correspondant à 10% du montant de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable, nombre demande en 2012 = 17
- La construction de « sentiers nature » pour un meilleur accès aux places et aux bois, à la fois pour les piétons mais également pour les cavaliers.

Aucun itinéraire Ravel n'est présent sur le territoire communal, à noter toutefois la proximité des axes Ravel 1 et Ravel 2 (L142). La mise en place des pistes cyclables sur le territoire de la commune permettrait, dans l'éventualité d'une connexion aux axes de Ravel 1 et 2, de rejoindre à vélo plusieurs communes avoisinantes, comme par exemple les communes de : Namur, Eghezée, Ramillies, Andenne, etc. De même, deux sentiers de découverte (pour les promeneurs et les VTT) démarrant du centre sportif de Noville-les-Bois ont été inaugurés en 2007 mais ceux-ci ne sont pas connectés au réseau Ravel.

5.1.7. PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Le Plan communal de Mobilité (PCM) est un document de planification de la mobilité à l'échelle d'une commune. Il poursuit des objectifs d'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité, de la sécurité routière et du cadre de vie sur le territoire concerné.

Depuis plusieurs années, la commune de Fernelmont se montrait désireuse d'obtenir les subsides nécessaires pour lancer son Plan communal de mobilité ou PCM auprès du Service Public de Wallonie. Fin 2012, la commune de Fernelmont a reçu l'accord portant sur l'octroi d'un montant de 12 000 € destiné à l'élaboration d'un Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) en alliance avec l'entité d'Éghezée. Ce projet de PiCM a été abandonné et remplacé par un projet de PCM à l'échelon communal uniquement, avec un diagnostic de mobilité finalisé en 2013-2014. Ce document comprend les données existantes de mobilité, l'identification des problèmes et les objectifs.

[6] http://environnement.wallonie.be/cartosig/bruit/index.asp

Avec l'aide d'un bureau d'études, la commune va décrypter les solutions à pouvoir mettre en œuvre pour résoudre les problèmes de circulation du charroi lourd, ou encore l'accès à la zone d'activités économiques de Noville-les-Bois et cela en développant la mobilité douce en faveur des cyclistes, des piétons, des écoles, des relations entre villages,… La réflexion portera sur la mobilité en tenant compte de toutes les caractéristiques du territoire, sa composante géographique, démographique et économique, ses activités, son habitat, la densité de ses villages, ses capacités touristiques, ses potentialités naturelles, mais aussi ses contraintes. Les premiers résultats pourraient être concrétisés en 2017-2018.

5.2. ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION ET DE COMMUNICATION

5.2.1. RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU

Comme indiqué déjà au chapitre 4.4.3, la distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune est exclusivement réalisée par la **Société Wallonne de Distribution d'Eau (SWDE).** Cette dernière utilise ses captages d'Avins et de Jandrain-Jandrenouille, respectivement situées au sud-est et au nord de la commune.

Les captages d'eau présents sur le territoire de Fernelmont ne sont pas utilisés dans le circuit de l'eau potable.

Leur utilisation est principalement agricole.

5.2.2. RÉSEAU D'ÉGOUT

Le réseau d'égout a déjà été décrit au chapitre 2.4.4.

5.2.3. RÉSEAU ÉLECTRIQUE-TÉLÉDISTRIBUTION

La distribution d'électricité et gaz ainsi que la gestion du réseau électrique sont assurés par l'I.D.E.G. (ORES) / ELECTRABEL.

En plus de Fernelmont, l'I.D.E.G. dessert en électricité 36 autres communes wallonnes. En ce qui concerne les sources de production électrique, la part des sources de production décentralisées tels l'éolien et le photovoltaïque s'inscrit dans une tendance de croissance continue. De ce fait, le gestionnaire du réseau est contraint de mettre à jour le réseau afin d'intégrer ces nouvelles sources, mais également à mieux se concerter avec les autres acteurs du secteur.

Il existe une vraie volonté de la part de la Commune à développer les potentielles sources d'énergie renouvelable.

On peut noter à ce sujet la mise en place par la Commune de diverses primes énergétiques incitant les habitants à opter pour des installations basées sur l'énergie renouvelable telles :

- La prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire (cumulable avec les primes de la Wallonie et de la Province), nombre demandes en 2012 = 5.
- La prime à l'installation de panneaux photovoltaïques (n'existe plus depuis 2012), nombre demandes introduites en 2011 : 33).

Ou sur des travaux visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments :

- La prime à l'isolation des toitures (en place depuis février 2011), nombre demandes en 2012 = 19.

Cette dernière est appuyée également par un diagnostic thermique réalisé à l'aide d'une campagne de thermographie aérienne, effectuée par la société Walphot durant l'hiver 2012. (voir point 6.7.3.B)

La part des énergies renouvelables prend de plus en plus d'importance sur le territoire communal. De fait, à Fernelmont on compte quelques 419 unités de production décentralisées (UPD) d'une puissance ≤ 10 kVA et basées sur des sources d'énergie renouvelables (tels le solaire photovoltaïque, l'hydraulique, l'éolien, la biomasse, la cogénération biomasse et la cogénération fossile), totalisant 2.210 kVA. Au niveau de la province ces chiffres sont encore plus importants : 16.061 UPD, pour une puissance totale de 83.718 kVA

La commune présente un potentiel énergétique (basé sur les énergies renouvelables) assez varié :

- **Potentiel photovoltaïque** : qui est déjà assez bien exploité sur le territoire de la commune, grâce aux nombreuses primes incitatives. En plus des nombreuses installations photovoltaïques détenues par des particuliers et d'une puissance ≤ 10 kVA, on a recensé à Fernelmont deux installations d'une puissance

supérieure à 10kVA : PHOTOVOLTAIQUE AGRI-DETROZ_8 126, Rue de Narmont 100 d'une puissance 223 kVA et PHOTOVOLTAIQUE ETS MARCEL COLLIGNON_8 064, Rue du Tronquoy, 25 d'une puissance 46 kVA. Les installations sont détenues par AGRI-DETROZ pour la première et EKOWATT, pour la deuxième[7].
La commune a également équipé le toit de l'administration communale et le toit de l'atelier communal de panneaux photovoltaïques

- **Potentiel éolien** : un parc de 3 éoliennes est actuellement en fonction sur le territoire de Fernelmont, situé entre le Parc d'activités économiques de Noville-les-Bois et l'autoroute E 42. D'une puissance totale de 6.9 MW, ces installations éoliennes permettraient une production annuelle de +/- 15180 MWh.
  D'autres zones susceptibles d'accueillir des installations éoliennes ont été identifiées sur le territoire de Fernelmont. Ces zones ont été déterminées sur base du plan de secteur auquel les recommandations du CWEDD relatives aux distances minimum ont été apliquées. Il s'agit notamment de la nécessité de maintenir une zone tampon de minimum 500m entre les installations des parcs éoliens et les habitations et de minimum 200m entre les installations et les zones forestières.
  Le Service Public de Wallonie a réalisé une carte positive de référence associée à un productible éolien par commune, sur base d'un long processus participatif démarré en 2010.
  Cette cartographie repère les zones favorables à l'implantation d'éoliennes en fonction de l'exposition aux vents et des contraintes liées à la qualité du cadre de vie et à la protection de l'environnement. Le territoire wallon a été découpé en 30 lots, auxqueles sera affecté un productible mnimum à réaliser selon des modalités de gestion défines par le gouvernement.
  A noter que toutes les zones favorables à l'implantation d'éoliennes ne seront pas mises en œuvre, l'implantation des parcs éoliens devant notamment répondre à des critères d'interdistance entre parc et de non encerclement des lieux d'habitation. Ces mesures visent notamment à protéger le paysage.
  A Fernelmont, les zones favorables se situent au sud de la commune, principalement le long de l'autoroute et à Franc-Warêt :
  - avec 72,2 Ha sans contrainte ;
  - et 94,1Ha avec une ou plusieurs contraintes (l'implantation d'éoliennes est possible moyennant vérification via une étude d'incidences locale).

[7] http://www.cwape.be/?dir=3.3.06&title=Statistiques

- **Potentiel hydro-électrique** : il existe des possibilités d'aménagement de la Soile et d'autres cours d'eau dont le débit est suffisant, afin d'exploiter leur potentiel hydraulique pour la production d'énergie. Ces aménagements pourraient prendre la forme de microcentrales hydro-électriques, de bassins d'orage, etc.

- **Potentiel de biométhanisation** : étant donné les nombreuses exploitations agricoles présentes sur le territoire de la commune, il est envisageable d'utiliser le potentiel énergétique des déchets agricoles. Le Plan wallon des déchets – 2010 suggère que près 0.9% de la consommation électrique de la région pourrait être produite par biométhanisation. Cependant étant donné les coûts importants des installations et les contraintes spécifiques aux transports, ce potentiel ne semble adapté qu'à une exploitation très localisée, c'est-à-dire aux entreprises agricoles.

- **Potentiel géothermique :** il existe des possibilités d'utilisation de la charge thermique des sources souterraines, assez nombreuses sur le territoire de la commune.

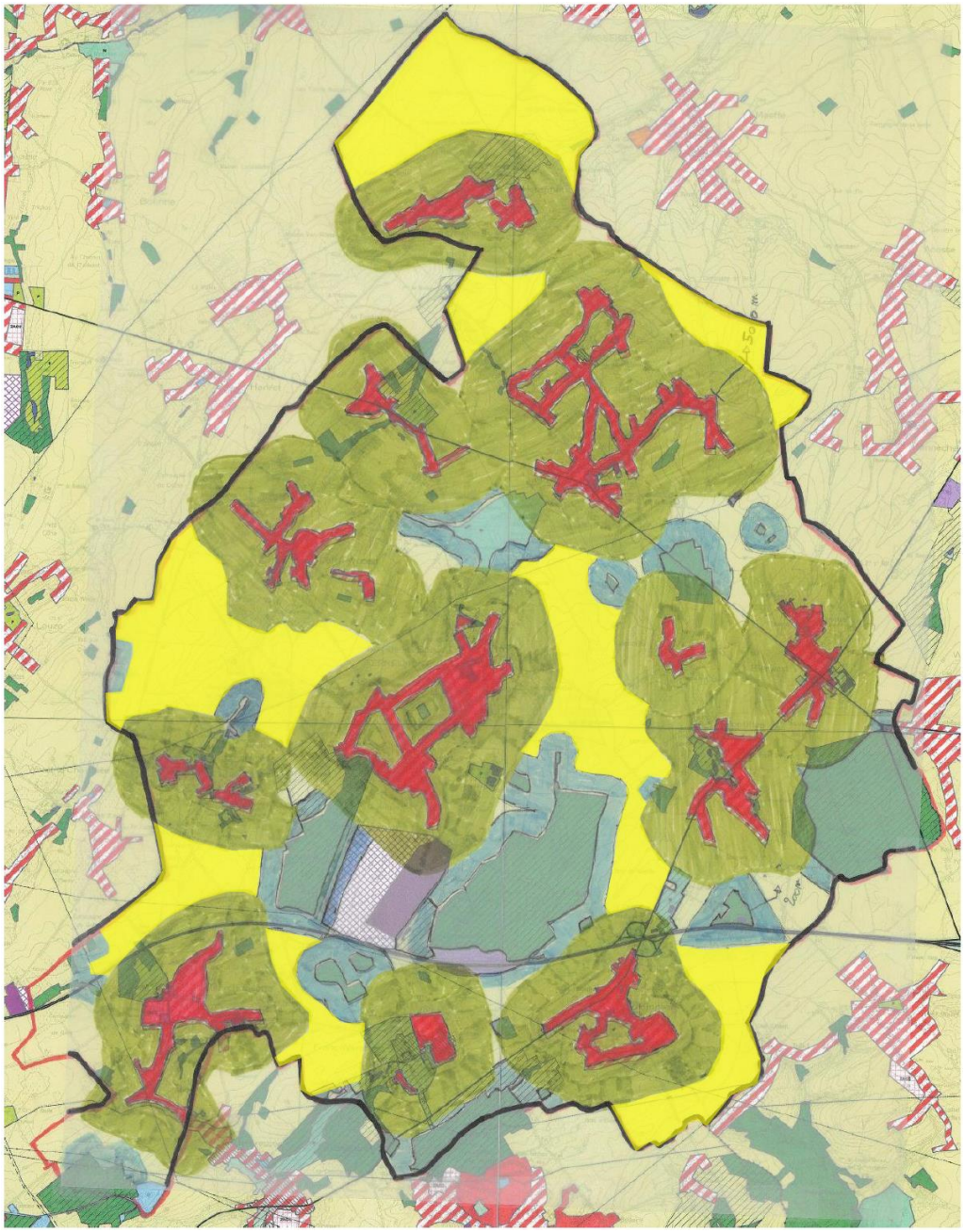


Figure 46: Terrains pouvant accueillir des éoliennes à Fernelmont (Source : BEP)

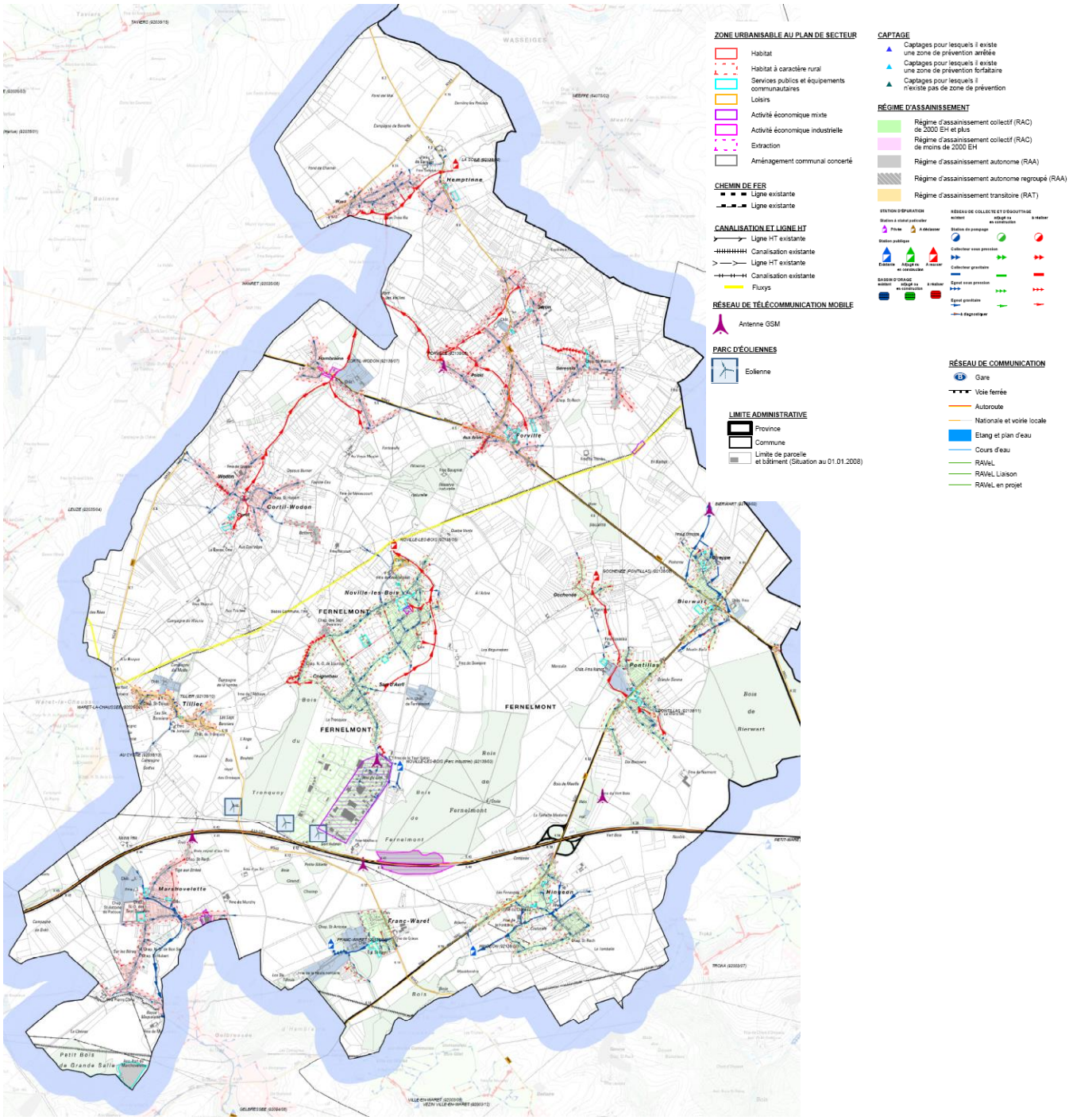


Figure 47: Infrastructures techniques (Source : BEP)

5.2.4. RÉSEAU DE TÉLÉPHONE ET RÉSEAU INTERNET

L'opérateur historique de téléphonie BELGACOM assure la gestion du réseau de téléphonie fixe à Fernelmont.

De même, la couverture du réseau de téléphonie mobile proposé par Belgacom, via sa filiale Proximus, s'étend également sur le territoire communal. Il est évident que d'autres opérateurs de téléphonie mobile offrent un accès réseau sur le territoire de la commune. Cependant la couverture peut être moins performante, car le réseau de ceux-ci est encore souvent en cours de déploiement.

On peut remarquer, en analysant la carte de la couverture réseau, que tous les villages de Fernelmont ne jouissent pas de la même qualité de services. Si tout le territoire communal est couvert par le réseau de type EDGE, il n'en est pas de même pour le réseau 3G : les villages de Cortil-Wodon et Noville-les-Bois n'étant couverts que très partiellement, tandis que le village d'Hambraine en est totalement dépourvu.

Le réseau 4G n'est pas accessible sur le territoire de Fernelmont. Seule la ville de Namur offre ce type de connexion à proximité.

5.3. SYNTHÈSE DES POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS DE L'ANALYSE

A. POINTS POSITIFS DE L'ANALYSE

- Excellente accessibilité routière : proximité des autoroutes E42 et E411 et réseau routier régional bien développé ;
- Ménages bien équipés en voitures ;
- Initiatives de co-voiturage ;
- Transports en commun vers Namur et les communes voisines ;
- Services de transport du CPAS
- Proximité de Namur, pôle de services et d'emploi, gare SNCB ;
- Plan communal de Mobilité en cours ;
- De nombreux habitants travaillent à proximité de la commune ;
- Ouverture de sentiers nature ;
- Itinéraires RAVeL à proximité ;
- Actions communales et outils en faveur des modes doux et d'une gestion rationnelle de l'énergie : prime vélo électrique, sentiers et chemins spécifiques, co-voiturage, service transport du CPAS, primes chauffe-eaux solaires et panneaux photo-voltaïques) ;
- Existence d'un PALE sur le territoire communal : étude du potentiel énergétique communal : éolien, photovoltaïque, hydro-électrique, biométhanisation, géothermique ;
- Campagne de thermographie ;
- Énergies renouvelables : parc éolien et sites photovoltaïques ;
- Bonne desserte en impétrants, mise en œuvre progressive du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique, et gestion supracommunale des impétrants (SWDE, SPGE, IDEG, etc.).

B. POINTS NÉGATIFS DE L'ANALYSE

- Forte dépendance de la voiture pour l'accès au travail et aux services, avec un risque d'isolement pour les personnes non motorisées ;
- Faible desserte en Transport en Commun (TEC) : l'autobus est relativement peu attractif, et de moins en moins utilisé, que ce soit pour des raisons de difficulté d'utilisation ou d'habitudes ; difficulté des liaisons TEC entre les villages ;
- Nuisances de la voiture : nuisances sonores de l'autoroute et points noirs sécurité ;
- Insécurité des vélos et modes doux sur certaines routes ;
- Lacunes dans le réseau cyclable, notamment déficit de liaison vers le réseau cyclable régional (RAVEL) ;
- Pas de réseau fibre optique dans la ZAE ;
- Service internet insuffisant.

6. INSTITUTION COMMUNALE

6.1. INFORMATIONS LÉGALES

- Province de Namur,
- Zone de police des Arches,
- Arrondissement administratif de Namur,
- Arrondissement judiciaire de Namur,
- Tribunal du travail de Namur,
- Tribunal du commerce de Namur,
- Tribunal de police de Namur,
- Bureau des hypothèques de Namur,
- Justice de paix d'Andenne.

6.2. MOYENS HUMAINS

6.2.1. COMPOSITION DU COLLÈGE COMMUNAL

Bourgmestre	M. Jean-Claude NIHOUL (LDB)	Etat-Civil, Police, Finances, Cultes, Personnel communal, Communication
Echevins	Mme Christelle PLOMTEUX (LDB)	Economie, Commerce, Agriculture, Développement rural, Tourisme, Politique des aînés, Sport, Associations patriotiques
	Mme Anne PARADIS (LDB)	Enseignement, Jeunesse, Patrimoine privé et public, Vie associative, Festivités, Santé
	M. Laurent DESPY (LDB)	Urbanisme, Aménagement du territoire, Logement, Energie
	M. Vincent DETHIER (LDB)	Echevinat des travaux, Sécurité, Mobilité
Présidente du CPAS	Mme Noëlla PIRLET (LDB)	Présidence du CPAS, Environnement, Culture, Petite enfance, Coopération

Tableau 31: Composition du collège communal

6.2.2. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

- M. Jean-Claude NIHOUL (LDB)
- Mme Christelle PLOMTEUX (LDB)
- Mme Anne PARADIS (LDB)
- M. Laurent DESPY (LDB)
- M. Vincent DETHIER (LDB)
- Mme Noëlla PIRLET (LDB)
- M. Marc TARGEZ (EPF)
- M. Louis HOUBOTTE (EPF)
- Mme Pascale JAVAUX (LDB)

- Mme Charlotte SELVAIS (LDB)
- M. Philippe RENNOTTE (EPF)
- M. Tanguy FRANCART (LDB)
- M. Laurent HENQUET (EPF)
- M. Joseph DELATTE (LDB)
- Mme Ludivine GREGOIRE (LDB)
- M. Nicolas HUBERTY (LDB)
- M. Etienne PIETTE (Ecolo)

6.2.3. ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

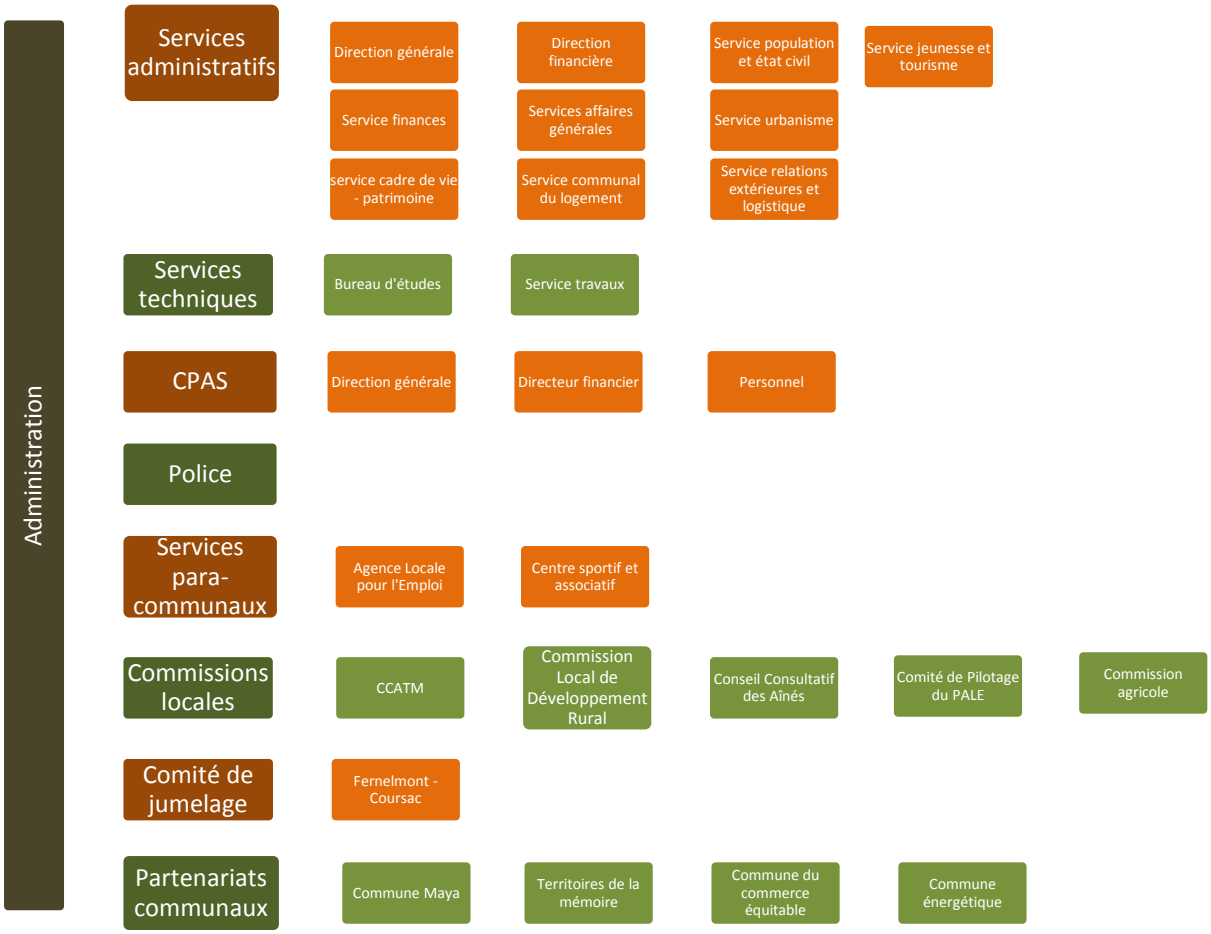


Figure 48: Organigramme des services communaux

6.2.4. PERSONNEL COMMUNAL

A. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

- Directrice générale
- Directeur financier
- Agents statutaires : 16 équivalents temps plein (en 2016)
- Agents contractuels 13 équivalents temps plein (en 2016)
- APE : 25 (en 2016)
- 1 stagiaire (en 2016 – premier trimestre)
- Agents PTP : 1 équivalent temps plein
- Agents Activa Win Win : 4 équivalents temps plein
- Des étudiants sont fréquemment engagés durant une période de 15 jours durant les vacances d'été

B. ENSEIGNEMENT

Enseignement	Définitifs	Temporaires	A.P.E.	P.T.P
Primaire	18	7		
Maternel	13	4	3	3
Maîtres spéciaux	7	3		

Tableau 32: Enseignement

C. SPORT

La Commune a poursuivi son soutien logistique aux clubs sportifs Fernelmontois par la poursuite du projet PTP « entretien des infrastructures sportives », grâce auquel un ouvrier est engagé sous statut PTP afin d'entretenir les infrastructures autres que celles du hall polyvalent.

Un ouvrier communal définitif est également mis à disposition du Centre Sportif et Associatif.

6.3. COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEILS CONSULTATIFS

6.3.1. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / MOBILITÉ

La Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, ou CCATM, représente les différents intérêts économiques, sociaux, culturels, touristiques et environnementaux de la Commune. Composée de 25 membres, elle est l'expert collectif du Collège communal et, à ce titre, elle lui donne des avis sur les plans, schémas et règlements d'urbanismes communaux, sur certaines demandes de permis d'urbanisme et de lotir et plus généralement sur tout ce qui touche au cadre de vie. Elle joue également un rôle dans l'opération de développement rural en ce qui concerne l'aménagement du territoire.

Elle examine les projets d'intérêt stratégique territorial à la demande du Collège communal : Gestion de l'énergie, paysage, environnement, urbanisme, architecture, mobilité… la diversité des thèmes abordés est frappante :

Exemples :

- Projet de construction d'une maison d'habitation suivant le principe de « construction passive » rue Nouvelle (à droite du n° 1) à Sart D'Avril ;
- Projet d'extension de la crèche avec établissement d'un nouvel appartement à Franc-Warêt, rue du Village
- Réalisation d'un inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables en Wallonie par l'ADESA (point de la situation) ;
- Inventaire des appartements sur Fernelmont, réflexion générale ;
- Etablissement d'éoliennes individuelles
- Amélioration de la signalétique pour une meilleure mobilité
- Réaménagement du site « Maintenance de véhicules Mathy Frères sis à Cortil-Wodon – rue des Ardennes, avis sur l'exonération du rapport d'incidences ;
- Projet d'installation d'un suiveur solaire équipé de 40 panneaux photovoltaïques à Forville, rue du Pélaki, 50 ;
- Détermination des noyaux d'habitat
- Transformation avec rénovation d'une habitation en 3 logements à Tillier, rue de Noville-les-Bois, 32 ;
- Projet d'établissement, à la demande d'Electrabel, d'un parc de 9 éoliennes sur les territoires des communes de Fernelmont et Burdinne ;
- Les arbres remarquables.

6.3.2. CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

Depuis le 09 mars 2009, le Conseil Consultatif des Aînés s'attache à défendre les intérêts des aînés et leur permet d'exprimer leurs souhaits ou leurs besoins dans différents domaines tels que la santé, la mobilité, la sécurité, les loisirs, la culture, le bien-être, etc.

6.3.3. CONSEIL CONSULTATIF DES ENFANTS

Un conseil consultatif des enfants sera instauré le 10 février 2017.

6.3.4. COMITÉ DE PILOTAGE DU PALE

Le comité de pilotage a été mis en place pour suivre :

- l'élaboration du PALE,
- la mise en oeuvre des projets qui seront retenus par le Conseil communal.

6.4. PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET AUTRES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Voir carte 07.

6.5. MOYENS FINANCIERS

6.5.1. RÉSERVES ET FOND DE ROULEMENT

Situation des réserves et provisions au 31/12/2014	**en euros**
Fonds de roulement	1.859,20
Fonds de réserve ordinaire	486.140,23
Fonds de réserve extraordinaire	307.341,87
Provisions	1.489.217,61
Réserve FRIC 2014/2018	391.276,00
Total :	**2.675.834,91 €**

Tableau 33 : Situation des réserves et provisions au 31/12/2014

6.5.2. CAPACITÉ D'EMPRUNT

La commune de Fernelmont n'est pas sous plan d'assainissement.

Dans ses budgets 2014 et 2015, elle respecte les balises imposées par la Région wallonne quant aux emprunts destinés aux investissements. (max 180 €/habitant/année).

Les données financières concernant l'état de la dette communale et son remboursement au 31/12/2014 sont reprises en annexe 26.

6.5.3. LISTE DES TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES.

- Taxe sur l'enlèvement par conteneur à puce, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers et assimilés.
- Redevance sur l'enlèvement des déchets organiques par conteneur.
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs.
- Redevance sur la mise à disposition de supports pour les sacs biodégradables.
- Redevance sur les sacs bleus destinés au ramassage des déchets type PMC
- Redevance sur les sacs biodégradables destinés au ramassage des déchets organiques.
- Redevance sur les prestations d'implantation des constructions et d'établissement des procès-verbaux en résultant.
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés.
- Redevance sur l'enlèvement des dépôts sauvages.
- Taxe sur les secondes résidences.
- Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.
- Centimes additionnels au précompte immobilier.
- Redevance pour la recherche, la confection et la délivrance de documents et de renseignements administratifs.
- Redevance de concessions de sépulture
- Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium.
- Redevance pour l'exhumation.
- Redevance pour la mise à disposition de conteneurs à puce de déchets ménagers ou assimilés.

- Redevance pour la mise à disposition de conteneurs à papiers et cartons.
- Droit de place sur les friteries.
- Redevance fixant la tarification des interventions du service communal des travaux face à uen situation dont les causes ou les effets ne sont pas imputables à la commune.
- Taxe sur les immeubles inoccupés.
- Taxe additionnelle à l'impôt sur les automobiles.

6.5.4. SUBSIDES COMMUNAUX AUX ASSOCIATIONS LOCALES.

La commune subsidie également de nombreuses associations locales. La liste des subsides communaux octroyés pour 2015 est mentionnée en annexe 27.

6.6. INTERCOMMUNALES ET PARTICIPATIONS DIVERSES

La commune est affilée à plusieurs intercommunales qui propose des services mutualisés.

- Bureau économique de la province de Namur
- IDEG
- IMIO
- INASEP

6.7. PROJETS EN COURS – PLAN TRIENNAL ET PROGRAMME COMMUNAL DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS, PROJETS FÉDÉRAUX, RÉGIONAUX, PROVINCIAUX, COMMUNAUTAIRES, INTERCOMMUNAUX ET PRIVÉS

6.7.1. PROJETS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL

Le programme prévoit les travaux de voiries et d'égouttage suivants :

- Gochenée, voiries et égouttage ; seul ce projet a été retenu (finalisation en 2013) ;
- Cortil-Wodon – rue de Forville ; réfection réalisée en 2013-2014 dans le cadre d'un autre programme de subsides, le droit de tirage.

6.7.2. PROJETS EN COURS DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES 2013-2016

Le Fonds d'investissement des communes 2013-2016 est en voie d'élaboration. Il reprendra les deux projets non retenus dans le cadre du plan triennal :

- Forville, rue Saule Bastrée
- Bierwart, quartier du Tilleul

6.7.3. PROJETS EN MATIÈRE D'ENERGIE

A. LE PALE - PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ENERGIE

En date du jeudi 24 mars 2011, lors de la séance du Conseil communal, la Commune de Fernelmont a confié une mission d'assistance au BEP concernant la réalisation d'une politique énergétique sur le territoire communal.

Cette politique énergétique vise à mettre en avant les potentialités existantes sur le territoire afin d'en tirer profit pour élaborer un ensemble de pistes d'actions permettant à court, moyen et long terme d'atteindre des objectifs énergétiques. Afin de pouvoir cerner au mieux les pistes d'actions et de connaître au mieux les ressources du territoire, il était important d'associer la population locale dans le processus.

Un atelier participatif a dès lors été mis en place totalisant un groupe de 25 à 30 personnes qui ont été choisies en fonction de la répartition géographique du territoire, de l'âge et de leur fonction. Partant du diagnostic proposé par le Bureau Economique de la Province de Namur, ce groupe de citoyens a élaboré un ensemble de pistes d'actions donnant des pistes de fonctionnement, des principes d'intervention tout en identifiant des enjeux prioritaires à traiter

Suite au travail de cet atelier participatif et dans la continuité de cette volonté d'associer la population locale dans le processus, un comité de pilotage a été mis en place. Ce comité, composé tant d'élus locaux que de citoyens est un comité d'avis qui avait pour mission d'élaborer une proposition de programme.

Le Comité de pilotage a dès lors proposé un classement de six actions à mener prioritairement au cours des années 2015 et 2016. Ces actions sont réparties en deux catégories : d'une part, les actions vis-à-vis des citoyens et d'autre part, les actions relatives à la gestion énergétique des bâtiments publics communaux :

Vers les citoyens	Bâtiments et infrastructures publics
Plan de communication annuel (hors bilan carbone)	**Isolation des bâtiments publics existants**
Thermographie aérienne	**Panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sur les bâtiments publics et logements sociaux**
Sensibilisation à la température de confort	**Eclairage public extérieur**

Tableau 34 : Actions de politique énergétique issues du comité de pilotage

B. THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

En 2013, avec l'aide du BEP, les communes de Fernelmont et Andenne ont fait réaliser une thermographie aérienne de leur territoire. La thermographie aérienne a pour objectif de repérer les déperditions de chaleur par les toits des bâtiments au moyen d'une caméra infrarouge embarquée dans un avion, qui enregistre les émissions de chaleur au-dessus du territoire survolé.

Particularité de la démarche : des citoyens volontaires ont été impliqués lors des mesures afin d'établir des clés d'interprétation de la cartographie. À Fernelmont, tous les citoyens ont ensuite été invités à venir consulter les résultats de leur habitation à l'Administration communale : l'objectif de cette campagne était en effet de susciter le questionnement et la mobilisation de la population.

C. CONSOMMATION ENERGÉTIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

La commune dispose actuellement de +/- 44 bâtiments dépassant une superficie de 1000 m². Etant donné la surface considérable, nous pouvons conclure qu'il s'agit de bâtiments dont la consommation énergétique est très élevée et qui pourraient constituer la cible d'éventuelles actions d'optimalisation énergétique.

La commune a fait réaliser un suivi énergétique des bâtiments publics : les écoles de Bierwart, Forville, Hemptinne, Hingeon et Marchovelette, ainsi que la crèche de Bierwart et l'administration communale, le hall de sport.

Ce projet de monitoring des consommations mensuelles d'électricité et de mazout a permis une nette amélioration de la gestion énergétique des bâtiments publics à Fernelmont.

Par ailleurs, la commune de Fernelmont a participé au projet pilote Plan Commune « Energ-éthique » subventionné par la Wallonie. Grâce à cette subvention, un Conseiller Energie a été mis au service de la Commune et de ses habitants.

D. PRIMES ÉNERGÉTIQUES

La commune de Fernelmont octroit également différentes primes communales à ses citoyens :

- Prime à l'installation de chauffe-eau solaires.
- Prime à l'isolation de la toiture des habitations.
- Prime pour la réalisation d'un autdit energétique
- Prime sur les vélos électriques

E. PROJETS ÉOLIENS PRIVÉS ET PROJET D'ÉOLIENNE CITOYENNE

Projet	Demandeur du permis	Localisation	Description	Situation
Parc éolien à Héron et Fernelmont	ASPIRAVI S.A.	Fernelmont, Héron 6 éoliennes au Nord de l'autoroute E42 hauteur des sorties 9 et 10 et 3 éoliennes à côté du bois de Fernelmont	Projet de 9 éoliennes	• Permis refusé le 12/10/2010 (fonctionnaires technique et délégué) • Recours : Permis octroyé le 17/02/2011 pour les éoliennes de 4 à 9, refusé pour les éoliennes de 1 à 3 • Suite à erreur administrative, **autorisation retirée le 6/01/2012**
Parc éolien à Héron et Fernelmont	ASPIRAVI S.A.	Nord de l'autoroute E42 hauteur des sorties 9 et 10	Projet de 6 éoliennes	• Permis refusé le 03/04/2013 (fonctionnaires technique et délégué) • **En recours au Conseil d'état**

Parc éolien de Fernelmont 2	EDF-Luminus S.A.	Prolongation du parc existant de 3 éoliennes 'Fernelmont 1' situées au niveau de la zone d'activité économique de Noville-Les-Bois	Projet de 4 éoliennes d'une puissance de 3,4MW	**Permis octroyé le 2/05/2013**
Parc éolien de Fernelmont 1	SPE Power Company	Au niveau de la zone d'activité économique de Noville-Les-Bois	Projet de 3 éoliennes d'une puissance de 2,3MW	**Permis octroyé le 13/11/2007** **En service**
Parc éolien à Burdinne et Fernelmont	Electrabel	Entre les villages de Hannêche(lieu-dit le Barbot), Bierwart et Forville 6 éoliennes sur les 9 sur le territoire de l'entité de **Fernelmont**.	Projet de 9 éoliennes	Permis refusé le 11/05/2012 (fonctionnaires technique et délégué) En recours **Permis refusé par le Ministre le 8/10/2012**

Tableau 35: description et état d'avancement des projets éoliens

Une coopérative citoyenne a été créée au printemps 2013 par quelques citoyens de FERNELMONT et des alentours. L'idée est née lors de la consultation citoyenne initiée par la Commune lors de la mise en place du P.A.L.E. Quelques membres du comité consultatif ont imaginé une organisation capable de mettre en place des projets complémentaires à ceux soutenus par le P.A.L.E. Ces projets seraient soutenus par les citoyens et les entreprises locales dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique. Très concrètement, la coopérative étudiait la possibilité d'investir dans une des quatre éoliennes qui seraient implantées sur le territoire de la commune le long de l'autoroute E42.

6.7.4. PROJETS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Voir point 3.2.9. Logements publics

6.7.5. POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2016

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Equipement dans les locaux de la maison communale d'un réseau WIFI
- Equipement de la salle des mariages avec un nouveau mobilier de réunion
- Mise en œuvre d'un processus complet et complexe de gestion des archives communales
- Acquisition d'un logiciel de gestion pour une gestion optimisée du courrier de l'administrattion
- Poursuite de l'effort de réduction de sfrais de fonctionnement de l'administration
- Engagement d'un agent supplémentaire dont la mission sera de coordonner les différents projets économiques, sociaux et culturels de la Commune
- Mise en place d'une politique active en matière de bien-être au travail et de gestion des risques psycho-sociaux par la formation et l'équipement du personnel et par la réalisation d'un audit psycho-social

B. AGRICULTURE

- Poursuite des programmes ordinaires d'entretien des voiries agricoles définis et mis en œuvre en concertation et en collaboration avec les agriculteurs dans le cadre de la Commission agricole
- Poursuite des travaux de sensibilisation du monde agricole au respect du domaine public, initiés en 2014 par la commission communale de l'agriculture
- Réalisation de petits aménagements permettant de régler des problématiques d'inondation

C. CULTURE, SPORTS, LOISIRS

- Poursuite du soutien logistique et financier aux groupements culturels, sportifs et de loisirs, avec volonté de soutenir une offre diversifiée impliquant directement les citoyens fernemonltois et destinée à un public local
- Implication culturelle des écoles
- Partenariat avec des structures extérieures pour une complémentarité de l'offre (Maison de la Poésie de Namur, Centre Culturel Régional, Province de Namur)
- Poursuite des services Bibliobus et Bédébus
- Mise en oeuvre du projet « Culture Commune »
- Rénovation des locaux du terrain de football (vestiaire et buvette)
- Entretien des infrastructures sportives existantes
- Subsides octroyés aux clubs sportifs pour encourager la formation et l'encadrement des jeunes
- Promotion du sport par l'asbl C.S.A.F

D. DÉVELOPPEMENT RURAL

- Proposition et adoption par le Conseil Communal du Programme Communal de Développement Rural [PCDR] élaboré par la Commission Locale de Développement Rural
- Mise en œuvre des premières actions minimes de développement rural
- Rédaction de fiches-projets pour les actions de plus grande ampleur prévue par le PCDR
- Formalisation du partenariait du GAL dans le cadre du programme LEADER

E. ECONOMIE

- Extension de la zone d'activité économique de Noville-les-Bois
- Exploitation de la nouvelle zone d'activité économique de Petit-Warêt
- Soutien au CEFER
- Poursuite du système de chèques-commerces afin de valoriser les commerces et produits locaux
- Campagne de sensibilisation au commerce équitable
- Concrétisation du projet d'amélioration du cadre écologique de la ZAE de Noville-les-Bois
- Accompagenement des personnes souhaitant créer une activité indépendante par la cellule d'assistance aux entreprises du BEP

F. ENFANCE, JEUNESSE

- Poursuite des politiques de soutien matériel et financier des lieux d'accueil, des jeunes parents, des mouvements de jeunesse
- Organisation de stages sportifs et culturels par l'asbl C.S.A.F.
- Mise en place d'un nouveau Conseil Communal des Enfants
- Engagement d'un coordinateur de projets socio-culturels et économiques (identification des besoins de jeunes, mise en place du politique de jeunesse, etc.)
- Mise en oeuvre d'une animation destinée aux associations de jeunes sur les outils liés à l'image à travers le Partenariat Province-Communes 2014-2016

G. ENSEIGNEMENT

- Financement complémentaire pour des enseignants, des surveillances temps de midi, des surveillances pour les cours de natation
- Organisation de cours de langues extrascolaires
- Extension des bâtiments scolaires et location de modules préfabriqués (Biervwart, Forville et Hingeon)
- Poursuite du circuit de transport scolaire
- Actions de sensibilisation à l'alimentation prévues dans les écoles

H. ENVIRONNEMENT

- Poursuite du programme de commune énerg-éthique
- Mise en œuvre progressive des projets du PALE dont des actions de sensibilisation (primes pour l'isolation des toitures, la réalisation d'aduit énergétique, le placement de chauffe-eau solaire, etc.) et des actions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (isolation, pose de panneaux photovoltaïques, amélioration de l'éclairage public, etc.)
- Sensibilisation à la propreté publique et répression des infractions
- Amélioration des infrastructures communales de gestion des déchets (bulle à verre, centre de tri, etc.)
- Aménagement d'espaces consacrés à la biodiversité (valorisation écologique de la ZAE de Noville-les-Bois, ect.)
- Remplacement / placement de mobilier urbain et d'équipements divers
- Pose de canalisation d'égouttage divers
- Actions de sensibilisation environnement

I. EQUIPEMENTS

- Amélioration de l'équipement de la Maison communale, du service travaux et des écoles.

J. PATRIMOINE

- Acquisition et échange de terrains et parcelle
- Modification du tracé de certains sentiers
- Poursuite de l'opération de remembrement de Forville

K. SÉCURITÉ

- Actualisation de l'ensemble des dossiers de conformité incendie et de sécurité publique
- Acquisition d'un générateur de secours
- Actions de prévention pour améliorer la sécurité routière

L. SOCIAL

- Maintien de l'Agence Locale pour l'Emploi
- Renforcement de la collaboration entre l'ALE et le CPAS
- Maintien des activités et services orinetés vers la petite enfance (maison du village de Sart-d'Avril, crèche de Bierwart)
- Prime à la construction pour les jeunes ménages

M. MOBILITÉ

- Adoption et mise en œuvre du Plan Communal de Mobilité
- Acquisition de fiurnitures de signalisation et de sécurité routière
- Organisation d'une journée de la mobilité (sensibilisation des citoyens à l'utilisation de modes de déplacement alternatifs et à la sécurité routière)

6.8. SYNTHÈSE DES POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS DE L'ANALYSE

A. POINTS POSITIFS DE L'ANALYSE

- Moyens humains de l'administration,
- Finances saines,
- Participation de la population : CCATM, Conseil des aînés
- Initiatives citoyennes pour les enjeux environnementaux, économiques, sociaux (coopérative citoyenne éolienne, club d'entreprise de Fernelmont, etc),
- Volontarisme de la commune en matière de gestion de l'énergie,
- Potentiel de production d'énergie renouvelable via des éoliennes, panneaux solaires, biométhanisation et géothermie,
- Diagnostic du PALE : cadre concret et technique pour de futures actions,
- Participation au projet-pilote Plan Commune « Energ-éthique »,
- Présence d'un conseiller en énergie,
- Campagnes de mesures thermographiques,
- Des actions bien développées en matière de sport.

B. POINTS NÉGATIFS DE L'ANALYSE

- Rôle de la CCATM dans la gestion des permis d'urbanisme à développer
- Absence de commission pour l'accueil temps libre
- Participation : absence de conseil consultatif des enfants
- Amélioration inégale des pratiques énergétiques en fonction des villages,
- Pressions sur le territoire à gérer : développement de l'éolien, de la ZAE,
- Difficultés pour la commune de contrôler certains dossiers (développement de l'éolien, par exemple).

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les Communes sont invitées par la Région à élaborer un Agenda 21 local, programme stratégique de développement durable.

Afin de ne pas ajouter un dispositif supplémentaire, le PCDR – outil de développement global, intégré et participatif – peut en faire office.

La commune de Fernelmont est soucieuse du développement durable. Plusieurs actions ont été mises en place en vue de rechercher l'équilibre entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

L'inventaire ci-dessous consiste en une liste non exhaustive d'actions, réalisations, pratiques, comportements établis dans la gestion communale et qui sont favorables aux finalités du développement durable.

Ce recensement a été réalisé en fonction des thématiques suivantes :

7.1. PRODUITS, FOURNITURES, MATÉRIEL

La commune de Fernelmont a obtenu le label de la commune du commerce équitable. Elle utilise, promeut les produits équitables, encourage la consommation de ceux-ci lors d'évènements (exemple petit déjeuner) et soutient le commerce équitable. De plus, elle le vérifie auprès de ses entreprises et commerces existants.

Par ailleurs, la commune privilégie également les produits locaux et de saison par la distribution de chèques cadeaux aux nouveaux habitants de la commune afin de leur faire découvrir les commerces présents sur le territoire communal.

7.2. DÉCHETS

En partenariat avec le BEP Environnement, la commune encourage le tri sélectif des déchets. La collecte sélective des déchets ménagers est assurée et il existe un parc à conteneurs sur le territoire communal. Elle sensibilise sa population (écoles notamment), lutte contre le gaspillage par la récupération de produits divers tels que cartouche d'encre, bouchons, panneaux d'avis de travaux, matériaux de construction.

7.3. MOBILITÉ

Le CPAS a mis en place un transport collectif et individuel dont l'objectif principal est de permettre aux personnes de l'entité en perte d'autonomie de se déplacer.

La commune de Fernelmont est inscrite comme antenne VAP (véhicule à plusieurs) qui vise l'autostop de proximité.

La commune de Fernelmont incite à la pratique de déplacement doux par l'octroi de prime pour l'acquisition à l'état neuf d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable.

La commune encourage à l'utilisation des transports en commun par le développement et le maintien de lignes et la diffusion des informations relatives à celles-ci.

Le personnel de l'administration communale peut réduire ses déplacements car il a la possibilité de diner sur place dans un réfectoire.

7.4. ENERGIE ET UTILISATION RATIONNELLE DE CELLE-CI

Fernelmont est une commune Energ'éthique c'est-à-dire qu'elle s'est engagée à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui d'un conseiller en énergie.

Par la réalisation du PALE – programme d'action locale en matière d'énergie, la commune a défini une politique énergétique visant à mettre en avant les potentialités existantes sur son territoire. En concertation avec la population, des propositions concrètes permettant à court, moyen et long terme d'atteindre des objectifs énergétiques ont été faites : mise à jour d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux, soutien au projet éolien, sensibilisation du personnel communal à la réduction de la consommation d'énergie, programme UREBA, promotion de panneaux photovoltaïques, changement de

chaudières et châssis dans les bâtiments communaux, intégration de technologies peu consommatrices, prime à l'isolation supplémentaire,…

7.5. QUALITÉ DE L'AIR

Dans le nouveau bâtiment de l'administration communale, une ventilation double flux a été mise en place. Les châssis sont munis d'une ventilation.

Elle n'utilise pas des produits avec des composés organiques volatils (COV) mais des produits à base d'eau.

Aussi, lancée en mars 2015 à l'initiative de Paul Furlan, Ministre wallon des Pouvoirs Locaux, de l'Energie et du Logement, la nouvelle campagne POLLEC vise à aider les communes et groupements de communes wallonnes à élaborer et à concrétiser une POLitique Locale Energie Climat dans le cadre de la Convention des Maires dont l'engagement porte sur le respect de l'objectif de l'Union européenne de réduction des émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

Dans ce cadre, le BEP a établi un plan d'action commun, en faveur de l'énergie et du climat pour l'ensemble des 9 communes à savoir :

Fernelmont, Eghezée, La Bruyère, Jemeppe-sur-Sambre, Floreffe, Profondeville, Assesse, Gesves et Andenne.

Fin 2016, la commune de Fernelmont a pris part à la seconde édition de POLLEC 2.

7.6. GESTION DE L'EAU

La commune utilise la récupération des eaux pluie pour les toilettes, le nettoyage des véhicules, l'arrosage des plantes.

De plus, elle a soutenu une opération locale pour placer une fontaine à eau dans deux écoles communales.

Par l'imposition d'une citerne dans les permis de lotir, elle sensibilise ses citoyens à une meilleure gestion de l'eau.

Le conseiller en énergie a commencé des relevés de la consommation d'eau au niveau des bâtiments communaux.

En ce qui concerne l'épuration des eaux, le réseau géré par l'inasep est collectif. Certains villages vont bientôt être munis de station d'épuration.

Par ailleurs, la commune a adhéré à deux contrats de rivière (en 2003 et en 2005).

7.7. SOLIDARITÉ INTERSERVICES

La commune sensibilise ses services aux opérations liées au développement de la nature.

7.8. SOLIDARITÉ NORD/SUD

La commune reçoit un financement de la communauté européenne afin d'apporter son soutien et son expérience à un programme de décentralisation au Burkina Faso. Une enveloppe budgétaire de 25000€ est actuellement prévue afin de soutenir 2 ONG en travaillant en faveur de l'Afrique.

7.9. SENSIBILISATION DES CITOYENS

Par son bulletin communal, par son site internet, la commune informe ses citoyens des actions qui sont menées. Beaucoup d'actions concernent le développement de la nature et la protection de l'environnement : journée de l'arbre, distribution de plants pour prairies fleuries, baguage d'oiseau, charte Natagora, information sur le projet PALE, actions du contrat de rivière,…

La commune possède plusieurs comités consultatifs : la CCATM, la commission consultative des aînés, le comité citoyen organisé dans le cadre du PALE.

7.10. SOCIAL ET CULTUREL

La commune procède à des recrutements de personnes défavorisées ; via le CPAS des emplois subventionnés sont développés (article 60).

Sur la commune, il y a un projet de construction de 14 logements sociaux.

La commune sensibilise ses citoyens à la santé et au bien être par la mise en œuvre de conférences, de formations portées par la commission consultative des ainés, de séances d'information dans les écoles.

Par l'octroi de subsides, elle soutient les activités culturelles, de loisirs et patriotiques locales.

La commune veille à son patrimoine, notamment à ses tumuli (certificat de patrimoine et projet de réhabilitation).

La commune de Fernelmont est membre de l'asbl « Territoires de la Mémoire » dont l'objectif est d'entretenir le souvenir, de transmettre aux jeunes la conscience, de les éduquer à connaître le passé lié à la seconde guerre mondiale.

7.11. PROJETS MENÉS

La commune emploie un mode de financements alternatifs et solidaires qui s'appelle Triodos.

La commune de Fernelmont participe à plusieurs dynamiques transcommunales au travers de son contrat de rivière. Les services de police et des pompiers actifs à Fernelmont couvrent d'autres communes.

7.12. GESTION DES ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ

La commune est très soucieuse de l'environnement. Cette préoccupation se ressent dans l'aménagement de ses espaces verts pour lesquels elle pratique la gestion différenciée notamment par fauchage tardif mais aussi dans les actions qu'elle mène en faveur de la biodiversité. Elle entretient des liens avec les agents du DNF pour être conseillée au mieux pour la réalisation de prairie fleurie, pour le choix d'essences régionales. En signant la charte « BiodiverCités », elle a parrainé l'hirondelle de fenêtre et rustique. La Commune est passée à l'action en construisant deux maisons d'hirondelles: l'une à Forville et la seconde à Hemptinne.

Elle a été reconnue commune Maya et agit par conséquent en faveur des insectes pollinisateurs par la plantation de haies mellifères, par la réduction des traitements chimiques dans l'entretien des abords,… (voir point sur la qualité de l'air)

Lors de la journée de l'arbre, la commune distribue des plants. Ceux-ci sont cependant pour la plupart non indigènes.

En janvier 2016, elle s'et engagée dans la démarche du Réseau Wallonie Nature « la nature partout, par tous ! » Ce réseau, instauré par le SPW, a pour objectif d'augmenter sensiblement le potentiel d'accueil de la vie sauvage sur le territoire wallon. Conjointement avec le CEFER (club d'entreprises de Novilles-les-Bois), le BEP et le SPW, la Commune de Fernelmont a signé une charte locale visant à améliorier la biodiversitésur le parc d'activité de Noville-les-Bois (Fernelmont). Il s'agit d'un projet pilote.

7.13. AU NIVEAU ÉCONOMIQUE

La commune mène des actions en faveur du développement économique local. En partenariat avec le BEP, elle propose des espaces spécifiques pour l'accueil de PME dans 2 parcs d'activité économique : l'un à Noville-les-Bois (industriel) et l'autre à Petit Warêt (mixte). Elle encourage les commerçants à développer la qualité par le projet « étincelles de la qualité » qui vise à améliorer l'attractivité des commerces (travail sur la qualité de la devanture et/ou sur leur site internet).

Elle promeut l'économie du réemploi et du recyclage par le fait que la collecte des déchets s'effectue au moyen de poubelles à puces avec prix au kilo. Elle collabore avec l'asbl Terre. Depuis mai 2015, la commune a opté pour la collecte des encombrants par la ressourcerie namuroise.

8. LISTE DES ILLUSTRATIONS

8.1. LISTE DES CARTES

Carte 1 : PPNC
Carte 2 : Plan de secteur
Carte 3 : occupation du sol
Carte 4 : Structure du bâti
Carte 5 : Infrastructures techniques
Carte 6 : Age du bâti
Carte 7 : Patrimoine public
Carte 8 : Disponibilités foncières
Carte 9 : Environnement
Carte 10 : Urbanisme
Carte 11 : IGN
Carte 12 : ADESA
Carte 13 : Localisation des fiches projets.

8.2. LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte géologique de Fernelmont 19
Figure 2:Concessions minières 20
Figure 3: Carte pédologique de Fernelmont 21
Figure 4: Réseau hydrologique 23
Figure 5: Aléa d'inondation 25
Figure 6:: PASH 27
Figure 7: Captages d'eau 28
Figure 8 : Localisation des sites de grand intérêt biologique (SGIB) de la commune de Fernelmont 30
Figure 9 : Arbres et haies remarquables sur la commune de Fernelmont 32
Figure 10 : plan d'aménagement de l'appel à projet Biodidap 34
Figure 11 : Les trois bois principaux de la commune de Fernelmont 36
Figure 12 : Les Bas-Plateaux limoneux (Source : Département de Géographie – FUNDP Namur) 38
Figure 13: Population par quartier et sur l'ensemble de la commune de Fernelmont en 2015 48
Figure 14: Evolution de la population à Fernelmont (Source : Données provenant du site : http://statbel.fgov.be/) 49
Figure 15 :: Pyramides des âges comparées (2015) 51
Figure 16 : Revenu moyen par déclaration (Source : http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/) 62
Figure 17: Revenu moyen par habitant par commune en 2009 (Source : http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru/) 63
Figure 18: Composition des revenus nets (en Euros) par habitant de Fernelmont, de l'arrondissement et de la Région (2001) (Source : Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) Fiche communale, Géographie des revenus nets (travail, Transferts et patrimoine), Fernelmont, 2008). 65
Figure 19: Provenance des revenus nets du travail des habitants de Fernelmont'(2001) (Source : SPF Economie) 66
Figure 20: Indicateur de demande d'emploi pour l'ensemble de la Wallonie (Source : le Forem) 67
Figure 21: Répartition des demandeurs d'emploi par niveau d'étude à Fernelmont de 2012 à 2016 (Sources : http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html) 68
Figure 22: Répartition des demandeurs d'emploi par classe d'âge à Fernelmont de 2012 à 2016 (Sources : http://www.leforem.be/endirect/actions/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html) 68
Figure 23. Nombre d'alloctaires du RIS entre 2003 et 2015. 69
Figure 24: évolution des exploitations agricoles (source : BEP – diagnostic du PALE) 75
Figure 25: répartition des chefs d'exploitation par classe d'âge (source : enquêtes agricoles de 1991 et 2009) 76
Figure 26: répartition des cultures sur les terres arables en ares (source capru) 76
Figure 27: cheptel communal – source : DGARNE 77

Figure 28: circuits pédestres et VTT (Source : site internet de la commune : www.fernelmont.be) 80
Figure 29: Circuits du réseau « La Hesbaye à Vélo » (Source : 81
Figure 30: graphique occupation du sol 102
Figure 31: Caractère artificialisé des zones du plan de secteur (2008) 104
Figure 32: Evolution de l'occupation du sol 2001-2006 105
Figure 33: Zone urbanisable d'Hemptinne 113
Figure 34: Les trois zones urbanisables de Tillier 114
Figure 35: Les trois zones urbanisables de Forville 115
Figure 36: Les deux zones urbanisables de Hingeon 116
Figure 37: plus aucune zone urbanisable sur Franc-Waret 116
Figure 38: Les quatre zones urbanisables de Pontillas 117
Figure 39: Deux zones urbanisables de Noville-les-Bois 118
Figure 40: Deux zones urbanisables de Noville-les-Bois 119
Figure 41: Cinq zones urbanisables de Cortil-Wodon 120
Figure 42: Six zones urbanisables à Marchovelette 121
Figure 43 : Réseau routier (Source : Google maps) 124
Figure 44: Types d'accidents à Fernelmont en 2011 125
Figure 45 : Réseau de transport en commun 126
Figure 46: Terrains pouvant accueillir des éoliennes à Fernelmont (Source : BEP) 131
Figure 47: Infrastructures techniques (Source : BEP) 132
Figure 48: Organigramme des services communaux 136

8.3. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Comparaison 1ère et 2ème ODR et l'évolution entre les deux par rapport à l'objectif fixé 10
Tableau 2: Listing du réseau hydrique (Source : BEP) 22
Tableau 3: Qualité physico-chimique des eaux souterraines - concentration en nitrates (2000-2008) 29
Tableau 4 : Quantité (en tonnes et en kg/hab.) et type de déchets récoltés au cours des cinq dernières années dans la commune de Fernelmont. (Source : Données provenant de la commune de Fernelmont) 46
Tableau 5 : Densité de population (Population par km²) 50
Tableau 6: Densité de la population pour Fernelmont et les communes limitrophes (Données provenant du SPF Economie, Votre commune en chiffres : Fernelmont et du site http://walstat.iweps.be) 50
Tableau 7: Répartition des résidents par groupe d'âge et par village en 2012 (en nombre relatif) 52
Tableau 8: Ages moyens de la population par sexe et état-civil : Fernelmont 2013 comparé à la Wallonie 2013 52
Tableau 9: Population par sexe, groupe d'âges et état-civil : Fernelmont 2013 53
Tableau 10: Comparaison type et taille des ménages privés entre Fernelmont et la Wallonie 53
Tableau 11:: Types de logements en 2001 et 2015 (Données provenant du site http://walstat.iweps.be) 55
Tableau 12:: typologie des logements par village en 2001: chiffres relatifs (Source : Données issues : http://cytisequartiers.gedap.be/ASP/traiterequete.asp) 56
Tableau 13:: Proportion de logements occupés par leur propriétaire 57
Tableau 14: Superficie des logements 2010 57
Tableau 15:: Nombre de logements inoccupés 58
Tableau 16: Distribution des revenus par déclaration à Fernelmont, dans la zone de référence et en Wallonie en 2009 63
Tableau 17: Déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques. Déclarations 2001, 2004 et 2009 (Source : IWEPS) 64
Tableau 18: Emploi salarié : répartition des établissements et des postes de travail suivant le secteur d'activité en 2013 – source : IWEPS 69
Tableau 19: Liste des entreprises et des services par village 72
Tableau 20: Zone d'activité économique de Noville-les-Bois (Sources : http://www.bep.be) 73
Tableau 21: Emplois agricoles 77
Tableau 22: Liste des chambres d'hôtes (bed and breakfast) 82
Tableau 23: Enseignement communal, enseignement libre et enseignement de la Communauté Française 83
Tableau 24: Associations et groupements culturels à Fernelmont 94
Tableau 25: Tableau de synthèse des salles, équipements sportifs et écoles 96
Tableau 26: Affectations du plan de secteur (Source : fiche d'occupation et d'affectation du sol, CPDT, 2005) 99
Tableau 27:Catégorie d'utilisation du sol, surface en hectares et pourcentage (en 2008) 103

Tableau 28 : liste des espaces publics par village 110
Tableau 29 : Eloignement de Fernelmont par rapport à d'autres localités et villes (Source : Constant DOZO, « Liber amicorum », Acta Geographica Lovaniensia, 37) 123
Tableau 30: Le parc de véhicules à Fernelmont 127
Tableau 31: Composition du collège communal 135
Tableau 32: Enseignement 137
Tableau 33 : Situation des réserves et provisions au 31/12/2014 139
Tableau 34 : Actions de politique énergétique issues du comité de pilotage 141
Tableau 35: description et état d'avancement des projets éoliens 143

9. ANNEXES

Annexe 1 : Première ODR : Etat d'avancement des projets
Annexe 2 : Documents existants mis à disposition par la commune de Fernelmont
Autres données et sources utilisées
Annexe 3 : Apercu historique
Annexe 4 : Description des SGIB
Annexe 5 : Liste des arbres et haies remarquables
Annexe 6 : La description des ensembles, territoires paysagers et faciès
Annexe 7 : Projet d'observatoire citoyen du Paysage, Fédération Inter-Environnement Wallonie
Annexe 8 : Démographie – Statistiques
Annexe 9 : Logement : statistiques
Annexe 10 : Agence locale pour l'emploi
Annexe 11 : Commune commerce équitable
Annexe 12 : Principaux secteurs d'activités
Annexe 13 : Liste des autres activités agricoles ou associées à l'agriculture
Liste des Méthodes et sous Méthodes agro-environnementales
Annexe 14 : Lieux touristiques et lieux d'intérêt, musées
Annexe 15 : Enseignement – évolution
Annexe 16 : IMAJE
Annexe 17 : Liste des crèches et maison d'enfants
Annexe 18 : CPAS – les missions
Annexe 19 : Eglise et chapelle par abbé
Annexe 20 : Espaces publics
Annexe 21 : Points noirs de circulation
Annexe 22 : Lignes de bus TEC
Annexe 23 : Nuisances sonores
Annexe 24 : Potentiel éolien
Annexe 25 : Liste des sites en fauchage tardif
Annexe 26 : Données financières : l'état de la dette communale et son remboursement
Annexe 27 : Subsides communaux aux associations locales pour 2015